REÇU EN PREFECTURE
Le 26 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20261015-D008417I3-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

***Étaient présents* :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 inclue), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 inclue), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 inclue), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCART

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 008417

1
Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

<u>Rapporteur</u> : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Anne-Rachel SCHERTZ comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2026.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ

Document signé électroniquement

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Ludovic FAGAUT

Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ville de Besançon

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 septembre 2026 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire de Besançon.

Étaient présents **:** M. Mohamed AÏT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 inclue), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 inclue), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Etaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et tous. Bienvenue pour ce Conseil Municipal de rentrée. C'est un plaisir de vous retrouver dans cette configuration pour nos travaux qui vont animer, bien sûr, cette séance, mais aussi le reste de l'année civile 2026.

Tout à l'heure, j'aurai un petit mot d'accueil pour Monsieur le Maire de Charlottesville. Mais auparavant, je ne peux pas démarrer ce Conseil Municipal sans avoir plusieurs pensées, la première pour les deux jeunes enfants décédés cet été, qui se sont noyés dans le Doubs. Cela a été un drame pour ces familles. La deuxième est pour le jeune étudiant cycliste décédé dernièrement sur notre territoire après avoir été fauché par un véhicule. L'enquête déterminera l'ensemble de la situation, mais j'ai une pensée pour sa famille. On a appris aussi dernièrement le décès d'Édouard BALLADUR, qui a été cet homme d'État sur le territoire national, à qui nous avons confié à certains instants de notre vie les rênes de la France. Pour terminer cet hommage, j'ai appris très tôt ce matin, par l'intermédiaire de son fils Pierre qui m'a appelé, le décès de Jean-Charles DIÉTERLÉ. Il était une figure de la vie bisontine, de la vie commerçante sur le territoire bisontin. Il a tenu un commerce ici, à Besançon. Il a animé notre ville, puisqu'il a été à la tête de l'Union des Commerçants de Besançon (UCB) de 1988 à 2008. On lui doit notamment la création du marché de Noël en 1993, la braderie d'automne en 1998, deux rendez-vous aujourd'hui incontournables du territoire bisontin. Il est à l'origine également des Instants Gourmands que nous avons vécus dernièrement. C'est d'ailleurs le dernier moment où j'ai échangé avec lui, puisqu'il était régulièrement à l'hôpital pour se soigner. J'ai une pensée pour lui, pour sa famille, pour son épouse, pour ses enfants, pour Pierre, bien sûr, qui est un agent de la collectivité. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je vous propose une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Et en introduction de ce Conseil Municipal, je voudrais saluer une belle réussite, une belle victoire, celle de Noa ROUSSY. Dernièrement, elle est devenue championne du monde de boxe savate dans la catégorie des moins de 60 kg. Elle représente fièrement notre territoire. Bravo, Noa.

Je voudrais saluer également le départ de Madame VALLEIX, qui est partie pour d'autres horizons, puisqu'elle a traversé la France dans la diagonale, du côté de Saint-Nazaire. Nous accueillons au Secrétariat Général de la Préfecture Madame Marie-Amélie VAUTHIER-BARDINET. Bienvenue à elle. Nous souhaitons le meilleur à Madame VALLEIX dans sa carrière. Nous accueillons également Sébastien LENOIR, dont c'est le premier Conseil Municipal ce soir à nos côtés. Monsieur LENOIR est le nouveau DGS (Directeur Général des Services). Il arrive, fort et expérimenté, d'une carrière qui l'a amené du côté de Sens, d'Annecy, de Nice. C'est agréable de travailler depuis le 17 août dernier avec une personne expérimentée, que nous avons choisie aussi pour porter avec nous ce début de mandat. Merci à vous, cher Sébastien LENOIR, et bienvenue ici, au sein de cette assemblée.

Ces propos étant dits, nous avons des hôtes de marque aujourd'hui à nos côtés. En effet, nous accueillons la délégation de Charlottesville pour les 20 ans du jumelage du Conseil Municipal du 17 septembre 2026.

Monsieur GHEZALI, il n'y a pas de propos liminaires, mais je vous cède la parole.

M. GHEZALI.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais être très rapide. C'est pour aller dans le sens de votre intervention en début de séance du Conseil Municipal. Je voudrais simplement vous dire, au nom du Conseil Municipal, que les élus de notre groupe s'associent aux différents moments que vous avez cités, et plus particulièrement en direction de Jean-Charles DIÉTERLÉ qui, comme vous l'avez rappelé, a œuvré pour la ville, au service des habitants et qui a été, autant dans sa profession que dans ses engagements associatifs, un homme attaché à sa ville. Ce sont simplement ces mots que je voulais dire de la part du groupe.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GHEZALI, pour ces mots qui vont dans le sens d'un accompagnement de la famille dans ce moment douloureux.

Monsieur le Maire de Charlottesville, cher Juandiego, Monsieur le Conseiller SNOOK, mesdames et messieurs les membres de la délégation de Charlottesville, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au sein de notre Conseil Municipal. Vous êtes aujourd'hui à Besançon pour faire vivre une nouvelle fois le lien qui unit nos deux villes depuis la signature de la charte de jumelage le 20 octobre 2006, voici 20 ans. Je vais vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue dans notre cité et vous dire combien nous sommes heureux de vous recevoir. Votre visite constitue un nouveau temps fort de notre jumelage avec une volonté simple, nous rencontrer, nouer des projets collectifs et mieux connaître nos expériences respectives. Votre séjour est l'occasion de découvrir plusieurs projets et enjeux qui structurent aujourd'hui notre territoire : la visite de Témis Santé, le chantier de la Grande Bibliothèque, la transformation et la réhabilitation du quartier Saint-Jacques ou encore la rénovation urbaine de Planoise avec les questions de mobilité, de transport et de vie des quartiers.

Nous souhaitons également poursuivre et amplifier ce qui constitue depuis 20 ans le cœur de notre relation : créer des liens avec les habitants, les institutions, les acteurs économiques et culturels, éducatifs et universitaires. Ces temps de rencontre sont des occasions concrètes d'apprendre les uns des autres. Je remercie notamment l'association United Gospel de Besançon et les familles impliquées dans votre accueil. Voilà un bel exemple de projet qui rapproche et crée des amitiés concrètes. Après 20 ans d'échange, nous pouvons nous réjouir du chemin parcouru, mais aussi des nouvelles possibilités de coopération pour l'avenir, et c'est dans cet esprit que nous signerons demain la charte de renouvellement du jumelage. Je veux donc remercier toutes celles et tous ceux qui, en France comme aux États-Unis, font vivre ce jumelage avec constance et enthousiasme. Un livret recueillant de nombreux témoignages des deux côtés de l'Atlantique a d'ailleurs été rédigé et édité grâce à un travail commun entre nos services et nos élus et sera présenté demain également.

Et à vous, chers amis de Charlottesville, je veux vous dire tout simplement « bienvenue à Besançon ». Nous sommes très heureux de vous recevoir et de partager avec vous notre ville, nos projets et nos ambitions. Je vous souhaite à toutes et tous un excellent séjour parmi nous. Vive Besançon et vive Charlottesville. Merci à vous.

Applaudissements.

M. LE MAIRE.- Je voudrais associer à ces remerciements Emmanuelle MEUNIER, adjointe en charge des relations internationales, pour le travail qu'elle peut mener. Je voudrais remercier bien sûr l'ensemble du service, et comme Monsieur VERGUET tenait à tout prix à faire le discours à ma place en anglais, je n'ai pas insisté et je l'ai laissé faire. Merci à vous.
Monsieur le Maire.

M. WADE.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, je vous remercie de m'avoir invité à assister à l'ouverture de la séance de votre Conseil Municipal cet après-midi et je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses depuis Charlottesville.

Permettez-moi de vous présenter mon collègue conseiller municipal de Charlottesville, Monsieur Lloyd SNOOK, ainsi que trois membres de notre Sister Cities Commission, Madame S. Lisa HERNDON, Monsieur John MASON et Madame Elizabeth SMILEY. C'est un honneur pour nous d'être ici cette semaine pour représenter votre ville jumelle américaine et célébrer le 20e anniversaire de notre jumelage. J'ai eu la chance de me rendre à Besançon il y a deux ans, et, bien que mon séjour ait été bref, j'ai appris beaucoup de choses intéressantes sur la vie et le travail ici. Par exemple, j'ai été impressionné de voir les piétons, les cyclistes et les automobilistes se partager les rues de manière relativement harmonieuse dans votre centre-ville très animé. Votre vaste réseau de transports en commun m'a particulièrement marqué. Nous rêvons d'une telle intermodalité à Charlottesville.

J'ai également été frappé par l'engagement de vos élus municipaux en faveur de la création de logements abordables, de la mise en place d'un centre dédié à la jeunesse et du maintien d'un programme de recyclage à l'échelle de la communauté. Ce sont là aussi des enjeux de première importance à Charlottesville et vos réussites sont pour nous une source d'inspiration. J'ai trouvé particulièrement intéressant de découvrir que vos réunions du Conseil Municipal ne prévoient pas de temps réservé aux interventions du public. À Charlottesville, cela aurait été tout simplement impensable. Nos habitants s'attendent à disposer d'une tribune pour s'exprimer. Vous imaginez donc bien que cela a donné lieu à des réunions du Conseil Municipal très longues et intéressantes au fil

des ans. Il n'en reste pas moins que nos villes présentent de nombreux points communs. À l'instar de Besançon, Charlottesville est entourée par la beauté naturelle des montagnes, des rivières et des forêts. Tout comme vous, nous sommes situés dans une grande région viticole. À l'instar de votre ville, la nôtre bénéficie de la présence d'une importante université d'enseignement et de recherche. Notre histoire ne peut pas être aussi ancienne que la vôtre, mais elle remonte à la fondation de notre nation. Charlottesville fut la ville d'adoption de Thomas JEFFERSON, principal rédacteur de notre Déclaration d'Indépendance, ministre auprès de la France de 1785 à 1789, et troisième président des États-Unis.

En conclusion, je constate que nos responsables municipaux partagent de nombreuses priorités et que nos deux collectivités se sont enrichies grâce à notre partenariat. Je vous remercie, Monsieur le Maire, ainsi que la Ville de Besançon, de l'hospitalité dont vous avez déjà fait preuve à notre égard, et je vous invite à venir visiter votre ville jumelle en Virginie, où vous serez chaleureusement accueillis et pourrez découvrir tout ce que nous avons en commun. Puissent nos liens solides de respect mutuel et d'amitié, cultivés au fil de deux décennies d'échanges, se perpétuer pendant de nombreuses années encore. Merci et bonne réunion.

Applaudissements.

M. LE MAIRE.- Merci à vous pour cette introduction, Monsieur le Maire. Nous avons un petit film à vous montrer sur Charlottesville, votre belle ville.

Une vidéo est projetée en séance.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Maire, vous ne pourrez pas quitter cette assemblée sans que nous vous remettions la médaille de la Ville de Besançon pour symboliser vraiment ces 20 ans d'amitié entre nos deux collectivités.

M. WADE.- Merci. Je l'accepte au nom du Conseil Municipal de la Ville de Charlottesville avec plaisir et pour 20 ans d'amitié de partenariat.

M. LE MAIRE.- Merci à vous.

Le temps que l'on réorganise et que les adjoints reprennent leur place, merci à la délégation. Merci à vous. À demain. Bonne soirée à vous.

Les membres de la délégation de Charlottesville quittent la séance.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2026

M. LE MAIRE.- Pour revenir à notre ordre du jour de ce Conseil Municipal, je vous propose de nommer Didier GENDRAUD secrétaire de séance ce soir, et d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin dernier. Y a-t-il des remarques particulières ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Didier GENDRAUD comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

M. LE MAIRE.- Le rapport n° 2 concerne l'installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Frédéric PARISE de son mandat de conseiller municipal. Le Code Électoral fait que la candidate suivante sur la liste intègre le Conseil Municipal. Il s'agit de Marie-Line EGRON. Bienvenue à toi, chère Marie-Line. Bonne installation, bons travaux. Marie-Line EGRON prendra tout

naturellement la mission qui sera laissée vacante dans quelque temps par Mohamed AÏT-ALI concernant le sport santé, sport handicap et sport adapté. Je te souhaite de bons travaux et de bons échanges ici au sein de ce Conseil, mais surtout dans les missions qui te sont confiées. Bienvenue à toi, chère Marie-Line.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Monsieur le Maire, nous avons vu que Frédéric PARISE, retraité, évoquait son mariage et ses activités sportives incompatibles avec ses engagements dans le mandat d'adjoint au Maire. À la suite de cette démission, Madame la Première Adjointe, vous avez parlé de non-sujet et vous avez profité d'une couverture presse pour parler de la différence de fonctionnement de votre équipe par rapport à la précédente mandature en indiquant que ce qui vous différenciait était la culture du travail, et vous avez parlé de travail de fond sur les dossiers de votre équipe. Je n'ai pas fait partie de la précédente équipe municipale et vous avez certainement un droit d'inventaire, mais il ne me semble pas que l'audit RH portait sur le travail des élus. Il me semble que c'est une manière peu élégante — et je reste poli — de décrédibiliser l'investissement des élus de la précédente majorité au sein de cette assemblée. Dans un moment démocratique majeur pour notre pays et des risques encourus lors de la prochaine élection présidentielle, je trouve ce propos déplacé des exigences de notre fonction. Aussi, contrairement à vous, je veux saluer l'investissement de tous les élus, quels qu'ils soient, y compris celui de Monsieur le Maire, même s'il prétend pouvoir cumuler ses fonctions d'exécutif à la fois au Département et à la Ville, et je ne confonds pas les divergences politiques, les différences, avec nos investissements. Nous votons ensemble sous ce mandat et sous le mandat précédent plus de 80 à 90 % des dossiers ensemble. Alors, épargnons-nous peut-être les caricatures et les discours de rupture.

Bien sûr, nous avons été étonnés de la réaction de Frédéric PARISE, qui semblait découvrir l'amplitude horaire et l'investissement quotidien requis pour le poste d'adjoint au sport, comme si, Monsieur le Maire, vous ne lui en aviez pas parlé. Néanmoins, je veux le remercier sincèrement, car c'est une décision difficile, mais responsable. Cela souligne d'autant plus le travail du précédent adjoint, Abdel GHEZALI, mais aussi de tous les adjoints à ce poste, sous le précédent mandat et au prochain.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous passons au rapport suivant.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Marie-Line EGRON en qualité de Conseillère Municipale.

3 - Délégation du Conseil Municipal accordée à M. le Maire pour accomplir certains actes - Bilan des décisions prises

M. LE MAIRE.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. Après cet été éprouvant, je suis heureux de vous retrouver toutes et tous. Nous voyons que l'été a été fort de nombreuses décisions, mais nous aurons l'occasion d'en parler tout le long de ce Conseil Municipal. Dans ce rapport qui inscrit l'ensemble des décisions que vous prenez au nom du Conseil Municipal, je souhaitais vous faire part de trois remarques.

La première concerne les saluts nazis au Musée de la Résistance et de la Déportation. Bien entendu, comme nous le faisions, nous continuons à être aux côtés de ceux et à dénoncer sans cesse l'ensemble des provocations commises particulièrement dans ce lieu de mémoire qu'est le Musée de la Résistance et de la Déportation, et je pense que c'était une bonne chose que vous preniez la parole, Madame l'Adjointe, sur ce sujet. La recrudescence des paroles et des violences d'extrême droite est une réalité tangible qui doit être combattue en toutes circonstances et sans ambiguïté possible. D'ailleurs, cette semaine encore, un jeune étudiant syndicaliste a été agressé à la gare par un militant d'extrême droite. Nous lui adressons toute notre solidarité. Cela nous amène à dire que la vigilance doit être collective et la mobilisation sans faille. Au-delà des plaintes, nous vous demandons de poursuivre systématiquement ces haines et de soutenir l'ensemble des initiatives culturelles, l'ensemble des initiatives antifascistes qui font vivre ces valeurs démocratiques.

Le deuxième point qui m'inquiète également concerne les emprunts de la Ville. Dans ce rapport, plusieurs emprunts ont été souscrits, et ce, en bonne gestion municipale, mais tout de même, nous constatons — et vous l'aviez annoncé au détour d'une phrase de Monsieur TAILLARD — que définitivement, purement et simplement, vous abandonnez toute considération écologique et sociale dans la gestion de la dette municipale, et ce, sans que nous n'en ayons pu véritablement débattre dans ce Conseil, alors même que les critères de choix précédents, qui concernaient le choix de notre dette, avaient été délibérés dans ce Conseil. C'est un recul, un recul d'autant plus incompréhensible dans cette période où nous venons de vivre un été particulièrement marquant pour tout le monde. L'argent des Bisontines et des Bisontins ne peut pas contribuer in fine à financer, par des intérêts ou par toute autre chose, le renforcement du chaos climatique que nous connaissons. Or, que voyons-nous ? Un prêt de 2 M€ contracté au nom de la Ville auprès de la Société Générale. C'est un choix en soi révélateur de vos priorités, mais au-delà du symbole, le chiffre qui m'interroge, c'est le taux. Alors que les collectivités empruntent aujourd'hui plutôt entre 3,5 % à 3,6 %, nous avons ici un prêt signé cet été à 4 %. J'aurais voulu connaître les détails de l'utilisation de cet argent public, les raisons et les conditions dans lesquelles vous avez choisi cet établissement bancaire et ce type de prêt.

Enfin, je voulais vous interroger sur le grand absent de la soirée, l'éléphant dans la pièce, présent dans toute la presse : le pont de la République. Nous découvrons avec stupéfaction que des études et des comptages ont été réalisés sans que jamais nous ayons eu accès à ces chiffres ni à ces études, sans que jamais nous en ayons débattu depuis votre élection. Ces études démontrent que la réintroduction des voitures sur le pont de la République serait coûteuse, inutile pour combler les « bouchons » et dangereuse pour les cyclistes et les piétons. Alors, je n'ai plus qu'une question : pourquoi vous obstinez-vous sur ce dossier au regard des études produites par les services de la Ville et du Grand Besançon ?

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Chers collègues, je partage les propos de mon collègue Monsieur POULIN au sujet de la montée de l'extrême droite et j'adresse, au nom de mon groupe, évidemment, tout notre soutien au jeune homme qui a subi les violences d'un nervi d'extrême droite.

Je vais également vous parler des emprunts souscrits par la Ville, notamment auprès de la Société Générale, mais également celui auprès de la Caisse d'Épargne. Celui souscrit auprès de la Société Générale, malgré son intitulé particulièrement flatteur d'« emprunt environnemental et social », notre groupe est pour le moins perplexe quant à la cohérence entre cet intitulé et les pratiques de l'établissement. Nous allons vous dire pourquoi, chiffre à l'appui. Alors que l'actualité internationale nous rappelle chaque jour le coût de notre dépendance aux énergies fossiles, le dernier rapport des ONG (Organisations Non Gouvernementales) publié en juin 2026 révèle qu'en 2025, les grandes banques internationales ont encore injecté 906 Md$ dans le secteur des énergies fossiles, soit 8 % de plus qu'en 2024. Plus de la moitié de cette somme a servi à financer de nouveaux projets pétroliers et gaziers, pourtant incompatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C.

Dans ce paysage, les banques françaises ont globalement réduit leur financement à l'expansion fossile, mais il y a une exception particulièrement notable : la Société Générale. En 2025, selon ce même rapport, la banque a augmenté de 29 % son soutien à la production pétrolière et gazière. Elle a également fortement augmenté ses financements aux infrastructures liées au gaz de schiste de 95 % et aux centrales de gaz de 101 %. Elle est devenue le premier soutien financier de TotalÉnergies, l'entreprise qui vient précisément de reculer sur sa stratégie climat. À ce bilan climatique désastreux, nous ajoutons un bilan éthique tout aussi lourd. La Société Générale est régulièrement épinglée pour ses activités dans les paradis fiscaux. Elle reste au cœur d'enquêtes judiciaires du parquet national financier fin 2025 encore, soupçonnée d'avoir conçu des montages de fraudes et d'optimisations fiscales pour de grandes multinationales. L'autre emprunt que vous nous demandez d'approuver auprès de la Caisse d'Épargne ne règle pas davantage la question, le groupe BPCE (Banque Populaire-Caisse d'Épargne), auquel appartient la Caisse d'Épargne, restant lui aussi exposé au financement des infrastructures pétrolières et gazières.

Rappelons-nous ce que vous aviez annoncé au printemps dernier : la Ville allait abandonner les critères écologiques dans le choix de ses partenaires bancaires. Nous avons aujourd'hui un premier exemple concret de cette décision et nous le regrettons profondément. Non seulement nous sommes

en désaccord avec vos priorités budgétaires qui ne permettent pas de faire face aux réelles urgences, mais qui plus est, vous les financez avec des partenaires, dont la responsabilité sociale et sociétale est plus qu'engagée dans les urgences écologiques et sociales qui frappent notre société. Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine. Nous venons de vivre des épisodes de chaleur extrême et ce qui nous paraît aujourd'hui exceptionnel deviendra la norme demain. Dans ce contexte, le choix des banques avec lesquelles travaille notre Ville n'est pas un acte neutre. Lorsqu'une collectivité emprunte plusieurs millions d'euros, elle ne fait pas qu'aller chercher de l'argent. Elle choisit aussi indirectement quel modèle économique elle contribue à soutenir. En choisissant la Société Générale, vous décidez sciemment de fermer les yeux sur la responsabilité de ces géants financiers qui asphyxient notre planète et pillent le budget des États à travers l'évasion fiscale. Notre commune a une responsabilité morale. Nous devons utiliser le levier de la commande publique et notre politique financière pour contraindre ces banques à changer. Cela commence par refuser de travailler avec celles qui nous amènent droit dans le mur.

Pour conclure, ne nous trompons pas. Cet intitulé « environnemental et social » n'est qu'un paravent publicitaire, une opération de greenwashing. En signant ce contrat, notre commune prête son nom et son image pour blanchir la réputation d'une banque qui continue de financer massivement les énergies fossiles et de participer à l'injustice fiscale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Maire.
Bonjour à toutes et tous. Nous réagissons sur une rubrique dans les prises de décision proposées dans ce rapport, et notamment concernant la gestion des espaces verts avec la SAS ID Verde. J'ai quelques questions très simples qui amènent des réponses précises et de transparence par rapport au type de contrat qui lie cette entreprise à la Ville de Besançon. Quelles sont ses missions ? En effet, le montant affiché est de 680 000 € HT. Cet été, nous avons eu aussi différents propos et nous vous avons interpelé sur votre politique par rapport à la gestion de l'eau et aux priorités données par votre équipe et vous-même sur l'arrosage, et notamment l'arrosage des fleurs et du stade. Nous avons donc besoin de plus d'informations et de transparence par rapport au coût supporté par les habitants et sur le nombre d'heures d'arrosage. Nous savons par ailleurs que cette société est intervenue également la nuit. Quel est le coût pour les habitantes et les habitants de notre ville par rapport à une gestion de l'eau irresponsable comme cela a pu déjà vous être renvoyé ?

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers et conseillères municipales, je souhaite intervenir concernant le contentieux dans lequel la Ville s'est engagée pour défendre en justice l'arrêté dit « anti-mendicité agressive ». La France Insoumise, représentée par Séverine VÉZIÈS, avec nos collègues communistes et écologistes, a introduit un recours pour excès de pouvoir et une amende en référé-suspension aux côtés de notre voisine de la rue, à qui nous adressons notre reconnaissance et admiration depuis ce Conseil Municipal. Nous aurions aimé avoir un débat politique avant la prise de cet arrêté. Plus de 3 000 Bisontins et Bisontines ont signé contre cet arrêté et des centaines ont manifesté dans les rues. Or, et nous commençons à en avoir l'habitude, vous avez décidé d'agir seul, sans concertation, avec peu de préparation. La justice tranchera quant au fond de ce sujet dans les mois à venir, mais il appartient à chacun et à chacune d'entre nous d'assumer ce choix de société qui préfère s'attaquer aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté. Pour nous, Insoumis et Insoumises, c'est inadmissible.

En France, depuis 1994, mendier n'est plus un délit. En effet, on ne punit pas quelqu'un parce qu'il est pauvre. Votre arrêté contourne ce choix. Il n'interdit pas la mendicité. Il n'interdit pas non plus la mendicité agressive, comme vous aimez le dire. Il interdit toute occupation prolongée de la voie publique, debout, assise ou allongée, dès lors qu'elle serait « de nature à » troubler l'ordre public, c'est-à-dire avant tout trouble réel, donc sur la seule appréciation de l'agent de police municipale. On aurait pu espérer un arrêté cosmétique pour faire plaisir à votre électorat, vous nous y aviez rapidement habitués, mais la réalité est pire, car cet arrêté a commencé à avoir ses effets. Il s'applique de manière discriminatoire aux personnes que vous nommez « marginalisées ». Il revient tout simplement à interdire la présence de personnes en grande précarité dans la Boucle et dans la zone commerciale de Chateaufarine.

Comme si cela n'était pas assez injuste, vous avez osé aller plus loin et vous attaquer aux rares moyens de subsistance dont disposent les personnes qui se trouvent rue Champrond. Cette rue accueille le service d'accueil et d'accompagnement social du CCAS, en charge de la domiciliation et du suivi médico-social des personnes sans domicile stable. Juste en face se trouve la Boutique de Jeanne Antide, le seul accueil de jour de toute la ville, où des personnes en situation de grande précarité peuvent obtenir des repas gratuits et des services d'hygiène. Vous connaissez très bien cette structure, puisque lors de votre campagne, vous aviez annoncé vouloir la déplacer ou la supprimer, sans être capable de citer les services qui pourraient prendre le relais de cette institution de plus de deux siècles, qui a inspiré bien au-delà de nos frontières et qui fait aussi partie du patrimoine immatériel bisontin de par sa solidarité. Vous ne fermez pas la Boutique, vous ne la déplacez pas, mais vous entravez ces usagers et usagères à s'y rendre avec votre arrêté et avec une présence renforcée de la police municipale. Les témoignages se sont déjà fait entendre, notamment sur France 3. Ce sont donc des repas en moins pour ces personnes, mais aussi des mois, voire des années de travail acharné, de travail social, mis à mal à cause de cet éloignement. Nous avons aussi appris que des tentes ont été prises à des personnes qui dormaient à l'intérieur. En plus de faire la chasse aux pauvres, vous leur prenez leurs affaires. C'est ce que concrètement la Ville défend aujourd'hui devant le tribunal.

Puisque c'est l'objet de ce point, disons-le : le rejet du référé n'est pas une validation. Le tribunal jugera au fond de manière collégiale à trois juges, sans être tenu par l'appréciation d'un juge unique statuant dans l'urgence, et le dossier que vous défendez est faible. Les pièces apportées par la Ville ont peu ou n'ont pas de rapport avec le périmètre de l'arrêté ou la mendicité tout court. Le Comité Européen des Droits Sociaux a épinglé la France en mars dernier pour la prolifération de ce type d'arrêtés qui constituent une violation du droit de protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes qui vivent dans la pauvreté dans l'espace public. Le Comité fait bien de rappeler que les sanctions imposées sont non seulement inefficaces, mais surtout contre-productives, puisqu'elles ne font que perpétuer et aggraver la situation des personnes précaires, ces dernières, d'ailleurs, nous interpelant déjà sur une hausse de leur endettement à cause de ces amendes qui mettent gravement en péril tout projet de réinsertion.

Nous avons donc une demande simple : procédez au retrait immédiat de cet arrêté avec application rétroactive. Vous ne ferez pas reculer la pauvreté en la rendant invisible. Monsieur FAGAUT, votre idéologie ne fait qu'abîmer encore et toujours les mêmes personnes.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mon intervention va dans le prolongement de ce qu'a dit ma collègue Aline CHASSAGNE concernant la question de ce que vous appelez « le fleurissement » et plus globalement des conséquences que ce que vous appelez « le fleurissement » a sur les activités des espaces verts et plus globalement des activités liées au travail qui peut être fait concernant ces espaces au niveau de la ville. Un certain nombre d'habitants, en particulier des quartiers populaires, nous ont fait remonter une interrogation qui leur paraissait légitime sur les moyens consacrés au fleurissement. En effet, ils ont l'impression que les services intervenaient moins dans les quartiers populaires, en particulier aux abords des stades et à d'autres endroits, etc. Comme l'a dit ma collègue, nous souhaiterions connaître le coût complet du fleurissement engagé cet été, le nombre de végétaux achetés, etc., les fournisseurs. Nous voudrions aussi plus globalement un bilan détaillé de l'activité du service des Espaces Verts durant cet été. En effet, nous n'avons pas eu de visibilité assez claire sur cette question-là et cette interrogation est légitime et, je dois bien le dire, me concerne aussi ayant labouré la ville comme d'habitude durant tout l'été. J'ai constaté une certaine négligence d'une partie des Espaces verts. Je voudrais donc avoir plus de précisions.

De même, je souhaiterais également que vous apportiez des précisions sur l'horloge fleurie que vous avez mise en place au niveau de la gare de Besançon, qui a coûté 26 000 € HT et qui, selon vous, allait apporter un rayonnement extraordinaire à la ville de Besançon. Quel en a été le résultat, finalement ? Une chronique sur France Inter, très drôle au demeurant. Mais à part cette chronique, qu'a-t-elle représenté en termes de rayonnement ? On ne voit pas beaucoup de choses.

Nous souhaitons véritablement que, sur cette question des espaces verts, il y ait le principe de l'égalité territoriale et que l'on arrête, comme vous l'avez dit de manière récurrente, de vouloir mettre en avant un centre-ville vitrine et que l'on permette à l'ensemble des quartiers, en particulier les

quartiers populaires, d'avoir un cadre de vie agréable. Certes, les espaces verts y participent, mais il n'y a pas que cela. Durant cet été, on s'est rendu compte qu'un certain nombre de choix politiques ont été faits et on voudrait pouvoir les objectiver avec un bilan détaillé des activités. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous nous attendions un peu à ce type d'intervention. Il n'y a pas de surprise pour nous, sur ce que vous évoquez aujourd'hui. Je vais céder la parole à différents élus qui vont vous apporter quelques éléments de réponse. Nous rétablirons également quelques vérités, car on va vraiment remettre en cause aujourd'hui, au sein de cette assemblée, le fait de surfer sur des fake news et des mensonges. C'est bien que toutes les Bisontines et tous les Bisontins puissent l'entendre. Madame WERTHE.

Mme WERTHE.- Merci, Monsieur le Maire.
Pour aller dans le sens des propos de Monsieur POULIN, bien évidemment, notre combat est le même que le vôtre, et là-dessus, nous sommes alignés face à l'extrême droite. Je voudrais aussi apporter notre soutien à ce jeune agressé par l'extrême droite. En ce qui concerne les gestes délictuels au Musée de la Résistance, je veux le redire ici. À chaque fois que les faits sont avérés, nous déposerons plainte. La Ville a choisi la fermeté sur le sujet et nous ne laisserons rien passer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame WERTHE. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Monsieur le Maire.
J'ai envie de dire que nous y sommes enfin. Vous avez animé l'actualité tout l'été, et je ne vous cache pas qu'être la cible des communistes en matière de fleurissement, c'est plutôt rassurant. C'est le signe que nous sommes sur la bonne voie, une voie différente de la vôtre et surtout la voie que les Bisontins et les Bisontines ont choisie le 22 mars dernier. Je voulais revenir sur cette politique. Vous vouliez un bilan. Il ne vous aura pas échappé que la saison n'est pas terminée, et l'heure du bilan n'est pas encore arrivée. Vous aurez donc les éléments en temps voulu.

En revanche, à travers mon intervention ce soir, j'aurais voulu faire votre bilan par rapport à votre gestion de l'eau et recontextualiser les besoins au niveau de la Ville de Besançon. Il faut savoir qu'en termes de surface, les espaces verts de la ville représentent 150 ha, et les massifs fleuris, 0,35 ha, soit 0,2 % de la surface totale. Cela laisse de quoi imaginer les proportions et dédramatiser un peu le psychodrame. Je vous donne ensuite quelques chiffres. Le volume d'eau prélevé par Grand Besançon Métropole dans le milieu pour les Grands Bisontins représente 240 000 m^3 par semaine. Les Bisontines et les Bisontins consomment 100 000 m^3 d'eau par semaine, et 30 000 m^3 par semaine, c'est le bilan de votre ex-chef de file, Monsieur LIME, communiste, à la tête de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Ce sont 30 000 m^3 par semaine d'eau prélevée, qui ne seront jamais distribués, liés aux trop nombreuses fuites sur notre réseau, car vous avez fait le choix de sous-investir dans le renouvellement du réseau d'eau pendant toutes les années où vous avez été à la tête de la collectivité. Cela représente 180 m^3 par heure. Tel est votre bilan. Vous vouliez un bilan, je vous donne le vôtre. Ce sont 180 m^3 d'eau par heure qui retournent dans le milieu, qui sont prélevés et qui ne servent absolument à rien. C'est l'équivalent de deux semaines d'arrosage de fleurs. Et vous nous faites la leçon sur des fleurs qui servent à embellir la ville, à améliorer le cadre de vie des Bisontins et des Bisontines.

Notre politique de fleurissement sur l'année 2026, année de sécheresse et de fortes chaleurs historique, vous l'aurez compris, c'est un besoin annuel en eau de 1 500 m^3. Un volume de 90 m^3 par semaine, comme cela a pu être déjà dit, c'est l'équivalent de 4 mois d'arrosage sur la période de l'été. Concernant les besoins de la collectivité pour l'arrosage des équipements sportifs, vous parlez du fleurissement, mais les besoins sont beaucoup plus globaux. En effet, il y a les équipements sportifs et les arbres, puisqu'il me semble que vous êtes aussi attentif à l'arrosage des arbres. Ce sont 1 700 m^3 par semaine de juin à octobre. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en mars, les capacités opérationnelles de stockage d'eau de pluie de la Ville étaient de 500 m^3, volume complètement dérisoire par rapport aux besoins de la collectivité. Pourtant, vous qui êtes habituellement les chantres de l'écologie, en réalité, vous n'avez absolument rien fait pour préserver nos ressources en eau, alors que des solutions rapides à mettre en œuvre existent. Vous, vous n'avez rien fait ; nous, nous allons le faire.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Sur ce qu'a fait Christophe LIME, je pense que son bilan parle pour lui, et l'ensemble des personnes qui l'ont connu savent ce qu'il a fait. Je n'ai donc pas envie d'intervenir sur le sujet. C'est la petite politique politicienne et nous en avons l'habitude. Je remarque simplement qu'encore une fois, vous n'avez répondu à absolument aucune des questions que nous avons posées. Finalement, ce qui est assez amusant, dans ce que je viens d'entendre, c'est qu'à vous entendre, tout va très bien, il n'y a pas de souci, on a géré comme des professionnels, il n'y a eu aucune difficulté au niveau de l'eau, il n'y a eu pas de problème, il n'y a absolument pas eu de question de restriction au niveau des prélèvements d'eau, et finalement, tout va bien, « circulez, il n'y a rien à voir ». C'est un peu comme Monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir. Vous venez de faire du climatoscepticisme sans le savoir.

M. LE MAIRE.- Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.
Simplement pour apporter quelques éléments concernant les emprunts, concernant la Société Générale, ce n'est pas un taux de 4 %, mais c'est l'euribor 12 mois plus 0,29. Nous sommes donc loin des 4 %. Par ailleurs, nous avons organisé une consultation fin juin pour souscrire ces emprunts, et nous sommes partis sur les meilleures offres qui nous ont été faites à l'époque. C'est pour cette raison que nous avons retenu la Société Générale et la Caisse d'Épargne.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je voulais revenir sur un autre sujet que la dette. Je ne sais pas si d'autres veulent intervenir sur la question des emprunts. Pour ma part, je voudrais simplement revenir sur la question de l'eau, car comme cela a été dit, nous n'avons toujours pas de réponse aux questions que nous posons de façon réitérée sur cette politique qui consiste à avoir incité à arroser ce qui était absolument peu légitime à mettre en place. En pleine canicule, il faudra que vous m'expliquiez comment, rationnellement, on « commet » ce genre de gestes. J'avoue que je trouve cela assez époustouflant. Je vous invite à rencontrer les scientifiques, les hydrologues, etc., car si vous écoutez l'ensemble des territoires de Franche-Comté, de France, partout, cet été, la question était de savoir comment économiser goutte par goutte. Il a même été demandé à chacun des citoyens d'économiser goutte après goutte. Or, cela me semble ne pas avoir d'écho pour vous. Qu'est-ce qu'une goutte ? Finalement, ce n'est rien et cela n'a pas beaucoup de valeur. On apprendra malheureusement que l'eau va devenir une matière extrêmement précieuse.

Il faudra que vous m'expliquiez combien on a investi, combien on a mis en place tout un système pour, entre autres, faire un choix qui pourrait être contesté, qui est celui d'arroser, par exemple, un terrain comme celui de Léo Lagrange. Lorsque nous avions discuté avec les sportifs, c'est un choix que nous avons souhaité faire, assurer, car la Préfecture nous interdisait alors complètement cet arrosage et il fallait implorer des dérogations. Nous avions dit que nous avions besoin de temps pour mettre en place des systèmes de récupération d'eau. Nous sommes bienheureux de voir ces mètres cubes qui existent aujourd'hui. Je suis bienheureuse d'entendre qu'il y aura encore des réserves d'eau. Par ailleurs, j'ai demandé en CAO si au gymnase Diderot, on pouvait se doter, par exemple, de récupérateurs d'eau. Tout le monde a convenu que c'était complexe, difficile, onéreux, etc., sur ce mandat.

J'attends donc de votre part plus de clarté sur les choix qui vont s'opérer et surtout pour démontrer que chaque goutte d'eau coûte pour la vie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Bonjour à toutes et à tous. Je voulais plutôt abonder dans le sens de ma collègue Aline CHASSAGNE. Monsieur BAILLY, vous n'avez pas vraiment répondu à sa question, ce qui ne m'étonne pas vraiment. Je vous avais déjà envoyé un email en date du 8 juin dernier pour avoir des informations pour savoir comment avait été dépensée la somme annoncée au départ à hauteur de 200 000 €. Je pense que cette question est légitime, car finalement, c'est un débat chez les Bisontins, chez les Bisontines et dans ce Conseil Municipal. Faire preuve de transparence n'aurait représenté que du positif, d'autant que cette demande était et est toujours légitime, puisqu'en tant qu'élu, nous devons avoir accès à ce genre d'informations, encore plus si nous les demandons, ce que précise le Code Général des Collectivités Territoriales. Un élu a les mêmes droits que les citoyens qui, eux

aussi, peuvent demander des informations. Cette fois-ci, c'est l'article L.311-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA). C'est donc dommage d'en arriver là.

Monsieur FAGAUT, vous vous étonnez qu'au début de chaque Conseil Municipal, cela se passe ainsi. C'est parce qu'effectivement, on apprend des choses sur le tard. Du coup, évidemment, on vous interroge. On aurait pu ne pas en arriver là si vous aviez répondu à ces demandes de factures, puisque, finalement, cela se résume à une ligne « fourniture et livraison de jeunes plants et arbustes : 8 000 € ». Nous aimerions avoir la suite. Que s'est-il passé ? Il y a cette question légitime sur ID Verde. Quelles étaient leurs missions ? Cela a-t-il été prélevé sur ces 200 000 € promis, ou ailleurs ? Ces questions sont légitimes et attendent une réponse de votre part. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Je voudrais réagir aux propos de Monsieur BAILLY qui, finalement, ne répond pas aux questions, et qui, de plus, « tape » sur quelqu'un qui est absent et qui est reconnu au niveau national, voire au-delà, concernant la gestion de l'eau et un certain nombre d'innovations mises en place pour une répartition plus juste de l'eau sur notre territoire.

Sur ce dossier qui fait bien état sur différentes lignes des décisions prises par le Maire par rapport à des dépenses, on voit bien que l'addition commence à être lourde, et que, finalement, votre gestion de l'eau et la question de l'arrosage ne sont pas anodines dans votre politique. Or, vous avez une responsabilité par rapport à cette politique et à ce que vous avez priorisé, et je pense notamment à la gestion de certains arbres qui auraient pu être sauvés si vous aviez fait d'autres choix, par exemple concernant des arbres de plus de deux ans notamment.

Monsieur BAILLY, vous avez déclaré dans la presse que les cuves de Mallarmé allaient bientôt être vides alors qu'il reste encore 1 200 m^3 d'eau. On va parler clair et franc : c'était fin juillet. Par conséquent, de manière mathématique, les choses ne tiennent pas. Soit les cuves ont été remplies et on vous demande simplement de nous le dire, soit vous avez puisé ailleurs, soit vous avez fait d'autres choix. Quels sont ces choix ? Nous sommes encore en alerte sécheresse, nous venons de vivre une canicule, ce sont 8 000 décès dans notre pays. On a tout de même le droit de vous demander des comptes sur cette addition qui commence à être très lourde et qui, finalement, aurait pu être investie autrement pour les personnes les plus vulnérables. On a vu que, contrairement à 2003, cette canicule a aussi touché beaucoup plus les jeunes, d'autres populations que les très âgées que l'on avait déjà, bien sûr, identifiées.

Il est temps que vous puissiez prendre un certain nombre de responsabilités. Cette gestion de l'eau cristallise beaucoup d'enjeux, des enjeux sociaux, des enjeux environnementaux, des enjeux de santé. Il n'est pas possible de simplement vous entendre dénigrer un responsable politique au lieu de répondre. Vous faites des tours de passe-passe. C'est assez irrespectueux, d'ailleurs. Où en sont les 1 200 m^3 des cuves de Mallarmé ? Quels sont vos objectifs ? Quelles tâches l'entreprise ID Verde a-t-elle réalisées ? Quels sont les impacts au niveau RH pour notre Ville dans le budget de notre argent public ? Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je partage ce qui vient d'être dit par l'ensemble de mes collègues. Néanmoins, je voudrais simplement revenir sur un chiffre. Monsieur le Maire, vous avez dit que l'on propageait des fake news. Or, elles sont propagées par la majorité, ce qui est un problème. Vous avez parlé d'une capacité opérationnelle de 500 m^3 que nous avions développée durant notre mandat. En réalité, nous avons installé un projet unique en France : deux cuves qui récupèrent 2 000 m^3 chacune, donc 4 000 m^3, d'eau de la piscine. C'est lancé, c'est livré aujourd'hui. Le chiffre que vous avez donné était une fausse information, je voulais tout de même le dire. En matière de fake news, l'enjeu est d'abord de regarder chez soi.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARCQ.

M. DARCQ.- Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, je voudrais revenir cette fois-ci sur la partie sociale. Ont été évoqués deux éléments. C'est d'abord cet arrêté anti-mendicité agressive et alcoolisée qui mettrait à mal les populations dans le besoin du centre-ville. Pourquoi cet arrêté a-t-il

été mis en place ? Parce que c'était la demande des Bisontins et des commerçants qui nous ont soutenus pendant la campagne. Il était donc logique de mettre en place cet arrêté. Par la suite, il a été dit que cela avait empêché ces personnes d'aller prendre un repas à la Boutique de Jeanne Antide, ce qui est faux. La police ne les empêche pas de passer pour aller à la Boutique de Jeanne Antide. De mon point de vue, clairement, cette information n'est pas vraie. Nous travaillons régulièrement avec la Boutique de Jeanne Antide. Il n'y a pas moins de repas livrés. On peut dire ce que l'on veut, mais, malgré tout, entre vouloir déclencher une polémique et la réalité des choses, il y a tout de même un gap.

Deuxièmement, concernant les tentes qui ont été donc démontées, notre souhait n'est pas de voir s'installer des campements illégaux, absolument sans ordre et avec des problèmes d'hygiène qui peuvent se rajouter. Il est de notre responsabilité de ne pas laisser s'installer des campements illégaux partout et n'importe où à Besançon. Nous continuerons à être vigilants pour maintenir la ville et pour faire en sorte que les gens ne s'installent pas partout où ils le veulent sous prétexte qu'ils sont dans le désarroi. C'est donc une volonté claire de ne pas laisser s'installer ces campements illégaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais répondre à quelques sollicitations. Tout d'abord, par rapport au contrat d'ID Verde, je voudrais simplement vous rappeler que ce contrat a été passé sous l'ancienne mandature. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à Madame VIGNOT et Monsieur POULIN, qui sont à ma gauche. Ils pourront vous répondre sur les détails.

Madame CHASSAGNE, vous parlez des cuves de récupération de Mallarmé. Vous avez fait des calculs mathématiques assez simples, mais il vous manque une donnée au problème. Les cuves de Mallarmé se remplissent grâce à la piscine, grâce notamment au débordement de la piscine, à hauteur de 250 m^3 par semaine. C'est une donnée que vous devriez intégrer à vos calculs et vous trouveriez certainement la bonne réponse.

Monsieur POULIN, par rapport aux capacités de stockage, aux capacités opérationnelles, ce sont 500 m^3 à notre arrivée à la tête de la collectivité. C'est dérisoire. Oui, vous avez lancé un projet, mais très tardivement. Depuis combien de temps êtes-vous élue, Madame VIGNOT, vous qui êtes visionnaire sur les questions écologiques ? Oui, vous avez pris du retard, nous allons rattraper ce retard, nous avons déjà commencé. Des solutions existent sur la collectivité à moindres frais. Nous étudions tout cela et nous allons faire le travail à votre place.

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci. Pour répondre à Monsieur DARCQ, lorsque vous dites que c'est une demande des Bisontins et des commerçants qui vous ont soutenus, c'est en fait une fois de plus la preuve que vous faites une politique pour votre électorat. C'est une mesure électorale, mais vous n'agissez pas pour l'intérêt général des Bisontins et Bisontines.

Concernant la Boutique de Jeanne Antide, en effet, les personnes ne sont pas empêchées de rentrer, mais vous pouvez imaginer que lorsqu'il y a des policiers municipaux devant ce type d'établissement, c'est intimidant et les personnes ne se rendent plus sur place. Quant au nombre de repas, il y a en effet le même nombre de repas, mais il y a de nouveaux bénéficiaires qui habitent Battant.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Premièrement, Monsieur TAILLARD, vous n'avez pas répondu à mes questions concernant les choix, notamment le recours à une banque au bilan douteux, que ce soit sur le plan climatique ou sur le plan fiscal. J'ai envie de vous dire, avec tout le respect que je dois à vos fonctions, que vous êtes dans une gestion comptable du vieux monde. Vous êtes en train de nous dire que vous voulez gratter quelques centimes par-ci, par-là. Vous nous parlez de taux d'intérêt ; je vous parle de l'avenir de notre planète, de l'avenir de nos services publics à travers les recettes fiscales. Vous me répondez « 4 % ». Je suis désolée de vous le dire, mais votre réponse n'est pas à la hauteur des enjeux. Je vous invite à

prendre un peu de hauteur, à tenir compte du fait que nous avons vécu peut-être l'été le moins chaud du reste de notre vie, qu'en gérant des deniers publics, vous avez une grande responsabilité quant aux signes qu'on envoie à ces grands groupes financiers. Je vous pose la question : assumez-vous le fait de faire des économies « de bout de chandelle » aujourd'hui et de mettre à mal dès maintenant la vie sur la planète en soutenant des géants financiers qui ont une responsabilité sociale et sociétale absolument incroyable et qui mettent à mal également la question de nos recettes fiscales ? C'est une première chose et j'espère que, cette fois-ci, j'aurai une réponse.

Deuxièmement, on pourrait jouer à « Où est Charlie ? », mais là, c'est plutôt « Où sont les factures ? ». Monsieur BAILLY, où sont les factures que mon collègue, mon camarade vous a demandées ? Je tiens à vous dire que nous avons saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), puisque nous n'avons pas obtenu de réponse, et il est de notre droit, en tant qu'élus, d'avoir accès à ces factures. Nous aimerions bien avoir ces factures pour justifier des dépenses réalisées et des 200 000 €.

Enfin, troisièmement, Monsieur DARCQ, encore une fois, avec tout le respect que je porte à vos fonctions, j'ai le regret de vous dire que vous êtes hors-sol, car tous les éléments que vous a donnés ma camarade sont des témoignages. C'est factuel. Vous affirmez des choses alors que nous recueillons des témoignages d'usagers qui, en effet, ont peur de se prendre des amendes de 150 € en allant devant la Boutique Jeanne Antide. Ce sont des témoignages de jeunes hommes qui ne savent pas où dormir, ou qui dorment dans une tente qu'on leur prend. Où vont dormir ces jeunes personnes ? Lorsque l'on demande comment on peut récupérer ces tentes, il n'y a pas de réponse. Je veux bien que vous ne vouliez pas que Besançon se transforme en camping à ciel ouvert, mais dans ce cas-là, proposez des solutions, allez voir ce qui se passe sur le terrain. Merci.

M. LE MAIRE.- Gardez votre sang-froid, Madame VÉZIÈS.

S'adressant à Séverine VÉZIÈS qui tente d'intervenir. Vous n'avez pas la parole. Respectez un peu les élus de cette assemblée et gardez votre sang-froid.

Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.
J'ai fait faire un bilan des contrats de prêts conclus par la précédente mandature en tenant compte des critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). En réalité, un seul prêt a été conclu auprès d'un organisme bancaire, qui répondait totalement aux critères RSE. La quasi-totalité des autres emprunts ont été conclus auprès de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts, des grands groupes bancaires que tout le monde connaît au niveau national. Là, on ne s'est pas posé la question, comme vous le soulevez, Madame VÉZIÈS, des impacts. Je vous le dis.

M. LE MAIRE.- *S'adressant à Séverine VÉZIÈS qui tente d'intervenir.* Vous n'avez plus la parole, Madame VÉZIÈS.
Madame VIGNOT, pour votre dernière prise de parole sur ce rapport.

Mme VIGNOT.- Oui, comme le règlement m'y autorise.

M. LE MAIRE.- Exactement.

Mme VIGNOT.- Tout d'abord, Monsieur le Maire, je pense qu'il est important que vous arrêtiez de dire à Madame VÉZIÈS qu'elle aurait des nerfs particuliers. Chez les jeunes, on appelle cela le « red flag ». Vous allez devoir l'intégrer, car j'espère que nous avons aussi de la jeunesse parmi ceux qui nous regardent et ils voient que nous avons un maire qui n'est absolument pas dans ce que l'on peut attendre de la société aujourd'hui. Deuxièmement, je tiens à le dire et nous vous fournirons les éléments, puisque, comme vous le dites, nous savons comment nous nous sommes engagés et auprès de quelles banques. Nous vous fournirons l'ensemble des éléments concernant les banques et les taux avec lesquels nous avons travaillé.

M. LE MAIRE.- Nous les avons, ne vous inquiétez pas. Nous avons les clés aujourd'hui et nous avons à peu près tous les éléments.

Mme VIGNOT.- Vous n'avez pas à me couper. C'est la règle.

M. LE MAIRE.- Je vous dis les choses. Je suis désolé, mais vous parlez d'un maire « qui n'est pas à la hauteur de tout ce que les jeunes attendent ». Je crois que les élections sont passées par là. À un moment donné, regardez aussi ce qui est en face de vous. Je vous redonne la parole.

Mme VIGNOT.- Non, vous m'avez coupé la parole. J'ai donc perdu un certain temps de parole. Nous fournirons les noms des banques auprès desquelles nous avons emprunté.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas besoin de nous les fournir, nous les avons.

Mme VIGNOT.- Nous les fournirons au public. Ce sera plus clair.

M. LE MAIRE.- Alors, vous êtes partie avec des documents. C'était peut-être ce qui était dans les boîtes vides.

Mme VIGNOT.- N'ai-je plus droit à la parole pendant cinq minutes ?

M. LE MAIRE.- Allez-y, je vous en prie.

Mme VIGNOT.- Non, parce que vous m'interrompez pour la troisième fois.

M. LE MAIRE.- Vous ne pouvez pas raconter n'importe quoi non plus.

Mme VIGNOT.- Alors, expliquez ! Finalement, c'est impossible de répondre.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie, allez-y.

Mme VIGNOT.- Faut-il que nous allions boire un café pour discuter ?

M. LE MAIRE.- Non, je ne bois pas de café. Cela vous fera faire des économies. Allez-y, je vous en prie.

Mme VIGNOT.- Nous fournirons cette liste, car elle est importante et les choses doivent être claires. Je répète que les documents sont tous numériques, et fort heureusement. Vous n'aviez pas besoin des papiers et vous l'avez démontré. Vous avez même signé un document sur la question des archivages de documents officiels. Vous m'avez interrompue. J'avoue que j'ai perdu le fil de ce que je voulais dire. Il est bien évident que lorsque nous nous engageons avec la Caisse des Dépôt, je suis bien en discussion avec eux pour que nous soyons dans la même vision du développement économique, et qu'ils soient respectueux des enjeux RSE, de vrais enjeux RSE, ce que je tiens à dire. Je m'arrête là. Je reviendrai de toute façon pour de nombreuses interventions que vous continuerez sans doute à interrompre.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Pour revenir sur la gestion de l'eau, il me semble que la démarche qualité a été engagée à la fin des années 2000, je crois, vers 1997-1998. Nous avons eu une triple certification, que ce soit ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, je crois, sur la santé, la sécurité, le management, l'amélioration continue. Ce n'est pas simplement le travail d'une politique. Je vous rappelle que Christophe LIME a été élu président du Réseau national de services publics de l'eau. D'après le bilan que vous en faites, il n'aurait rien fait. Vous n'avez rien fait sous le précédent mandat. Je ne sais pas si tous les Bisontins, quelles que soient leurs origines et quel que soit leur vote, peuvent dire « vous n'avez rien fait ». Néanmoins, cette reconnaissance a été nationale. On voit bien que le but est de nouveau — on recommence sur cette rentrée — de ne pas répondre précisément aux questions. Aline CHASSAGNE vous a interrogés. Les personnes autour de la table ont reposé des questions et nous n'avons toujours pas de réponse. Si nous posons des questions en Conseil Municipal, que nous n'obtenons pas les réponses, nous pourrions peut-être les avoir un peu plus tard, c'est possible. Toutefois, il faut nous répondre précisément soit en Conseil, soit juste après. Sinon, cela ne sert à rien de faire des Conseils Municipaux et on vote directement.

Je précise tout cela pour dire que des avenants ont été contractés. Il me semble que cet été, des choses ont été réalisées. C'est sous ce mandat. Par transparence, est-il possible d'avoir des réponses à ces questions ?

M. LE MAIRE.- Monsieur REYES.

M. REYES.- Merci, Monsieur le Maire.
Je voudrais tout de même apporter quelques précisions sur l'arrêté anti-mendicité agressive. La mendicité en elle-même reste bien évidemment distincte de la mendicité agressive. Le critère concerne le comportement, pas le profil. La précarité appelle une réponse sociale et l'agressivité dans l'espace public appelle une réponse de tranquillité publique. Les deux politiques ne sont pas contradictoires. L'idée ici est de sanctionner le trouble objectivement caractérisé, et non une personne pour ce qu'elle est. J'apprends ce soir qu'il y a eu une obstruction policière devant de la Boutique Jeanne Antide. Je ne le savais pas, je l'ignorais. Sachez que le Maire est solidaire face à la précarité, mais il doit être également responsable face aux troubles de l'espace public. Nous n'avons pas à choisir entre les deux. Ce n'est pas notre ligne. Notre ligne est simple : pas de stigmatisation de la pauvreté ni de la personne en état d'errance. En revanche, nous n'avons aucune tolérance pour l'intimidation et c'est la même règle pour tous.

Je vous invite à ne pas caricaturer notre démarche. Une personne qui demande de l'aide en état d'adhérence a évidemment sa place, mais personne ne devrait avoir à subir une intimidation ou une sollicitation agressive. C'est le terme exact de l'arrêté. Défendre ce principe, ce n'est pas chasser les pauvres, mais c'est défendre la liberté pour tous.

Je vais vous faire un état des lieux et vous donner quelques chiffres. L'ivresse publique et manifeste est en hausse de 300 %. C'est l'état des lieux et ce n'est pas discutable. C'est factuel. Pour les consommations d'alcool sur la voie publique, c'est la même chose, nous sommes à plus de 300 %. Pour les verbalisations pour troubles à la tranquillité publique, on est passé de 0 à 64 %. C'est un état des lieux. Effectivement, c'est une attente des habitants et des habitantes. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CROIZIER, Monsieur le Député.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Maire.
J'ai envie de faire la réflexion suivante : en réalité, l'opposition nous reproche de ne pas appliquer son programme. C'est ce que nous entendons depuis tout à l'heure. J'ai le regret, ou plutôt le bonheur, de dire à nos collègues que ce n'est pas ce programme qui a été choisi par les Bisontins. Notre majorité a été élue sur un projet clair, majoritairement choisi par les Bisontines et les Bisontins, et nous le mettrons en œuvre, car il correspond aux engagements que nous avons pris devant eux. Vous avez tout à fait évidemment le droit d'être en désaccord et de l'exprimer, mais ne nous reprochez pas de faire ce pour quoi nous nous sommes engagés auprès des Bisontins. Il faudra vous habituer à une action municipale différente des précédents mandats, avec moins d'idéologie et plus de pragmatisme, et nous ne renoncerons à aucun engagement pris devant les habitants. Nous ne céderons à aucune injonction, à aucune menace, à aucun mensonge, ni aux accusations aussi graves qu'infondées de tri social, de chasse aux pauvres, de racisme, de sexisme ou de tous les mots en « isme » que vous souhaiterez prononcer et que nous subissons.

Pour ma part, je n'en reviens toujours pas qu'il vous semble insupportable que nous ayons l'ambition d'embellir la ville, notamment en la fleurissant davantage. Pourtant, les villes qui mettent en valeur leur cadre de vie ne manquent pas. Il n'est pas nécessaire d'aller très loin. Je vous invite à aller voir le pont à Gray qui est magnifiquement fleuri, et je n'ai pas le sentiment que cela crée autant de polémiques là-bas. Personne n'y voit, semble-t-il, une atteinte au climat ou que les dépenses de la Ville viendraient avoir une conséquence sur le réchauffement climatique mondial. Je fais confiance à l'adjoint sur la gestion raisonnée de l'eau. Je crois que c'est une gestion responsable des ressources.

Finalement, pour conclure, je trouve qu'il est pour le moins paradoxal de recevoir des leçons d'écologie de fin du monde et de lutte contre le capitalisme de la part de ceux qui utilisent quotidiennement les réseaux sociaux de multinationales américaines depuis des smartphones conçus et commercialisés par d'autres multinationales américaines ou chinoises. Malheureusement, les Conseils Municipaux se ressemblent, mais nous saurons vous écouter, vous respecter et vous répondre lorsque vous allez trop loin.

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Simplement pour répondre à Monsieur CROIZIER sur l'anticapitalisme, j'ai même une contradiction encore pire que celle-là : je suis anticapitaliste, je travaille dans une société capitaliste et je vends ma force de travail. C'est vraiment un très gros problème chez moi. Effectivement, dans le monde où l'on est, on est obligé de vivre avec le capitalisme. Évidemment, on achète, on vit dans une société capitaliste. On peut être anticapitaliste en vivant dans une société capitaliste. Ce niveau de débat est ahurissant. Franchement, je suis choqué.

M. LE MAIRE.- Très bien. Vous l'êtes tout autant que nous puissions l'être, nous aussi, lorsque nous entendons certains propos qui sont tenus. Monsieur MELLION, vous avez d'autres solutions. Vous pouvez très bien démissionner et partir dans un autre champ professionnel. C'est tout à fait possible pour vous aussi.

Je voudrais tout de même apporter quelques réponses à ce que j'ai pu entendre et saluer vraiment l'engagement de l'ensemble des adjoints. Je vais reprendre les points un peu dans le désordre.

Sur les saluts nazis, Monsieur POULIN, nous ne transigerons pas sur le sujet. Pour tout ce qui vient de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, c'est le même combat. C'est le même combat pour nous, au même titre que lorsque l'on peut entendre ce qui peut se dire dans la sphère nationale, lorsque l'on a des intervenants issus de votre mouvement politique ou de vos mouvements politiques, avec des personnes qui, aujourd'hui, demandent l'abrogation du délit d'apologie du terrorisme et que l'on va cautionner ce genre de choses. Je le dénoncerai tout le temps du côté de la France Insoumise. Ce sera toujours mon combat, extrême droite, extrême gauche, toujours le même combat pour nous et pour moi. Nous continuerons, Christine, qui le fait remarquablement bien, déposera plainte et nous ne baisserons pas les bras dans ce domaine, aujourd'hui, sur le territoire national.

Sur les emprunts, vous savez très bien que, lorsque l'on fait des emprunts, ils ne sont pas affectés directement à une dépense particulière. Ils sont pris en charge dans le cadre d'un projet de développement de votre territoire et pour porter les politiques publiques que l'on développe, c'est-à-dire que lorsque l'on a un emprunt de 2 ou 4 M€, on ne dit pas que c'est pour l'affecter ici ou là, sauf dans le cadre de grands projets pour lesquels on contractera certainement des emprunts. Je vais vous dire également à quoi ils vont servir. Ils vont servir à financer des choses que vous n'avez pas été en mesure de financer et que nous récupérons aujourd'hui. Je vais vous donner un exemple. Madame VIGNOT, vous vous épanchez dans la presse locale en disant : « La stratégie de l'éclairage de la Citadelle, c'est moi. » Ce n'est pas tout à fait vous. Vous l'avez éteinte en septembre 2020, et sous la pression populaire et de l'opposition de l'époque, vous n'avez pas eu d'autre choix que de relancer les éléments. Il manque 500 000 € aujourd'hui.

Je vais vous donner un autre exemple, puisque vous voulez des chiffres et des choses concrètes, car j'ai à peu près les chiffres en tête. Toujours sur la Citadelle, on a la terrasse du Quinzé. Toute la population nous dit : « C'est dommage, on ne peut pas avoir accès à cette terrasse. » Il y a 2,2 M€ de travaux. Sur la ligne annuelle sur les remparts et les travaux réalisés pour la Citadelle, le montant est de 500 000 €. Il manque 1,6 M€. Madame VIGNOT, vous pouvez nous donner tous les chiffres. Or, nous les avons, nous avons les données, et cela m'inquiète que vous les ayez encore, car cela signifie que vous êtes partis avec les chiffres. Nous regarderons les éléments par la suite. C'est ce que vous avez dit. Nous regarderons la bande, mais ce sont exactement vos propos. Aujourd'hui, vous êtes en train de nous dire des choses, mais nous sommes en train de financer des éléments du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) que vous avez validés avant votre départ et qui, aujourd'hui, ne sont pas financés. Je pourrais donner de nombreux autres éléments, mais nous nous exprimerons très prochainement sur ce sujet, car les Bisontines et les Bisontins doivent savoir très clairement.

Monsieur POULIN, vous avez ouvert une brèche concernant le pont de la République. Je reprends les propos de Laurent CROIZIER : « On dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit ». Nous avons été élus pour un programme. Il n'y a rien de pire aujourd'hui que des élus qui sont élus pour un programme et qui ne tiennent pas leurs engagements. Nous tenons nos engagements, nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Sur le pont de la République, les éléments ont fuité. Je rappelle que le document de travail est confidentiel. Nous regardons aussi ce qui se passe dans ce domaine, et je vous donnerai tout de même quelques éléments par la suite. Certains en ont fait des tribunes, notamment des unes. Or, rien n'est validé. Je vais même plus loin. Nous avons une

approche plus globale que celle que vous avez pu avoir à un instant T de votre vie d'élu, en fermant de façon arbitraire un pont, sans concertation. Je rappelle quand même les propos de Madame ZEHAF en ces temps, qui disait : « On n'a pas consulté, on a simplement informé. » Le terme « information » n'est pas un synonyme de « consultation ».

Sur le pont de la République, nous sommes sur une approche plus globale du quartier et du secteur, tant sur la circulation des voitures que celle des piétons, celle des vélos, que sur les fréquences des feux tricolores, sur les lignes de bus. Aujourd'hui, nous sommes dans une approche globale de ce secteur et des mobilités sur le secteur, avec, en plus, des travaux qui vont s'engager rue de la République, qui ne seront pas les mêmes — je vous rassure — que ceux que vous aviez imaginés.

Par rapport aux documents sortis, quel amateurisme dans lequel vous étiez ! Quel amateurisme ! J'étais stupéfait. Heureusement que ce document de travail qui n'est pas validé, qui est paru en une en prenant cela pour argent comptant, est sorti. Cela m'a permis, avec Monsieur le Directeur Général des Finances, que je remercie, de mettre les yeux dans ce qui se passait. Pour tout le monde, on est dans un système numérique fortement impacté par des cyberattaques et autres. La Ville de Besançon est très loin d'être ultra protégée d'un point de vue numérique. Le serveur d'où sort ce document est un serveur en partage de la collectivité. Ce sont 7 200 adresses mail et 3 600 agents dans la collectivité qui ont accès à ce serveur. Comment avez-vous pu travailler dans ces conditions, avec autant d'amateurisme dans le fonctionnement de gestion des données numériques de la collectivité ? Nous sommes en train de tout reprendre. Nous allons le faire, puisque vous n'avez pas été en mesure de le faire. Quel amateurisme ! Ce sont 7 200 adresses mail qui ont accès à un document. Arrêtez de toujours dire « hum hum », ce n'est pas forcément hyper agréable. Comment peut-on fonctionner ainsi aujourd'hui en 2026 avec des attaques numériques dont on est la cible quotidiennement ? Nous reprendrons donc l'ensemble de ces éléments. S'agissant des emprunts, je vous ai apporté des éléments de réponse.

S'agissant de l'eau, nous avons l'ambition d'avoir une autonomie hydrique à l'horizon du mandat, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui à Besançon. Dans les échanges avec Guillaume BAILLY, que je remercie, vous avez évoqué les cuves. Depuis combien de temps êtes-vous élu ? Les cuves sont sorties au mois de juin. Quand avez-vous pris en compte la problématique de l'eau, cette ressource, que l'on sait potentiellement épuisable ? Je vais vous donner un exemple très concret, car il faut vous donner des éléments. Pour ma part, je fais du pragmatisme. Par le passé, vous avez eu cette volonté de réhabiliter le stade de rugby des Orchamps 2 pour un coût de 334 000 €. Il n'y a pas une cuve à proximité pour arroser le terrain de rugby, et aujourd'hui, on est dans l'incapacité de l'arroser, car en termes de moyens humains et de techniques, rien n'a été prévu. Quelle est cette vision aujourd'hui de construire, de rénover et de mettre 334 000 € sur des terrains et de ne pas penser à ces arrosages ou à ces fonctionnements de proximité ? Cela n'existera plus.

J'ai appris aussi dernièrement — nous le mettons à l'étude — qu'il y a un réservoir de 2 400 m³ derrière la cathédrale Saint-Jean, qui est rempli par la source d'Arcier lorsqu'elle est en trop-plein ou lorsqu'elle déborde sur la période hivernale. Tout est coupé, c'est-à-dire que l'on se prive d'une ressource de captage en eau de 2 400 m³ sur la ville de Besançon. Puisque vous voulez des exemples, je vais vous en donner un autre, celui du parking des Beaux-Arts. Le parking est en dessous de la nappe phréatique. On pompe tous les jours des mètres cubes d'eau qui repartent dans la nature, et on n'a pas été capable depuis des années de capter et de garder cette ressource en eau. Nous allons le faire, car nous sommes pragmatiques. Aujourd'hui, bien évidemment, l'adaptation au changement climatique et ce que l'on a connu nous interpellent fortement, et nous le ferons, notamment sur la ressource en eau.

Sur d'autres éléments, Jean-Pascal REYES vous en a parlé, Madame MAGNIN-FEYSOT, et c'est là où vous mentez. Ce n'est pas un arrêté anti-mendicité. C'est un arrêté anti-mendicité agressive et d'alcoolisation de voie publique. Je ne sais pas, avec Madame VÉZIÈS, où vous avez votre boîte aux lettres. Mais qui, aujourd'hui, veut habiter sur Battant ? Madame VÉZIÈS, il me semble que votre boîte aux lettres est à proximité de Battant, si je ne dis pas de bêtises, entre Pirey et Battant. Tout cela pour dire que c'est compliqué aujourd'hui pour les habitants de Battant de vivre sereinement. On a laissé pourrir une situation. Vous mentez. Ce n'est pas de la lutte contre la mendicité. Reprenez vos propos. Vous avez dit cela au début de vos propos. Aujourd'hui, nous voulons une ville paisible. Ceux qui invectivent, qui crachent, qui bousculent, qui volent sous des états d'alcoolisation ou autre, n'ont pas

leur place dans la ville de Besançon, et nous serons intransigeants sur le sujet. Que vous l'entendiez bien correctement.

Sur le fleurissement, il y a eu un épisode très long cet été. Je pense que vous avez vu l'ensemble des éléments. Vous l'avez alimenté. Tout est conforme. Il y a des règles. Ce ne sont même pas des règles de marché public en tant que telles, mais des règles de consultation de faible montant. À partir du moment où vous êtes en dessous de 60 000 €, vous pouvez consulter. Les horticulteurs locaux ont été consultés. Des fleurs ont été achetées pour 40 000 €, l'Orangerie municipale n'étant pas en mesure de fournir l'ensemble de ce que nous voulions faire en termes de fleurissement. Comme l'a dit très justement Laurent CROIZIER, je suis désolé, mais nous voulons du beau pour notre ville, ce qui passe par le fleurissement, et c'est un principe d'attractivité. En complément de ces 40 000 € de fleurs achetées chez différents horticulteurs dans un cadre extrêmement légal, vous vous en doutez bien, derrière, ce sont des pots de fleurs, des systèmes d'arrosage, des jardinières qui ont été aussi complétées pour pouvoir fleurir notre ville, et nous en sommes fiers. En effet, nous avons peut-être une particularité : nous sommes fiers de notre ville, et nous voulons redonner aussi cette fierté à notre ville. Les Bisontines et les Bisontins que nous croisons aujourd'hui nous remercient, nous disent que la ville est belle, qu'elle est entretenue, qu'elle rayonne.

Cela vous fait peut-être mal, mais je suis désolé, c'est un vrai principe de réalité que nous avons aujourd'hui au quotidien sur notre territoire bisontin, et Monsieur ALEM, cela commence par l'horloge fleurie. Vous avez cité un organe de presse qui n'a pas été forcément très agréable et qui a politisé également ses chroniques sur France Inter. Dont acte et c'est ainsi. Je remercie d'ailleurs Serge COUËSMES d'avoir participé parmi des personnes qui n'étaient pas forcément dans un esprit constructif. Nous sommes vraiment dans cette ligne.

Monsieur ALEM, vous avez dit : « les quartiers populaires ont moins d'interventions ». *S'adressant à Hasni ALEM qui tente d'intervenir.* D'accord. Vous n'avez pas de réponse. Vous avez bien fait de ne pas venir samedi, car vous auriez vu ce que c'était que de ne pas abandonner un quartier. Je ne vous ai pas donné la parole. Derrière, la fête retrouvée de Planoise a été une réussite. Il y a eu plus de 7 000 personnes. Monsieur ALEM, soyez respectueux ! Vous n'avez pas le micro. Je suis très calme, ne vous inquiétez pas. Vous n'avez pas le micro. Ne soyez pas arrogant. Vous auriez dû venir à la fête de Planoise et vous auriez vu ce que c'était. Vous qui l'avez décrié ici au sein de ce Conseil Municipal. Pour les Planoisiennes et les Planoisiens — et merci à toi, Myriam, à l'ensemble des services et des équipes de la maison de quartier Mandela —, cela a été un temps extraordinaire, avec des associations contentes de retrouver les familles, toutes les générations confondues. Ce n'était pas la fête de Planoise, mais un festival qui se faisait à Planoise. Nous n'avons pas abandonné les quartiers. Je ne peux pas vous laisser dire qu'aujourd'hui, les quartiers populaires ont moins d'interventions. C'est faux. Vous dites tout et n'importe quoi sur les réseaux, vous dites tout et n'importe quoi ici au sein de ce Conseil Municipal, et je ne vous le laisserai pas dire. Ce n'est pas vrai.

Concernant ce rapport n° 3, il s'agit de prendre acte. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4 - Election d'un nouvel Adjoint au Maire

M. LE MAIRE.- Dans le cadre de ce rapport, il est proposé :

- de maintenir à 16 le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de Besançon,
- d'approuver le principe selon lequel le nouvel adjoint au Maire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'adjoint au Maire démissionnaire, c'est-à-dire le 14e rang,
- de désigner deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement. Les deux benjamines de l'assemblée Madame MEUNIER et Madame METZGER seront désignées scrutatrices,
- de recourir au vote électronique pour cette élection.

Je vous propose de voter pour Monsieur Mohamed AÏT-ALI en lieu et place de Monsieur Frédéric PARISE.

Monsieur POULIN, votre intervention concerne-t-elle ce dossier ? Je vous en prie.

M. POULIN.- Dans la suite de ce qu'a dit mon collègue Jean-Sébastien LEUBA, nous avons besoin d'un peu d'explication. Vous parliez de méthode tout à l'heure, mais la méthode qui est la vôtre n'est pas d'informer les élus du Conseil Municipal qu'un de ses membres va quitter l'assemblée. Elle consiste à poster une vidéo, un peu malaisante d'ailleurs dans la manière dont elle est faite, pour sommer l'élu de s'expliquer sur la raison pour laquelle il quitte son mandat. L'a-t-il fait de son plein gré ? Souhaitiez-vous le faire ?

M. LE MAIRE.- C'est impossible ! Monsieur POULIN, prenez un peu de hauteur.

M. POULIN.- Permettez-moi de poser la question. Si la réponse est oui, c'est très bien et je l'entends. Néanmoins, j'aurais simplement voulu que nous puissions en débattre ici, dans ce Conseil, et qu'il vienne nous en parler, et si ce n'est pas dans ce Conseil, dans la commission dédiée à ce sujet. Finalement, tel est le sens d'un débat municipal. La méthode devrait être celle-là. Vous l'avez fait autrement. Nous aurons un nouvel adjoint sur la question des sports. Cette délégation est exigeante, elle demande du temps. Je dois dire que nous avons eu beaucoup de sollicitations depuis le dernier Conseil Municipal sur la tonalité avec laquelle vous avez remis en cause le travail de notre collègue Abdel GHEZALI lors du mandat précédent. Oui, il a passé beaucoup de temps sur le terrain pour les projets, et aujourd'hui, les projets voient le jour — je pense au gymnase à Planoise, au parquet du Palais, à la question des terrains synthétiques —, parce qu'il était investi dans sa mission.

Monsieur FAGAUT, demain, vous ferez de ce bilan le vôtre, mais finalement, nous le partageons. C'est peut-être ce qui est compliqué pour vous à un moment donné, dans la manière dont, depuis tout à l'heure, vous nous répondez et que certains nous répondent. Vous disiez que vous ne vouliez pas de café. J'aurais tendance peut-être à nous servir une camomille, à vous en premier, car la réalité, c'est que nous avons le droit ici de poser des questions. C'est même le rôle d'un Conseil Municipal que de poser des questions et de ne pas acter que tout doit passer comme une lettre à la poste. Vous l'aviez d'ailleurs très bien fait lors des mandats précédents. Vous aviez eu cette habitude. Vous avez été longtemps dans l'opposition et vous avez régulièrement posé des questions. Aujourd'hui, nous en posons aussi, mais parfois sur une tonalité, vous en conviendrez, différente de la vôtre. Franchement, depuis tout à l'heure, les réponses sont faites sous forme de menaces, vous demandez même : « Où est votre boîte aux lettres ? », etc. Or, nous n'en sommes pas là. Les menaces ne nous font pas peur.

M. LE MAIRE.- Quel est le rapport avec l'élection de Mohamed AÏT-ALI?

M. POULIN.- La méthode selon laquelle vous gouvernez et nous voyons qu'aujourd'hui, vous choisissez de privilégier un autre dialogue que le dialogue avec le Conseil Municipal. Lorsque le Conseil Municipal pose des questions, cela vous dérange. Nous continuerons, puisque des Bisontines et des Bisontins se posent également de nombreuses questions au regard des actions que vous menez.

M. LE MAIRE.- Madame HUOT CUSENIER.

Mme HUOT CUSENIER.- Merci, Monsieur le Maire.
J'avoue que je suis surprise — le mot est faible — par les derniers propos de Monsieur POULIN. Si je comprends bien, Monsieur PARISE aurait dû venir devant cette assemblée justifier son choix. Je tiens tout de même à rappeler que l'article de presse, dont on m'a fait grief dans certains propos, a été nécessité et justifié, car l'opposition a fait courir encore des rumeurs et des informations totalement fausses sur les précédentes démissions, notamment celle de Madame GAUTHIER. Pour une fois, même la presse s'en est émue en disant qu'il était totalement inadmissible de venir remettre en cause les motifs pour lesquels Madame GAUTHIER avait dû démissionner du Conseil Municipal. J'entends finalement aujourd'hui que c'est un peu pareil pour Monsieur PARISE, qu'il devrait venir justifier devant vous pourquoi, à un moment donné, il a estimé que le fait d'être adjoint et élu au Conseil Municipal n'était peut-être pas en phase avec ce qu'il avait estimé ou choisi au début. Je crois qu'il dispose de son libre arbitre.

Une fois encore, l'article a été nécessité, parce que le bruit a couru que, finalement, les adjoints étaient sous la coupe de Monsieur le Maire. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire également lors d'une des premières commissions. Les adjoints, eux aussi, ont leur libre arbitre. Ils ne sont pas dénués de neurones, si vous me permettez l'expression, et ils sont capables de réfléchir par eux-mêmes. Ce n'est pas parce qu'on ne prend pas la peine de répondre à chaque fois à vos propos

totalement faux, que ce soit dans la presse ou dans ce Conseil Municipal. Franchement, il y a bien des fois où cela ne vaut pas le coup de vous répondre. C'est simplement la raison pour laquelle on se tait.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je reviens sur ce que disait Jean-Sébastien LEUBA. Tout le travail réalisé par les adjoints précédents, en particulier par l'adjoint Abdel GHEZALI, a été remis en cause de manière extrêmement violente lors du Conseil Municipal précédent, pratiquement en une seule phrase. Je vous invite à relire le compte rendu et l'interview sur le travail d'un élu. Comme vous avez conclu vous-même dans la présentation de votre activité en disant que la différence entre nous et vous, c'était la culture du travail, vous imaginez ce que vous vous permettez d'émettre vis-à-vis du public et sur l'engagement des personnes. Vous ne pouvez pas venir vous offusquer comme vous venez de le faire aujourd'hui lorsque vous vous permettez de tenir les propos que vous avez tenus pour vous présenter.

M. LE MAIRE.- Madame la Première Adjointe.

Mme HUOT CUSENIER.- J'ai juste une dernière observation. Je vous invite tous à relire l'article dans lequel je me suis expliqué sur les fonctions, le rôle des adjoints. À la fin, il m'a été demandé, finalement, d'une manière générale, quelle était la différence entre la gauche et la droite. Je n'ai pas remis en cause spécifiquement le travail des adjoints.

Madame VIGNOT, quelle députée prône le droit à la paresse ? À quel parti appartient-elle, justement ? Je pense simplement que la valeur du travail est plus une valeur qui nous importe qu'à votre parti.

M. LE MAIRE.- Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Je vais essayer de calmer les choses. Lors du dernier mandat de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, je suis remontée sur la liste suite à la démission d'une jeune élue communiste. Il n'y a eu ni débat ni explication demandée à cette jeune femme, et fort heureusement. Vous avez employé le mot « malaisant ». Là, votre propos est malaisant, Monsieur POULIN.

M. LE MAIRE.- Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.
Monsieur POULIN, je vous rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas qu'un adjoint qui démissionne vienne présenter des explications devant les élus. La démission est une décision individuelle et envoyée à Monsieur le Préfet qui la valide ou non.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS. J'ai un problème, parce que je vois que votre micro est vert, mais cela ne s'affiche pas chez moi.

Mme VÉZIÈS.- Je ne sais pas ce que je dois en conclure, mais ce n'est pas grave, je vais tout de même continuer. Il est question de la manière dont un élu doit partir, ou dont on juge un élu qui part, ou dont on juge le travail d'un élu. Je voudrais revenir sur deux événements qui se sont passés précédemment en lien avec cela. Premièrement, Monsieur le Maire, cela fait deux fois, depuis le début de ce mandat, que vous me demandez de me calmer. Ce n'est pas un argument. Les femmes ont suffisamment entendu cette injonction pour savoir ce qu'elle signifie lorsqu'elle vient d'un homme. C'est une façon bien commode de disqualifier la parole d'une femme lorsqu'elle devient trop forte pour être confortablement ignorée. J'ai le sang chaud. Vous avez sept ans pour vous y habituer.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, vous avez fait un deuxième dérapage alors que l'on est à peine au cinquième rapport. Là où j'habite et là où je dors le soir ne vous regarde absolument pas. Ce que vous avez fait est particulièrement irresponsable. Vous le savez, puisque j'ai demandé la protection fonctionnelle au printemps dernier, suite à des menaces de viol et d'éventration de la part de nervis d'extrême droite. Je fais régulièrement l'objet de menaces violentes, et là, vous dites publiquement que l'on peut me trouver à Battant. C'est irresponsable ! Je vous le dis, Monsieur FAGAUT : calmez-vous.

M. LE MAIRE.- Je ne répondrai pas à cela, car je crois que ce qui m'importe surtout, c'est ce qui va se passer là. Cher Mohamed AÏT-ALI, c'est votre élection au rang d'adjoint aujourd'hui. Je ne sais pas s'il nous regarde, mais je voudrais saluer Frédéric PARISE, pour qui j'ai beaucoup d'estime et beaucoup d'amitié. Il a fait un choix personnel. Je ne suis pas certain de lui avoir mis le couteau sous la gorge lorsqu'il est venu s'exprimer sur une vidéo. Cela vous dérange encore une fois, mais il va falloir aussi vous y habituer, Monsieur POULIN. Et en termes d'échanges, de débats, j'ai été dans l'opposition ici pendant 10 ans. Je crois que vous êtes très mal placé pour venir nous dire exactement comment nous devons procéder. Sur le mandat passé, en termes de coupures de micro, d'injonctions, d'invectives, de mépris, de condescendance, je crois que vous en aviez un certain rayon. Je le dis avec un peu d'humour, car cela me fait doucement sourire. Je me l'étais noté. Un tribunal est en train de s'installer. Le tribunal d'extrême gauche est là, il demande des comptes pour l'un, pour l'autre. Le Conseil Municipal ne sera pas cela, Monsieur POULIN. C'est à votre grand regret, mais cela ne se passera pas ainsi.

Nous revenons sur cette élection. Nous nous devons de procéder à l'élection de Mohamed AÏT-ALI. Nous passons au vote numérique.

Il est procédé au vote électronique.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous pouvons fermer le vote. Mohamed AÏT-ALI est élu 14e adjoint de ce Conseil Municipal et de cette majorité.

Applaudissements.

M. LE MAIRE.- Félicitations à toi, Mohamed, pour cette élection.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **maintient à 16 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Besançon,**
- **approuve le principe selon lequel le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint au Maire démissionnaire – 14ème rang,**
- **désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : Mmes Manon MONNIER et Éléonore METZGER**
- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un Adjoint au Maire conformément à l'article 20 du règlement intérieur,**

Propositions approuvées à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

M. Ludovic FAGAUT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjoint au Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjoint à pourvoir.

M. Ludovic FAGAUT propose la candidature de M. Mohamed AÏT-ALI.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- **Nombre de votants : 55**
- **Votes blancs : 3**
- **Abstentions :10**
- **Suffrages exprimés : 52**
- **Majorité absolue : 27**

M. Mohamed AÏT-ALI obtient 42 voix.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, déclare M. Mohamed AÏT-ALI, 14ème Adjoint au Maire de la Ville de Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1er tour du scrutin.

5 – Election d'un nouvel Adjoint au Maire : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes de fonction

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités de fonctions votées, par délibérations du Conseil Municipal n°2026/008274 et n°2026/008275 du 23 avril 2026, au nouvel Adjoint au Maire et à la nouvelle Conseillère Municipale Déléguée.

Le tableau récapitulatif joint en annexe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 – Election d'un nouvel Adjoint au Maire : Modification des représentations dans diverses structures

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Mme Marie-Line EGRON (1) et M. Mohamed AÏT-ALI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **fait application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT,**
- **désigne M. Mohamed AÏT-ALI, 14ème Adjoint nouvellement élu, en qualité de représentant de la Ville de Besançon dans les structures suivantes :**
  - **Centre International de Séjour (CIS),**
  - **Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES),**
  - **Unité de Promotion, de formation et de Recherche des Sports (UFR STAPS),**
  - **Comité d'orientation stratégique du centre d'études et de recherches olympiques universitaires (CEROU).**
- **désigne Mme Marie-Line EGRON, nouvellement installée en tant que Conseillère Municipale Déléguée, pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures dans lesquelles l'ancien Conseiller Municipal Délégué devenu Adjoint était membre,**
  - **Office Municipal des sports (OMS),**
  - **Profession Sport Loisirs 25 (PSL),**
  - **Comité local de gestion,**
  - **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),**
  - **Collège Albert CAMUS,**
  - **Ecole maternelle Fontaine Ecu,**
  - **Ecole élémentaire Fontaine Ecu,**
  - **Lycée Claude Nicolas LEDOUX,**
- **désigne le 14ème Adjoint, nouvellement élu, au sein de la Commission n°4 « Éducation, jeunesse, culture, sports et engagement citoyen »,**
- **désigne Mme Marie-Line EGRON pour intégrer la commission n°4**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

7 – Désignation des représentants du Conseil Municipal dans des Sociétés d'Economies Mixtes et Sociétés Publiques Locales

M. LE MAIRE.- Ce rapport est la conséquence de l'arrivée de Mohamed AÏT-ALI et de Marie-Line EGRON. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Mme Laurence MULOT CESARI (1) et MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Fabrice TAILLARD (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Société d'Économie Mixte Micropolis (SEMM)	
Titulaire	**M. Ludovic FAGAUT**

Société d'Économie Mixte aktya	
Titulaire	**M. Fabrice TAILLARD**

Société d'Économie Mixte sedia	
Titulaire	**M. Guillaume BAILLY**

Société Publique Locale Territoire 25 (SPL T25)	
Titulaire	**M. Ludovic FAGAUT**

Société d'Économie Mixte LOGE.GBM	
Titulaire	**Mme Laurence MULOT CESARI**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux ci-dessus pour représenter la Ville de Besançon aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des structures suivantes :

- **Société d'Économie Mixte Micropolis,**
- **Société d'Économie Mixte aktya,**
- **Société d'Économie Mixte sedia,**
- **Société Publique Locale Territoire 25,**
- **Société d'Économie Mixte LOGE.GBM.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

8 – Désignation des représentants du Conseil Municipal dans diverses structures

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes Myriam LEMERCIER (1), Manon MONNIER (1), Esther SZWARC (1) et MM. Djilalli SAHLAOUI (1) et Patrick VERDIER (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Dans un premier temps, applique de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT.**

- **Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures suivantes :**
  - **Solidarité Doubs Handicap,**
  - **Foyer de jeunes travailleurs les Oiseaux**
  - **Foyer de jeunes travailleurs Cassotte**
  - **Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux**
  - **COS**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

9 - SEM sedia - rapport de l'élu mandataire - 2025

Une présentation est projetée en séance.

M. LE MAIRE.- Il y a une présentation orale et je donne la parole à Guillaume BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais faire une présentation rapide, une fiche d'identité pour présenter ce qu'est la SEM Sedia, société d'économie mixte. C'est une société commerciale, dont le capital est détenu à 52,59 % par les collectivités et à 47,41 % par des partenaires privés. La Ville de Besançon est donc actionnaire de Sedia à hauteur de 8,06 % du capital, bien évidemment, aux côtés de Grand Besançon Métropole qui est actionnaire à hauteur de 7,39 %. Sedia a pour objet de mener des études, de réaliser, de commercialiser et de gérer des opérations immobilières, donc d'aménagement foncier, de réhabilitation de quartiers, de construction d'équipement. La SEM Sedia est un outil qui peut intervenir pour le secteur privé et pour le secteur public. Elle s'intègre dans une « grappe » qui est un ensemble d'une quinzaine d'Entreprises Publiques Locales (EPL) et leurs filiales à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui ont mutualisé des moyens et des ressources sous l'impulsion de la SEM Sedia. Sur le territoire grand bisontin, nous retrouvons Sedia, Territoire 25 que nous connaissons bien et Aktya, qui font partie de cette « grappe ».

Le rôle de la « grappe » est un rôle d'ensemblier permettant d'associer les compétences des différentes EPL pour mener une opération. Sedia va gérer administrativement l'ensemble des EPL de la « grappe » via des conventions et gère l'ensemble des effectifs mutualisés affectés aux sociétés de la « grappe », soit 78 salariés en 2025. Vous avez une présentation schématique de l'organisation de la « grappe » où l'on retrouve la SEM Sedia au centre. Nous sommes sur le territoire grand bisontin où l'on retrouve la SPL Territoire 25 d'un côté, et la SEM patrimoniale de l'autre pour les portages immobiliers d'entreprise. Cet ensemble représente 130 M€ de fonds propres à disposition du développement local et du territoire.

En termes d'activité, l'activité opérationnelle de Sedia se décline en concessions d'aménagement, mandats d'équipement public, opérations en propre et assistances à maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération. Elle est ciblée sur la construction, la réhabilitation d'équipements publics, d'immeubles, d'activité et d'habitat, pour un volume d'activités qui se mesure par le chiffre d'opérations, soit le montant des investissements réalisés en 2025 à hauteur de 46,4 Md€.

S'agissant de l'évolution de l'activité, elle subit une baisse liée principalement à trois tendances : les concessions sont prioritairement confiées aux SPL et non pas directement à Sedia ; en 2025, il y a eu moins de commandes publiques avec moins de lancements de grandes opérations, et on partait de deux années, 2022-2023 plutôt exceptionnelles en termes de volume et de lancement d'opérations, ce qui fait cette différence et cette tendance à la baisse en termes de chiffres.

Vous avez ensuite quelques chiffres clés pour 2025 : un peu plus de 6 M€ de chiffre d'affaires, 18 M€ de fonds propres, un endettement maîtrisé à hauteur de 18 M€ pour un résultat net 2025 de 786 000 €. À noter que le résultat net de Sedia est, chaque année, alimenté par les dividendes reçus de ses filiales, dont Sedia est actionnaire. Comme exemple de filiales sur Besançon, on retrouve la SCCV (Société Civile de Construction Vente) Utopia pour le Haut de Chazal, les SCCV Viotte et la SAS HEMERE pour les projets photovoltaïques.

Vous avez ensuite quelques opérations, notamment par le biais de la SPL Territoire 25 sur les concessions confiées par la Ville de Besançon. Nous retrouvons les opérations aux Vaîtes, Viotte, Saint-Jacques et Grette-Brûlard-Polygone.

Sedia est également sur la partie Habitat, mandatée sur le dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain). Elle est également mandatée par l'OFS (Organisme Foncier Solidaire) sur plusieurs opérations à Besançon. Elle est concessionnaire, pour la Ville et pour GBM, de l'opération Haut de Chazal.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. Je voulais revenir sur quelque chose qui nous a tous marqués, j'en suis sûre. Mesdames et messieurs, nous, groupe politique « Les écologistes, génération, société civile », nous tenions à dire tout notre soutien aux salariés de la « grappe » Sedia, car nous savons que ce sont des métiers partagés dans la « grappe » Sedia, aux proches, et aussi à ceux qui travaillent pour la « grappe » Sedia, aux victimes de l'accident survenu lors des travaux de la crèche Viotte. Nos regards

se tournent obligatoirement vers les entreprises et les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage de ce chantier pour comprendre comment un tel drame a pu se produire. Je comprends que les équipes de la « grappe » Sedia soient touchées par ce drame, et je tiens à le souligner, car en pratiquement 40 ans d'activité, un tel accident de travail ne s'était jamais produit. Chacune et chacun se sentent aujourd'hui impliqués. Il faut désormais attendre les résultats de l'enquête pour comprendre ce qui s'est passé et en tirer des leçons sur la sécurisation des chantiers, de tous nos chantiers sur la ville et les conditions de travail des salariés à tous les niveaux, traitants ou sous-traitants. Je tenais à dire combien nous étions en soutien avec les salariés victimes de ce grave accident.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous devons simplement approuver ce rapport annuel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 de l'élue mandataire de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - SPL Territoire 25 - rapport des élus mandataires - 2025

Une présentation est projetée en séance.

M. LE MAIRE.- Sur le rapport suivant, il doit y avoir aussi une présentation orale avec un document projeté. Je rappelle simplement que la Ville de Besançon est actionnaire de la SPL Territoire 25 à hauteur de 15,45 % du capital et que 100 % du capital sont détenus par des collectivités territoriales. Avec Guillaume BAILLY, nous sommes les deux représentants de cette SPL qui a pour activité l'aménagement foncier, la réhabilitation des quartiers existants, la construction d'immeubles et nous avons quasiment 15 Équivalents Temps Pleins (ETP) sur l'année 2025 au sein de la structure. Elle a un capital à hauteur de 3,2 M€ constitués, soit 32 000 actions réparties entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le Département du Doubs, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), la Ville de Montbéliard et 16 autres collectivités. Il faut savoir qu'au niveau des opérations, 72 % sont des concessions d'aménagement. La SPL Territoire 25 a un chiffre d'affaires de plus de 2 M€, en hausse de 7,8 % par rapport à 2024.

En termes de perspectives concernant Territoire 25, il y a un bon volume d'activités pour les années à venir, comme vous pouvez le voir sur les différentes vignettes qui tournent à l'écran, avec également des signatures de contrats de concessions d'aménagements majeurs sur ces trois dernières années. Les perspectives sont plutôt très intéressantes. Le bilan financier de la structure est sain, la santé financière de Territoire 25 étant saine. Guillaume BAILLY a évoqué quelques projets en lien avec la collectivité.

Pour rebondir sur ce qu'a évoqué Madame VIGNOT concernant l'accident sur le chantier de Viotte, survenu le 8 septembre dernier, l'élu d'astreinte Serge COUËSMES s'est rendu sur site. Je rappelle que Territoire 25 est le maître d'ouvrage de la structure et que des employés d'une société ont été touchés. Bien sûr, nous sommes de tout cœur avec eux dans ce drame qui a pu survenir. Cette fois-ci, la justice fera la suite. En effet, le procureur a déposé des scellés et a arrêté le chantier en attendant de décider de sa reprise. Des investigations se font avec des expertises d'assurances tant du côté de Territoire 25 que de l'autre côté, de l'entreprise concernée avec ses employés. En tout cas, nous restons prudents le temps que les investigations se déroulent. Je réitère tout notre soutien aux blessés.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je vois trois abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

11 - Réforme de la facturation électronique : Convention de mandat donné à l'Office National des Forêts pour poursuivre la facturation aux acheteurs des bois provenant de la forêt communale de Besançon

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve le principe de donner mandat à l'ONF pour facturer les ventes de bois au nom et pour le compte de la Ville de Besançon**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Attribution d'une subvention à l'Association des Jardins familiaux de Besançon et Environs

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Monsieur le Maire, nous voterons cette subvention de fonctionnement de 25 000 €, mais on ne peut pas ne pas évoquer l'histoire, la vocation et la détresse de certains occupants de nos jardins familiaux. Depuis des décennies, ces jardins ont été le cœur battant d'une politique profondément sociale, populaire et écologique à Besançon. Nous les avons développés au cours de ces derniers mandats. Ce ne sont pas de simples carrés de terre, ce sont des lieux de dignité où les familles cultivent de quoi se nourrir et préservent leur pouvoir d'achat. Ce sont des havres de vie, de transmission où nos aînés brisent la solitude, se rencontrent, partagent des savoir-faire précieux. Pour autant, aujourd'hui, ce modèle vacille. Cet été, le lien social s'est distendu sous les coups de boutoir du climat. Les récoltes ont été désastreuses. Derrière ces constats, il y a aussi des visages, des jardiniers usés, découragés, qui nous confient vouloir tout abandonner à cause de la charge physique, parfois financière, qui devient insoutenable.

Monsieur le Maire, ne devons-nous pas investir dans ces jardins de la même manière que vous l'avez fait pour le fleurissement ? Votre obsession de l'été aura été de traquer la moindre fleur fanée, quitte à imposer un « quoi qu'il en coûte » de l'arrosage en pleine canicule pour le beau. Cela n'a rien à voir avec l'exemple de Gray que vous citiez, puisque c'était faire aussi bien en s'adaptant aux transitions climatiques et à l'arrivée des restrictions drastiques. Pendant que des centaines de milliers d'euros d'investissements, d'heures supplémentaires de nos services et de prestations privées étaient engloutis pour le fleurissement de prestige de la municipalité, les difficultés de ces jardiniers ont été passées sous silence. Pendant que la Ville arrosait ses massifs, les occupants des jardins familiaux voyaient leurs parcelles décimées par la sécheresse. Nous voulons que vous donniez à ces occupants le même niveau d'investissement et de préoccupation que vous avez pris pour le fleurissement. Si nous ne faisons rien, des occupants risquent de partir, et avec eux, nous ne perdrons pas seulement des légumes ou des fleurs, nous perdrons aussi un morceau de notre cohésion sociale, un rempart contre la précarité et un espace de vie indispensable pour nos anciens.

Puisque vous avez décidé de poursuivre cette politique de fleurissement à tout prix et que nous ne vous ferons pas changer de cap malgré les canicules, ne pouvez-vous pas faire des jardins familiaux de véritables partenaires de la Ville ? Ne pouvons-nous pas lancer un audit des besoins de ces jardins pour repenser ensemble ces espaces face aux défis climatiques par des investissements collectifs et partagés pour des récupérateurs d'eau collectifs, par exemple, ou la rénovation de matériel ? Au cours des mandats précédents, ces jardins ont grandi. Si vous tenez à tant à faire fleurir Besançon coûte que coûte, faisons-le aussi avec ceux qui cultivent déjà notre terre et notre vivre ensemble, car le jardin d'ornement ne peut pas éclipser le jardin populaire, celui que l'on cultive, celui que l'on partage et celui que l'on fait vivre.

M. LE MAIRE.- Merci. J'entends ce que vous évoquez. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Comme j'ai posé des questions, serait-il possible d'avoir des réponses ? C'est la suite des autres débats que nous avons eus. Or, nous n'avons pas de réponse.

M. LE MAIRE.- Il me semble vous avoir dit que nous avions entendu ce que vous nous avez dit. Nous avons donc attendu. Que voulez-vous que je vous réponde de plus à part que nous avons entendu ce que vous avez dit ? Nous regarderons à l'avenir comment fonctionner.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la poursuite du partenariat avec l'association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2026 dont le financement sera assuré par les crédits inscrits sur la ligne 65.511.65748.0022221.34000**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Versement d'une contribution annuelle complémentaire au Conservatoire Botanique National de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI)

M. LE MAIRE.- Sur le rapport n° 13, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe du versement d'un contribution annuelle complémentaire de 6 018 € au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) pour l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Cession d'un bien communal situé dans la cité-jardin Jean Jaurès, 28 rue du Caporal Peugeot

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA

M. LEUBA.- Je ne sais pas si je vais oser vous poser des questions, mais je vais tout de même faire une intervention sur ce point. Ce bien communal n'est pas tout à fait un bâtiment comme les autres. La cité-jardin Jean Jaurès est un ensemble de logements sociaux, construit dans l'entre-deux-guerres, selon un modèle d'urbanisme qui cherchait alors à offrir aux ouvriers un cadre de vie plus sain, avec des logements entourés d'espaces verts et de jardins. Ce bâtiment accueillait également le logement du gardien ainsi que les bains-douches de la Cité. Il a également été occupé par la Prévention Routière jusqu'en 2025. J'ai donc deux questions. La première concerne le logement qui doit être créé après réhabilitation. Est-il prévu que le logement bénéficie d'un loyer à prix modéré ou qu'il entre dans un dispositif de logement abordable ? Si ce n'est pas le cas, le rapport ne nous apportant pas de précision sur ce point, serait-il possible d'étudier cette possibilité ? Cela me semblerait cohérent avec l'histoire de la cité-jardin et avec l'intérêt du dispositif SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) qui avait, semble-t-il, porté intérêt sur ce bien.

M. LE MAIRE.- Sur ce bien qui a été vendu, je vous invite à échanger avec votre tête de liste aux élections municipales, cette vente ayant été opérée sous l'ancienne majorité. Je ne sais pas quels sont les échanges que vous avez entre vous aujourd'hui, mais c'était sous l'ancienne majorité que cette vente avait été prévue d'être réservée aux deux voisins. Aujourd'hui, c'est le cas en tant que tel. Je vous invite à échanger avec Madame VIGNOT. En effet, nous récupérons une situation.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Nous ne parlons pas d'une situation. Nous parlons d'objectifs sur du logement. Bien entendu, nous avons échangé avec Anne VIGNOT, comme nous le faisons sur différents rapports. Néanmoins, j'entends votre réponse selon laquelle, lorsque des rapports ont attrait à la majorité précédente, certains ne vous regardent pas, d'autres vous regardent.

La deuxième question concerne la disparition de la fonction associative du bâtiment, puisque vous êtes Maire de Besançon et que vous avez des adjoints qui s'occupent des locaux associatifs. Le local a accueilli des associations pendant de nombreuses années. Nous savons aujourd'hui qu'il existe des demandes sur le secteur, sur Besançon, notamment dans le quartier de Saint-Ferjeux. Je ne vais pas demander à Anne VIGNOT, car vous êtes devenu Maire et que vous avez de nouveaux adjoints. Avant de céder ce bien, pouvons-nous savoir si d'autres locaux municipaux sont aujourd'hui disponibles dans le quartier pour répondre aux besoins des associations ?

M. LE MAIRE.- Vous faites référence certainement à votre déplacement de dimanche au sein de la Cavalcade, j'étais également présent. Pour avoir échangé avec le Président de l'association, il rencontre des difficultés aujourd'hui sur le secteur de Saint-Ferjeux, notamment pour ranger du matériel, et c'est une vraie difficulté. J'ai envie de vous dire que c'est une vraie difficulté sur toute la ville, les associations souffrent cruellement de manque d'espaces, d'espaces sportifs, d'espaces culturels, de locaux de stockage ou autre. Nous avons des perspectives que nous vous présenterons ici, au sein de ce Conseil Municipal, qui sont plutôt à faire en sorte que nos associations soient traitées dans les meilleures conditions possibles pour qu'elles puissent exercer leur mission sociale de service public, en tout cas de service associatif, au bénéfice des différents quartiers. Nous vous présenterons des éléments, car nous avons également des bâtiments aujourd'hui. Nous travaillons sur un schéma de notre patrimoine, ce que nous n'avons pas aujourd'hui.

Je vous donne un autre exemple très concret. Je vous mets au défi. Maintenant, on arrive à le faire, après quatre mois et demi, mais lorsque nous sommes arrivés, nous étions dans l'incapacité de connaître exactement de quoi était propriétaire la Ville de Besançon, les surfaces et autres. Aucun document ne récapitulait l'ensemble de ces données. Nous avons fait ce travail pour pouvoir aujourd'hui optimiser et rationaliser notre patrimoine communal et voir comment certains espaces peuvent être mis à disposition ou partagés avec le tissu associatif. Je crois que c'est aujourd'hui un élément incontournable que nous avons commencé à faire et vous aurez des éléments le moment venu sur le sujet.
Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je voulais juste revenir sur les questions qu'a posées Jean-Sébastien LEUBA. C'est vrai que ce dossier a été traité depuis plusieurs mandats, puisqu'il a fallu collecter, entre autres, les locaux loués ou propriétés des associations, pour voir si, finalement, ils correspondaient encore à leurs usages ou besoins, et surtout, pour voir quelles politiques nous souhaitions avoir. En effet, comme vous l'avez dit, les demandes sont très nombreuses et les moyens de la collectivité sont limités, à moins que vous nous démontriez que spécifiquement à Besançon, nous n'avons pas de problématiques de financement. Nous avions donc fait un inventaire de l'ensemble de ces occupations pour voir quelles politiques étaient menées avec les associations. Ce travail a été fait avec les associations et je suis sûre que les services vous auront donné l'ensemble du travail réalisé et qui avait déjà été commencé sous Jean-Louis FOUSSERET, puis repris dans le dernier mandat.

Pour dire les choses très clairement, nous avions constaté que l'histoire de la vie associative était longue. Certaines associations étaient en partenariat avec la Ville depuis très longtemps. Les conventions, les contrats, les partenariats, étaient d'une très grande diversité, et nous avons essayé de travailler l'équité en matière de traitement des associations, car, de notre point de vue, il y avait beaucoup trop d'écarts. Je suis sûre que le résultat de ce travail vous a été communiqué par nos services. Je suis très heureuse que vous repreniez et continuiez ce travail d'exploration et pour voir, sur l'ensemble des propriétés de la ville de Besançon, comment optimiser et en même temps investir pour pouvoir répondre aux besoins associatifs.

Je tenais à rappeler d'où nous partions et où nous sommes arrivés. Je suis sûre que vous avez un dossier complet sur la vie associative, entre autres d'ailleurs concernant les associations qui paient des loyers, celles qui paient des charges, etc. Mais je suis sûre que nous reverrons cela bientôt ici, dans cette instance.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à Bruno CAIRE que je l'ai vu lever les yeux au ciel. Je ne suis pas certain qu'il soit dans la même lignée que vous.

M. CAIRE.- Je ne suis absolument pas dans la même lignée que vous, Madame VIGNOT. Il n'y a aucun document de gestion sur le patrimoine immobilier de la Ville de Besançon. Lors de mon premier entretien avec les services, la première chose que je leur ai demandée était de me fournir une synthèse de tout le patrimoine immobilier, notamment le patrimoine associatif, concernant par exemple les locaux techniques. Ils m'ont dit que cela n'existait pas. C'est le premier point. Deuxièmement, depuis le mois de mai, j'ai eu le temps de regarder tout cela de près. Je me suis aperçu que la Ville loue des locaux alors que d'autres sont vides. Par conséquent, je ne crois pas que le mot « gestion » soit dans votre vocabulaire, Madame VIGNOT. Je suis désolé. Et il n'y a pas que cela. Certaines friches existent depuis 14 ans et n'ont pas été valorisées. Vous ne le savez pas, ce qui est normal, puisqu'il n'y a aucun document permettant de centraliser tout cela et d'avoir une gestion rigoureuse de tout le patrimoine. Il y a un patrimoine très dispersé, des locaux qui ne correspondent pas aux usages. Bref, j'ai été effaré.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Bien sûr. Il y a même eu une délibération sur le travail que nous avons mené en matière de recensement de tout ce que les associations occupaient. Nous avons travaillé avec elles.

M. CAIRE.- Je ne vous parle pas des associations. Je vous parle de patrimoine immobilier et de la façon dont il est géré. Il n'est pas géré.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Oui, c'est possible. On fait ce que l'on veut et monsieur n'a pas de règle. Je réponds sur la question de la vie associative. Un travail de fond a été réalisé. Sur la question des friches urbaines…

M. CAIRE.- Immobilières.

Mme VIGNOT.- …Immobilières, je le dis. J'espère que vous continuerez aussi à travailler justement sur la manière d'envisager peut-être une reconversion, voire des ventes. Des travaux ont été réalisés pour recenser également ce qui pourrait être vendu. Je veux bien croire que vous n'avez eu accès à rien, mais cela m'étonne. Je pense qu'il serait intéressant que vous puissiez rassembler ces différents éléments qui ont été travaillés. Lorsque nous avons décidé de nous séparer d'un certain nombre de biens immobiliers, c'est bien parce que nous avions comme objectif l'optimisation de ces biens immobiliers sur l'ensemble de notre territoire.

M. LE MAIRE.- D'abord, si vous me permettez, pour ne pas que l'on vous coupe la parole les uns et les autres, essayez de rester dans le cadre, parce que là, vous essayez de nous présenter votre bilan. C'est peut-être un peu tard. Aujourd'hui, il y a un fait précis : l'inventaire du patrimoine immobilier, tous domaines confondus, n'existe pas au sein de la Ville de Besançon. Nous sommes donc obligés de le faire. Nous le faisons, c'est ainsi, Bruno CAIRE s'y emploie très fortement, et nous allons remettre à plat l'ensemble des sujets.

Sur ce rapport n° 14, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la cession du bien immobilier communal cadastré section DY n° 273, d'une contenance de 737 m², situé au sein de la cité-jardin Jean Jaurès, ancien logement du gardien et bains-douches, au profit de la SCI BOCQUENET-LASNIER-PETITGIRARD ou de toute autre société pouvant s'y substituer (avec identité d'associés) aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le compromis et l'acte de vente.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Acquisition d'espaces verts situés rues Ullmann et Monneur

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport n° 15, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve l'acquisition à la Société BLK Immobilier aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et loge.GBM pour les travaux de l'îlot Dijon - Autorisation de signature

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Merci, Monsieur le Maire.
Dans ce rapport, on apprend la mise en place de deux cuves de récupération d'eau de pluie — le sujet a été évoqué précédemment — et ce, à l'usage de la Ville pour les services Propreté et Espaces Verts. Je pense que cela a été initié par l'équipe précédente. Je tiens à dire que nous soutenons cette vision d'une gestion minutieuse de l'eau en tant que ressource précieuse et vitale, et, malheureusement, je vais devoir reparler des fleurs.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez, restez sur le sujet de l'îlot Dijon, sans quoi je vais vous couper la parole.

M. MELLION.- Ce rapport concerne un achat d'une cuve, nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE.- Restez sur le sujet, sans quoi je ne vous laisserai pas aller au bout de votre propos.

M. MELLION.- C'est sur l'utilisation que nous devons faire de cette ressource contenue dans ces cuves — vous voyez, c'est bien lié — une fois stockée, que nous avons des divergences idéologiques. Encore une fois, pendant l'été, vous avez voulu faire passer votre programme en priorité, et vous avez utilisé des milliers de litres d'eau stockés par la Ville ou puisés à même le Doubs en demandant des dérogations à la Préfecture, tout cela pour des fleurs gourmandes en eau pour la plupart. Cet été, vous avez dépensé plus d'eau pour ces massifs de fleurs que pour l'arrosage des arbres. Rendez-vous compte du niveau d'inadéquation à la situation ? Des fleurs qui ont d'ailleurs, pour un très grand nombre d'entre elles, brûlé, malgré les litres d'eau. Mais après tout, qui aurait pu prédire ? Je veux simplement dire que nous devons nous adapter au réchauffement climatique. Pour cela, nous avons un outil diablement efficace : l'arbre. L'arbre doit devenir une priorité climatique. Un arbre en ville n'est pas un élément décoratif. C'est une infrastructure climatique. Cela n'a donc rien à voir avec des fleurs.

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION, excusez-moi, mais pour que cela se passe vraiment bien, je vous précise que nous sommes sur la convention constitutive d'un regroupement de commandes entre la Ville de Besançon et Loge.GBM. Vous nous parlez des arbres, des cuves, des fleurs. Vous êtes en dehors du rapport n° 16. Le règlement intérieur le dit, je vous le dis. Avez-vous une intervention concernant l'autorisation de signature de cette convention entre Besançon et Loge.GBM ?

M. MELLION.- Tout à fait et j'ai même des propositions à la fin pour l'utilisation de cette cuve.

M. LE MAIRE.- Parlez-en tout de suite.

M. MELLION.- Pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Parce que là, vous êtes en train de tourner sur les arbres, les cuves, etc. Je ne vous laisserai pas aller au bout de votre propos. Vous êtes en dehors du rapport.

M. MELLION.- Le problème, c'est que tout est lié.

M. LE MAIRE.- Vous êtes en dehors du propos.

M. MELLION.- Non, je ne suis pas en dehors du propos. On parle de cuve de récupération d'eau.

M. LE MAIRE.- Je vous redonne la parole, allez-y, mais respectez le cadre réglementaire de ce Conseil Municipal en restant sur le sujet.

M. MELLION.- Là où je veux en venir, c'est qu'il faut établir une véritable hiérarchie des priorités végétales. Lorsqu'il faut choisir ou utiliser une ressource en eau devenue rare, la sauvegarde des arbres existants doit passer avant le maintien d'une floraison ornementale intensive. La ville de demain ne pourra pas être une ville que l'on maintient artificiellement verte à coups d'arrosages et nous devons passer d'une logique de végétalisation essentiellement esthétique à une logique de résilience écologique. Tous les végétaux n'ont pas la même fonction ni la même priorité. Nous proposons donc d'inscrire que l'eau de ces cuves serve en priorité à l'arrosage des arbres de la ville avant de penser aux fleurs qui sont inadéquates à la situation de réchauffement climatique.

M. LE MAIRE.- Merci à vous. Concernant ce rapport n° 16, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Il me semblait que nous avions voté le rapport, Madame VÉZIÈS. D'accord, sur le gong, allez-y.

Mme VÉZIÈS.- Pourrions-nous avoir une réponse ? Pour pouvoir voter, il est important en tant qu'élu d'avoir toutes les informations en connaissance de cause. Quel est l'usage prévu de l'eau de ces cuves ? Je pense qu'il est important, lorsqu'un élu fait une intervention, de prendre le temps d'écouter son analyse qui l'amène à cette question. Nous ne sommes pas juste une chambre d'enregistrement pour vous poser des questions brutes. Nous vous donnons une analyse pour que vous puissiez comprendre nos questions et y répondre de manière plus pertinente. Comme vous le voyez, nous pensons à vous.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est trop gentil, Madame VÉZIÈS.
Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Je voudrais simplement apporter une réponse qui n'a pas forcément lieu d'être apportée, tout étant écrit dans le rapport. L'usage sera fait bien sûr pour la propreté, notamment sur le quartier de Planoise. La propreté à Planoise nous tient à cœur, nous aurons à cœur de la renforcer, et ces cuves nous permettront aussi de renforcer la propreté sur le quartier.

Monsieur MELLION, pour revenir sur les arbres, puisque vous parliez des arbres, de priorité végétale dans la destination de l'eau de récupération des cuves, il n'y a pas de priorité. Pour nous, l'objectif est de tout arroser, que ce soit les fleurs, les arbres ou les équipements sportifs. Il n'y a pas de priorisation à avoir, et d'ailleurs, il n'y en a jamais eu. Nous avons toujours maintenu le niveau d'arrosage. Vous avez distillé un certain nombre de fake news sur le sujet. Il n'y a jamais eu de priorisation. L'objectif, ce sont les massifs fleuris, les arbres, les équipements sportifs, c'est de tout arroser en autonomie. Cela a été dit et affiché, il n'y a pas de priorité à avoir.

M. LE MAIRE.- Ce qui me réconforte également sur ce point, c'est que lorsque nous étions en visite à Planoise, j'ai même demandé à ce que l'on double l'espace de cuve pour pouvoir capter davantage d'eau de pluie venant des toits. Néanmoins, cela aurait été bien que ce soit fait de la même manière sur le sujet que je vous ai mentionné tout à l'heure, par exemple, sur les Orchamps 2, sur le stade de rugby. On a quand même la toiture du gymnase de Palante, celle des vestiaires de rugby, celles des tribunes de rugby, et même celles du vestiaire du terrain synthétique d'Orchamps 1. Cela n'a jamais été fait et nous allons le faire. Au moins, nous nous retrouvons sur ce sujet.
Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- La question a été posée sur Diderot en Commission d'Appel d'Offres. Je n'ai pas vu de proposition émerger. Je vous invite à regarder les travaux qu'il faudrait faire pour récupérer les eaux de pluie sur le gymnase de Diderot.

M. LE MAIRE.- C'est incroyable, Madame VIGNOT. Vous nous demandez de faire ce que vous n'avez pas été en mesure de faire. Le gymnase Diderot est sorti, il a été inauguré, et vous êtes en

train de demander, cette fois-ci, à la nouvelle majorité, de faire des choses que vous n'avez même pas pensées à l'époque. C'est tout de même incroyable. Nous le ferons, ne vous inquiétez pas. Nous avons l'ambition d'avoir cette autonomie hydrique à l'horizon du mandat, ce que vous n'avez absolument pas envisagé. C'est tout de même incroyable, derrière, de venir sur un gymnase que vous avez développé, que vous avez inauguré, et de ne pas avoir pensé en l'état de pouvoir le faire. Vous savez très bien qu'en plus, sur certains chantiers qui sont terminés, le coût généré par la suite pour reprendre les travaux, pour mettre ce type de cuves alors qu'elles auraient pu être pensées initialement, est exorbitant. C'est incroyable que vous osiez venir dire ce genre de choses au Conseil Municipal ce soir, mais peu importe.

Je ne sais pas si nous avons voté ce rapport n° 16. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Mme Laurence MULOT CESARI (1) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, et Loge.GBM pour les missions inscrites dans la convention,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

<u>17 - Adhésion Pacte bois biosourcés FIBOIS</u>

M. LE MAIRE.- Madame FRANCART.

Mme FRANCART.- Monsieur le Maire, Monsieur BAILLY, chers collègues, notre forêt doit affronter plusieurs défis, au premier rang desquels le changement climatique. Les crises sanitaires l'ont affaiblie au cours de ces dix dernières années. On a vu les buis, les frênes, les hêtres mis à mal avec l'attaque de parasites si l'on s'en tient aux forêts de basse altitude. Les communes forestières ont tenté d'y faire face en s'appuyant sur une réflexion conjointe avec les forestiers, les écologues, les préfectures. Le plan de gestion établi à Besançon en 2020 pour 20 ans avait anticipé, en plus de la lutte contre les parasites, l'obligation de repenser cette gestion au regard de l'évolution du climat par des actions concrètes comme la diversification des peuplements sur des parcelles dites « par parquets » pour permettre à la forêt d'être résiliente. Mais voilà, même sans parasites, la majorité des feuillus et des résineux souffrent de plus en plus du stress hydrique sur fond de canicules qui s'amplifient et se répètent. Avec l'augmentation des températures estivales de 5°C — nous y sommes —, mais aussi des épisodes pluvieux comme celui de février 2026, que la forêt n'avait jamais eu à affronter, et depuis que l'on mesure précipitations et températures, des records ont été battus cette année. Il faut se mettre encore davantage au chevet de notre forêt. Ces à-coups climatiques sont d'une violence inouïe. Ce sont surtout l'ampleur et la fréquence des événements extrêmes qui mettent au tapis tous les modèles prévisionnels, y compris ceux du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat).

À cela s'ajoutent les incendies. La forêt a brûlé partout en France et dans d'autres pays. Ici aussi, nous avons connu des départs de feu à Chailluz. Nous saluons d'ailleurs la réactivité des pompiers et la veille d'habitants en proximité qui ont donné l'alerte. Chailluz a été épargnée. Nous tenons à dire notre admiration pour les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) qui se sont mobilisés pendant des semaines dans plusieurs régions pour limiter l'avancée des feux dans des conditions qu'ils et elles souhaitent à l'avenir à la hauteur de leur mission, avec des moyens opérationnels. Nous les soutenons.

Après l'été que nous venons de vivre, nous devons absolument réfléchir à comment faire face à l'avenir à ce type d'épisodes et à terme, les rendre moins violents. Dans les solutions préconisées, il y a l'utilisation du bois que nous avons ici en quantité et de qualité. La massification de l'usage des matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation est intéressante, mais le besoin accru en

énergie locale et durable augmente considérablement la demande en bois énergie aussi et augmente la pression sur cette forêt qui n'en peut déjà plus. Maintenir le couvert végétal de chaque mètre carré de sol forestier est aujourd'hui primordial. Préserver la forêt et la laisser s'acclimater aux chaleurs qui arrivent et à l'hydrométrie qui peut la mettre à mal, c'est se projeter dans un avenir où l'habitabilité de la planète existera toujours. Il n'y a pas de fatalité si on s'appuie sur les connaissances scientifiques, si on est définitivement lucide et qu'on ne s'arc-boute pas sur des conceptions dépassées qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci. Monsieur le Maire.
Chers collègues, nous voterons pour l'adhésion à ce pacte bois biosourcé. Ce texte encourage l'utilisation du bois, du chanvre ou de la paille produits dans notre région pour nos futurs bâtiments et c'est une bonne chose. Néanmoins, nous espérons surtout que la signature de ce pacte vous permettra de revenir sur vos déclarations de juin dernier, lorsque vous avez remis en cause l'intérêt de poursuivre le projet d'isolation de nos écoles. En effet, les enfants, les familles, les enseignants, eux, se souviennent très bien des plus de 40°C relevés dans certaines écoles fin juin. D'ailleurs, ils sont nombreux à vous avoir interpelés dans une lettre ouverte cette semaine avec le collectif Écoles vivantes de Besançon. Dans ce contexte, dire que l'isolation des écoles ne servira à rien, c'est tout simplement accepter que les enfants de notre commune continuent d'étudier dans de véritables bouilloires thermiques, et c'est précisément là que les matériaux biosourcés peuvent être particulièrement intéressants. La fibre de bois, le chanvre ou la paille offrent notamment un déphasage thermique important. Concrètement, ces matériaux permettent de ralentir la pénétration de la chaleur dans les bâtiments. La chaleur accumulée pendant la journée est ainsi retardée et peut être évacuée lorsque les températures redescendent, notamment la nuit, lorsque les écoles sont vides et que les bâtiments peuvent être ventilés.

C'est exactement ce dont nos écoles ont besoin face à des épisodes de chaleur qui deviennent de plus en plus fréquents et intenses. L'isolation n'est donc pas un luxe, ce n'est pas une dépense secondaire, c'est une mesure de santé publique, de confort pour les enfants et les enseignants, mais aussi une mesure d'adaptation au changement climatique. Nous espérons donc que la signature de ce pacte ne sera pas simplement un coup de communication de plus. Monsieur le Maire, nous allons vous aider à mettre vos actes en accord avec vos textes. Nous votons ce rapport, mais nous serons d'une vigilance absolue lors des prochains budgets. Nous veillerons à ce que les engagements pris dans ce pacte, et notamment la valorisation des matériaux biosourcés de nos filières locales, trouvent une traduction concrète dans la rénovation et l'isolation de nos écoles, parce qu'il y a aujourd'hui une contradiction qu'il faut bien résoudre. D'un côté, vous nous présentez un pacte qui affirme l'intérêt des matériaux biosourcés et de la construction durable. De l'autre, vous avez remis en cause l'intérêt même d'isoler nos écoles. Il va falloir choisir.

Les paroles de vos interviews sont une chose, la santé de nos enfants et l'avenir de nos bâtiments en sont une autre. Nous espérons donc que cette signature marquera enfin le début d'un changement de cap. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Monsieur le Maire.
Effectivement, ce pacte va dans le bon sens et nous le soutenons pleinement. En revanche, nous avons un certain nombre de doutes quant à l'application pleine et entière sur le long terme de la part de votre majorité. Encore une fois, je vais m'appuyer sur des propos que vous avez tenus. C'est comme lorsque, au mois de juin, vous avez affirmé avoir été surpris par la canicule à Besançon, ce qui est assez surprenant et assez problématique lorsque l'on est responsable politique, que l'on ne se rend pas compte qu'il y a eu des canicules en 2019, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, et que l'on se dit en 2026 : « Je suis surpris qu'il y ait une canicule. » Je trouve que cela interroge sur la manière dont vous considérez cette question climatique et sur la vérité de votre engagement sur le sujet. C'est un peu comme la fable de la Cigale et la Fourmi : La cigale se retrouva fort dépourvue quand la canicule fut venue. Il y a un peu de cela.

M. LE MAIRE.- C'est fort de café de vous entendre sur ce sujet, mais je vais prendre tout de même le temps de vous répondre. Monsieur ALEM, à quel moment m'avez-vous entendu dire que je

découvrais la canicule en 2026 ? Arrêtez de vouloir me prêter des propos qui n'existent pas. Vous vous inventez des histoires, des espèces de récits. Soyez un peu dans la réalité, Monsieur ALEM. Les canicules ont eu lieu entre le 20 et le 30 juin 2019 — je parle sur les temps scolaires —, entre le 13-14 juin et le 20 juin 2022. Je vous passe celles 2023 et 2024 au mois d'août et celle de 2025, du 19 juillet quasiment jusqu'au 19 août. Je vous rappelle que j'ai été élu officiellement ici le 27 mars, et deux mois et demi plus tard, j'ai une manifestation de parents d'élèves sous mes fenêtres, sous mon bureau, qui me disent : « Comment cela se fait-il que vous n'ayez rien fait pour nos écoles ? », manifestation à laquelle participent Madame VÉZIÈS, Madame VIGNOT, Monsieur ALEM. Je ne sais pas si Monsieur POULIN y était, mais c'était certainement le cas. Comment, deux mois et demi après l'élection d'un nouveau maire, vous qui aviez les responsabilités depuis des années, des décennies, vous osiez venir manifester avec les parents, que je peux comprendre dans leur colère ?

J'ai bien reçu ce courrier d'un collectif. J'aime bien aussi lorsqu'il y a des noms derrière ce collectif. J'ai une lecture de ce courrier qui résonne dans les propos que vous avez pu tenir. C'est un peu le même vocabulaire et les mêmes arguments que vous avez pu avoir ce soir et que j'ai retrouvés dans le courrier. Je fais juste une parenthèse sur cette manifestation de parents de Bregille-Plateau ou de Bersot. Je ne sais pas si les deux étaient mélangés. Leur inquiétude concernant leurs enfants est très légitime. Le vendredi 26 juin dernier, nous avons reçu un communiqué de presse : température, école, Bregille-Plateau. Le 30 juin au soir, le Cabinet prenait contact avec les parents pour que nous les rencontrions. Je parle de cela deux mois et demi après mon élection. Le 30 au soir, un email à destination des parents a été envoyé pour leur donner les mesures que nous mettrions en œuvre à court terme, car nous avons cette responsabilité. Le 1er juillet au matin, déclinaison des parents de venir me rencontrer, car ils se disent ne pas être disponibles et qu'ils souhaitent avoir un temps de concertation plus large, mais ils viennent à la manifestation donc sous mes fenêtres.

J'aime bien les choses factuelles et précises. J'ai demandé à ce que l'on ressorte les comptes rendus des Conseils d'École pour regarder ce qui s'est dit et ce qui s'est passé pendant ces Conseils d'École sous le mandat écoulé. Je rappelle les canicules de 2019, 2022, 2023, etc. Celle de 2026 n'est pas la première que nous connaissons. Par exemple, Conseil d'École de Bregille-Plateau, 22 mars 2022, soit il y a quatre ans, alors que je n'étais pas encore aux responsabilités : « Sollicitation des parents d'élèves sur le réaménagement global avec plus d'espaces verts souhaités et plus de protection par rapport au temps de canicule », pas de réponse connue de la Mairie. Il n'y a pas eu de Conseil d'École en échange par la suite. Lors du Conseil d'École en juin 2025, il y a une nouvelle sollicitation des parents d'élèves sur le réaménagement global, la canicule, la chaleur, etc. La réponse de la Mairie a été : « Ces phases sont coûteuses et nécessitent d'avoir des savoir-faire techniques. Donc, pas de budget, on ne peut pas faire. » Entre 2022 et 2025, je n'étais pas Maire de Besançon. En mars 2026, lors d'un Conseil d'École — je n'étais encore pas Maire de Besançon —, une nouvelle sollicitation des parents reste sans réponse de la Mairie. Je pourrais également vous parler des Conseils d'École du 4 novembre 2025 où la surchauffe est de nouveau évoquée.

En fin de compte, vous venez aujourd'hui nous opposer des éléments qui n'ont pas été pris en compte par votre équipe auparavant. C'est incroyable. Lorsque je dis que c'est fort de café, comment osez-vous, venir avec des parents, dont la légitimité est reconnue, parce qu'ils veulent protéger leurs enfants et ils ont raison, dénoncer des faits que nous n'aurions pas mis en œuvre deux mois et demi après notre élection ? Nous avons regardé ce qui a été mis en œuvre par le passé dans les écoles dans le cadre des plans canicule. Oui, vous avez rénové 5 écoles. Nous avons accompagné ce Plan pour la simple et bonne raison que le retard était tellement considérable sur les écoles que vous étiez obligés de rentrer dans cette démarche. Vous n'aviez pas le choix. Sauf qu'encore une fois, vous me prêtez des propos faux et mensongers. À aucun moment, mesdames et messieurs les élus de l'opposition, je n'ai dit qu'il fallait arrêter de rénover les écoles. Je dis une seule chose et je ne suis pas le seul à le dire, puisque dans d'autres instances, je peux siéger avec d'autres maires de grandes collectivités, et nous avons la même réflexion. Lorsque, jusqu'à maintenant, on a travaillé des réhabilitations de bâtiments scolaires et que l'on a mis 3 M€ dans des structures en ne pensant parfois, souvent, qu'à capter la chaleur en période hivernale et que l'on a délaissé de garder la fraîcheur en période estivale, c'est un vrai problème et cela me questionne.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas réhabiliter les écoles. Je dis simplement qu'il faut avoir une autre dimension, parce qu'il faut intégrer bien sûr la période hivernale, mais il faut surtout désormais intégrer l'espace estival. Sur l'école Ferry, ce sont plus de 3 M€ de mis. On peut supposer qu'en période estivale, on a plutôt des températures acceptables. Or, sur le capteur de température, ce sont

32,4°C relevés et le bâtiment est neuf. Sur l'école Viotte, bâtiment neuf et réhabilité, la température relevée était de 31,8°C. Sur l'école Henri-Fertet, qui n'a pas été réhabilitée, la température relevée était de 31,9°C. Aujourd'hui, c'est un fait. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne fallait pas rénover et qu'il faut arrêter de rénover. Je pense que des technologies aujourd'hui doivent être pensées pour garder la chaleur en période hivernale et garder la fraîcheur en période estivale, ce que vous n'avez pas imaginé. Vous ne l'avez absolument pas anticipé. Les constats sont ici. Sur l'école Kennedy, école réhabilitée, on est à 30,5°C de moyenne. Madame VIGNOT, vous pouvez dire « hum, hum » à longueur de séquence et à chaque fois que je parle, mais c'est un fait. Ce sont des éléments factuels, très précis.

Ne me faites pas prêter des intentions selon lesquelles je ne voudrais pas et que nous ne voudrions pas rénover les écoles. Nous continuerons à rénover les écoles, mais sur des systèmes complètement différents de ce que vous avez pu imaginer et faire jusqu'à maintenant. Cet été, nous avons dégagé 300 000 € de crédit pour pouvoir, dans un très court terme, réagir et apporter des solutions. Lorsque l'on fait la rentrée à l'école Curie, la Directrice de l'école nous a dit : « Merci, Monsieur le Maire. Enfin, on a pris en compte nos mesures, on sait que vous n'allez pas pouvoir réhabiliter le bâtiment, que vous ne pourrez pas tout faire tout de suite, mais les brasseurs d'air que vous avez pu mettre en place sont avantageux pour nous. Enfin, on va pouvoir un peu souffler. » Nous savons que les huisseries sont à réhabiliter, que ce soit Patrick VERDIER en charge du Plan École, ou Pascal ORLANDI qui est sur le volet des grands travaux. Nous avons intégré tout cela.

Madame VÉZIÈS, je lis la presse régulièrement. J'ai vu vos annonces de rentrée. Combien coûtent-elles ? Je vous pose la question. Vous me répondrez par la suite. Je vais vous dire combien cela coûte, car nous avons fait chiffrer vos mesures, et vous me direz. Nous allons également montrer à la population ce qu'est la gabegie financière. Vous avez dit : « On ne va pas aller gratter quelques centimes par-ci, par-là. » C'est sûr que vous, vous ne vous grattez pas. Vous dépensez l'argent qui n'existe pas. Je pense que c'est votre méthode de travail. Je vous pose simplement la question. Dites-moi combien coûtent vos mesures de rentrée. Cherchez dans votre PC et vous me direz ce qu'il en est. Oui, nous avons mis en place ces mesures, des brasseurs d'air, des ventilateurs, des films solaires, des stores, des volets roulants. Ce sont plus de 300 000 € mis dans les écoles. Arrêtez de véhiculer des mensonges, car vous ne faites que cela à longueur de journée. C'est faux et archifaux. Ce que vous dénoncez sur vos réseaux à longueur de journée n'est pas vrai. C'est mensonger.

Madame VÉZIÈS, sur les coûts.

Mme VÉZIÈS.- Non, je vais faire l'intervention que je voulais faire, et nous vous répondrons sur les coûts par la suite. Vous avez raison de dire qu'il faut être précis. En réalité, la manifestation initiée par les parents d'élèves au mois de juin a été faite suite à vos déclarations. Les parents ont été inquiets de vos déclarations, puisque vous avez remis en cause l'utilité de l'isolation des écoles. J'ai retrouvé la phrase dans la presse. Vous avez dit clairement que vous doutiez de l'efficacité des processus d'innovation et de l'efficacité de ce qui avait été fait dans le précédent mandat. Vous l'avez redit également à GBM lors du dernier Conseil Communautaire, je crois. Les parents ont réagi à cela. Je pense qu'en effet, et là, nous allons être d'accord, leur inquiétude est légitime. Lorsqu'ils ont entendu cela, ils se sont dit : « Cela veut dire qu'il veut arrêter l'isolation des écoles. » C'est ce que nous sommes venus soutenir lors de la manifestation. C'est d'ailleurs aussi cette interrogation-là qu'ils vous posent dans l'interpellation qui vous a été faite cette semaine.

Enfin, vous nous dites : « Je suis arrivé au mois de mars. » Je ne vais jamais vous reprocher de ne pas avoir isolé des écoles depuis le mois de mars. Il n'y a pas de problème. Nous vous reprochons vos priorités budgétaires. Depuis le mois de mars, vous avez eu le temps de dépenser 3,5 M€ pour des priorités budgétaires que nous avons longuement contestées ici, en Conseil Municipal. Vous êtes arrivé avec un plan d'urgence de 50 000 € en pleine canicule au mois de juillet et vous avez dit : « Qui aurait pu prédire des canicules ? » Vous ne l'avez pas dit exactement de cette façon, je peux vous retrouver la phrase exacte. Néanmoins, vous nous faites voter 3,5 M€ de mesures, et par la suite, vous sortez 50 000 € et 300 000 € pour la rentrée. Par ailleurs, nous soutiendrons les mesures que vous avez prises dans ce Plan, puisqu'elles font partie du Plan Canicule que nous avons proposé au mois de juillet. Évidemment que les enseignants sont contents. Vous dites : « Il fait 30 ou 31°C dans des écoles qui ont été rénovées ». Oui, mais il a fait 40°C à l'école Bourgogne, école absolument pas rénovée.

J'admire votre pirouette, parce qu'en réalité, vous rétropédalez. Je pense sincèrement qu'au mois de juin dernier, vous avez lancé une bouteille à la mer. Vous avez tenté un coup en disant : « Je vais remettre en cause l'isolation et on va voir comment cela réagit, si cela bouge chez les Bisontins et les Bisontines. » Vous vous êtes aperçu que chez les parents d'élèves, oui, cela bougeait, et aujourd'hui, vous êtes en train de rétropédaler. J'admire cette pirouette.

Quant aux aspects financiers, ma collègue va vous répondre.

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Pour vous répondre, lorsqu'on parle de la gratuité des fournitures scolaires, ce qui a été fait dans d'autres villes, à Saint-Denis par exemple, avec Bally BAGAYOKO.

M. LE MAIRE.- Bon exemple !

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Oui, c'est un très bon exemple. Je ne sais pas quel est le problème sur Bally BAGAYOKO, mais en tout cas, c'est un bon exemple de Maire Insoumis qui offre les fournitures. Cela représenterait 100 000 € pour la Ville de Besançon, soit deux fois moins que ce que vous avez dépensé pour les fleurs, par exemple. On peut aussi envisager un soutien aux voyages scolaires pour 200 000 €. Là encore, c'est moins que ce que vous avez dépensé pour les fleurs. Lorsque l'on parle de gratuité de la cantine scolaire, mesure qui est en train d'être mise en place dans d'autres villes, par exemple à Roubaix avec David GUIRAUD, Maire également Insoumis, dans ces communes, on s'aperçoit que l'on n'a pas envie que les enfants aillent à l'école le ventre vide. Par conséquent, on aide également pour le petit-déjeuner, le goûter, et cela a été chiffré à 2,5 M€ pour la Ville de Besançon. Là encore, il s'agit de choix politiques, de choix budgétaires réalisables.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. C'est vrai que, pour reprendre ce qui a été dit, votre capacité à essayer de ramer à contresens pour rattraper les éléments que vous avez dits auparavant est assez admirable. Je suis désolé, les paroles volent, mais les écrits restent, à part si vous dites que la presse ment, qu'elle colporte de fausses informations, auquel cas on entrerait sur autre chose. Toutefois, vos déclarations sont sorties dans la presse. Par conséquent, soit la presse ment, auquel cas, dites : « La presse ment » et vous êtes complètement dans autre chose, soit ce sont des propos que vous avez tenus. Je pense que c'est ce que vous avez dit, car j'ai un certain nombre d'éléments qui me font dire que c'est ce que vous avez dit. Il faut donc assumer vos propos par rapport à cela. Je vois bien les pirouettes que vous essayez de faire pour essayer de montrer que, effectivement, vous n'avez jamais dit ce que vous avez dit, les autres vous comprennent mal, l'opposition ment et manipule la population.

Je trouve que votre vision de la société civile, lorsqu'elle se mobilise, est assez problématique. Lorsque les parents d'élèves se sont mobilisés, ils ne nous ont pas demandé la permission. Ils se sont mobilisés par rapport à des propos sortis dans la presse. Ce n'est pas Hasni ALEM ou quelqu'un d'autre qui sont venus dire aux gens : « Il faut vous mobiliser, parce que Monsieur FAGAUT a tenu tels propos. » Non, ce sont des personnes autonomes, qui pensent à l'intérêt de leurs enfants et qui ont lu et entendu vos propos. Effectivement, si ces éléments vous gênent, il faut juste assumer ce que vous avez dit et dire : « Je me suis trompé. Je ne pensais pas qu'il allait y avoir une canicule, même s'il y en a eu précédemment. » OK, cela peut arriver, mais c'est tout de même compliqué de constater qu'il n'y aurait pas de canicule à Besançon en 2026.

Néanmoins, je trouve cette espèce de manière, ce faux-semblant que vous faites en essayant de noyer le poisson de cette manière assez indigne du débat public. À mon sens, cela empêche véritablement un débat sain, transparent sur les faits. Nous pouvons débattre du Plan École, il n'y a pas de problème, on aurait sans doute pu améliorer des éléments dans le Plan École précédent. Toutefois, dans ce Plan École, on a investi des dizaines de millions d'euros. Combien mettrez-vous pour justement permettre à ces écoles et aux 67 groupes scolaires de la ville de Besançon, d'être adaptés au changement climatique ? OK, nous n'avons pas été efficaces, nous avons été mauvais, très bien, mais que ferez-vous ? Combien mettrez-vous ? Quel sera votre plan d'action sur ce sujet ? Cela fait bientôt six mois que vous êtes là et nous n'avons toujours pas de réponse. Rien ! Je veux bien que l'on soit dans l'optique de dire : « Les autres ont été mauvais, nous serons très bons », mais

expliquez. C'est cela le débat politique. C'est expliquer, dire clairement quelles sont vos propositions. Vous êtes la majorité, c'est à vous de faire des propositions, et nous verrons par rapport à ces propositions, avec l'ensemble des habitants de la ville, pour voir comment travailler à améliorer. Sur ce sujet, je pense que nous sommes tous et toutes d'accord pour dire que cela doit être une de nos priorités. En tout cas, je l'espère.

M. LE MAIRE.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- J'observe que vous revenez sur les déclarations que vous avez faites, puisque je les ai sous les yeux. Vous dites ne pas vouloir vous inscrire dans la continuité de ce qui avait été fait auparavant, puisque les écoles anciennes sont parfois aussi chaudes que celles qui venaient d'être rénovées. La réalité n'est pas tout à fait celle-là. Vous avez donné des températures. Vous avez cité Viotte. En effet, à Viotte, malgré la rénovation, il continue à faire chaud. Un an auparavant, pendant les canicules que vous avez citées, quelle était la température à l'école Viotte ? De 37 à 38°C. Cette année, c'était autour des 30°C. Il est nécessaire d'accompagner de mesures complémentaires : brasseurs d'air, ventilateurs, dont une partie était déjà commandée et qui a été installée. Nous l'aurions fait, mais pas à la place de. Nous l'aurions fait en plus de. Ce qui est problématique, c'est que dès que l'on vous pose une question, avant de dire ce que vous allez faire, le réflexe consiste à remettre en cause ce qui avait été fait. C'est ce qui a été exprimé par la population, c'est ce qui a été exprimé lorsqu'il a été question de la rénovation des écoles et des crèches. Ce n'est pas à la place, c'est en plus.

Si nous avions été aux responsabilités, comme l'a dit ma collègue Séverine VÉZIÈS, et comme le dit également l'ensemble des collègues de tous les groupes de la minorité municipale, nous aurions fait ces choix, nous aurions mis des films et des ventilateurs en complément des rénovations. Là où cela devient problématique, c'est que l'on ne peut pas remplacer en disant : « J'ai fait plus avec 300 000 €, puis finalement, ce sera mon Plan École. » Nous n'avons aujourd'hui pas connaissance de votre volonté, ou non, de poursuivre le plan de rénovation des écoles. Vous parliez de la nécessité de planifier les choses. C'est planifié et c'était notre priorité budgétaire. Tantôt, certains ici, d'ailleurs, estimaient qu'il fallait peut-être plus de grands projets que des projets du quotidien, puisque ce n'était finalement que du bon sens et qu'il fallait prioriser sur d'autres choses. Finalement, tout le monde est maintenant d'accord sur la rénovation. Les hivers vont continuer à être froids. Les bâtiments vont continuer, pour se chauffer, à dégager des gaz à effet de serre. C'est la priorité. Pour toutes celles et tous ceux qui envisagent des rénovations, et j'en connais quelque chose à titre personnel, la première chose que l'on regarde, c'est l'enveloppe, par la suite, comment renouveler l'air dans le bâtiment, et à la fin, on envisage des solutions complémentaires si tous les objectifs en termes de chaleur ne sont pas souscrits et ne vont pas aussi loin que ce que l'on souhaitait.

Vous connaissez la réalité, puisqu'au Département, dans les rénovations effectuées, vous étiez confrontés aux mêmes soucis. J'ai entendu plusieurs fois Madame Anne VIGNOT le dire lorsqu'elle était Maire : ce sont les modèles climatiques de la plupart des personnes qui, aujourd'hui, conçoivent ces bâtiments. Ils étaient fondés sur l'idée que les températures actuelles arriveraient dans 40 ans. Or, elles arrivent maintenant. Par conséquent, il faut accélérer et mettre des mesures complémentaires. C'est ce que nous proposons. Nous verrons tout à l'heure dans la DM que vous décalez des crédits au moment où il faudrait accélérer. Vous ne remettez pas une priorisation sur la végétalisation d'un certain nombre de cours, parce que nous le voyons là aussi, et je vais donner des mesures : dans une cour bitumée où il fait 40°C sur le bitume noir, il fait 20°C dans l'espace enherbé. Il y a là aussi une priorité. Je pense que nous partagerons ensemble l'idée qu'il faut accélérer ces programmes. Néanmoins, au préalable, il faut accepter que des « trucs » bien aient été faits auparavant, et que l'on va peut-être les poursuivre et nous les complèterons ensemble. Il ne s'agit pas de commencer par détricoter, mais par s'appuyer sur ce qui a été fait pour encore faire mieux collectivement. C'est ce que nous vous proposons et je pense que c'est ce que voulaient et ce que souhaitent les parents d'élèves qui, au final, veulent avant tout que leurs enfants soient dans les meilleures conditions de scolarité toutes les saisons.

Nous avions réuni les Directeurs d'école. Nous avions une méthode de dialogue. Cela existait. Nous avions renforcé cela. Quant à la dette que j'avais nommée plusieurs fois et qui est encore d'actualité, qui est la dette grise des bâtiments publics qui existent aujourd'hui en France par manque d'entretien, nous avons à la gérer collectivement. Vous nous trouverez toujours à vos côtés pour mettre davantage de crédit dans la rénovation thermique de nos bâtiments.

M. LE MAIRE.- Isabelle BORDAT.

Mme BORDAT.- Bonsoir à toutes et à tous.
Je vais vous répondre, Monsieur POULIN, parce que malgré tout le respect que j'ai pour vous, je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos. Je trouve que vous faites preuve de mauvaise foi. Par rapport à tout ce qu'on a lu, vu dans la presse, sur les réseaux sociaux, le Maire a beaucoup été critiqué sur ce qu'il souhaite faire, sur ce que, de toute façon, notre majorité veut faire pour les écoles. Des choses fausses ont circulé. Le Maire n'a jamais dit qu'il ne souhaitait plus rénover les écoles. Cela n'a jamais été dit et je peux vous le dire, nous en discutons suffisamment ensemble avec le Maire et les adjoints pour que je puisse vous le confirmer. Par ailleurs, nous n'avons jamais dit que nous arrêterions la rénovation des écoles. Certes, vous en avez déjà fait cinq et vraiment bravo, parce que les écoles étaient en piteux état. Je vous félicite.

En revanche, j'ai été surprise face à cette canicule que nous avons tous subie. Même si ce n'était pas la première, il faut reconnaître que celle-ci a été virulente pour tout le monde. Depuis quelques années, j'ai suivi les Conseils Municipaux et souvent, je vous ai entendu, ainsi que Madame VIGNOT, parler de l'urgence climatique, du dérèglement climatique, des canicules qui allaient arriver. Je me souviens même, je crois qu'encore l'année dernière, Madame VIGNOT disait : « Nous subissons les canicules et il y en aura de plus en plus. » Je crois que vous l'avez même dit en 2020 ou 2021, mais peu importe, vous en parliez souvent. Face aux critiques à l'encontre de Monsieur le Maire et de notre municipalité, je me suis renseignée. Je vous avoue qu'au mois de juin dernier, cela a été très compliqué avec les écoles. Nous nous sommes mis à la place des parents d'élèves, nous avons pensé aux enfants, à nos agents, aux équipes enseignantes qui subissaient cette canicule dans les écoles, surtout dans celles qui n'étaient pas rénovées. Voilà ma question. Je me suis renseignée, il n'y a eu aucun recensement. Pourquoi, en six ans, n'avez-vous pas recensé les besoins d'amélioration dans les écoles ?

Évidemment, on sait ce que représentent les budgets pour une rénovation d'école. Toutefois, je ne comprends pas. J'ai regardé, quelques changements ont été réalisés, des toitures ont été refaites, quelques menuiseries ont été changées. Néanmoins, vous n'avez pas eu de politique au niveau des écoles qui ne pouvaient pas être rénovées. Cela s'entend, cela représente des budgets importants, ce sont des travaux lourds qui durent. Cela étant, justement, en six ans, pourquoi n'avez-vous pas planté un arbre dans une cour, ce qui aurait permis de végétaliser ? Pourquoi n'avez-vous pas non plus changé suffisamment de fenêtres ? Je sais, vous êtes anti-climatisation, je ne suis pas spécialement pour, mais je dois tout de même reconnaître que pour une classe, pour des enfants, pour avoir un temps où ils peuvent se rafraîchir, sans être proclimatisation, je trouve que cela peut être utile. Vous auriez pu mettre en place un programme pour les écoles. Or, nous ne l'avons pas vu.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci d'avoir posé ces questions très précises, car cela me donne l'occasion de vous expliquer comment justement ce Plan École et Crèche a été mis en place lorsque nous sommes arrivés. Comme cela a été dit, effectivement, et comme malheureusement partout en France, beaucoup de collectivités ont toujours priorisé de grands projets plutôt que des projets du quotidien. De ce fait, nous avons fait un choix politiquement très fort, puisque, si vous choisissez de rénover les écoles, cela n'a pas le même effet politique que si vous construisez un grand théâtre, par exemple. Nous avons donc fait ce choix qui n'est pas moindre, puisque vous savez combien nous avons augmenté la masse d'investissement pour soutenir ce Plan qui réunissait non seulement un plan sur les écoles, mais aussi sur les crèches et les cours d'école. Vous parliez des cours d'école. Il ne nous était pas possible d'envisager de faire des travaux sur les 63 écoles. Il fallait donc faire des choix. En revanche, nous ne pouvions pas nous permettre de dire à Brossolette, qui est une très grande école, que nous ne leur donnions pas la possibilité d'avoir des moments de fraîcheur. Nous n'étions pas sur cette école en matière de climatisation, mais plutôt sur le fait que le bâtiment recevait déjà la chaleur de la plus grande cour d'école du département du Doubs. Nous avons donc travaillé sur cette question de végétalisation.

Je vais aller plus rapidement peut-être sur la question de la climatisation. Toutes les écoles n'ont pas les mêmes potentiels. Leur histoire bâtimentaire est très différente. Par exemple, lorsque nous avons envisagé de travailler sur l'école des Vaîtes, très honnêtement, j'ai demandé à ce que nous allions sur

la géothermie pour pouvoir avoir un rafraîchissement de cette école. Là, nous avions la possibilité de le faire sur une école nouvelle et c'était important. Sur la question de la climatisation d'une salle, j'ai entendu un ministre dire ce genre de choses, mais imaginez l'organisation qu'il faut pour les enseignants. Il nous semblait donc nécessaire, lorsque nous ne pouvions pas intervenir directement sur l'enveloppe, de travailler sur les cours d'école. Je fais un raccourci, car, excusez-moi, cela demanderait tout de même une explication. Le Plan École ne s'est pas construit sur rien. Les services nous ont dit : « On vous propose telle priorité » et nous sommes allés sur ces priorités. Ces choix ont été présentés tous les ans auprès des Directeurs d'école et des parents d'élèves. Nous venions de très loin et nous le concevons, mais ces trajectoires nous ont fait faire des choix. Par exemple, pour Bregille, ils demandaient un aménagement de la cour d'école. Il leur avait été répondu oralement à plusieurs reprises que d'autres écoles avaient besoin d'un rafraîchissement extérieur.

Sur la canicule de l'année dernière, par exemple, nous avions regretté que la solution proposée par l'Éducation Nationale était que les parents récupèrent leurs enfants. C'est pour cette raison que des brasseurs d'air, des ventilateurs avaient été demandés pour compléter là où nous ne pouvions pas le faire. Oui, le Plan existe. Si vous regardez, vous le changerez peut-être, mais il existe. Ce sont 5 écoles rénovées aujourd'hui, mais en réalité, plusieurs autres sont en cours. Nous devrions atteindre à peu près 8 ou 10, suivant les niveaux d'intervention qui devraient se faire. Rappelez-vous qu'en 2020, nous étions en plein Covid, en pleine crise des matériaux et crise énergétique. Nous avions pensé que nous pourrions atteindre 20 écoles au départ, puis 15. Vous voyez que des contraintes sont venues de l'extérieur, qu'elles nous ont impactés. Lorsque nos services, nos équipes doivent s'attaquer à 20 Plans d'École, vous imaginez le travail que cela représente.

C'était juste pour vous dire que je suis d'accord avec une analyse extérieure comme vous la faites, mais je suis sûre que vous êtes en capacité de comprendre le schéma décisionnel dans lequel nous étions pour faire les choix qui ont été faits et accompagner, y compris des écoles qui sont encore aujourd'hui, qui seront peut-être encore demain, loin d'un certain nombre de rénovations. Si vous arrivez à faire plus vite que nous et mieux, franchement, je vous salue. Je termine par une bonne note.

M. LE MAIRE.- Sauf que la trajectoire sera certainement différente par rapport à ce que vous avez évoqué et fait sous le mandat présent.
Patrick VERDIER.

M. VERDIER.- Merci, Monsieur le Maire.
Je voudrais revenir sur le Plan École, puisque j'en fais partie. En effet, je travaille notamment sur l'aspect énergétique. Je voudrais revenir sur l'état des écoles dans lequel nous les avons retrouvées. Effectivement, sur les 63 écoles que vous avez citées, qui représentent 300 classes, 5 écoles ont été rénovées. J'imagine déjà le coût de la rénovation des autres écoles, puisque vous n'avez pas pu le faire au-delà de cinq ans. Imaginez combien de temps cela vous aurait pris.

S'agissant de l'état des écoles, nous avons recensé les écoles, nous avons recherché tous les points de fuite thermique avec les services pour que nos jeunes travaillent dans de bonnes conditions. Il me semble que lorsqu'on retrouve des boiseries sans joint, forcément, l'air froid passe l'hiver, et l'été, c'est l'air chaud. C'est donc difficile. Lorsque ces boiseries ne fonctionnent pas, parce qu'une partie des boiseries était coincée, c'est un peu difficile pour faire de la ventilation. Je pense que ce n'était pas difficile d'installer des stores ou des volets, d'occulter la lumière, car en fin de compte, pour lutter contre le réchauffement climatique, on peut simplement occulter la lumière. Nous avons donc procédé à un recensement. Nous avons fait au mieux avec l'ensemble des services techniques pour que nos jeunes soient dans de bonnes conditions de travail dans les écoles. Certes, ce n'est pas suffisant, nous devons encore y travailler. Aujourd'hui, nous travaillons sur des projets encore plus structurants, avec des volets plus lourds, ce qui demande le respect de la réglementation patrimoniale demandée par les ABF (Architectes des Bâtiments de France). Nous recherchons effectivement tous les points, nous essayons de colmater toutes les fuites de chaleur, nous cherchons à centrer une salle de fraîcheur.

Jusqu'à aujourd'hui, les écoles et les classes sont historiquement orientées du côté sud et nous n'utilisions plus le côté au nord à cause des désagréments l'hiver. Nous procédons ainsi à des permutations. Nous travaillons aussi sur les volets pour les prochains mois, mais il n'y a pas que cela. Nous travaillons également sur la végétalisation des cours. Vous l'avez dit, les arbres sont importants.

Encore faut-il avoir de l'eau pour les arroser, mais c'est important, et il faudra quelques années pour qu'ils grandissent. Nous y travaillons et nous espérons bien que dans un an, nous serons dans de meilleures conditions de travail. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Patrick. Fabrice TAILLARD.

M. TAILLARD.- Je voulais revenir sur les propos de Monsieur POULIN qui a anticipé ce que nous présenterons en décision modificative. Effectivement, nous allons décaler 2,6 M€, mais c'est bien lié à des aléas de chantier sur deux écoles. Comme vous l'avez dit, c'est parfois extrêmement difficile. C'est compliqué d'accélérer lorsque même les entreprises ne peuvent pas aller aussi vite qu'on le souhaiterait. Toutefois, si Monsieur POULIN veut aller donner un coup de main aux entreprises, il sera le bienvenu. Je n'en doute pas. Avec vos petits bras, vous pourrez aller travailler. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur le Député, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Maire.
Répéter mille fois un mensonge n'en fera jamais une vérité. En revanche, y recourir, comme nous venons de l'entendre, à échelle industrielle, c'est délibérément tromper les Bisontines et les Bisontins, et c'est d'un cynisme et d'une malhonnêteté absolus. Je vous le dis en vous regardant droit dans les yeux. J'appelle les Bisontins à vérifier à partir de maintenant la moindre virgule des mots et des discours prononcés par la France Insoumise, le Parti Communiste et les écologistes. C'est absolument scandaleux ! Plus un seul de vos propos n'est juste. Vous trompez les Bisontins du début à la fin de vos propos, permettez-moi de le dire. Cela ne vous plaît pas, mais c'est ainsi que je le ressens et que nous le ressentons visiblement tous.

Sur le sujet des écoles, parce que c'est ce qui est important, c'est bien beau de raconter tout et n'importe quoi, mais c'est bien de s'occuper également du bien-être des enfants dans nos écoles. Nous avons constaté des rénovations engagées sous l'ancien mandat, avec des financements que nous avons soutenus sans aucune difficulté, mais le bilan, c'est que de la façon dont cela a été fait, nous nous retrouvons avec des écoles où il fait plus de 30°C alors que des millions d'euros ont été mis dans des rénovations. Cela ne veut pas dire qu'il ne fallait pas les faire, mais que l'on doit se questionner sur le résultat, car à la fin, seul le résultat compte, si les enfants ont chaud l'hiver et s'ils n'ont pas trop chaud l'été. C'est ce qui doit nous importer. Ce n'est pas autre chose.

Lorsque j'apprends, en questionnant Madame l'Adjointe qui, elle, a fait le travail, que le recensement de la moindre faiblesse thermique, de la moindre ouverture plein sud, qui n'a pas de volet, qui n'a pas de rideau, qui n'a pas de store, n'a pas été fait, quelque part, c'est que le travail n'a pas été fait. Vous avez négligé l'entretien du bâti scolaire existant au profit de votre plan de rénovation. C'est bien de mettre des moyens sur un nombre très réduit d'écoles, mais il ne faut pas oublier qu'un immense nombre d'écoles méritait également de l'attention.

À la fin des fins, ce n'est pas l'idéologie qui compte, c'est le bien-être des enfants. Je l'ai dit. S'il faut installer des brise-vues, des stores, des toiles d'ombrage, améliorer la ventilation ou, lorsqu'on sait que c'est nécessaire, réfléchir à la climatisation, il n'y a que le bien-être des enfants qui compte. Néanmoins, je ne vous laisserai jamais dire que cette majorité n'a aucune espèce de souci pour le bien-être des enfants. Évidemment, nous irons dans le sens de la rénovation des écoles. Les mensonges, mesdames et messieurs, cela suffit.

M. LE MAIRE.- Je rappelle au demeurant que le rapport 17 concerne l'adhésion au pacte bois biosourcé. Au passage, le débat sur les écoles devait se tenir, il devait se faire. Isabelle BORDAT vous fera un point sur la rentrée scolaire. Il est normal que vous ayez les éléments, et nous poursuivrons dans ce sens.
Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je pense que ce débat est plus que nécessaire, puisque nous avons rencontré de nombreuses personnes et de nombreux parents d'élèves très inquiets de la situation. L'été que nous avons vécu nous interroge et nous questionne tous. C'est aussi pour cette raison que nous irons rencontrer et consulter les citoyens pour qu'ils puissent construire avec nous des propositions que nous porterons en débat dans ce Conseil. Je pense qu'à ce moment-là, nous aurons aussi l'occasion

de partager un certain nombre de choses. Toutefois, le préalable n'est pas de tout remettre en cause a priori.

Monsieur CROIZIER, ce n'est pas parce que vous parlez fort en appuyant les mots que vous avez plus raison que nous. En réalité, en matière de cynisme, vous êtes également un parlementaire, avec un gouvernement que vous soutenez, qui a annoncé des crédits qui, à peine annoncés, n'étaient plus inscrits. On verra si le débat parlementaire aujourd'hui mettra ce sujet en priorité au niveau national, puisqu'il est vrai que les besoins en matière de rénovation du bâti scolaire, comme des logements, sont immenses, et cela ne peut passer que par le soutien de l'État et une coordination entre toutes les collectivités. Nous l'avons toujours défendu.

Je suis satisfait que nous ayons eu ce débat ce soir, et je vous remercie, Madame l'Adjointe, puisque, pour la première fois depuis le début de votre mandat, nous avons entendu que vous teniez au Plan École et que nous allions le poursuivre. Tant mieux et merci de le poursuivre. Nous verrons demain quelles priorisations vous ferez, car il en va, en effet, de la réalité vécue par l'ensemble des enfants Bisontins.

Je reviens sur les propos de Monsieur CROIZIER. Nous accuser de cynisme est assez gros. En Conseil Municipal, vous citiez souvent des personnes que vous rencontriez, etc. Je peux également vous fournir la liste de toutes les personnes, les Directrices d'école, les parents d'élèves qui ont exprimé, même dans la presse récemment, que les rénovations réalisées changeaient la vie. C'est encore à améliorer, dont acte. Nous améliorerons les choses, mais le préalable, c'est de s'appuyer sur ce qui est fait pour aller plus loin.

Quant à la réalité budgétaire, précisément, il y a non seulement des chantiers qui peuvent être retardés, mais il y a également des chantiers que nous pouvons lancer et qu'il est possible de lancer avec une inscription de crédits possible dans cette décision modificative, mais que vous ne faites pas. Je voulais en profiter, car je trouve que c'est parfois compliqué d'entendre certains propos, pour remercier l'ensemble des collègues élus de l'ancien mandat et l'ensemble des équipes techniques qui ont énormément travaillé pour que notre bâti scolaire s'améliore. Le rythme n'est pas aussi ambitieux que nous l'aurions tous souhaité, mais il a permis à des centaines d'enfants Bisontins de vivre au mieux dans leurs écoles.

M. LE MAIRE.- Madame BORDAT.

Mme BORDAT.- Je ne sais pas si j'ai été très claire ou si vous avez transformé mes propos, mais cela vient peut-être de moi. Je vais donc redire le fond de ma pensée et ce qui est prévu. Bien évidemment, sur les rénovations et les gros travaux toujours en prévision, avec Monsieur le Maire et les adjoints, nous l'avons déjà vu. Chaque chose en son temps. En revanche, je vous ai dit que je regrettais qu'entre 2020 et 2026, vous n'ayez pas fait ces petits travaux d'entretien, d'amélioration qui auraient facilité les choses au mois de juin. J'ai eu également beaucoup de parents d'élèves au téléphone ou par email, j'en ai rencontré beaucoup qui étaient désespérés pour leurs enfants, ce qui s'entend entièrement. Il y a aussi des parents en colère, ce qui s'entend entièrement également. De plus, par rapport à vos convictions, je trouve que c'est encore pire. Nous n'aurions pas dû nous retrouver dans cette situation. En effet, des petits travaux auraient dû être faits justement pour que dans la cinquantaine d'écoles où il n'y a pas eu de grosses rénovations, il y ait une certaine amélioration du confort d'été. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe. Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci pour ce débat que je trouve intéressant. Je vous remercie également d'avoir apporté des précisions. En effet, il y avait de nombreuses confusions sur les projections. Je crois qu'au niveau des rénovations, nous entendons bien votre volonté politique de poursuivre ces actions. Cela étant, dans vos propos, il y a différents seuils d'actions possibles. Il y a les éléments très proches du bâtiment, ceux ancrés dans le bâtiment, l'espace extérieur et tout l'environnement. Vous avez été plusieurs à revenir, Monsieur CROIZIER, Monsieur FAGAUT, je crois, sur le fait qu'il faut être en mesure de gérer à la fois le froid l'hiver et le chaud l'été. Néanmoins, il n'a peut-être pas été rappelé ce soir que même au niveau des architectes, ce n'était pas encore intégré fortement dans leurs pensées, dans leurs gestes architecturaux, jusqu'à très récemment. Je n'ai pas souvenir, dans les présentations de dossiers concernant les bâtiments lors des années passées, que vous soyez

intervenus — or, vous étiez déjà présents — sur cette question très précise, en étant en mesure d'être aussi efficaces sur les différentes saisons. En tout cas, je ne l'ai pas entendu à ce moment-là.

Par ailleurs, le pragmatisme n'est pas uniquement l'affaire d'un parti politique ou d'un courant. Bien au contraire. Je pense que lorsque l'on est élu, on est tous dans cette perception pragmatique. Au cours de ces dernières années, nous avons également agi très fortement par rapport aux enjeux climatiques. Je pense notamment au transport. Ce soir, nous sommes dans le bâtiment, très près du bâtiment, mais nous savons très bien que par rapport aux émissions de CO_2, au réchauffement climatique, cela se pense à tous les niveaux, et nous avons eu une action essentielle pour la gratuité des transports en commun pour les enfants jusqu'au collège, pour qu'ils puissent se déplacer gratuitement dans la ville et dans notre agglomération. C'est également une pierre à l'édifice. Je ne parle pas de la restauration scolaire, car j'imagine que vous y viendrez juste après. Je voulais simplement rappeler que dans la mesure où les discours changent assez rapidement, il faut rester assez humble et rappeler que nous tous, élus et responsables, nous sommes parfois pris aussi dans des formes d'urgence face auxquelles nous devons trouver des solutions pratico-pratiques. C'est ce que nous avons aussi essayé de faire à notre niveau pendant la pandémie du Covid-19.

M. LE MAIRE.- Madame CHASSAGNE, je peux partager certains éléments sur l'humilité. En revanche, il ne faut pas être trompeur. Vous ne pouvez pas véhiculer des mensonges à longueur de journée. Ce n'est pas possible. Vous reprenez mes propos selon lesquels je doute de l'efficacité, mais douter d'une efficacité, de la façon dont cela a été construit, n'est pas synonyme de remise en question ou de remise en cause de la rénovation obligatoire que nous devons mener sur nos écoles. Monsieur POULIN a tout de même oublié 2°C sur l'école Viotte, car 32°C, ce n'est pas 30°C, comme vous l'avez annoncé. Ce sont 32°C qui sont sortis. Certes, c'était peut-être 37 ou 38°C. Je ne sais pas d'où vous sortez les chiffres, vous les avez peut-être d'avant, mais 32°C, cela reste la température d'une cuisson lente, et nous avons mis 3 M€. Monsieur POULIN, je ne dis pas qu'il ne fallait pas les mettre. Je dis simplement qu'aujourd'hui, il fallait peut-être l'aborder différemment.

Je vais vous donner un exemple aussi très concret, auquel vous n'avez même pas imaginé ni pensé. C'est plutôt du côté de Grand Besançon Métropole. Nous sommes en train de développer un réseau de chaleur, des canalisations qui, demain, viendront alimenter — ce qu'elles font déjà d'ailleurs — des bâtiments publics, sociaux ou autres. Quelle est la réversibilité de tout cela ? Cela n'a même pas été pensé. Madame VIGNOT, ce n'est pas vrai, puisque c'est Anthony NAPPEZ, qui aujourd'hui, de par les échanges que j'ai pu avoir avec lui, est en train d'engager une démarche sur la réversibilité possible. Il est en train de travailler sur le sujet pour que notre réseau de chaleur puisse demain être un réseau de fraîcheur, et cela n'a même pas été pensé. Finalement, des petits bouts ont été lancés, et après, on vient vous dire : « Il faudrait faire. » C'est comme le gymnase Diderot, vous dites : « maintenant, il faudrait mettre une cuve ». Pourquoi ne l'avez-vous pas fait en temps et en heure ? Cela aurait coûté certainement moins cher. Je ne peux pas vous laisser dire.

Vous dites que nous ne nous inscrirons pas dans la continuité. Oui, nous ne nous inscrirons pas dans cette continuité technique que vous avez pu mettre en œuvre jusqu'à maintenant. C'est une évidence. Il n'y a même pas un schéma directeur de recensement des besoins, école par école, sur la réhabilitation énergétique. Lorsque Patrick VERDIER est arrivé, au même titre que le schéma directeur des bâtiments, de ce que la Ville possédait en termes de bâtiments, ce recensement n'existait pas. Nous le mettons en œuvre aujourd'hui et les services nous accompagnent dans cette démarche. De notre point de vue, il n'y a pas de dogme. Je crois qu'aujourd'hui, chaque école doit avoir une réponse spécifique. Nous ne traiterons pas de la même manière l'école des Montboucons, celle de l'Helvétie ou celle de Bregille. Nous les traiterons différemment. Sauf qu'aujourd'hui, pour pouvoir les traiter différemment, il faut un schéma directeur sur le recensement des besoins en termes d'adaptation au changement climatique. Cela n'a même pas été fait. Nous sommes donc en train de le développer et de le porter.

Lorsque vous parlez des ABF, je modère vos propos. Prenez l'exemple de Pascal ROUTHIER à Saint-Vit. Il a sorti techniquement, avec l'aide d'un architecte, une école avec un système de géothermie, et en pleine canicule, il sort 26°C dans son école. Je pense qu'aujourd'hui, techniquement, évidemment, nous ne nous inscrivons pas dans la même démarche que la vôtre. Oui, il faut rénover les écoles, mais avec des plans de masse conséquents sur certaines écoles extrêmement vétustes, avec, comme l'a dit très justement Madame BORDAT, l'Adjointe à l'Éducation,

des réhabilitations sur des écoles, sur de menus travaux qui doivent être menés pour faciliter la vie des élèves, des enseignants et de nos personnels.

Pour terminer sur le sujet, Madame MAGNIN-FEYSOT, votre groupe politique et vous avez employé le mot « hors-sol » tout à l'heure. Je ne sais pas qui de vous ou moi est hors-sol par rapport à vos mesures de rentrée, parce que nous les avons chiffrées. Vous pouvez recalculer autant que vous voulez. Vos mesures de rentrée, ce sont de 16,7 M€. Lorsque vous annoncez la gratuité de la cantine scolaire, il y a toujours quelqu'un qui paie. Vous oubliez également que les recettes de 1,6 M€ allouées par la CAF n'existeront plus. La gratuité des élèves sur le territoire bisontin ne coûte pas 2,5 M€, mais 4,1 M€. Derrière, il faut aussi être précis. Lorsque vous annoncez la gratuité des fournitures scolaires en prenant comme référence le Maire d'une autre collectivité, ce ne sont pas 100 000 €, mais 568 000 €. Si je cumule toutes vos mesures que vous avez évoquées, ce sont 16,7 M€ pour la rentrée. Comment faites-vous ? Aujourd'hui, il ne faut pas mentir. Il ne faut pas être trompeur. Il faut donner les choses vraies et il faut parler correctement aux Bisontines et aux Bisontins pour qu'ils sachent.
Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE.- Merci, Monsieur le Maire.
Je voulais intervenir sur le sujet, justement. Madame l'Adjointe, vous avez dit qu'il n'y avait pas eu les petits travaux que vous appelez dans les écoles. Or, il y en a eu. Cela s'appelle « les tranches annuelles ». Il y a eu des travaux durant tout le mandat. C'est une augmentation de 20 % sur le mandat, soit environ 1,8 M€ investis en plus pour rénover et faire des petits travaux dans les écoles. Je peux vous citer des exemples. Rien que pour 2025, j'ai la réfection de la toiture à l'école des Prés-de-Vaux, les menuiseries à l'école maternelle Curie ou encore une partie de la désimperméabilisation des cours de l'école Helvétie. Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait.

M. LE MAIRE.- Nous allons terminer sur ce débat qui n'était pas l'objet du rapport. Je ne crois pas que Madame BORDAT ait parlé de menus travaux. D'ailleurs, je crois même qu'elle les a exprimés tout à l'heure. Monsieur POULIN, vous qui étiez là à l'école Curie, lorsque j'ai demandé aux élèves ce qu'ils voulaient, ils m'ont répondu : « le tennis de table et le changement des fenêtres ». Ces fenêtres auraient déjà pu être changées depuis un moment. Ce sont des éléments à prendre en compte aujourd'hui et qui n'ont pas été pris en compte de manière importante et conséquente dans le mandat qui vient de s'écouler. Dont acte. En tout cas, nous aurons une autre approche. Que les parents d'élèves, les enseignants, les élèves, tout le monde, les agents, soient rassurés. Oui, il faut continuer à rénover les écoles. Oui, il y a un retard manifeste sur ce qui n'a pas été fait par le passé, qui n'incombe pas qu'à vous, Madame VIGNOT, mais cela date déjà aussi des mandats précédents, alors que vous étiez déjà élue, car les écoles avaient été négligées. Nous devrons mettre cela en œuvre.

Je reviens sur le rapport n° 17. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

M. Pascal ORLANDI (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le Pacte bois-biosourcés et tout document correspondant notamment la lettre d'engagement,**
- **désigne le Maire-Adjoint délégué aux Infrastructures et voirie, grands travaux, transition écologique et énergétique comme référent du Pacte,**
- **engage la Ville de Besançon à utiliser des matériaux biosourcés à hauteur de 20 % des surfaces de plancher construites et réhabilitées soit le niveau argent,**
- **souscrit à la cotisation annuelle du Pacte bois-biosourcés pour un montant de 210 € par an pour une durée de 5 ans (2026 à 2030).**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

<u>18 - Centre Technique Métropolitain - Réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux</u>

M. LE MAIRE.- La parole est à Pascal ORLANDI pour la présentation du rapport.

M. ORLANDI.- Merci, Monsieur le Maire.
Pour faire un point, la Ville de Besançon dispose d'un terrain localisé rue Jacquard, tout proche du Centre Technique Métropolitain (CTM), site sur lequel étaient déversés, depuis de nombreuses années, tous les gravats issus de travaux de nos services Voirie et de GEA. Ce site était utilisé également par des entreprises qui venaient déverser des gravats absolument pas contrôlés. Au fil des années, le cumul s'est avéré très important et non maîtrisé. Il a donc été décidé de maîtriser cette surface et de construire un écocentre afin de contrôler et de maîtriser complètement tous ces déchets apportés sur le site. La création d'un quai permettra de déverser les gravats dans des bennes, de contrôler les enrobés issus de terrassements et qui, pour certains, contenaient de l'amiante, de maîtriser les eaux de ruissellement. Il a été décidé de réorganiser cette zone de stockage afin d'avoir une gestion et de rétablir des conditions d'exploitation complètement satisfaisantes.

Dans un premier temps, cela va nécessiter de débarrasser tous ces stockages importants et qui, du coup, engendrent un coût assez important (environ 400 000 €). Certains gravats devraient pouvoir être réutilisés pour l'accès en cours de construction à Micropolis, accès qui nécessite beaucoup de déblais. Les déblais que nous pourrons utiliser seront ainsi réutilisés là-bas. Tout le reste sera reconstruit et surtout fermé. Il ne sera donc plus utilisé que par les services de la Ville et de GBM.

Le financement de ces travaux s'élève à 606 000 € et l'engagement pourra être lancé assez rapidement, car nous pouvons bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau non négligeable légèrement supérieure à 200 000 €. Vous avez dans le rapport tout le détail des coûts pour chacun. Ce site va ainsi pouvoir être engagé très rapidement et être en conformité avec ce qui est imposé à toutes les entreprises, c'est-à-dire la maîtrise des déchets et surtout leur traitement adéquate, ce que nous ne faisions pas correctement jusqu'à maintenant.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est vrai que c'était important de pouvoir le faire. Lorsque des entreprises travaillaient pour le compte de la Ville ou de Grand Besançon Métropole et qu'elles venaient déverser les déchets de travaux, on pouvait encore l'entendre, mais on n'arrivait pas à tracer si les gravats émanaient des chantiers que nous avions en propre ou s'ils venaient de leur chantier.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci, Pascal, de suivre ce rapport que vous approuvez à l'unanimité. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve ce projet de rénovation de l'aire de Jacquard**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

<u>19 - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : contrat 2026 et demande de renouvellement pour l'année 2027</u>

M. LE MAIRE.- Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE.- Merci, Monsieur le Maire.
Sur ce rapport n° 19, je voudrais faire un historique de ce Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration. Il a été mis en place sous la précédente mandature à partir de 2021 et il a notamment été porté par notre ancien collègue Philippe CRÉMER. Je voulais profiter de cet instant pour saluer l'engagement de Philippe durant le mandat et, malheureusement jusqu'à son décès en 2024, en faveur des réfugiés et des étrangers primo-arrivants, justement pour leur faciliter l'intégration, avec les différentes missions et les partenaires du CTAI, que ce soit par exemple sur l'accès au logement, l'accès à la culture, l'accès au droit aussi qui est indispensable, ou encore les questions d'insertion professionnelle et de santé mentale. Je voulais rappeler également qu'il avait toujours milité pendant des années pour que Besançon et notre pays restent un territoire accueillant.

Pour réagir plus précisément sur le rapport, je suis rassuré qu'en lisant le rapport, vous alliez renouveler ce CTAI pour l'année 2027, potentiellement avec un vote au prochain Conseil. Néanmoins, nous attendons de voir collectivement la tournure que vous donnerez à ce CTAI. En effet, à la lecture du rapport, nous constatons déjà que les questions de santé mentale seront abandonnées alors qu'elles sont indispensables aujourd'hui. Nous attendons de voir également ce qu'il en sera aussi pour d'autres missions portées par le passé, que ce soit concernant l'insertion professionnelle, l'accès au droit ou à la culture. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Monsieur le Maire.
Tout d'abord, je m'associe aux propos de Jérémy JEANVOINE concernant Philippe CRÉMER. C'était quelqu'un de plein et entier, plein entier dans tout ce qu'il faisait. Il a mis totalement et complètement cet aspect plein et entier dans ce dispositif. En parler est assez émouvant, car il avait véritablement à cœur d'agir complètement sur le terrain. Il est donc important que l'on puisse, aujourd'hui encore, lui rendre hommage à ce niveau-là.

Pour aller un peu dans la suite de ce qui vient d'être dit, bien entendu, on votera cette délibération. Toutefois, nous nous interrogeons sur la question de la pérennité au-delà de 2027. Nous aimerions savoir, au vu des discussions que nous avons eues durant le précédent mandat et des propos que l'ancienne opposition (aujourd'hui la majorité) avait pu tenir sur ce type de dispositif, comment vous vous inscrirez dans la durée, tant sur les objectifs, les partenaires que sur les moyens, si vous allez l'arrêter ou encore si vous allez le réduire et le vider de sa substance. C'est l'élément central pour nous. En effet, ce Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration n'est pas un simple dispositif. Ce sont concrètement un grand nombre de femmes et d'hommes qui, grâce à ce dispositif, peuvent pleinement s'intégrer dans notre société. Cela leur permet d'accéder à un certain nombre d'événements, d'activités, et de s'intégrer plus facilement dans nos sociétés.

On peut avoir au cœur et à la bouche plutôt très souvent la question de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Néanmoins, si on veut que cette devise républicaine existe concrètement, il faut des dispositifs concrets, donc des moyens concrets. Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration fait partie de ce dispositif qui permet justement de faire exister de manière concrète cette devise républicaine. En effet, la difficulté que l'on a souvent rencontrée pour suppléer ce contrat était qu'il reposait souvent sur des bénévoles ou d'autres structures qui parfois n'étaient pas consacrées à cette problématique. Il est vrai que ce contrat a permis justement d'avoir une politique globale sur la question de la migration, ces migrants spécifiques, puisqu'ils représentent une catégorie spécifique. Malgré ce que certains et certaines peuvent penser dans l'année qui viendra sur les questions de migration, l'immigration zéro, etc., que ce soit des partis de droite ou d'extrême droite, les questions de migration continueront à être des questions importantes, encore plus dans une ville comme Besançon, qui est une ville ouverte sur le monde, qui compte 180 communautés différentes. Besançon est une ville monde, et étant une ville monde, elle continuera à recevoir sa part de la migration. Il faut donc continuer à organiser cela.

Pour être très clair, et là, ce sont deux questions qui demandent deux réponses très claires. Elles ne seront peut-être pas données maintenant, elles viendront peut-être ultérieurement, mais en tout cas, nous espérons les obtenir. Souhaitez-vous maintenir ce dispositif au-delà de 2027 avec une ambition comparable à celle qu'il avait durant le mandat précédent ? Deuxièmement, si c'est le cas, quels sont les moyens municipaux que vous consacrerez à cette politique ? Ces moyens seront-ils les mêmes ? Continuerez-vous à adhérer à ce contrat, mais en réduisant les moyens et donc en le vidant de sa substance ? Voilà les deux questions qui me semblent être de fond et qui concernent concrètement, peut-être pas des Français, mais des gens qui vivent dans notre ville, qui sont des Bisontines et des Bisontins et qui méritent pleinement notre considération, même s'ils ne votent pas.

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Maire.
La question de l'accueil des personnes étrangères primo-arrivantes est avant tout une question de dignité humaine. Pourtant, ce qui nous est montré aujourd'hui, en prévision pour 2027, dans le cas de ces contrats territoriaux, relève davantage d'une logique de contrôle et de rejet qu'une véritable politique d'intégration. Il est question de faire nation. Comment peut-on parler de nation lorsque l'on

réduit l'apprentissage du français à un examen sanction, utilisé comme un outil pour écarter plutôt que pour inclure ? Quitter son pays, c'est rarement un choix, c'est souvent fuir la guerre, la misère ou l'oppression. Personne ne part par plaisir en laissant derrière lui ses proches, ses repères et son histoire. Pourtant, ici, on nous propose un système où la langue devient une barrière administrative, où les primo-arrivants sont sommés de prouver leur bonne volonté sous peine de se voir refuser l'accès à leurs droits, et c'est indigne. Combien de ces personnes portent en elles les traumatismes de l'exil ? Combien arrivent ici avec des blessures invisibles, des angoisses liées à leur parcours, à la séparation familiale ou à l'incertitude de l'avenir ? Il est donc indispensable de préserver la thématique santé mentale, comme l'a dit mon collègue, dans votre demande de renouvellement.

Enfin, comment parler d'intégration par le travail lorsque l'on sait que les primo-arrivants et arrivantes se heurtent directement à la question du logement ? Le logement n'est pas une marchandise, c'est un droit. Voilà pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'intégrer dans ce contrat avec l'État un volet sur la santé mentale, la non-utilisation de l'examen de français comme un outil d'exclusion et de faire un lien entre l'intégration par le travail et votre politique du logement pour garantir un toit à toutes et tous.

Monsieur FAGAUT, accepterez-vous de faire de ce contrat un outil d'humanité plutôt qu'un outil de contrôle ? Accepterez-vous de placer la dignité des personnes étrangères primo-arrivantes au cœur de vos priorités ?

M. LE MAIRE.- Didier GENDRAUD.

M. GENDRAUD.- Merci, Monsieur le Maire.
Chers collègues, je suis surpris du ton de Madame MAGNIN-FEYSOT, car pour moi, ce contrat est positif. Il est passé pour rappeler les choses entre l'État et les collectivités qui souhaitent y adhérer et il permet l'intégration réussie au mieux, en tout cas, des étrangers primo-arrivants en situation régulière et majeure et qui ont signé un contrat d'intégration républicaine, donc qui sont destinés à rester sur le sol français en épousant les valeurs de la République et s'intégrer au mieux. Effectivement, les priorités données cette année par l'État, pas par la Ville, en tout cas de ce que l'on sait de ce contrat pour 2027, c'est le français langue étrangère et l'insertion professionnelle.

Vous avez vu dans le rapport que pour 2026, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises sur ces plans, mais également sur la citoyenneté. L'idée, c'est bien d'accueillir au mieux les étrangers sur le sol français, d'autant qu'ils le souhaitent. Ils souhaitent faire ce parcours. Lorsque l'on dit « faire nation », ce n'est pas un gros mot. C'est accueillir, au sein de la communauté nationale, les étrangers qui arrivent dans des conditions, et vous l'avez dit, souvent très difficiles pour des raisons politiques, de guerre, climatiques aussi parfois. Ils viennent sur le territoire, et l'État met en place depuis quelques années ce contrat. Pour 2027, nous souhaitons que ce contrat entre la ville et l'État soit renouvelé sur les mêmes bases, c'est-à-dire de 130 000 €. J'ai envie de dire la chose suivante à Monsieur ALEM : pour la pérennité, que vous dire ? Ce n'est pas un contrat de ville, c'est un contrat d'État. L'État décide de cela. Nous verrons donc chaque année quelles sont les dispositions de l'État. Il est possible que des choses changent également au sommet de l'État et sur la politique. Qui peut dire aujourd'hui ce qui se passera en 2028 ?

Pour l'heure et pour parler très clairement en termes de calendrier, la Ville souhaite s'intégrer à nouveau dans ce dispositif. C'est ce que nous vous soumettons. Nous proposons donc de postuler à nouveau pour ce dispositif de contrat entre l'État et la Ville. Des arbitrages seront faits probablement en octobre, peut-être même en novembre. Nous saurons alors de quelles sommes nous disposerons. À partir de ce moment-là, commencera une discussion pour voir quelles actions nous pourrions mettre en place en partenariat avec l'État et d'autres institutions ou associations avec lesquelles nous avons travaillé et avec lesquelles nous travaillerons, ce que nous espérons. Nous verrons, et sur le sujet de la santé mentale, je suis assez réceptif. Effectivement, les étrangers qui arrivent en général sont traumatisés, en tout cas pour un certain nombre, par la situation qu'ils ont vécue. Il y a probablement une utilité à continuer les actions qui ont été menées. Après, cela ne nous appartient pas complètement, puisque c'est un contrat entre l'État et les collectivités locales, et pas seulement les villes, dans la mesure où d'autres collectivités signent ces contrats. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur GENDRAUD.
Je ne crois pas avoir laissé sous-entendre que ce contrat était inutile, bien au contraire. En revanche, nous vous alertons sur certains sujets qui nous inquiètent, y compris cet examen excluant l'usage de la langue dès l'arrivée sur le territoire et cette question de la santé mentale. Cela étant, c'est très bien si vous comptiez l'intégrer d'ici novembre.

M. LE MAIRE.- Concernant le rapport n° 19, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte des actions portées dans le cadre du CTAI 2026 et des propositions de travail pour la signature du CTAI sur l'année 2027.

20 - Convention-cadre entre la Ville de Besançon et les collèges Denis Diderot, Louis et Auguste Lumière et Pierre-Joseph Proudhon dans le cadre des CHAAP (classes à horaires aménagés en arts plastiques)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve ce partenariat,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Cession amiable d'une estampe de Marc Chagall par la Direction régionale des douanes de Besançon

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Cela va venir également pour d'autres œuvres de notre Musée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve ce don d'une estampe de Marc Chargall par le service des Douanes dans les conditions ci-dessus mentionnées,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le Procès-Verbal de cession amiable.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Etablissement Français du Sang et le Rotary Club

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve ce partenariat avec l'EFS Bourgogne Franche-Comté (EFS BFC) ainsi que les clubs Rotary de Besançon,**
- **approuve la convention correspondante jointe en annexe,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

M. LE MAIRE.- La parole est à Anne-Rachel SCHERTZ pour la présentation de ce rapport n° 23.

Mme SCHERTZ.- Merci, Monsieur le Maire.
Pour rappel, la FNCC est une association créée en 1960 et qui rassemble plus de 450 collectivités territoriales et des élus engagés dans la mise en œuvre des politiques culturelles sur leur territoire. Elle constitue un espace d'échanges et de réflexions entre élus, permettant notamment de partager les expériences, les bonnes pratiques et les problématiques rencontrées dans les collectivités dans le domaine culturel. Cette adhésion permettra vraiment de rendre Besançon plus visible, de porter des projets toujours plus importants et d'être connue à l'échelle nationale. Ce sera un plus pour tout le domaine culturel et pour la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Madame l'Adjointe à la Culture.
Nous sommes favorables à l'adhésion de la Ville à cette Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture. Néanmoins, nous avons une question, puisqu'il s'agit également d'une adhésion payée avec l'argent public. Pouvez-vous vous engager à ce que l'ensemble des élus de ce Conseil puissent bénéficier de formations, notamment sur les enjeux des politiques culturelles ?

M. LE MAIRE.- Sur ce sujet, il s'agit d'une adhésion pour que la majorité, en tout cas l'Adjointe, puisse siéger au sein de cette structure. Ce n'est pas une ouverture à n'en plus finir à des formations et à user de ces mesures. Ce n'est pas le but premier de l'adhésion que la Ville souhaite avoir dans ce domaine. Ma réponse n'a pas l'air de vous satisfaire.
Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Maire.
Il est vrai que c'est toujours intéressant de pouvoir être formé. Dans la collectivité, il existait déjà d'autres réseaux pour les élus, qui permettaient d'accéder à certaines formations, notamment liées à la culture. Cela étant, le réseau de la FNCC a ses spécificités et je pense que c'est intéressant.

Je voudrais simplement rappeler par rapport à la culture, puisque l'on est sur le sujet de la culture et d'un soutien à la culture, que nous serons vigilants quant à la politique que vous mettrez en place et aux moyens qui seront alloués aux acteurs culturels. Nous serons également très vigilants sur d'éventuelles baisses, le milieu culturel — vous en avez parlé, Madame l'Adjointe — ayant un intérêt phare sur l'attractivité d'une ville. Je note que dans le rapport, vous avez aussi souligné qu'il y avait des éléments positifs à valoriser par rapport à la politique culturelle dans laquelle notre Ville s'inscrit depuis plusieurs décennies. Nous avons une spécificité par rapport à la culture. Il est vrai que récemment, nous avons senti quelques tensions par rapport à une partie du monde culturel qui vous a réservé un accueil un peu mitigé lors de concerts. Je voudrais rappeler ici que nous serons vigilants à ce que les soutiens au monde de la culture au sens large puissent rester au même niveau financier, mais pas uniquement, aussi au niveau du travail lié au service public culturel de notre Ville mis en place, attribué à toutes les professions, à toutes les personnes que cela peut faire vivre.

Il y a également, et vous le savez très bien, de fortes répercussions dans le milieu économique. C'est aussi une possibilité, en tout cas au niveau social et plus individuellement, sur des effets bénéfiques par rapport à la santé, de pouvoir avoir accès à la culture. La culture doit rester un droit dans notre ville.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)**
- **approuve le versement de la cotisation annuelle correspondante d'un montant de 594 € au titre de son adhésion pour l'année 2026,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Convention cadre portant sur la création et le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement au sein du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon et du Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle de Bregille

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

M. Clément DARCQ (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
- **approuve la convention cadre relative à la création et au fonctionnement de l'Unité d'Enseignement implantée au sein du CHU de Besançon et du CRRF de Bregille,**
- **autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

25 - Conventions de fonctionnement des ULIS des écoles Herriot et La Butte élémentaire

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Chers collègues, nous voterons évidemment pour cette convention concernant les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). L'inclusion des enfants en situation de handicap dans nos écoles est un sujet fondamental qui doit évidemment nous rassembler. Nous saluons donc ce cadre réglementaire. D'ailleurs, dans notre Plan Urgence École, qui apparemment vous a passionnés, nous proposons en la matière la création d'un statut stable pour les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) et un plafonnement des classes ULIS à 10 élèves, car oui, nous assumons de ne pas faire les mêmes choix budgétaires que vous. Rappelons que les équipes enseignantes ont alerté en cette rentrée sur la pénurie d'AESH dans le Doubs, mais aussi tout particulièrement à Besançon, par exemple à l'école Île-de-France. Cette question doit donc être prise avec sérieux dans nos politiques publiques afin d'assurer un accueil digne pour tous nos enfants.

Or, nous constatons que la gestion dans l'urgence qui a prévalu dans la gestion de cette rentrée a posé certains problèmes en lien avec les classes ULIS. Un exemple révélateur : l'école Bourgogne. Deux jours avant la rentrée, les enseignants ont dû déménager en urgence la classe ULIS au 2e étage, dans un espace qui jusque-là était un espace de travail pour les enseignants. Nous soutenons bien évidemment les règles votées en juin pour le périscolaire, mais leur mise en œuvre à Besançon a apparemment manqué de sérénité. Nous entendons également que leur mise en œuvre puisse nécessiter des adaptations dans les écoles. La question n'est donc pas de savoir s'il fallait adapter l'organisation de l'école, mais de savoir pourquoi cette adaptation s'est traduite par le déplacement d'une classe ULIS deux jours avant la rentrée. C'est précisément sur ce point que nous questionnons votre méthode.

Cet épisode révèle, de notre point de vue, trois difficultés majeures. La première concerne une anticipation manifestement insuffisante. Fin juin, notre groupe vous avait interrogés sur la préparation de cette rentrée. Vous nous aviez répondu que tout était sous contrôle. On peut désormais en douter. La deuxième difficulté concerne une absence de véritable concertation avec les équipes pédagogiques. Modifier la localisation d'une classe à l'avant-veille de la rentrée, c'est bouleverser une organisation préparée pendant des mois. Une décision de cette importance doit être préparée avec les professionnels concernés, et non pas imposée dans l'urgence. Enfin, et c'est le plus important, on ne modifie pas les repères d'enfants en situation de handicap sur un coin de table. Les élèves accueillis en ULIS ont besoin de stabilité, de repères fixes et de prévisibilité, et cela pose également la question de l'accessibilité au 2e étage. Il y a enfin une question très concrète qui concerne le confort thermique, du fait d'installer une classe au 2e étage. En effet, il a fait plus de 40°C à l'école Bourgogne fin juin.

Bien évidemment, nous voterons cette convention, car elle est indispensable pour les enfants. Toutefois, nous vous demandons à l'avenir, Monsieur le Maire, d'anticiper davantage, de dialoguer

réellement avec les équipes éducatives et d'associer les professionnels aux décisions qui concernent les enfants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame l'Adjointe, Madame BORDAT.

Mme BORDAT.- Je n'apporte pas de réponse spéciale à votre question, Madame VÉZIÈS. Je voulais plus profiter de ce dossier qui concerne l'éducation pour vous donner quelques chiffres et informations pour la rentrée scolaire de 2026-2027. À ce jour, nous accueillons dans nos 63 écoles bisontines 7 572 écoliers, ce qui reste stable par rapport à l'année dernière, puisqu'en 2025 étaient recensés 7 566 élèves. Concernant les enfants accueillis au périscolaire, pour l'accueil du matin, il y a 1 662 enfants, 100 % des enfants étant acceptés. Pour la restauration scolaire du midi, nous avons 5 369 enfants inscrits. Si les inscriptions au périscolaire se terminaient au 30 juin, nous avons malgré tout pu accepter toutes les demandes arrivées jusqu'à début août. Le jour de la rentrée scolaire, nous n'avions que 18 enfants sur liste d'attente, contre 122 en 2025. Depuis le 1er septembre, nous avons reçu plus de 150 nouvelles demandes. Même si des solutions ont pu être apportées, le nombre d'enfants sur liste d'attente est de 79 aujourd'hui. Toutefois, c'est un net progrès par rapport à l'année dernière, puisque 276 enfants étaient en attente. Concernant l'accueil de l'après-midi, nous avons 3 912 enfants inscrits et 26 enfants sur liste d'attente, contre 136 en 2025.

Nous constatons tout de même que l'accueil des enfants au périscolaire a nettement progressé cette année. Bien évidemment, il ne faut pas oublier le travail réalisé en amont les années précédentes et qui a permis d'augmenter les capacités d'accueil sur certains sites. La campagne de recrutement des animateurs a été malgré tout déterminante pour cette année, pour la possibilité d'accueillir plus d'enfants au périscolaire. En effet, elle a très bien fonctionné, ce qui a permis d'étoffer notre nombre d'animateurs et ainsi de garantir le taux d'encadrement réglementaire à respecter pour accepter les demandes d'inscription supplémentaires. Nous avons également renforcé le double service dans les restaurants scolaires en maternelle partout où cela s'avérait nécessaire et possible. Nous avons optimisé les capacités d'accueil en augmentant la possibilité de prise de repas au collège Diderot pour les élèves de l'école élémentaire Île-de-France, ce qui nous fait passer à 72 accueils possibles.

Concernant nos effectifs pour les temps d'animation, nous avons 108 animateurs le matin, 392 agents le midi, ce qui comprend des animateurs, et 98 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles). Il y a également 29 animateurs dédiés aux enfants qui ont des besoins spécifiques. L'après-midi, il y a 287 animateurs. Interviennent également pour le périscolaire et dans les écoles 57 agents serveurs à temps non complet, 66 agents d'entretien serveurs à temps complet et 99 agents d'entretien à temps complet. Concernant les repas du midi, 5 000 repas sont préparés par nos agents de la Cuisine Centrale et sont livrés en liaison chaude. Nous faisons également appel à un prestataire pour environ 1 000 repas livrés en liaison froide. Les tarifs des repas restent inchangés par rapport à l'année dernière et varient de 1 à 9 € en fonction du quotient familial. La sécurité des enfants accueillis sur les temps périscolaires est également une priorité pour nous et nous sommes vigilants tant sur le recrutement que sur la formation des animateurs, et tout signalement entraînera systématiquement des investigations.

Le dernier point concerne l'épisode caniculaire pour la rentrée des classes. Je pense que nous pouvons peut-être nous arrêter là.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe pour cette présentation sur cette rentrée scolaire. Pour répondre à Madame VÉZIÈS, qui n'est plus là, sur les dispositifs ULIS, je rappelle que c'est également une compétence de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Nous avons 12 ULIS sur le territoire bisontin. Les affectations relèvent de l'Inspecteur d'Académie, et parfois, nous sommes obligés de nous adapter en fonction de l'arrivée de ces affectations. Cela étant, nous faisons au mieux. Toutefois, sachez que, de notre côté, à ce jour, le service Éducation n'a pas eu une seule remontée sur une problématique concernant les enfants ULIS sur le territoire bisontin.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant cette convention ? Excusez-moi. Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je vous remercie pour ce bilan. En effet, c'est une tradition ici. Des chiffres très précis ont toujours été donnés par notre collègue Claudine CAULET lorsqu'elle était en charge de ce sujet. C'est finalement le fruit d'un travail de longue haleine qui se poursuit, et nous en sommes satisfaits,

puisque c'était une priorité clairement inscrite dans notre programme au mandat précédent, et il était partagé largement dans le Conseil Municipal, mais il s'agit également de faire en sorte qu'il y ait plus de places en restauration collective et de trouver des solutions pour chaque enfant. Ce travail, visiblement, doit continuer à être mené. Certaines années, on a mis 500 000 € supplémentaires en fonctionnement sur cette question. Aujourd'hui, je suis satisfait de voir notamment que les campagnes de recrutement ont bien fonctionné. Il y a sans doute plusieurs facteurs, la déprécarisation des postes a dû jouer. Nous voyons aussi une certaine précarité étudiante ou de certains profils, qui conduit à ce que ces postes deviennent plus attractifs, mais c'est également, en creux, le signe que cela ne va pas très bien à de nombreux endroits dans la société aujourd'hui.

Je voulais également vous questionner sur deux éléments. Vous n'aurez peut-être pas immédiatement la réponse. Ma première question concerne les tarifs du périscolaire. Maintiendrez-vous ces tarifs ? En effet, nous avions mis en place une tarification sociale et nous tenons à ce qu'elle puisse rester comme telle. Ma deuxième question concerne l'évolution. Je sais qu'un travail est engagé à l'échelle départementale, notamment en lien avec les services académiques sur l'évolution scolaire, donc des effectifs dans nos futures écoles. Comment comptez-vous travailler cette question ? Comptez-vous associer l'ensemble des composantes du Conseil Municipal à ce travail ?

M. LE MAIRE.- Madame BORDAT.

Mme BORDAT.- Je vois que vous qui êtes dans l'opposition pour ce nouveau mandat, vous êtes vraiment favorable à la concertation. Elle était beaucoup moins présente lorsque vous étiez adjoint. Évidemment, nous en discuterons en Conseil Municipal. Ce sera avec plaisir.

M. LE MAIRE.- Pour compléter les propos de Madame l'Adjointe sur le tarif périscolaire, nous verrons sur les évolutions budgétaires 2027 comment nous pourrons poursuivre. Je rappelle que le périscolaire est gratuit le matin, ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les collectivités de même stature. La tarification le midi est assez réduite. Vous avez parlé d'une tarification sociale. Je le dis de tête, mais 43 % des 5 600 élèves qui mangent aujourd'hui à la cantine paient moins de 2 € le ticket, pour un coût de repas à 15 €, ce qui représente un coût pour la collectivité. Ces éléments doivent se regarder dans un contexte global budgétaire. Nous n'avons pas de mesures à vous communiquer à l'instant où je vous parle. Concernant l'évolution scolaire, vous aurez également des annonces de la part de la majorité dans les prochains mois. Sous votre mandat, de 2020 à 2026, la Ville de Besançon perd 800 élèves. Ce n'est pas de votre fait. *S'adressant à Anne VIGNOT. A*rrêtez à chaque fois de vous sentir agressée sur quelque chose que l'on peut vous dire. C'est un fait. La démographie française et nationale est en baisse et la Ville de Besançon n'y échappe pas. Sous votre mandat, sur les six ans qui viennent de s'écouler, la Ville de Besançon a perdu 800 élèves. C'est un fait. Nous devrons également regarder cela à l'aune des prévisions d'effectifs sur le territoire bisontin. Ces éléments doivent être regardés.

Les termes utilisés par Monsieur POULIN n'ont pas été forcément très exacts, mais ce n'est pas grave. C'est par rapport à la carte scolaire inversée que le ministre de l'Éducation nationale a initiée, en donnant le Département du Doubs comme département expérimental pour avoir une projection à long terme des effectifs sur le territoire et que ce soit la collectivité, en lien avec le Rectorat et l'Inspection Académique, que nous puissions déterminer les besoins en classes des établissements. Ce n'est plus l'inverse, que ce soit le Ministère qui envoie des dotations sur le territoire et que, par la suite, il y ait des arbitrages réalisés commune par commune.
Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Justement, à ce sujet, je vous remercie d'aborder cet aspect, car vous avez souvent dit que vous vouliez être le VRP de la Ville de Besançon. Si, effectivement, les suppressions de postes ne sont pas décidées, ne sont pas de votre fait, nous espérons fortement que vous jouerez votre rôle, justement, de VRP de la Ville de Besançon pour faire un lobbying maximum pour que l'on profite de la baisse du nombre d'enfants du fait de la baisse de la natalité — comme vous l'avez dit, ce sont 1,7 million d'enfants pour toute la France et 800 élèves pour Besançon —, de cette opportunité pour réduire le nombre d'enfants par classe. Nous espérons donc que vous défendrez, envers et contre tout, les enfants de Besançon. J'espère également que Monsieur CROIZIER, qui est conseiller délégué en lien avec les institutions, pourra peser de tout son poids pour éviter que le gouvernement, dans la prochaine loi de Finances, ne supprime à nouveau des postes d'enseignant, et que, pour une fois, il s'y opposera peut-être et il votera la censure de ce budget.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS, si vous pouviez éviter de faire de la politique nationale ici, au Conseil Municipal où les Bisontins veulent que l'on parle de Besançon. Vous êtes une adepte aujourd'hui de la sphère nationale. Parlez de Besançon et ne ramenez pas à chaque fois votre parti politique à ce qui se passe à l'Assemblée, Monsieur CROIZIER, etc. Parlez de Besançon.
Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je voulais revenir sur notre préoccupation aujourd'hui, qui est celle de voir comment créer une dynamique de population sur la ville de Besançon. C'est pour cette raison que s'agissant des quartiers que j'ai vus présenter à travers les politiques de Sedia, puisque nous sommes donneurs d'ordre de la « grappe » Sedia pour porter les projets urbains, nous avons fait en sorte de pouvoir envisager la création de quartiers qui accueillent des familles. En effet, on constate que les familles ont tendance à aller dans le périurbain. Il fallait absolument changer la façon d'imaginer nos quartiers pour que justement les familles se sentent bien à Besançon avec des enfants et avec des moyens qui ne sont pas toujours conséquents. C'est pour cette raison que ces projets urbains existent, et j'espère bien qu'ils resteront avec une volonté d'intégration de logements sociaux intéressants, d'appartements suffisamment grands pour être toujours sur une logique d'accueil des familles.

Certes, notre territoire a vu sa population augmenter, mais pas forcément en matière d'enfants. Il est donc nécessaire de travailler les projets urbains dans ce sens, et nous aurons l'occasion d'en parler, que ce soit au niveau urbain ou au niveau des logements, et en particulier les logements sociaux. Lorsque je parle de logements sociaux, nous sommes bien d'accord pour dire qu'ils concernent plus de 70 % de la population.

M. LE MAIRE.- Nous étions sur la rentrée scolaire, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Non, nous parlions du nombre d'enfants qu'il n'y a plus sur Besançon.

M. LE MAIRE.- Nous étions sur la démographie par rapport à la carte scolaire. Là, on dérive sur les logements sociaux.

Mme VIGNOT.- Non, il y a beaucoup d'écoles…

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, mais essayons de revenir sur le sujet.

Mme VIGNOT.- Je suis dessus. Un certain nombre de politiques des communes font tout pour que les familles s'installent dans leurs communes pour maintenir leurs écoles. La politique que nous devons mener est bien celle-ci. Je parle bien d'éducation, d'école et de maintien de nos équipements à Besançon.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Je voudrais ajouter deux éléments par rapport aux propos tenus sur ce sujet. Premièrement, c'est sur la question du périscolaire. Je me trompe peut-être, j'ai peut-être mal compris, mais vous pourrez m'éclairer. Vous avez indiqué que vous alliez revoir ces éléments sur la question de la tarification, vous avez parlé de la gratuité du périscolaire le matin. Le fait de revenir sur cette gratuité est-il à l'ordre du jour ? C'est une première question. Deuxièmement, vous avez insisté sur la diminution du nombre d'élèves sur Besançon. Ce fait est national. Je souhaiterais savoir quelles conséquences vous en tirez. Encore une fois, c'est une question, je n'affirme rien. La conséquence serait-elle la fermeture d'établissements scolaires pour, comme on dit au niveau national, suivre la démographie ?

Par ailleurs, vous ne pouvez pas d'un côté commencer le Conseil Municipal en parlant du fait que certaines personnes ici seraient pour abroger le délit d'apologie du terrorisme, ce qui n'a absolument aucun rapport avec les débats du Conseil Municipal, et d'un autre, dès que l'on met en avant des éléments nationaux connexes au débat sur cette question, dire que l'on ne peut pas parler des éléments nationaux. C'est assez fort de café, comme vous le dites si bien.

M. LE MAIRE.- Je reviens sur le rapport n° 25. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Répondrez-vous à un moment donné aux questions que j'ai posées ?

M. LE MAIRE.- Il me semble y avoir répondu dans mes propos à Anthony POULIN. Je n'ai pas plus de réponses que cela à vous donner sur vos questionnements.

M. ALEM.- Il n'y a donc pas de réponse. OK, c'est noté.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de réponse plus précise à vous donner que celle-là.

M. ALEM.- Comme d'habitude. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le sujet ? Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
- **approuve les conventions de coopération renforcée entre l'Éducation nationale, la Fondation Pluriel et la Ville de Besançon pour les ULIS des écoles de la Butte et d'Herriot,**
- **autorise M le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26 - Convention constitutive d'une unité d'enseignement au sein du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Besançon

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

M. Clément DARCQ (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon (CHU), l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement jointe en annexe,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

27 - Centre régional d'information jeunesse – subvention 2026

M. LE MAIRE.- Vous avez tous eu sur votre table le document avec la carte « Avantages jeunes ». Certains pourront peut-être encore en bénéficier, d'autres peut-être un peu moins, mais pourront en faire bénéficier d'autres personnes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **attribue une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 53 342 € à l'association CRIJ Bourgogne Franche-Comté,**
- **autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'association CRIJ Bourgogne Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Aide au Sport de Haut Niveau individuel

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- J'avais demandé la parole sur ce dossier avant que vous passiez au vote. Je voudrais profiter de ce moment pour saluer l'ascension de l'AS PTT Volley et de l'Académie Futsal qui évolueront respectivement en N3 et en D2. Preuve, s'il en était, que notre Ville héberge de nombreux athlètes qui, petit à petit, deviennent de haut niveau. Je voudrais remercier les bénévoles qui ont œuvré, les entraîneurs qui ont soutenu ces jeunes tout au long de leur parcours, qui disposent d'équipements qui leur ont permis de pousser ces deux nouvelles filières d'excellence. Vous avez eu une urgence à augmenter le sport collectif de haut niveau de plusieurs dizaines de milliers d'euros. De la même manière, nous attendions que vous sortiez votre chéquier sur la politique sportive. Visiblement, il y a une urgence d'attente pour les sports individuels. Y a-t-il une volonté ou des projets en cours ? Si oui, serait-il possible de nous en définir un peu les contours ? En effet, nous avons peut-être besoin de visibilité. Le sport de haut niveau est une seule et même famille. En conséquence, en termes d'équité financière, mais aussi en termes de visibilité pour les sportifs qui arrivent sur leur fin de saison, c'est aussi pouvoir discuter, échanger sur l'effrit de votre ambition financière pour le sport.

M. LE MAIRE.- Sur la question que vous posez, je ne vais pas revenir sur ce que l'on a déjà voté ici. Aujourd'hui, on a accompagné nos clubs de haut niveau à caractère professionnel, collectif, qui sont une vraie visibilité pour le territoire bisontin et grand bisontin. Je salue encore la victoire d'hier des filles de l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminin) qui sont deuxièmes au classement, ex aequo avec Brest, les championnes de France. Elles viennent de battre les ex-numéro 3 et ex-numéro 4 consécutivement du Championnat de première division de handball. Bravo à elles. Je salue également les basketteurs qui ont gagné en Coupe de France mardi soir. Certes, le contexte était un peu particulier, mais ils ont gagné. Derrière, ils vont continuer à performer. Nous avons donc là une ambition très forte. Nous avons également une ambition très forte en lien avec l'Office Municipal des Sports (OMS). C'est également un enjeu fort pour nous à porter aujourd'hui pour que l'OMS puisse davantage se professionnaliser dans son accompagnement des clubs, puisqu'il génère tout de même 120 clubs. Aujourd'hui, nous continuons à accompagner cette démarche et c'est d'ailleurs dans la DM2 où nous aurons un accompagnement financier en direction de l'OMS pour leur plateforme numérique pour renforcer le lien entre les clubs. C'est donc aussi un enjeu fort que l'OMS pourra continuer à porter avec Christian MOREL aujourd'hui président de l'OMS, en lien avec les clubs quels qu'ils soient, les 120 clubs adhérents à l'OMS. C'est une volonté forte que nous avons vis-à-vis du sport.

Néanmoins, il n'y a pas forcément que le chéquier, comme vous dites. Il y a aussi les infrastructures en qui manquent aujourd'hui sur le territoire bisontin. Nous avons travaillé avec les clubs résidents du Palais des Sports quant à sa réhabilitation et son agrandissement. En effet, il ne sert pas forcément qu'aux clubs résidents, il va même un peu plus loin, puisque d'autres clubs utilisent cet espace. Le sport fait partie vraiment de notre ADN, de notre projet municipal, et vous en aurez la teneur au gré des Conseils Municipaux et du projet de mandat qui arrivera très rapidement.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Je n'ai pas tout à fait saisi le distinguo que vous faites, puisque vous avez expliqué qu'il y avait une volonté d'engager de l'argent sur le sport collectif, le sport professionnel, et sans doute moins, visiblement, sur le sport amateur et le sport individuel. Certains sports sont pauvres, certaines disciplines ne bénéficieront pas de retombées économiques de par des stands VIP qui n'existent pas, par exemple. Je vous interroge simplement concernant le sport individuel. De nouvelles enveloppes seront-elles dégagées sur le sport individuel pour la détection des jeunes, pour l'accompagnement des sportifs et de leur double projet ? En effet, ce sont des sports amateurs, donc des sports où les athlètes ont besoin de s'assurer ou de se réassurer derrière sur leur projet professionnel en parallèle du sport individuel qu'ils pratiquent, et pas nécessairement au niveau professionnel. Pourrions-nous avoir des contours ou quelques éléments, des axes principaux que vous voulez dégager en termes de rupture, comme vous l'aviez annoncé lors des dernières semaines ?

M. LE MAIRE.- Je vous vois vraiment impatient, Monsieur LEUBA, et je vais reprendre un terme que vous avez utilisé lorsque vous dites que nous ferons moins. Ce n'est pas vrai. Les mots ont un sens. À quel moment ai-je dit que nous allions faire moins pour le sport amateur ? Veillez simplement à être vigilant à ce que nous disons. Ce n'est pas vrai. Vous verrez très rapidement, on en voit aujourd'hui un peu les contours. J'ai eu des échanges avec l'OMS qui gère et qui accompagne 120 clubs aujourd'hui, et ce ne sont pas que des clubs professionnels qui sont adhérents au sein de l'OMS. L'Office Municipal des Sports est autonome dans son pilotage et dans son portage. La Ville se doit d'être davantage à ses côtés pour pouvoir l'accompagner dans sa démarche. Ce sont des éléments

que j'ai pu évoquer. Mohamed AÏT-ALI était avec moi lors de l'Assemblée générale de l'OMS qui s'est tenue dernièrement. Nous avons annoncé un certain nombre d'éléments aux clubs sportifs. Je parle de cet accompagnement financier sur la plateforme, le fait de pouvoir avoir une personne physique qui les accompagne aussi dans leur démarche, le bénévolat ayant atteint ses limites. Lorsque vous gérez 120 clubs et que vous devez gérer aussi leur coordination et leur cohérence, le bénévolat peut aussi avoir atteint ses limites. La Ville de Besançon travaille pour leur proposer des améliorations en ce sens.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

M. Pascal ORLANDI (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2026-2027.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

<u>29 - Aide aux associations sportives - quatrième attribution 2026</u>

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

MM. Mohamed AÏT-ALI (1) et Pascal ORLANDI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **attribue les subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, subventions exceptionnelles, aides aux locaux, animations et sport amateur », pour un montant total de 215 050 €, réparti comme suit :**
    - **37 500 € au titre du programme « Manifestations-subventions exceptionnelles »**
    - **1 650 € au titre du programme « Aide aux locaux »,**
    - **49 700 € au titre du programme « Animations »,**
    - **126 800 € au titre du programme « Sport Amateur ».**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

<u>30 - Parcours Sportifs 2026</u>

M. LE MAIRE.- Monsieur GHEZALI.

M. GHEZALI.- Comme je l'ai dit en commission au sujet de ce projet qui existe depuis des années et que nous avons initié, je voudrais saluer tout le travail réalisé par les associations. Nous savons que pour les parcours sportifs, les associations mettent au service des écoles, des personnes qui interviennent pour faire découvrir différentes pratiques sportives. Il y a également des animateurs dans nos services. C'était simplement pour saluer le travail réalisé. Nous avons parlé du sport de haut niveau, mais là, nous sommes vraiment en lien avec tout ce qui concerne le sport et l'éducation, ce qui est un élément important. Vous avez parlé de la rentrée scolaire, et c'est tout le travail réalisé entre l'éducation et le sport. Je voulais saluer ce travail de continuité pour ces parcours sportifs tant attendus non seulement par les élèves, mais aussi par toutes nos associations sportives qui interviennent en dehors de leurs clubs et qui sont au service de nos écoles et de nos enfants. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur AÏT-ALI.

M. AÏT-ALI.- Merci, Monsieur le Maire.
Au préalable, comme c'est ma première prise de parole, je dois vous exprimer ma gratitude de m'avoir proposé ce poste. Je remercie l'ensemble des conseillers qui me font confiance en, finalement, me nommant sur leur vote. Je dois également et je tiens à dire quelques mots pour Frédéric PARISE que j'ai côtoyé pendant six mois. Il m'a permis de m'initier, en tant que conseiller municipal délégué, à quelques arcanes de cette activité. Pour rassurer mes collègues d'opposition, je dirais qu'il n'a pas eu le couteau sous la gorge pour s'exprimer. J'étais présent. Je n'ai pas eu non plus le couteau sous la gorge pour accepter la proposition qui m'a été faite. C'est un choix personnel et nul n'a le droit de remettre en cause ou de demander des explications. Lorsqu'il s'agit d'un choix personnel, c'est privé, c'est personnel.

Cela dit, je voudrais dire deux mots sur les questions qui ont été posées. D'abord, pour rassurer Monsieur LEUBA, je crois que, sur le plan technique, le sport de haut niveau individuel fera l'objet d'un toilettage du dispositif actuel, et notamment des variétés de disciplines. Nous avons besoin de temps. Laissez-moi un peu de temps pour réfléchir et faire des propositions pour l'ensemble, d'abord de l'exécutif, puis du Conseil le cas échéant. Les sportifs de haut niveau individuel sont déjà « indirectement » reconnus dans le cadre de leur club, lorsqu'ils ont un club. Par conséquent, nous tenons compte de leur niveau de performance grâce à leur club pour allouer des subventions ou des aides à ces associations.

Enfin, je me permets ce soir de citer Elliot PIERRE, champion du monde de paracyclisme, licencié à l'ES Bisontine. Nous sommes fiers d'avoir des sportifs qui portent haut les couleurs de notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Mohamed, de saluer la performance de notre champion du monde. Je savais que tu allais le faire et je pense que le Président de l'Amicale Cycliste doit être ravi au moment où l'on parle et au moment où la victoire a été acquise. Pour conclure sur les échanges avec Monsieur LEUBA, et Mohamed AÏT-ALI a raison, un athlète, quel qu'il soit, n'existe que par son club, et ce sont les clubs qu'il faut vraiment aussi accompagner. C'est par la suite que l'athlète pourra performer quand les clubs seront accompagnés en conséquence avec les infrastructures qui vont avec.
Sur ce rapport numéro 30, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

MM. Serge COUËSMES (1) et Pascal ORLANDI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du dispositif des Parcours sportifs.**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

31 - Association les Salins de Bregille - Restructuration - extension de la cuisine centrale - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je voulais simplement revenir sur Les Salins de Bregille. Il faut saluer le travail réalisé, en particulier entre Les Salins de Bregille et le CHU de Besançon. Nous savons combien il est important que tout ce qui concerne l'offre de santé soit vu globalement. Un très beau travail a été réalisé pour travailler plus l'aval de l'hôpital. On sait combien on a vécu des moments difficiles, justement, pour garantir l'accompagnement des malades en aval. Je dis « bravo », car ce sont des travaux sur lesquels nous avons longuement travaillé, que nous avons considérés comme étant absolument nécessaires, et c'est le produit de la capacité de l'ensemble des partenaires de santé de

travailler ensemble pour garantir l'offre de soins sur ce territoire. Je tenais à saluer cet aboutissement sur ces garanties d'emprunt qui nous permettront de voir se construire des bâtiments avec des plateformes et répondre à des besoins absolument essentiels sur notre territoire.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport numéro 30, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32 - Association les Salins de Bregille - Construction neuve d'un hôpital de jour - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€

M. LE MAIRE.- Le rapport 32 est dans la même lignée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33 - Association Les Salins de Bregille - Construction neuve d'un plateau technique - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 8 M€

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 8 000 000 € (soit 1 336 000 €).**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Merci. Ce rapport est plutôt technique et il appelle peut-être de notre part une forme de pédagogie à laquelle je vais bien essayer de me soumettre. La loi sur la taxation des logements vacants ayant changé, nous devons nous adapter et instaurer nous-mêmes, en tant que commune, une nouvelle règle pour imposer les propriétaires de logements qui seraient vacants à Besançon. Il y a une certaine urgence à adopter cette nouvelle règle. Dans le cas contraire, Besançon perdrait 1,1 M€ de recettes annuelles et son seul levier fiscal contre la vacance. Nous voterons donc pour ce rapport. Néanmoins, nous alertons sur le fait que le nouveau taux de cette nouvelle TVLH est

décorrélé cette fois de celui de la taxe foncière, ce qui nous donne une excellente opportunité que je vais vous présenter. En effet, il me semble que nous votons ici uniquement sur la mise en place de la taxe, mais pas encore sur son taux, qui est à 22 % environ depuis des années. Toutefois, la nouvelle loi nous permet de le porter à 50 %. Nous vous demandons donc de nous présenter, lorsque nous serons amenés à voter ce taux, un pourcentage bien plus élevé d'imposition que présentement. Pourquoi pas à son maximum légal ? Une augmentation nette de cet impôt ne pourrait avoir que des répercussions positives et c'est un impôt que l'on veut, à terme, voir disparaître, la remise sur le marché immobilier des immeubles vacants étant en soi un objectif pour tous, me semble-t-il. Cela aurait un effet dissuasif pour les propriétaires de logements vacants, qui se verraient dans l'obligation d'entamer des démarches pour mettre leurs biens en location, en rénovation ou en vente.

Rendre le maintien dans la vacance économiquement moins intéressant serait une avancée. Le législateur d'ailleurs lui-même n'a cessé de monter le plafond de cette taxe sur les logements vacants ces dernières années. Maintenant qu'il est à 50 %, s'en priver serait un choix politique. Je rappelle qu'en augmentant cette taxe, aucun ménage qui occupe sa résidence principale, aucun locataire, aucun commerce n'est concerné. Le débat sur le pouvoir d'achat des Bisontins ne se joue pas ici. Enfin, cela vous permettra d'agir en cohérence avec le PLH (Programme Local de l'Habitat). La remise sur le marché de logements vacants est le levier le moins coûteux en investissement public pour produire du logement dans une ville où le foncier disponible est contraint. Une taxe dissuasive adossée à un accompagnement des propriétaires est plus efficiente qu'une politique reposant sur la seule construction neuve. Nous attendons donc de vous une hausse ambitieuse du niveau de cette taxe pour la prochaine fois, soutenue bien évidemment d'un accompagnement des personnes de bonne foi qui voudraient sortir leur logement de la vacance et d'une possibilité de contrôle pour éviter toute triche liée à cette taxe. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci, Monsieur le Maire.
Ce rapport qui nous est présenté ce soir vise à maintenir la taxe sur la vacance des habitations au même niveau qu'auparavant. Nous voterons cette délibération, puisque nous constatons que cet outil peut être utile. Néanmoins, sur cette question de la vacance, il faut se poser la question plus globale de la remise sur le marché d'un certain nombre de logements. Effectivement, cet outil spécifique a cette utilité, même si on peut malheureusement assez facilement le détourner. Ceux qui sont coutumiers du fait de vouloir garder leur logement vacant savent comment le détourner facilement. Néanmoins la question du logement est primordiale. En 25 ans, le nombre de personnes par logement à Besançon est passé de 2,1 à 1,6 et 55 % des logements à Besançon sont occupés par une seule personne. Ces phénomènes de décohabitation, de prise en âge d'une partie de la population, le fait que de nombreux jeunes veulent pouvoir décohabiter avec leur famille, amènent à une nécessité d'avoir des logements supplémentaires. La question de remettre des logements vacants sur le marché est importante, mais elle n'est pas insuffisante, tout en sachant que le pourcentage de logements véritablement vacants à Besançon est dans la fourchette plutôt basse des villes de même strate.

La question que je voudrais poser est peut-être un peu plus large au-delà de cette taxe. Quels sont vos projets pour atteindre les objectifs fixés et votés quasiment à l'unanimité, en tout cas à l'époque, au niveau du Plan Local de l'Habitat, c'est-à-dire 450 logements remis sur le marché à Besançon ? Ce n'est pas une stratégie qui se décide sur un coin de table, mais c'est un élément que nous voudrons voir. Si vous regardez l'ensemble des études d'opinion, des études sociologiques, la mère de toutes les batailles pour l'ensemble des habitants, et en particulier ceux des quartiers populaires, mais pas uniquement, c'est la question du logement. On voit très bien les difficultés de plus en plus fortes que l'on rencontre pour construire des logements ou pour mettre en place des logements dans certains quartiers non seulement à Besançon, mais aussi ailleurs. En effet, on a pu avoir qu'à Saône ou ailleurs, cela peut être parfois assez compliqué de mettre en place des logements à étages. La question qui se pose est : quelle est votre stratégie pour permettre cela, au-delà de cette question de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, outil qui peut être modulé de plusieurs manières, comme cela a été dit précédemment ? Comment pourrez-vous remplir cet objectif ? Car à notre sens, c'est l'objectif primordial, et le logement est la mère des batailles.

M. LE MAIRE.- Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération très technique, puisqu'il s'agit de revoter l'institution de cette taxe qui porte un nouveau nom. Néanmoins, avant de m'engager sur d'autres dispositions ou projets que vous évoquez, je vais attendre d'avoir les déclinaisons techniques de la part de la Direction des Finances Publiques pour savoir comment tout cela va concrètement et réellement se mettre en œuvre. Pour l'instant, nous ne vous proposons simplement que de revoter. Nous maintenons le taux et nous verrons pour 2027.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1er janvier 2027, en substitution de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

M. LE MAIRE.- La parole est à Fabrice TAILLARD pour la présentation de cette DM2.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais maintenant vous donner quelques éléments sur cette décision modificative n 2. Je n'aborderai pas tous les points du rapport, mais je souhaite mettre en lumière quelques éléments essentiels de cette décision, qui est la troisième phase budgétaire de notre exercice 2026, après le budget primitif et la décision modificative n 1. Comme vous le savez, les décisions modificatives constituent toujours des étapes à la fois pour ajuster des prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, et pour accélérer certaines priorités.

Tout d'abord, en termes d'équilibre général, cette décision modificative porte sur un volume global de 800 000 €. Elle concerne principalement le budget principal et plus accessoirement le budget annexe Forêts, qui, lui, est concerné à hauteur de 39 000 €. La DM qui vous est présentée est d'un montant relativement modeste au regard de notre budget primitif de 229 M€, mais pas forcément modeste dans les actions que nous portons, car ce résultat est aussi lié à une vraie optimisation de nos ressources et des choix de priorisation des crédits qui ont été faits. Sur le budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 500 000 € et celle d'investissement à hauteur de 200 000 €, dont la moitié correspond à des opérations comptables équilibrées en recettes et en dépenses. Je tiens à souligner un point important. Le virement à la section de fonctionnement, à l'investissement, c'est-à-dire notre épargne, n'est pas modifié, et il est prévu même une réduction de la prévision d'emprunt en investissement à hauteur de 500 000 €. Nous ajustons en effet ces crédits au plus près de nos besoins effectifs. Notre objectif est clair : préserver notre épargne, maîtriser notre dette et conserver des marges de manœuvre pour financer les investissements, dont la Ville a besoin.

Parmi les principales inscriptions de cette décision modificative, je souhaitais vous faire part des quelques éléments importants. Tout d'abord, sur le plan strictement financier, un ajustement conséquent concerne le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, le fameux FPIC 2026 qui est un fonds de péréquation horizontal, c'est-à-dire entre collectivités. Nous avons eu la très mauvaise surprise d'apprendre cet été que le territoire de GBM dans son ensemble perdait cette année son éligibilité à la recette du FPIC, alors même qu'il reste redevable d'une contribution, c'est-à-dire d'une dépense qui, elle, est en nette augmentation. Si, ces dernières années, le territoire de Grand Besançon s'est éloigné progressivement du seuil d'inéligibilité, ce qui laissait présager une pérennité de cette recette, cette trajectoire s'est brutalement inversée cette année avec une évolution par rapport à 2025 de plus de 62 places dans le classement. GBM est en effet désormais classé à la 749e place sur 744 territoires éligibles à la recette du FPIC.

On peut dire que c'est une bonne et une mauvaise nouvelle à la fois, bonne, car cela veut dire que le territoire s'est relativement enrichi au regard des critères du FPIC — je vous rappelle que ce sont le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu par habitant comparé à la moyenne nationale —, mais c'est aussi une mauvaise nouvelle sur le plan budgétaire, car même si nous bénéficions sur 4 ans d'un dispositif de sortie progressive en cliquet, il n'en reste pas moins que c'est une recette de plus de

1,3 M€ par an que nous pourrions perdre avec une dépense qui pourrait augmenter dans des proportions non connues à ce jour, sauf évidemment si nous redevenons éligibles sur les années à venir, ce qui n'est pas impossible et nous l'avons connu dans les années précédentes. Cela, d'ailleurs, n'est pas totalement exclu, puisque nous sommes à 5 places d'éligibilité. En tout cas, c'est un élément de visibilité financière que nous perdons et dont nous aurions eu pourtant bien besoin. La Ville va donc percevoir cette année une recette de 1,1 M€, contre 1,3 M€ l'an passé, et payer une contribution de 173 000 €, contre 48 000 € en 2025. La décision modificative prévoit donc à ce titre un ajustement net de 250 000 € avec -152 000 € en recettes et +98 000 € en dépenses. Nous devons donc être particulièrement vigilants. La bonne gestion, c'est précisément cela, ne jamais considérer une recette comme acquise et toujours anticiper les évolutions qui peuvent fragiliser nos équilibres futurs.

Fort heureusement, nous allons bénéficier tout de même de quelques recettes supplémentaires, notamment en matière de rôle de fiscalité supplémentaire qui n'était pas prévue, à hauteur de 191 000 €, qui permettent cette année d'amortir finalement une partie de cet impact lié à la perte d'éligibilité au FPIC.

Les décisions modificatives constituent également traditionnellement des phases budgétaires d'ajustement de calibrage des crédits au plus près de nos besoins annuels, à la fois pour optimiser et maîtriser les budgets alloués, particulièrement en investissement où le déroulement des chantiers nécessite toujours une certaine vigilance du fait des différents temps de consultation des entreprises ou des aléas qui peuvent intervenir en cours de réalisation. La DM2 ne fait pas exception, non seulement avec des glissements de crédits pour 2,6 M€, notamment s'agissant des écoles Vieilles Perrières et Paul-Bert, ainsi que du complexe sportif Diderot, mais aussi, à l'inverse, avec des anticipations de crédits de paiement pour 352 000 €, par exemple pour la Grande Halle ou le nouveau groupe Tristan Bernard qui est désormais lancé. Cette recherche d'optimisation fine des budgets est essentielle. Nous devons l'entretenir et l'amplifier en permanence. C'est aussi ce qui nous permet d'accentuer des priorités sans pénaliser l'équilibre général du budget. Notre budget n'est donc pas figé, il est constamment adapté aux réalités du terrain.

Si nous sortons maintenant du champ strictement budgétaire, la décision modificative prévoit quelques mesures fortes et urgentes dans des domaines prioritaires, tout particulièrement en termes de conditions de travail du personnel, de sécurité, d'éducation, et plus généralement d'amélioration du cadre de vie. Nous lançons ainsi l'aménagement d'un écocentre rue Jacquard, au Centre Technique Métropolitain pour un montant de 606 000 €, partagé à parité entre Ville et Grand Besançon Métropole (152 000 € chacun), avec en parallèle une subvention obtenue de l'Agence de l'Eau à hauteur de 202 000 €, ce qui permettra de faciliter, de moderniser, d'optimiser également la gestion, le tri, l'évacuation des déchets provenant des chantiers réalisés par la Ville et Grand Besançon.

Dans le domaine de la sécurité, 95 000 € sont également prévus pour le réaménagement des espaces de tir au sein du Fort de Chaudanne, en lien avec l'armement progressif des brigades de la police municipale, afin de permettre aux policiers de procéder aux exercices de formation et d'entraînement réglementaires. Il est également inscrit 17 000 € au titre du renouvellement du dispositif de sécurisation des événements festifs, avec l'acquisition de barrières anti-véhicules béliers pour garantir l'accueil du public dans les meilleures conditions de sécurité.

En matière d'éducation, cette décision modificative marque un pas important, puisque nous débloquons des crédits de personnel, soit 41 000 € pour cette année, pour accueillir 100 élèves supplémentaires dans les accueils périscolaires depuis la rentrée. En matière de restauration scolaire, nous accélérons également pour 58 000 € au total le renouvellement des armoires mobiles de maintien en température essentiel à la qualité alimentaire et à la sécurité sanitaire, ainsi que la modernisation de l'équipement de la Cuisine Centrale. De plus, 20 000 € sont également consacrés à la poursuite de l'expérimentation d'un dispositif de sûreté dans les établissements scolaires en lien avec les services de l'État. À noter que l'intrusion et les dégradations survenues dans la crèche des Époisses au cours du mois d'août dernier coûtent à la Ville 23 000 € pour le remplacement du mobilier et du petit matériel endommagé ou manquant que nous inscrivons dans cette décision modificative pour rétablir les crédits qui ont dû être débloqués en urgence pour rouvrir la crèche très rapidement.

Le dernier domaine de renforcement prioritaire concerne le cadre de vie et son amélioration, nécessaire au regard des besoins exprimés par nos concitoyens, mais aussi de l'image et de

l'attractivité de la ville. En matière de propreté de nos espaces, élément important de la qualité de vie et qui est une attente forte des Bisontines et Bisontins, 32 000 € sont prévus pour prolonger, sur la fin de l'année, le renforcement aux moyens humains dédiés à la propreté des espaces publics, renforcement qui n'était prévu que pour six mois. Ce sont également 240 000 € destinés à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse compte tenu des besoins importants dans ce domaine et de l'état de l'usure du matériel actuel. Ces moyens supplémentaires sont accompagnés d'un financement à même hauteur de l'éco-organisme Citeo. Toujours dans ce domaine et en accompagnement aussi de notre personnel, plus de 300 000 € sont prévus pour accélérer le remplacement des véhicules et matériels à disposition des équipes municipales ou pour permettre la location d'équipements en cas d'urgence pour des travaux spécifiques. Cela concerne aussi bien l'entretien des espaces publics, celui des espaces verts ou le transport de repas pour les cantines. C'est un enjeu autant de sécurité pour les agents que de qualité du service rendu.

Enfin, dans le cadre du Plan Canicule et au-delà des crédits déjà priorisés en urgence pour rafraîchir les bâtiments publics, notamment les écoles et les maisons de quartier, c'est une action de fond et d'anticipation que nous devons mener pour adapter la ville au réchauffement climatique. À ce titre, 50 000 € sont ainsi proposés pour lancer une étude de faisabilité s'agissant de dispositifs de préservation de la ressource en eau potable, permettant de doter les terrains d'honneur des complexes sportifs Malcombe et Orchamps de dispositifs d'arrosage découplés du réseau. Nous mettons en œuvre cette dynamique d'avenir dans tous les domaines.

En matière de sécurité informatique, de stockage et de protection des données, par exemple, nous inscrirons 45 000 € de crédits supplémentaires pour faire face à la forte augmentation des coûts constatés ces derniers mois sans freiner le programme de renouvellement prévu.

Un autre engagement se concrétise dès à présent : l'inscription de 20 000 € dans cette DM pour engager sans attendre l'étude de programmation pour la restructuration du Palais des Sports. Il s'agit en effet de faire rayonner cet équipement phare de l'attractivité de la ville, de favoriser et de soutenir la pratique sportive. On peut aussi citer les 60 000 € dédiés à la réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les conditions de conservation et de sécurité de nos Musées.

Voilà pour les principaux points de cette décision modificative, qui traduisent concrètement les engagements de la majorité : maîtriser nos finances, renforcer nos services publics, améliorer le cadre de vie, protéger les habitants et préparer la ville aux transformations de demain. C'est cette cohérence entre gestion et projets politiques que nous voulons et que nous devons continuer à porter. C'est enfin pour nous la responsabilité budgétaire de ne pas renoncer à l'ambition pour Besançon, mais donner à cette ambition les bases financières solides qui lui permettront de durer.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'Adjoint. Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de voter une nouvelle décision modificative budgétaire avec 800 000 € de dépenses supplémentaires. Encore une fois, elle acte certaines priorités décalées des urgences des Bisontins et des Bisontines. Prenons les 95 000 € consacrés à un centre de tir pour la police municipale. L'augmentation de la facture sécuritaire atteint désormais près de 700 000 €. Nous dénonçons cette course à l'armement létal de la police municipale, dangereuse pour les habitants comme pour les agents eux-mêmes, et surtout, elle valide le désengagement de l'État en lui permettant de se défausser de sa mission régalienne. Depuis le début de ce mandat, en mars 2026, nous en sommes à 4,3 M€ de nouvelles dépenses budgétaires directement puisées dans l'épargne de la Ville pour des priorités budgétaires que nous contestons. On en a déjà longuement parlé lors des précédents Conseils Municipaux. D'ailleurs, votre politique de fleurissement a été le triste feuilleton de cet été caniculaire. Pendant ce temps, seulement 50 000 € pour le Plan Canicule en juillet décidé dans la précipitation. Qui aurait pu prédire que le réchauffement climatique était en cours ? On se le demande. Ce sont 50 000 € auxquels vous avez bien été obligés d'ajouter 300 000 € dans la précipitation pour cette rentrée, notamment pour rafraîchir les classes.

Puisque nous parlons de nos écoles, parlons encore une fois de l'école Bourgogne (240 élèves, 18 classes, 22 enseignants, 4 AESH). Vous prévoyez 23 000 € pour des travaux d'urgence sur sa façade. C'est insuffisant. En juin, des panneaux sont tombés quelques minutes avant l'arrivée des enfants. Quelques minutes ! On frémit à l'idée de ce qui aurait pu se produire. L'école Bourgogne

n'est pas juste une école vieillissante. Elle est une école de type Pailleron, avec un bâti particulier qui impose une vigilance particulière en matière de sécurité. Elle nécessite un vrai plan de reconstruction et pas des rustines. Ce sont 4,3 M€ depuis le début de votre mandat, et pendant ce temps, quid des autres urgences ? Qu'en est-il du soutien pour la MJC des Clairs-Soleils ? Qu'en est-il du logement ? Entre rats, cafards, punaises de lit, logements bouilloires, des milliers de familles ont vécu et vivent encore l'enfer. La précarité, 23 % de pauvreté à Besançon, 50 % dans certains quartiers. Des familles n'arrivent pas à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Des enfants arrivent à l'école le ventre vide. Des structures sociales alertent globalement sur la précarité alimentaire croissante. Quelles solutions face à ces urgences ?

Un budget municipal n'est pas qu'une addition de lignes comptables. Derrière chaque euro, il y a un choix politique. Aujourd'hui, le décalage est flagrant entre les sommes dépensées et les besoins réels de tous les Bisontins et Bisontines. Monsieur le Maire, je vous le demande : quand allez-vous enfin sortir de votre posture de candidat d'un camp pour endosser pleinement votre rôle de Maire de tous les Bisontins et de toutes les Bisontines, et pas seulement de celles et de ceux qui ont voté pour vous ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Monsieur BAILLY, je vais revenir à nouveau à des questions qui touchent à l'eau et aux réserves d'eau, puisque, dans cette décision modificative, vous nous proposez un plan. Je lis : « La Ville est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des habitants face à ces effets. » Oui, effectivement, nous, politiques, nous devons amener des formes de protection. C'est tout de même bien là le rôle essentiel d'un élu de la République, de pouvoir comprendre ses concitoyens et de leur apporter toute la protection nécessaire. Je reviens sur le sujet de l'été. Nous avons bien entendu qu'il y avait 300 000 € dans ce Plan Canicule, mais ces 50 000 € peuvent sembler trop limités au regard de ce que nous avons tous vécu cet été et des différents risques que nous avons aussi traversés, et notamment par rapport aux personnes qui sont dans les situations les plus précaires.

Je reviens sur cette histoire de cuve et d'eau des cuves de Mallarmé détournée de son usage, de la raison pour laquelle elles avaient été créées au départ, à savoir arroser des arbres et le terrain. Monsieur BAILLY, vous avez parlé de 1 700 m^3 par semaine — je ne sais pas si j'ai bien compris, il y avait un peu de confusion dans le propos — utilisés pour arroser les équipements sportifs et les arbres entre juin et aujourd'hui. Vous nous direz si c'est vraiment cela. Apparemment, j'ai bien compris. Vous avez questionné mes capacités à additionner des chiffres, et sur les eaux de débordement récupérées dans ces cuves, etc., vous avez parlé de 250 m^3 potentiellement. J'ai bien suivi la répartition pour l'arrosage des fleurs, éventuellement pour l'arrosage des arbres. Néanmoins, je n'arrive pas tout à fait à comprendre comment cela tient d'un point de vue mathématique. Que j'ai des difficultés par rapport à certaines additions, comme vous avez pu le suggérer vaguement, c'est un fait, mais je pense que nous avons le droit d'avoir des éléments transparents, tangibles, qui nous prouvent de quelle façon ces réserves d'eau ont été mobilisées, puisque nous sommes encore dans le cadre de l'arrêté par rapport à la sécheresse, la crise sécheresse, et pour de nombreux usages, nous ne pouvons rien utiliser d'autre que l'eau de récupération. Sommes-nous bien « dans les clous » ?

Vous avez des relevés que vous envoyez au Préfet, vous avez de nombreuses données chiffrées très intéressantes. Comment ces cuves ont-elles été utilisées ? A-t-on maintenu leur usage sur les terrains de sport ? L'arrosage, encore en cours a priori, est-il toujours dans les mêmes dimensions ? Ce sont des questions assez basiques. Si vous aviez quelques réponses claires, ce serait satisfaisant.

M. LE MAIRE.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Merci pour cette présentation. Pour débuter, j'ai une question. Avons-nous vécu le même été ? Lorsque je regarde cette décision modificative budgétaire, on peut légitimement s'interroger. La présentation est habile et je reviendrai sur les mécanismes mis en œuvre pour présenter les choses dans cette délibération. Néanmoins, personne n'est dupe. En réalité, les quelques miettes d'euros que vous mettez pour la récupération d'eau ne sont pas à la hauteur de ce que nous avons vécu cet été. J'entends que des opérations soient reportées, mais plutôt que d'annuler des crédits, vous auriez pu les laisser dans le budget pour justement mettre en place des

mesures d'urgence encore plus importantes que celles qui ont été déployées, et qui pourraient reprendre des propositions que les différents groupes politiques vous ont faites durant l'été à travers différents courriers. Ce n'est pas interdit de les reprendre parfois. Vous auriez pu les reprendre et garder ces euros pour les rendre effectifs dans les écoles au plus vite, puisque — scoop ! — les étés seront de plus en plus chauds et toute la priorité doit être mise en partie sur cette question et sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans cette délibération, je disais que c'était assez habile, puisqu'en vous écoutant, on peut avoir l'impression que l'on va un peu se désendetter, que la gestion est un peu meilleure, etc., mais, en réalité, vous continuez sur la pente sur laquelle vous avez amené le budget de la Ville de Besançon, celle d'un endettement plus important et une épargne qui sera dégradée en fin d'année. Cette décision modificative ne vient pas renforcer cette situation, et c'est encore heureux. Peut-être d'ailleurs que le simple report des crédits est une manière assez habile — je dois le reconnaître — de faire croire que le taux de réalisation est meilleur et qu'il y aurait plus d'investissements, alors qu'en réalité, on reporte ou on supprime des crédits là où on aurait pu les déployer ailleurs. Je ne trouve pas cela inintéressant budgétairement, mais dans l'effectivité pour les Bisontines et les Bisontins, ce n'est pas très clair. Ma grand-mère et Martine AUBRY utilisaient l'expression populaire : « Quand il y a un flou, il y a un loup. » Dans cette délibération, il y a plusieurs projets sur lesquels, lorsque nous interrogeons en commission, nous n'avons pas les réponses, ce qui est franchement problématique, puisque, pour certains projets inscrits, les adjoints n'ont pas les réponses à nous apporter lors des commissions.

Nous en reparlerons tout à l'heure, mais sur le marché de Noël, c'est symptomatique. On met maintenant presque plus de 500 000 € sur ce dossier. Or, à l'heure où nous parlons, à quelques mois de Noël, on ne sait toujours pas ce qui sera fait avec cette somme. Pourtant, on nous a demandé de voter ces crédits les yeux fermés. Lorsqu'on demande en commission pourquoi on passe telle ou telle délibération, on me répond : « On ne peut pas vous expliquer l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). » On ne peut pas préparer l'avenir tout en annulant les crédits qui permettent de le construire. C'est ce qui apparaît dans cette délibération.

Nous ne savons toujours pas vraiment où en est le Plan École ou le plan de végétalisation, alors qu'il aurait fallu mettre des crédits complémentaires. Finalement, nous voyons que la réelle nouveauté de cette décision modificative, ce sont presque 100 000 € pour le stand de tir pour entraîner la police municipale. C'est votre priorité. Nous, l'actons, nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques instants. Pour nous, ce n'est pas là-dessus que nous aurions mis les euros disponibles, mais bien pour l'amélioration de la vie quotidienne. Je voulais juste vous poser une question. Vous avez parlé d'audit financier. Au début du mandat, c'était la priorité. Il fallait que tout le monde ait un audit financier, parce qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Aujourd'hui, on n'en entend plus parler. Finalement, cela sera-t-il comme le pont de la République ? Comme les résultats ne vous conviennent pas, on n'est pas près d'avoir le document.

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas impatient, Monsieur POULIN. Tout comme le marché de Noël, ne soyez pas impatient. Vous nous accorderez tout de même cette capacité à communiquer sur nos projets lorsque nous le souhaitons. Ce n'est pas vous qui allez nous donner le rythme de nos instants de communication. On a l'impression de voir un enfant impatient d'avoir son cadeau de Noël. N'attendez pas trop, cela va arriver, le marché de Noël arrive, tout comme d'ailleurs l'audit financier. Ne vous inquiétez pas, cela va arriver. Nous présenterons tout correctement, dans les détails, et vous verrez, cela devrait bien se passer aussi.
Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Parfois, certains propos parasites que vous avez ne sont pas très respectueux concernant les élus. J'ai du mal à comprendre l'intérêt de vos propos envers Anthony POULIN, mais bref, c'est habituel maintenant. Je souhaitais surtout rebondir sur la fin de l'intervention d'Anthony POULIN sur la question du stand de tir et de l'armement de la police municipale. Au-delà de ce coût spécifique de 100 000 €, j'ai bien compris que c'est dans votre programme, et puisque c'est dans votre programme, c'est « buldozer », « on va tout faire et peu importe », « on ne répond pas à vos questions », « c'est nous qui décidons », « on a la majorité, donc on n'a même pas besoin d'essayer de répondre à vos questions ou de vous convaincre ». J'ai compris, il n'y a pas de problème, mais notre rôle, en tant que porte-parole de plusieurs dizaines de milliers de Bisontins, est d'intervenir dans ce Conseil Municipal

pour faire porter une voix différente de la vôtre. Premièrement, pour l'instant, nous n'avons pas encore de chiffrage sur la question de l'armement de la police municipale.

Vous avez un plan d'armement de la police municipale, OK, avec un certain nombre d'investissements, et, pour l'instant, comme d'ailleurs pour le marché de Noël, nous n'avons aucun plan sur cette question, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissement. Nous aimerions bien avoir au moins une estimation du coût global de l'armement de la police municipale pour la collectivité, parce qu'au-delà de la sécurisation de cet espace de tir, il y a la question du coût des armes, des munitions, des équipements, des gilets, de la formation continue, des temps de formation des agents, des contrats réglementaires, de l'assurance, de l'adaptation nécessaire dans les locaux. Bref, ce sont beaucoup d'investissements. Un certain nombre de villes ont armé leur police municipale. Je suppose que vous avez des éléments. Cela finira peut-être par sortir dans la presse, parce qu'à un moment ou à un autre, vous les garderez longtemps. Ce serait bien que nous puissions débattre de ce sujet posément, calmement, ensemble. Nous souhaiterions donc vraiment un chiffrage complet et, si possible, pluriannuel sur cette question pour que l'ensemble des habitants et du Conseil Municipal connaissent les tenants et les aboutissants de cette promesse de campagne, de cet élément-là. Je suis d'accord : cette décision modificative acte des choix politiques, et dans ce cas précis, c'est un choix. Il y a votre vision politique ; la nôtre est différente. Toutefois, la difficulté est qu'il faut au moins un débat sur les tenants et les aboutissants et sur l'intérêt ou non de l'armement de la police municipale. Or, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Dans tous les débats que nous avons eus, tant durant le mandat précédent que dans ce mandat, à aucun moment, on n'a montré la plus-value de l'armement de la police municipale sur les questions qui touchent les Bisontines et les Bisontins, que ce soit la question du trafic de drogue, des incivilités, des violences domestiques, des violences intrafamiliales. Quelle est la plus-value de l'armement de la police municipale ? Sachant ce que cela coûtera, le coût sera important et cela ne pourra pas être investi dans d'autres aspects que pourraient être la médiation, la prévention spécialisée des éducateurs, les droits des violences faites aux femmes, etc. Quelle est la plus-value de cet armement de la police municipale ? Je suis désolé, mais j'ai beau lire la littérature spécialisée, j'ai beau vous écouter, regarder ce qui se passe dans l'ensemble des villes qui ont armé leur police municipale, le seul effet est que cela a mené à un désengagement de la police nationale. On municipalise la police nationale. Oui, effectivement. À quoi cela mène-t-il ? Cela mène à une rupture d'égalité républicaine. La sécurité n'est pas la première des libertés (slogan lepéniste), mais c'est un droit fondamental, un droit primordial. Si, c'est un des slogans des années 80, vous chercherez sur Internet, vous tomberez sur Monsieur LE PEN à côté d'un petit garçon blanc qui dit : « Sécurité, première des libertés », mais c'est autre chose.

Cette question de rupture de l'égalité républicaine qui peut être mise en place par le fait que nos Polices Municipales deviennent des Polices Nationales se pose, car les communes riches pourront se payer des Polices Municipales qui agiront concrètement sur le terrain et les communes plus pauvres ne le pourront pas. C'est pour cette raison que nous avons la République et l'égalité, l'équité territoriale. Je redemande quelle est la plus-value de l'armement de la police municipale sur les questions qui touchent pleinement les habitants de notre territoire, celles que j'ai citées auparavant. Pour l'instant, tant dans la littérature spécialisée que dans les exemples de terrain ou dans les arguments que vous avez apportés depuis le mandat précédent durant la campagne et pour l'instant durant ces Conseils Municipaux, il n'y a absolument rien. Nous n'obtiendrons peut-être pas encore de réponse et j'en ai l'habitude.

Pour terminer sur ce point et sur l'ensemble de cette décision modificative, faire une politique continuellement contraire à celle de la majorité précédente, ce n'est pas une politique. La politique du « contre Uno » n'est pas une politique. Il faut avoir une stratégie claire, et pour l'instant, la stratégie, c'est simplement « contre Uno », « on fait l'inverse de la précédente majorité ».

M. LE MAIRE.- Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais répondre très brièvement à Madame CHASSAGNE qui m'a à nouveau interpelé sur les cuves de Mallarmé. J'ignorais que vous étiez passionnée à ce point par les récupérations d'eau de pluie. Nous avons réussi à tenir cet été, nous avons réussi à tenir l'arrosage sur tous les espaces. Au fond, c'est ce qui vous embête, car je suis sûr que, dans le fond, vous auriez aimé que l'on échoue et que

toutes les fleurs grillent par manque d'eau. Je suis persuadé que vous n'êtes pas tellement pour la survie des arbres ou la préservation des ressources, mais vous étiez certainement pour la mort des fleurs. Telle était certainement votre motivation, nous le lisons à travers vos différentes interventions.

Pour revenir sur les chiffres, les 50 000 € fléchés dans la DM2 concernent des études de faisabilité sur le plan stratégique que nous voulons développer en termes de récupération d'eau. Sur les 1 700 m^3 par semaine, je vous confirme que j'ai bien mentionné le volume par semaine. Ce sont les besoins totaux de la collectivité pour permettre d'arroser le stade Léo-Lagrange, les Orchamps, La Malcombe, les fleurs et les arbres de moins de deux ans (90 m^3 par semaine pour les fleurs et 70 m^3 par semaine pour les arbres de moins de deux ans). Dans votre intervention, j'ai senti aussi que vous sous-entendiez que nous serions peut-être hors la loi ou que nous ne respecterions pas la loi du fait des arrêtés préfectoraux. Pour votre bonne information, sachez que la collectivité a été contrôlée deux fois cet été. Nous avons été contrôlés par la police de l'eau en termes de conductivité pour savoir si nous utilisions bien de l'eau de récupération, ce qui était bien sûr le cas.

Puisque je parle aussi des services de l'État, je vous ai vu avec vos amis camarades communistes vous offusquer sur les arrêtés préfectoraux. On a d'ailleurs pu mesurer l'influence du Parti Communiste bisontin par les non-réponses que vous avez pu avoir, mais vous en êtes au stade de la ministre. On verra bien si cela fonctionne. Sachez que pendant les périodes de sécheresse, de crise en 2022 et en 2023, quand vous étiez aux commandes, vous avez bénéficié exactement des mêmes arrêtés préfectoraux et vous avez fait exactement la même chose. Vous avez pompé de l'eau dans le Doubs de la même manière. Si ! Nous avons les éléments, ne dites pas « non ». Commencez déjà par regarder ce que vous avez fait avant de venir nous donner des leçons.

M. LE MAIRE.- Monsieur GHEZALI.

M. GHEZALI.- Sans revenir sur le débat de fond sur l'armement de la police municipale, puisque l'on a 95 000 € fléchés sur le réaménagement et la sécurisation du stand de tir de Chaudanne, c'est une question. On va mettre 95 000 € sur un stand où l'on a rencontré des problèmes graves de balles sorties du champ à deux reprises en cinq ans. On a dû revoir avec l'association, avec l'État et avec la police, comment régler cela. On avait réglé cela pour faire en sorte que les armes à la hanche ne puissent plus tirer. On avait donc sécurisé avec l'association. À Saint-Vit, le stand de tir n'est pas flambant neuf, mais il est sécurisé, adapté. Même si on ne partage pas sur le fond, ce stand aurait pu être adapté pour les entraînements et la formation des brigadiers.

Je pense que, Monsieur FAGAUT, vous étiez dans la commission n° 07 de l'Agglomération à l'époque, je sais que Monsieur CROIZIER y siégeait. Je me souviens que l'on avait financé l'étude de ce stand de tir de Saint-Vit. Je me disais qu'il existait. Pourquoi n'a-t-on pas pu se rapprocher de ce stand de tir pour voir s'il pouvait correspondre ? D'un côté, il répondait à vos attentes, et de l'autre côté, nous savons que sur Chaudanne, le stand de tir est ouvert et quand bien même on le sécurise, il peut toujours y avoir des risques, voire des risques graves. On a évité des drames il n'y a pas si longtemps. Je me disais que le stand de tir de Saint-Vit permettrait non seulement de répondre, mais aussi de ne pas engager cette somme de 95 000 €.

M. LE MAIRE.- Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Je voudrais apporter quelques éléments sans répondre à tout. Je pense que mes collègues viendront compléter. Concernant l'épargne, je reprécise que, pour cette décision modificative, nous ne puisons absolument pas dans l'épargne de fonctionnement. Bien au contraire, nous maintenons le niveau d'épargne prévu. Concernant les coûts de réaménagement du centre de tir, je pense que mon collègue vous apportera des compléments d'information. Je vous rappelle que l'armement a été voté lors du budget primitif et nous avons voté un peu plus de 50 000 € pour équiper d'armement létal nos policiers municipaux sur l'exercice 2026. C'est déjà voté dans le budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Fabrice.
Pour répondre sur deux ou trois éléments, nous voyons bien que sur le volet sécurité, nous sommes diamétralement opposés. Ce n'est pas votre intention, c'est la nôtre. Nous voulons protéger les Bisontines et les Bisontins, ce qui passe par la sécurisation de notre territoire bisontin.

S'agissant du stand de tir, Monsieur GHEZALI, lorsque le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ne valide pas le stand de tir de Saint-Vit et ne permet pas aux agents municipaux d'aller sur ce site pour s'entraîner, vous ne pouvez pas y aller. C'est un fait. Par ailleurs, le stand de tir de Saint-Vit ne va pas nous accueillir pour nos beaux yeux. Il faut financer aussi les espaces de formation. C'est la première des choses. Sur les balles qui ont ricoché, je suis allé sur site. L'espace dont vous parlez était dans le cadre des tirs à longue distance avec des balles qui avaient ricoché sur le sol. Un tas de terre a été déposé derrière pour éviter les accidents. Néanmoins, les policiers ne sont pas sur les tirs à longue distance, mais sur les tirs à courte distance, et Jean-Pascal REYES pourrait vous en parler tout aussi bien que moi.

Nous mettons l'accent sur la sécurité, cela vous dérange, mais nous continuerons à le faire. C'est une partie de notre programme, parce qu'il n'y a pas que cela. Nous voulons sécuriser notre ville, renforcer nos policiers municipaux. Là où on ne pouvait pas recruter de policiers municipaux il y a quelques mois, 7 sont arrivés depuis le mois d'avril, ce qui est assez drôle et surprenant. Là où on perdait des policiers municipaux, là où ils partaient sur d'autres territoires, parce que mieux rémunérés et armés à grâce à une vraie volonté politique, ce sont +7 policiers municipaux depuis le mois d'avril. C'est tout de même assez intéressant, non ? Vous en conviendrez, Madame VIGNOT. Nous continuerons à engager cette démarche, comme nous continuerons à mettre de la vidéoprotection sur notre territoire. Jean-Pascal REYES parlera dans le cadre d'un de ses rapports des 30 nouvelles caméras en déploiement. Aujourd'hui, cela fait partie vraiment de nos intentions. C'est un vrai élément majeur. Nos policiers seront armés, nos rues seront sécurisées, nos effectifs seront renforcés et nos caméras de vidéoprotection seront déployées. Cela fait partie de nos intentions extrêmement fortes.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit mes collègues, mais, Madame VÉZIÈS, vous avez ouvert une porte, celle de la MJC des Clairs-Soleils. Je ne sais pas comment vous travaillez vos Conseils Municipaux dans ce groupe ou dans ces groupes d'opposition, mais je pense que vous auriez été bien inspirée d'échanger avec vos autres collègues, car cela remonte à de nombreuses années, et nous allons en parler. Il y a de nombreuses années, des décisions n'ont pas été prises. Le territoire bisontin a quatre MJC, dont trois qui fonctionnent bien et une aujourd'hui qui est complexe. Nous sommes garants des deniers publics, de l'argent public.

Je vais tout de même dire aussi publiquement quelque chose, puisque je l'ai déjà dit à la presse dernièrement. Je l'ai dit hier matin à Monsieur le Préfet, avec la Directrice de la CAF, parce qu'enfin, nous avons rencontré le Directeur et le Président qui ne répondaient à aucun message depuis un certain temps : nous n'abandonnerons pas le quartier des Clairs-Soleils. Ce quartier ne sera pas abandonné par la Ville de Besançon. La Ville de Besançon donne 243 000 € de subvention annuelle à la MJC des Clairs-Soleils et en coût global, elle l'accompagne à hauteur de 450 000 €. Il faut savoir que la MJC ne paie pas tout ce qui concerne les fluides et les locaux, cet avantage incombe à la collectivité municipale.

Je ne mettrai pas en cause Madame VIGNOT qui a alerté également à cette époque-là, puisqu'en mars 2022, l'adjointe de l'époque en charge de la vie associative avait déjà alerté sur les difficultés de gouvernance. Lorsque je vois qu'en 2023, Monsieur ALEM s'offusque dans la presse locale en déclarant : « Qu'est-ce qui arrive ? La MJC des Clairs-Soleils, on ne savait pas. Comment est-ce possible ? Non, pas la MJC des Clairs-Soleils. Je ne savais pas ce qui se passe ». Ancien adjoint au quartier des Clairs-Soleils, le 14 mars 2023, à la commission où Monsieur ALEM était présent, où des documents financiers ont été transmis, où il est constaté un déficit structurel très important de la MJC des Clairs-Soleils, où l'adjointe de l'époque alerte à nouveau sur le fait aussi que la MJC allait toucher des subventions exceptionnelles pour combler des déficits qu'elle n'arrivait pas à résorber, puisqu'il y a un problème structurel au sein de la MJC des Clairs-Soleils. Lorsque j'entends aujourd'hui un ancien adjoint en charge des quartiers — j'en ai échangé avec certains élus ici qui ont siégé au sein de ce qui se passait à la MJC des Clairs-Soleils — dire « je ne savais pas », non. Vous ne pouviez pas ne pas savoir, vous étiez présent et vous étiez au courant de tout. Faire la démagogie dans la presse, s'afficher dans la presse à un moment donné, cela vous rattrape, et là, nous sommes en train de vous rattraper.

Par la suite, un cap a été franchi le 12 juillet 2024. À cette date, Madame VIGNOT a écrit directement à la MJC de Clairs-Soleils sur la dégradation grave de la structure qui ne donne pas les comptes, qui ne fait pas les Assemblées Générales ni les Conseils d'Administration. Aujourd'hui, le commissaire aux comptes ne peut pas valider les comptes de 2025, alors que nous sommes en septembre 2026,

qu'il a lancé une procédure d'alerte en date du 14 septembre. Que l'on vienne pointer la ville de Besançon aujourd'hui en disant « mon Dieu, ils doivent verser 81 000 € », et la Ville ne les verse pas. À un moment donné, lorsque l'on est garant du denier public et lorsque l'on accompagne les structures, on dit « stop ». Ce n'est pas la Ville de Besançon qui dit « stop », mais c'est la Préfecture, la CAF et la Ville de Besançon, les trois partenaires réunis sur la structure de la MJC des Clairs-Soleils.

Je vais même aller plus loin. Hier matin, en Préfecture, lorsqu'un président vous dit : « On réunit le Conseil d'Administration lundi matin prochain », cela tombe bien, puisque la Ville de Besançon, plus gros financeur, plus gros partenaire, n'est pas invitée et elle n'est encore pas au courant. Comment cela se fait-il, Monsieur le Président ? On nous répond : « On vient de le décider il y a une heure ». Hier matin, une heure avant la réunion en Préfecture, ils décident de convoquer un Conseil d'Administration lundi matin. Cela fait des mois et des années, majorité précédente comprise, que nous alertons sur ce qui se passe au sein de la MJC des Clairs-Soleils. Non, la Ville de Besançon n'abandonnera pas le quartier des Clairs-Soleils, et oui, la Ville de Besançon est aujourd'hui garante des deniers publics alloués.

Que les uns et les autres viennent s'offusquer sur les réseaux sociaux, dire : « La Ville, Monsieur le Maire, Ludovic FAGAUT, l'équipe municipale, quelle honte ! » C'est faux. Vous mentez les uns et les autres. Je pense que si vous aviez travaillé ce Conseil Municipal, notamment sur la MJC des Clairs-Soleils, vous auriez eu la décence de ne pas venir sur le sujet — c'est ce que je me suis dit — pour ne pas vous mettre en difficulté avec l'ancienne majorité qui, elle, a rencontré aussi des difficultés et n'a jamais su résorber le sujet. Le pire dans tout cela, car il y a tout de même un pire dans tout cela, c'est que, Madame VIGNOT, vous écrivez à la MJC en disant : « Non, on n'a pas les comptes. Attention, vigilance, prudence, etc. ». L'adjointe de l'époque, qui a fait son travail, qui a vraiment mené les débats, pose donc une ligne rouge et extrêmement claire selon laquelle la Ville ne s'engagera pas dans une nouvelle convention-cadre sans garantie, ce qui était normal et légitime à l'époque.

Finalement, puisque ces termes ont été abordés à ce moment-là, le contrat de confiance n'existait plus entre la Ville et la MJC des Clairs-Soleils. Par conséquent, Monsieur ALEM, adjoint du quartier, était au courant de tout cela. Que se passe-t-il derrière ? Alors que la Ville a travaillé avec la MJC des Clairs-Soleils sur les deux années précédentes, avec deux années de prolongation d'un an, c'est-à-dire avec des avenants d'un an à la prolongation, comme par enchantement, en décembre 2025, Madame VIGNOT, vous signez un contrat-cadre d'engagement jusqu'en 2029. Là, il y a un « bug ». Cela faisait des années que vous alertiez, que des procédures d'alerte étaient lancées, que l'adjointe de l'époque disait : « ligne rouge franchie, on ne va pas plus loin, on arrêtera », les élections qui arrivaient ont-elles facilité la tâche ? Je n'en sais rien. Je pose la question également de mon côté.

En décembre 2025, on signe une convention-cadre qui relance et qui remet des pièces dans le jukebox avec la MJC des Clairs-Soleils jusqu'en 2029. Aujourd'hui, en 2026, entre les dépenses et les recettes, la MJC est à -80 000 €. De 98 000 € de fonds de roulement, elle est tombée à 38 000 € et, au moment où je vous parle, elle est à -80 000 €. Il y a un problème structurel de gestion au sein de cette MJC. La trésorerie a été « cramée ». La réalité est là. Vous pouvez secouer la tête dans tous les sens, Monsieur ALEM. Vous étiez présent aux différentes réunions, votre nom est cité partout et vous osez dire dans la presse : « Je ne savais pas. Que se passe-t-il ? Il ne faut pas que la Ville abandonne la MJC des Clairs-Soleils ». C'est indécent de parler ainsi. Vous auriez pu au moins avoir la décence de dire : « Je ne parle pas. Je suis au courant de tout ce qui s'est passé. » Vous auriez au moins, à minima, protégé votre ancienne chef de file, Madame VIGNOT. Même pas ! Vous avez osé, et moi aussi, j'ose mettre les choses sur la table, car, à force de mettre les poussières sous le tapis et de dire : « L'équipe de FAGAUT ne sait pas faire », ce qui est une honte, vous en portez la responsabilité. Sauf qu'aujourd'hui, très clairement, nous disons « stop ». Ce que vous n'avez pas été en mesure de faire, nous disons « stop ». Ce que vous avez renouvelé en convention-cadre jusqu'en 2029 avec la MJC des Clairs-Soleils, c'est une faute. C'est une faute lorsque l'on voit sa situation.

Vous avez voulu ouvrir la porte, Madame VÉZIÈS. Je vous en remercie. Je ne pensais pas que vous alliez le faire, mais, en tout cas, vous avez les éléments.
Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Est-ce que c'est bon ? La leçon est-elle finie ? Je voudrais préciser plusieurs éléments. D'abord, ce que vous citez comme étant mes propos dans la presse, c'est

totalement faux. Je n'ai jamais dit cela, mais je ne vais pas y revenir, les gens peuvent vérifier. Vous affabulez, comme souvent. Ce ne sont pas les propos que j'ai tenus. Nous allons rester sur le fond, ce qui est le plus important, ce qui n'est pas le cas de qui a dit quoi. La situation de l'ensemble des centres sociaux en France est dramatique, 50 % des centres sociaux en France sont en déficit structurel. Vous citez d'autres structures de la Ville de Besançon qui, elles aussi, ont des difficultés financières. Oui, c'est le cas, pour de nombreuses raisons, pour des raisons de politique nationale, des raisons d'augmentation de la précarité. Il y a des déficits structurels dans les centres sociaux en France, ce qui est un gros problème et un problème auquel vous serez confrontés, vous aussi, très rapidement. D'autres structures, par exemple la MJC des Clairs-Soleils, sont dans cette problématique.

Deuxièmement, effectivement, des alertes ont été mises en avant sur la question de la gestion de la MJC des Clairs-Soleils. Comme vous l'avez précisé, un travail avait été fait sur cette question pour essayer de trouver des solutions. Contrairement à ce que vous dites, ce que vous avez décidé de faire, la manière dont vous avez décidé d'agir, la manière dont la décision a été prise pour cette action va amener à un trou au niveau du quartier de Clairs-Soleils, avec un manque d'action dans le quartier au moins pendant quelque temps. Moi qui étais sur le terrain au mois de juillet 2023, lorsque j'ai vu les dizaines de jeunes — je ne vois pas ce qu'il y a de drôle, les émeutes de 2023 vous font rire et c'est très bien pour vous ! — dans le quartier des Clairs-Soleils dans des affrontements avec la police, et lorsque j'ai vu des personnes, qui travaillent en particulier à la MJC des Clairs-Soleils, mais aussi ailleurs, et qui ont permis d'apaiser la situation sur le terrain, oui, je sais ce que c'est que d'avoir des organisations, des structures sur le terrain qui connaissent les habitants et qui peuvent agir concrètement sur le terrain. Ce n'est pas du « bla-bla », c'est du concret.

Oui, il y a des difficultés avec la MJC des Clairs-Soleils, en particulier sur la question de la gouvernance et sur les aspects financiers. Nous avons essayé de travailler sur le sujet. Vous avez cité de nombreux éléments et vous avez noyé le poisson, comme vous le faites assez souvent, sous plein de citations, etc., en prenant celles qui vous arrangeaient, mais nous en avons l'habitude. Je peux vous dire très clairement sur cette question que, certes, cela a été compliqué avec la MJC des Clairs-Soleils, certes, il y a eu des moments où la confiance a été rompue, mais parfois, nous avons réussi à travailler avec elle, nous avons voulu avancer sur ces propositions, en particulier sur les questions financières. Effectivement, on a de grandes difficultés – et c'est le cas des autres centres sociaux – pour permettre aux structures d'avoir un équilibre financier. Nous avons essayé de résoudre cette difficulté de plusieurs manières. Nous n'y sommes peut-être pas arrivés, sans doute que nous n'y sommes pas arrivés, comme c'est le cas pour d'autres structures. Maintenant, ce sera à vous de le faire.

Comme cela a été dit, et je le répète clairement, le choix que vous avez fait, la manière dont vous avez choisi d'agir, d'essayer d'agir sur cette question va entraîner un trou dans la raquette sur le quartier des Clairs-Soleils, des difficultés plus grandes sur ce quartier, qui, je le rappelle, est le plus enclavé de la ville de Besançon, un quartier où, à part cette MJC, les acteurs sont peu nombreux. Vous faites le choix du bulldozer, vous ne faites pas celui de la consultation, de la concertation, du travail en commun, quitte à parfois « mettre les pieds dans le plat », et je n'ai aucune difficulté avec cela, puisque c'est ce que nous avons fait, même de manière très forte, très importante, avec de nombreuses structures, dont la MJC des Clairs-Soleils. Le choix que vous faites aura des conséquences dramatiques pour ce quartier. Vous pouvez en faire un élément politique en disant « Monsieur ALEM est un menteur, il fait de la politique politicienne, il fait du clientélisme », car c'est globalement ce que vous avez dit. Vous prenez l'air étonné, mais tout le monde aura compris que c'était votre accusation.

En termes de volonté d'élever le débat et d'éviter les accusations mensongères et les sous-entendus, on repassera. Néanmoins, pour rester sur le fond, parce que c'est le plus important, vos agissements, la manière dont les choses vont se passer, les conséquences des actions que vous aurez, et en particulier cette action précise, seront dramatiques pour le quartier, et ce sera l'ensemble des habitants du quartier qui en subiront les conséquences. Vous aurez peut-être réussi votre effet de manche aujourd'hui, mais demain, lorsque les habitants de Clairs-Soleils seront en difficulté, ce sera à vous de vous en occuper et ce sera très compliqué.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM, vous agitez le chiffon rouge à chaque fois. C'est peut-être aussi votre marque de fabrique, mais cela ne marchera pas, car vous avez essayé de faire croire qu'en fin

de compte, les habitants des Clairs-Soleils vont pâtir de tout cela. Je ne peux pas préjuger aujourd'hui de l'avenir de la MJC. Elle a un Conseil d'Administration et des administrateurs qui devront trancher sur la situation lundi matin, puisque c'est lundi matin que le CA doit se tenir. Néanmoins, arrêtez d'agiter le chiffon rouge. La Ville de Besançon, aujourd'hui, et heureusement d'ailleurs, car c'est de notre responsabilité, est en réflexion très avancée, avec des scénarios de travail sur le futur fonctionnement social du quartier. Nous ne vous avons pas attendu, et une chose est sûre : vous ne pouvez plus vous dérober. La seule différence, c'est que désormais, nous avons accès aux informations, ce que nous n'avions pas auparavant. Nous savons donc là où vous étiez, ce que vous avez dit et surtout là où vous n'étiez pas, car de nombreuses absences sont tout de même à constater. Les Bisontines et les Bisontins se feront un avis.

Ouvrez les guillemets, Monsieur ALEM : le 31 août dernier, j'ai appris avec une très grande inquiétude la situation financière de la MJC des Clairs-Soleils. *S'adressant à Hasni ALEM qui tente d'intervenir.* Vous remettez en cause le travail des journalistes, je vous laisse faire, c'est votre problème et vous verrez avec eux, et je ne vais pas ouvrir le débat ici. « Dixit Hasni ALEM. » Derrière, vous vous débrouillerez avec cela. Monsieur ALEM, les Bisontines et les Bisontins ont le droit de savoir.
Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Je souhaite intervenir, car Monsieur ALEM ne peut pas répondre, puisqu'il est déjà intervenu deux fois. Prendre une phrase sans avoir l'analyse complète de ce qu'il a dit, franchement, je pense que nous méritons mieux dans ces débats et je ne commenterai pas plus, mais, Monsieur le Maire, c'est lamentable.

Je suis d'accord, j'ai ouvert cette porte de la MJC et je suis très fière de l'avoir ouverte. Je vous rappelle simplement que je ne suis pas comptable de ce qui s'est passé pendant six ans. Il y a des choses que je soutiens, il y en a d'autres que je soutiens moins. Je partage le diagnostic qu'a fait Monsieur ALEM. J'assume totalement d'avoir voulu parler de la MJC des Clairs-Soleils, parce que derrière les difficultés de la MJC, ce sont celles de tout un quartier. Je pense donc que c'est important d'en parler lors de ce Conseil Municipal. Je ne nie pas le fait que chaque structure qui bénéficie de deniers publics se doit de rendre des comptes de gestion, etc. D'ailleurs, je vous le rappelle, c'est mon métier. Je ne vais donc pas vous dire le contraire. Pour autant, à un moment donné, il y a un problème de méthode. Lorsqu'il s'agit d'une structure qui a une mission de service public, je trouve gravissime que vous ayez choisi comme méthode le couperet, parce que cela met en danger en effet la MJC des Clairs-Soleils et, en effet, les activités de tout un quartier, une structure importante du point de vue social.

Pour avoir rencontré les équipes de la MJC des Clairs-Soleils et son Directeur pendant la campagne électorale, je sais pertinemment que ces difficultés ne datent pas d'hier, mais je sais aussi que les équipes ont mené un gros travail, notamment pour réduire les activités et la voilure, et je trouve que votre façon de faire jette le trouble sur toute une équipe que je voudrais saluer et qui, chaque jour, se démène au service des habitants alors que les besoins sont grandissants et que les subventions s'amenuisent. En vérité, nous ne vous reprochons pas de vouloir obtenir un certain nombre de documents. Nous vous reprochons votre méthode, votre brutalité, le manque de dialogue, le manque d'accompagnement. Ces structures nécessitent un accompagnement et non pas qu'un couperet tombe et les mette en difficulté, alors qu'elles sont de mission de service public.

J'enchaîne directement sur la question de la sécurité. Si je peux me permettre, pour les plus anciens, vous allez vous rappeler ce à quoi je fais référence, mais vous n'avez pas le monopole de la sécurité, Monsieur FAGAUT. D'ailleurs, les structures sociales, dont on vient de parler, sont aussi des outils pour la tranquillité publique dans nos quartiers. Vous n'avez pas le monopole de la sécurité et ce n'est pas vrai que l'on ne s'intéresse pas à la sécurité — je préfère d'ailleurs le terme de sûreté — des Bisontins et des Bisontines. Non, nous nous occupons de la sécurité et de la sûreté. Simplement, nous sommes en désaccord complet avec les solutions que vous proposez. Vous pouvez, à un moment donné, accepter, arrêter. Vous nous disiez tout à l'heure que l'on caricature, que l'on dit des fake news, etc., mais c'est exactement ce que vous êtes en train de faire. Vous êtes en train de nous dire que nous ne nous intéressons pas à la sécurité des Bisontins et des Bisontines. Si, nous nous y intéressons. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec vos propositions. Nous attendons qu'il y ait un certain nombre d'études d'efficacité, qui nous prouvent que vos propositions sont efficaces. Vous n'êtes pas le premier à vouloir armer la police municipale, à vouloir installer des caméras dans toute la ville. Les études montrent montrent qu'en termes d'efficacité, il y a un problème, et je suis

intéressée, mais nous en reparlerons, à ce que vous nous fournissiez les études d'impact sur lesquelles vous vous êtes prononcés sur cette décision.

Enfin, si je peux me permettre, puisqu'il me reste 1 minute 16. J'ai ouvert une deuxième porte, j'aimerais avoir une réponse et je ne suis pas la seule à l'attendre. Je pense que les enseignants et les familles de l'école Bourgogne l'attendent aussi. Des réparations pour 23 000 € alors que des panneaux se sont littéralement effondrés à quelques minutes de l'arrivée d'enfants, l'école Bourgogne, qui est une école de type Pailleron, part en lambeaux… Je répète que le jour où il y a un accident ou un incendie, on court à la catastrophe. Que ferez-vous face à cette situation ? Pas forcément tout de suite, mais dans votre mandat, le dossier de l'école Bourgogne se posera-t-il ? Engagerez-vous la reconstruction de cette école qui doit être non pas rénovée, mais détruite ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Merci, Monsieur le Maire.
Nous apprenons en cette rentrée qu'il y a différentes pistes dont vous avez parlé. Je pense que c'est ce qui intéresse les Bisontines et les Bisontins. Pouvez-vous nous parler des pistes engagées ? Les responsabilités des uns et des autres, c'est une chose. Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler ultérieurement pour savoir qui a fait quoi. La réalité est que nous sommes dans un quartier aujourd'hui aidé par les programmes de rénovation urbaine, par les politiques de la Ville et c'est un échec collectif. Si je reprends vos propos concernant le déficit actuel de la Maison de Quartier que vous avez pu nous donner, et il serait d'ailleurs intéressant d'avoir le dossier complet, mais je ne sais pas si nous pouvons l'obtenir. Je pose simplement la question.

M. LE MAIRE.- Il fallait être dans notre majorité si vous vouliez avoir le dossier complet.

M. LEUBA.- C'est simplement pour participer et échanger. J'ai aussi été adjoint à la Politique de la Ville et aux quartiers. Je peux donc simplement aider si besoin. Je dis simplement qu'aujourd'hui, j'entends que vous visez principalement la majorité précédente. Je vous signale qu'autour de la table des financeurs, il me semble qu'il y avait également la CAF. Je n'ai pas entendu parler de responsabilité de la CAF qui a continué à financer, ni du Préfet qui a continué à aider la structure, ni du Département qui a continué à aider sur certains projets. Il n'y a pas si longtemps, on inaugurait à grand renfort de communication et de manière médiatique dans les journaux sur la place des Lumières, un investissement qui a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros sur une médiathèque, sur l'accompagnement de Loge.GBM, sur l'accompagnement de jeunes enfants. Je pense que nous avons investi énormément sur ce quartier et que sur la Maison de Quartier qui a été sur le côté, à travers tous les financeurs, nous avons peut-être loupé quelque chose collectivement.

L'ex-présidente de la Maison de Quartier est présence ce soir. Je pense qu'à un moment donné, nous avons tous tiré la sonnette d'alarme sur le quartier, ce que j'ai fait non pas lors du précédent mandat, mais lors du mandat d'avant avec le Préfet. Je vous rappelle que l'investissement que nous avons eu sur les politiques de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) avec tout ce qui s'est fait au niveau national a été assez critiqué par Jean-Luc BORLOO, que sur des quartiers comme ceux-là, sur la place des Lumières, il n'y a pas que l'échec d'une maison de quartier, il n'y a pas que les difficultés que peut rencontrer cette maison de quartier. Petit à petit, que ce soit le Conseil d'Administration, les personnes qui sont venues aider au cours de toutes ces années, elles n'ont peut-être pas été nombreuses pour aider à remonter, à remobiliser, voire à remunicipaliser quelques activités sur la Maison de Quartier.

Aujourd'hui, vos pistes m'intéressent. C'est ce qui est intéressant. Vous avez parlé de pistes. Je ne sais pas si on peut les évoquer aujourd'hui, mais nous pouvons trouver des solutions ensemble. Bien sûr, après, s'il faut faire une enquête, trouver les responsabilités, montrer du doigt ceux qui n'ont pas fait leur boulot, pourquoi pas ? Néanmoins, je pense que l'important, c'est la continuité de service de ces maisons de quartier sur une année engagée, sur des jeunes, des familles qui ont décidé d'adhérer à certaines activités, sur le personnel de la Maison de Quartier, puisque, visiblement, l'heure est grave. Peut-on parler de ces pistes ce soir, les évoquer, regarder ensemble ce qu'on peut faire les uns les autres ? J'entends que vous avez des discussions. J'ai entendu également vos propos sur le Conseil d'Administration qui se réunissait lundi. Quel rapport avez-vous avec la Maison de Quartier ? Voulez-vous réinvestir une avance sur subvention, ce que vous avez fait, par exemple,

dans le sport de haut niveau, le sport collectif ? Voulez-vous remunicipaliser des activités ? Pouvez-vous nous parler de ces pistes ?

M. LE MAIRE.- Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Monsieur le Maire.
Depuis que je suis en poste, je rencontre toutes les MJC, toutes les Maisons de Quartier, tous les EVS (Espaces de Vie Sociale), beaucoup d'associations. Je peux vous assurer, Monsieur Hasni ALEM — je ne sais pas s'il est là, je ne le vois plus. À chaque fois que je lui parle en Conseil Municipal, il est parti — que la MJC de Palente, l'ASEP, la MJC de Saint-Ferjeux vont très bien. Avec les Directeurs des Services, nous avons eu beaucoup mal à obtenir un rendez-vous avec la MJC des Clairs-Soleils qui nous avait annoncé un CA et une AG qu'il n'y a pas eu. Nous les avons rencontrés au mois de juin. Ils nous ont parlé de leurs difficultés, mais nous n'avions pas de chiffres. Ils ont pointé l'ancienne majorité sur des projets que l'ancienne majorité leur aurait forcés à faire sans les soutenir. J'ai répondu que si une association n'est pas soutenue, il ne faut pas qu'elle fasse le projet.

Oui, ils ont « grillé » leur trésorerie avec des projets qui n'étaient pas forcément des projets qu'ils assuraient sur le quartier. Nous n'avons pas de CA. Aujourd'hui, ils disent « c'est lundi », mais c'est un peu comme « demain, le barbier rase gratis ». C'est toujours lundi qu'il va y avoir un CA, c'est toujours à la fin du mois qu'il va y avoir une AG, et nous ne voyons rien. Ce sera compliqué pour eux, car, visiblement, les comptables ne veulent pas certifier les comptes. Nous avons donné deux tiers de la subvention. Légalement, nous n'avons pas le droit de donner le dernier tiers, puisque nous n'avons pas les comptes. Nous n'avons pas les comptes certifiés, ni le bilan d'activité, ni le bilan comptable. Il n'y a rien. Vous êtes en train de couper la tête à la MJC. Pour l'instant, il faut attendre cette AG, entendre ce qui est dit. Je crois qu'ils sont allés un peu trop loin avec la CAF qui a proposé un accompagnement qu'ils ont refusé. Aujourd'hui, nous héritons vraiment d'une situation, et il est vrai que Monsieur ALEM est l'élu du quartier. Madame VIGNOT a essayé de s'emparer du dossier. Visiblement, cela a été également compliqué pour elle. Je crois que l'on ne peut pas indéfiniment aider. C'est injuste vis-à-vis des autres structures de toujours donner des subventions à celles qui sont presque hors la loi.

C'est bien dommage que Monsieur Hasni ALEM soit sorti. Il a dit qu'il ne se passait plus rien dans les quartiers. Je veux rappeler que les associations, les Maisons de Quartier, les MJC et les EVS se sont mobilisés tout l'été en pied d'immeubles, malgré les grosses chaleurs que l'on a connues. Par la suite, il y a eu évidemment cette belle fête à Planoise. Toutes les Maisons de Quartier ont participé, ont amené du public. Les enfants ont pu avoir des activités qu'ils n'auront jamais, comme Grimpe dans les Arbres, du parapente virtuel, des tours en calèche. Les gens étaient très contents. En septembre, les Maisons de Quartier et les MJC ont continué à travailler avec les inscriptions à un nombre considérable d'activités. Tout est plein. Lorsque l'on dit qu'il ne se passe plus rien dans les quartiers, ce n'est pas nous que vous visez, ce sont les agents et les associations. Ces propos que vous tenez, c'est du mépris pour les gens qui travaillent dans les quartiers et qui s'investissent dans les quartiers. Je crois qu'au mois de mars, vous avez eu le résultat de ce mépris. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- En ce qui me concerne, je n'ai jamais eu aucun mépris pour les personnels qui travaillent dans les Maisons de Quartier, y compris dans les Maisons de Quartier associatives. Je vous rappelle que, sous le mandat de Jean-Louis FOUSSERET, la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux a rencontré de graves difficultés, qu'elle a été remontée par un Directeur qui a repris les rênes, avec un accompagnement renforcé de la Ville. Contrairement à ce qui a été dit, l'ASEP a également rencontré de grandes difficultés sous le précédent mandat. Il me semble qu'elle a été aussi accompagnée, soutenue, avec un travail renforcé des services de la Ville, avec des alertes aussi que nous avions remontées au précédent mandat. Il faut dire que les transitions entre Directeurs sont toujours aussi difficiles. La Maison de Quartier de Palente a également rencontré des difficultés, et ce, pas simplement au moment des travaux du tram. Elle a été accompagnée, soutenue.

Même s'il y a un faisceau d'indices, même s'il y a un concours de circonstances qui entraîne peut-être un manque de solidité, de suivi ou autre que ce soit du CA, de la Ville, de la CAF, je ne sais pas, il va falloir trouver des solutions avant de montrer tout le monde du doigt. On pourra le faire après, il n'y a pas de problème. Néanmoins, plusieurs pistes sont sur la table aujourd'hui. Je pense que l'important,

c'est la continuité de service et des solutions. Il ne me semble pas que l'on en manque au niveau de la Ville au regard des expériences que l'on a pu vivre sur Besançon et sur notre territoire.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Effectivement, pendant ce mandat, nous avons vécu des temps difficiles. Vous parlez souvent des mois qui viennent de s'écouler. Je rappelle, pour ceux qui n'étaient pas là, que nous avons commencé en plein Covid. Je le dis, car, derrière ce Covid, certains effets ont été assez redoutables, en particulier sur nos Maisons de Quartier, nos MJC sur Besançon, que ce soit l'ASEP qui avait été une des premières extrêmement touchées, la MJC de Palente, celle des Clairs-Soleils avec ce qui vient d'être décrit et même, finalement, celle de Saint-Ferjeux qui venait nous voir pour les difficultés qu'elle rencontrait. Je dois reconnaître qu'un travail a été fait pour se dire que chacune de ces Maisons était fondamentale dans les quartiers, qu'il était nécessaire de reprendre la façon dont les budgets étaient construits, la façon dont les animations et les activités étaient bâties, dans quelle mesure ils allaient bien chercher les financements là où ils étaient, etc. On peut se réjouir du fait que l'ASEP, qui était vraiment « au fond du trou », soit sortie de la situation, car nous l'avons accompagnée fortement, du fait que la MJC de Palente, qui était aussi en grave difficulté, soit également sortie finalement de ces problèmes grâce à des accompagnements tels que ceux qui ont été décrits, même si elle reste très fragile. L'économie des MJC est extrêmement fragile, notamment celle de Saint-Ferjeux.

Je vais revenir sur les Clairs-Soleils. Je peux en parler d'autant plus librement que j'ai eu l'occasion de rencontrer la Présidente qui était dans cette période de très grand creux. Il a fallu travailler ensemble, comme cela a été décrit, avec la Préfecture, parce qu'avec des financements de l'État, avec la CAF, avec nos services, pour s'assurer que nous puissions bien aller sur un fonctionnement pour permettre à la MJC de sortir de là où elle était. Il faut avouer — et je pense que la Présidente pourrait le dire — combien nous avons galéré pour avoir un certain nombre de documents. Je dois tout de même le dire, que ce soit les comptables ou les commissaires aux comptes, j'ai souvent dit que je trouvais que les alertes arrivaient trop tard. J'aurais aimé que l'alerte qui arrive aujourd'hui arrive plus tôt. Il faut discuter également avec les commissaires aux comptes. J'ai travaillé avec des structures qui étaient en difficulté et j'ai travaillé de telle sorte pour qu'avec le commissaire aux comptes, nous regardions comment structurellement les problèmes se posent.

A priori, la MJC nous avait présenté des comptes avec, en 2024, un excédent de 23 900 €, ce qui ne permettait pas de combler les déficits précédents, nous sommes bien d'accord, mais cela montrait que, finalement, certaines décisions prises pouvaient laisser penser que nous étions dans une trajectoire de redressement, comme cela avait été le cas dans d'autres MJC. C'est effectivement de cette façon que nous avons travaillé. Lorsque nous avons renouvelé l'ensemble des conventions avec ces MJC, nous l'avons fait un an avant celle de Clairs-Soleils, car, comme d'habitude, ils ont toujours eu énormément de mal à nous procurer les documents demandés. Évidemment, nous n'avons pas laissé le quartier dans cette difficulté, car c'était important pour nous, et c'est pour cette raison que nous avons investi très fortement sur la place des Lumières pour compléter d'ailleurs l'offre et les services sur le territoire, pour nous assurer qu'il y ait des services absolument nécessaires, et c'est bien ce qui a été fait. Vous dites que, par exemple, à la fête de Planoise, toutes les Maisons de Quartier, les MJC étaient présentes. Cela fait partie de leurs engagements inscrits dans nos conventions pour nous assurer d'avoir une optimisation de l'action, des partages de savoir-faire, ce qui est important.

Je voulais ramener à là où nous en étions avec l'ensemble des MJC, avec une crise majeure en 2021-2022 qu'il fallait redresser, ce qui a été fait, sauf pour la maison de quartier des Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE.- Myriam LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Vous racontez une belle histoire. En effet, lorsque je rencontre l'ASEP, j'apprends qu'elle a empoigné sa situation et qu'elle a fait de nouvelles actions. Elle s'est vraiment remonté les manches. Lorsque je vois la MJC de Palente, on me dit qu'elle est sortie d'affaires grâce au Directeur de la MJC de Saint-Ferjeux qui est venu et qui l'a fortement accompagnée. Ce même Directeur de Saint-Ferjeux a proposé à la MJC des Clairs-Soleils de venir, mais elle refuse tout. Vous dites vous-même : « On a eu beaucoup de mal à avoir les comptes ». Les comptes que vous avez eus n'étaient pas certifiés. Nous le savons aujourd'hui. Je suis désolée, mais vous avez toujours eu

tendance favoriser cette Maison de Quartier par rapport aux autres qui ont toujours donné tous les documents, qui ont fait des AG, qui ont fait des CA. Cela étant, oui, ils ont fait du bon travail sur Clairs-Soleils, mais ils ne sont pas les seuls. L'Épicerie Sociale, ce n'est pas eux. La structure que vous avez mise en place et qui est vraiment très intéressante avec la bibliothèque, ils font du bon travail. L'école maternelle un peu plus haut monte des actions extraordinaires avec des intervenants extérieurs. L'école élémentaire a des parcours culturels. Le collège mène de belles actions. Les acteurs sur ce quartier sont nombreux, la MJC n'est pas unique, tout comme il y a des tas d'acteurs sur d'autres quartiers. Je suis bien placée pour vous dire que beaucoup d'autres associations sont venues faire des activités sur ce quartier.

M. LE MAIRE.- Isabelle BORDAT.

Mme BORDAT.- Pour répondre à Madame VÉZIÈS, concernant l'école élémentaire Bourgogne, je suis de votre avis. Le bâtiment de cette école est très dégradé et la structure métallique de type Pailleron peut nécessiter une grande inquiétude. Pour l'instant, des études sont faites.

M. LE MAIRE.- Sur l'école Bourgogne, des scénarios sont en position, en place. Des arbitrages politiques doivent se faire, avec des montants financiers extrêmement conséquents (démolition, pas démolition, agrandissement, pas agrandissement). Des arbitrages financiers sont en cours.
Madame VIGNOT, ne vouliez-vous pas reprendre la parole ?

Mme VIGNOT.- Non, mais je raconte rarement des histoires drôles, et encore moins des histoires sur lesquelles j'inventerais des choses. Vous avez décrit exactement ce que j'étais en train de vous dire. Si nous sommes venus en soutien des MJC ou de l'ASEP, nous l'avons fait en nous appuyant sur les équipes. Cela n'existe pas. De toute façon, ce serait de la gestion de faits. Or, nous ne sommes pas du tout là-dedans. Nous sommes sur la façon de travailler de nouveaux projets. Il faut dire qu'à l'époque, l'ASEP a été obligée de licencier des professionnels, et c'est passé par des plans, malheureusement, de ressources humaines douloureux. Dans les discussions que nous avons eues à l'époque avec la Présidente, il s'agissait d'envisager ce genre d'orientation, et je l'ai dit. C'est très amicalement que je dis que ces questions ont été posées. Par ailleurs, les comptes présentés au Conseil de Gestion, donc dans nos services, nous ont été rapportés comme étant finalement dans une trajectoire plus positive que cela ne l'avait été jusqu'à présent. Nous pouvions considérer que, comme avec les autres MJC, nous allions pouvoir travailler plus professionnellement avec cette équipe. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et, comme à chaque fois, on est amené à prendre des décisions d'année en année, sur des structures qui ne font pas forcément non le travail nécessaire à mettre en place.

M. LE MAIRE.- Pour conclure peut-être sur la partie MJC et passer au vote du rapport, je crois que dans les propos de Monsieur LEUBA et de Madame VIGNOT, il y a des erreurs.

Monsieur LEUBA, vous dites que l'on pourrait assurer une subvention, une avance de subvention exceptionnelle sur l'année prochaine. Tout a été envisagé depuis très longtemps. Lorsque vous envoyez un message au Directeur que ma Directrice de Cabinet a appelé le jour même, Directeur qui ne lui répond pas, lorsque vous envoyez un SMS au Président qui ne vous répond pas…

Madame VIGNOT, vous faites erreur. Sur les Conseils de Gestion, nous n'avions aucun document et vous n'aviez aucun document. Vous n'aviez aucun document de valeur sur le sujet. Lorsque vous dites « il faudrait que l'on ait des alertes plus tôt ». Le 8 mars 2022, soit il y a quatre ans et demi…

Mme VIGNOT.- C'était à la sortie du Covid !

M. LE MAIRE.- OK, d'accord. En novembre 2023, était-on aussi à la sortie du Covid ? En novembre 2023, le commissaire aux comptes indique qu'une procédure d'alerte pourrait être enclenchée si la situation financière ne s'améliorait pas, avec un déficit de -115 000 €. Vous étiez au courant ! Vous saviez ! D'autant plus que par la suite, en 2025, vous contractualisez pour quatre ans alors que votre adjointe de l'époque dit « stop, rupture de confiance ». Les faits sont là, ils sont têtus, les dates sont têtues. Nous avons les comptes rendus. Je suis désolé, Madame VIGNOT, nous parvenons à retrouver quelques documents et nous en sommes ravis. Les faits sont là. Vous n'êtes pas d'accord, mais les faits sont têtus. Aujourd'hui, je vous les donne, et je vous donnerai exactement les comptes rendus si vous le souhaitez. Je les ai sous les yeux. C'est pour cette raison qu'il était

important de poser les choses. Vous ne pouvez plus vous dédouaner. Vous ne pouvez plus vous dérober sur les situations du passé. Aujourd'hui, nous avons les éléments, et c'est bien aussi que les Bisontines et les Bisontins sachent.

Monsieur LEUBA, pour compléter les propos que vous avez essayé de tenir, lorsque le Préfet, la Directrice de la CAF, le Maire de Besançon cosignent un courrier en disant « stop », croyez-vous qu'il n'y a pas eu de mesures d'alerte auparavant, que le couperet est tombé du jour au lendemain, comme le dit Madame VÉZIÈS ? Évidemment non. Il n'y a pas eu de couperet. Cela fait des semaines, des mois et des années que la situation perdure. Lorsque derrière, une structure est déficitaire et qu'elle a un problème de gestion, nous disons « stop ». Cela étant, cela ne laisse pas présager de ce qui se passera lundi matin dans le cadre de ce Conseil d'Administration. Oui, des réflexions sont en cours. Oui, des scénarios de travail sont en cours, mais je ne vous les livrerai pas ce soir. Aujourd'hui, la MJC a peut-être encore un avenir, mais son CA en déterminera les éléments.

Sur la DM2 que je vais soumettre au vote, parce que nous étions bien sur ce sujet, y a-t-il des oppositions ? Madame GINIOT.

Mme GINIOT.- Bonjour et merci. Je suis vraiment ravie que vous ayez trouvé les comptes rendus. Comme quoi, il n'y a pas besoin de version papier, toutes les versions sont numériques. Nous sommes vraiment contentes et contents que vous ayez trouvé tous les documents et les comptes rendus. Lorsque vous avez envie de les trouver, vous les trouvez, et lorsque vous n'en avez pas envie, vous ne les trouvez pas, mais peu importe.

Je voulais revenir sur le schéma des écoles, sur le Plan École, sur lequel nous avons travaillé et sur lequel les élus ont été investis. Ils ont réfléchi et nous avons construit le Plan École avec des élus investis, mais surtout en concertation. Je suis d'accord avec vous, ce ne sont pas des petits travaux, comme vous dites, qui permettent de gagner 5, 6 ou 7°C. Ce sont des réponses à court terme. Je l'avoue, elles sont nécessaires. Néanmoins, ce sont des réponses structurantes qui permettront de faire face aux dérèglements climatiques les prochaines années. À vous écouter, j'ai vraiment eu l'impression, sur ce débat, que vous faites comme si Madame VIGNOT et ses adjoints avaient décidé des normes de la rénovation des écoles et des crèches, comme s'il existait une norme de rénovation de la Ville de Besançon ces dernières années. Je ne vous cache rien, les normes de construction et d'isolation sont décidées au niveau national et elles répondent à des règlements d'intervention des financeurs.

Vous parliez des règlements d'intervention de l'Agence de l'Eau, mais lorsque l'on crée un plan de financement pour la rénovation des écoles, vous mettez autour de la table des comités de financeurs, notamment la Région, avec des règles strictes de règlement d'intervention, tant sur l'épaisseur de l'isolation que le système de rénovation de chauffage, ce que vous constaterez au fur et à mesure de la rénovation de vos plans de financement. N'oubliez pas non plus que l'orientation des bâtiments compte ; si des baies vitrées sont orientées plein sud, cela compte aussi. Si vous trouvez une solution pour réorienter complètement les écoles, vous pourrez me donner la recette secrète. Néanmoins, la rénovation des écoles est vraiment une question complexe. Vous l'avez dit, c'est une vision qu'il faut prendre en compte bâtiment par bâtiment et travail a été fait sous l'ancienne majorité.

J'aimerais bien savoir une chose. Dites-moi comment faire mieux. Dites-moi quel système différent est si magique et si incroyable lorsque vous avez un bâtiment orienté plein sud et que vous ne pouvez engager aucune rénovation. Certaines écoles devront peut-être être rasées, je ne sais pas. Tout à l'heure, vous parliez de géothermie sur l'école Tristan Bernard. Ces projets ont été vus dans leur ensemble, ils ont été réfléchis, notamment sur leur orientation ou l'entrée sur le quartier.

En tout cas, je suis vraiment et sincèrement attentive à vos réponses sur si, comment et avec quel argent vous pourrez rénover ou raser entièrement des écoles pour avoir une solution magique sur la rénovation thermique des écoles. Tout à l'heure, vous parliez concrètement d'Anthony NAPPEZ sur la réflexion sur les réseaux de chaleur et réseaux froids. Hier, j'étais en commission n° 06 à GBM, commission qu'il préside. Il était inscrit dans le rapport qui nous a été présenté hier que l'évolution entre 2024 et 2025 était probablement due à une baisse des consommations liée aux travaux de rénovation des logements qui ont été isolés. Très clairement, un constat a été fait entre la rénovation des écoles et la baisse des consommations à l'intérieur au niveau de GBM. Vous ne pouvez donc pas avoir un discours différent entre ce qui se passe à Grand Besançon et ce qui se passe à la Ville de

Besançon. J'ai alors appris que l'isolation de ce bâtiment avait fait drastiquement baisser les consommations énergétiques. Là, nous parlons principalement de la chaleur, mais à juste titre, nous verrons cet hiver si le confort et la diminution des factures sont aussi des arguments.

Pour conclure, en tant que mère d'une fille qui était à la crèche cet été et qui a aussi vécu la chaleur, comme beaucoup de parents, j'attends vraiment avec impatience de vraies réponses sur où, comment et surtout à quel prix. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur CROIZIER, Monsieur le Député.

M. CROIZIER.- Merci. Je ne peux pas ne pas réagir, car je pense que Madame GINIOT n'a pas relu son texte lorsqu'elle l'a écrit. « Ce n'est pas de notre faute, ce sont les normes. » Mais vous plaisantez ! À quoi sert l'élu qui gère la rénovation des écoles ? *S'adressant à Laura GINIOT.* Ne me montrez pas du doigt, s'il vous plaît. Merci. À quoi sert l'élu qui gère le dossier ? À rien ? Si l'architecte propose des baies vitrées plein sud, il dit : « Je sais qu'il va y avoir un apport de chaleur l'été, mais ce n'est pas grave, je ne vais rien dire à l'architecte, il n'y a aucun souci ». Et l'obligation ? Qu'est-ce qui empêche d'avoir une obligation de résultat ? Qu'est-ce qui empêche l'élu de dire : « Monsieur l'Architecte, je veux que les enfants aient chaud l'hiver et qu'ils ne souffrent pas de la chaleur l'été » ? Avez-vous relu votre texte ? L'élu a une action et il a un devoir de résultat. On ne peut pas se cacher derrière les normes, d'autant plus lorsque les rénovations ont coûté des millions d'euros. Bien sûr qu'il faut les faire, mais on n'a plus le droit aujourd'hui d'avoir des parents qui viennent nous voir en nous demandant des comptes sur la chaleur l'été et des enfants qui ne peuvent plus aller à l'école, car l'élu en charge du dossier n'a pas fait son travail. Par conséquent, nous avons une responsabilité de veiller au bien-être des enfants, été comme hiver.

Au mandat précédent, la majorité était écologiste et j'ai souvent dit alors concernant l'écologie qu'il ne faut surtout pas la confier aux écologistes.

M. LE MAIRE.- Madame GINIOT.

Mme GINIOT.- Oui, j'étais présente aux Conseils Municipaux. J'ai entendu d'autres choses, notamment le mot « dogmatique » à peu près 50 fois par séance du Conseil Municipal, mais là n'est pas la question. J'ai juste une intervention, un questionnement qui va directement vers vous : qui fait les réglementations au niveau national ? Ce sont les députés qui font les réglementations, notamment les règlements d'intervention sur les aides pour les collectivités territoriales. Sincèrement, je ne vois pas comment on peut délier la rénovation thermique des bâtiments ou l'installation de panneaux photovoltaïques sans les aides des institutions et des partenaires qui sont autour. Vous avez parlé de la CAF pour désimperméabiliser des cours d'école, de l'Agence de l'Eau ou de la MJC. Différents partenaires sont toujours autour de la table. Là, sur la rénovation thermique, différents partenaires demandent des obligations de résultat. Vous parlez d'obligations de résultat. Ils vous les demandent ! Si vous n'avez pas ces obligations de résultat dans vos plans de financement, vous perdez 50, 60, 70 000 €. Vous pouvez demander aux collectivités ou aux maires autour de vous, c'est réellement ce qui se passe. Par conséquent, j'attends de voir les plans de financement qui seront en face de la continuité ou non du Plan École, même si nous ne savons pas d'ailleurs s'il sera poursuivi. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame GINIOT, avez-vous écouté ce qu'on vous a dit ? Ne « balancez » pas des mensonges. Il me semble que nous avons parlé de la continuité. Nous ne procéderons pas de la même manière. Avez-vous entendu ? Je le répète. Il y a apprentissage quand il y a répétition, donc je répète. Nous ne procéderons pas à cette continuité de la même manière que ce que vous avez pu faire et ce que l'équipe d'avant a pu faire. Si ce n'est pas une continuité, vous l'appelez comme vous voulez, mais derrière, les écoles seront toujours dans notre giron de restructuration. Je suis désolé de vous le dire. D'ailleurs, je n'ai pas tout compris de ce que vous évoquiez.
Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Nous posons une série de questions aux responsables politiques que vous êtes, avec des mandats d'adjoints, etc., en tant que maire, en tant que député, conseiller municipal, et, depuis le début, nous avons en face des attaques ad hominem, c'est-à-dire sur les noms, en disant à telle personne : « Vous n'auriez pas dû faire de cette manière-là ». Vous faites des procès les uns derrière les autres. À un moment donné, agissons et répondons concrètement sur le fond des dossiers. Visiblement, il y a un flou sur ce dossier. Cette question vous est posée. Vous dites : « On va

continuer, mais on va faire différemment ». J'entends que vous apporterez des précisions. Nous l'avons dit, nous attendrons ces précisions. Néanmoins, regardez tout même ce qui a été dit, il y a encore des incertitudes et des craintes sur ce sujet. La DM, dont il est question, ne vient pas nous rassurer sur ce point, cela a été dit.

S'agissant des normes, bien évidemment, il faut agir au niveau national sur les normes. Vous êtes dans une majorité qui détruit les normes les unes après les autres au niveau national en matière écologique et sociale. Je comprends que cela vous gêne que nous portions ce propos, mais acceptez qu'il y ait des opinions contradictoires dans ce Conseil Municipal et qu'il y ait des questions qui, parfois, vous amènent à aller chercher profondément les choses. En effet, visiblement, vous avez retrouvé les dossiers et il y a beaucoup de sujets encore à évoquer. Par conséquent, continuons.

M. LE MAIRE.- Pour ma part, j'ai tout le temps. J'ai toute la soirée et toute la nuit s'il le faut. J'irai au rythme que je souhaite. Nous allons vraiment regarder pour savoir si les dossiers qui auraient dû être et rester au sein du cabinet et du bureau de Madame le Maire ont été déposés aux archives municipales, ce qui est la règle. Nous allons mettre le nez dedans. Par la suite, nous viendrons vers vous le cas échéant. En revanche, Monsieur POULIN, vous devriez accepter que l'on vous donne des réponses. Ces réponses ne sont pas celles que vous attendez, mais ce sont les nôtres. Il va donc falloir aussi que vous les acceptiez, car ce sont les propositions et les politiques publiques que nous portons.
La parole est à Monsieur JEANVOINE. J'en aurai terminé ensuite la DM2, et nous passerons à son vote.

M. JEANVOINE.- Merci, Monsieur le Maire.
Je préviens, je vais poser quelques questions et j'espère que j'aurai droit à des réponses. Je voulais aborder un autre sujet budgétaire qui n'apparaît pas dans cette DM2 et qui n'est toujours pas apparu depuis votre élection. Or, plus globalement, ce sujet apparaissait en général au Conseil Municipal de septembre les années précédentes. Je veux parler du budget participatif. Je rappelle qu'au Conseil Municipal de septembre, généralement, les lauréats du budget participatif nous étaient présentés, ce qui a été le cas l'année dernière et l'année d'avant. Je précise également que pour la dernière année, le choix a été fait de ne pas porter de budget participatif en raison de la campagne électorale, ce qui est totalement entendable. J'ai déjà une première question. Relancerez-vous justement le budget participatif, comme cela a été le cas pendant plus de 3 ans dans la mandature précédente ?

Je reviens maintenant plus globalement sur les projets du budget participatif, puisque c'est d'actualité. Au total, en 3 ans de budget participatif, donc en 3 saisons, ce sont 21 projets votés par les Bisontines et les Bisontins, soit 7 projets (tous réalisé) sur la première saison, 4 projets votés, dont un seul déjà réalisé concernant la création de fontaines à eau sur les collines de Besançon sur la deuxième saison, 10 projets votés, dont un réalisé sur la troisième saison, comme annoncé par la Ville de Besançon sur ses réseaux sociaux et c'est une très bonne chose. Je pense que les Bisontins vont commencer à remarquer les macarons positionnés sur le sol à proximité des bouches d'évacuation d'eau pour inciter à ne pas y jeter de déchets. À cette occasion, je remercie également l'ensemble des services qui ont permis la réalisation de ces projets. Si on fait le calcul, sur les 21 projets votés, 12 sont encore à réaliser.

Pour l'instant, qu'en est-il ? Ces 12 projets restants et votés par les Bisontines et les Bisontins verront-ils le jour ? Nous avons déjà eu quelques éléments par une annonce faite par Monsieur BAILLY dans la presse au début de l'été. En effet, il a annoncé que le projet de plantation d'arbres sur la place Pasteur ne se réaliserait pas, alors qu'il avait été voté lors du dernier budget participatif par environ 1 100 personnes. J'insiste sur ce point : en pleine canicule, on a annoncé qu'on ne mettrait pas d'arbres en pleine terre sur cette place minérale, mais éventuellement des arbres en pot. Ce choix budgétaire et politique interroge. Je m'interroge également sur la méthode. Vous le savez, j'ai porté ce projet en tant que citoyen lors de la troisième saison. Je trouve dommage d'apprendre dans la presse que ce projet est finalement abandonné. J'espère juste que les autres porteurs de projets qui verront leur projet supprimé recevront au moins un email pour leur annoncer vos choix.

Au-delà de cela, ce qui me surprend le plus, c'est que ce soit Monsieur BAILLY qui fasse cette annonce, et pas Monsieur GENDRAUD, l'Adjoint à la démocratie participative. Je vais donc en profiter et je vais poser mes questions à Monsieur l'Adjoint sur le budget participatif. Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu sur cette question ? Pourquoi n'avez-vous pas fait cette annonce ? Plus globalement, sur

les 12 projets à réaliser, combien seront maintenus ou supprimés ? Surtout, parmi les supprimés, quels sont les motifs de vos décisions ? Je rappelle que sur les 12 qui restent, on avait notamment un terrain de sport à Battant. Sera-t-il maintenu ou supprimé ? Nous ne le savons pas. Le projet sur les barbecues dans des lieux de détente sera-t-il maintenu ou supprimé ? Nous ne le savons pas encore. Nous ne savons pas non plus si les projets concernant une aire de jeux pour des enfants à mobilité réduite, des nichoirs sur des bâtiments publics, un vélo cargo pour renforcer les actions de la Boutique de Jeanne Antide auprès des plus démunis, ou encore concernant un espace de convivialité pour les résidents de la résidence autonomie des Cèdres sont maintenus ou supprimés.

Pourrons-nous avoir un état des lieux de ce que vous avez décidé récemment ? Dans la mesure où vous avez déjà fait une annonce dans la presse, j'en déduis que vous avez déjà tranché sur l'ensemble des projets du budget participatif que vous allez maintenir ou supprimer. Merci.

M. LE MAIRE.- Didier GENDRAUD, pour une réponse concise, précise et rapide.

M. GENDRAUD.- Je vais essayer de faire court, mais, Monsieur JEANVOINE, vous connaissez parfaitement le fonctionnement des budgets participatifs tels qu'ils étaient dans la municipalité précédente. Vous savez que l'adjoint à la démocratie participative instruit seulement le côté participatif, et, par la suite, les services techniques et les adjoints techniques poursuivent les choses. Je n'ai pas de compétences particulières ni sur les arbres à 50 000 € sur la place Pasteur ni sur d'autres sujets, comme des bancs, dont je n'ai pas bien compris d'ailleurs l'utilité. Néanmoins, j'avais vu le budget en face. Pour vous donner une réponse sur l'avenir des budgets participatifs, nous y réfléchissons. D'autres choses existent en France, il y a d'autres façons de faire des budgets participatifs. Pour mémoire, je rappelle qu'en 2008, avec Jean-Louis FOUSSERET, j'ai lancé le premier budget participatif.

M. LE MAIRE.- Merci. Je soumets désormais la DM2 aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Elle a approuvé à la majorité. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil municipal approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 pour le budget principal et le budget annexe Forêts, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et documents budgétaires joints.

<u>Résultat des votes :</u>
Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 51
Nombre de procurations de vote : 4
Nombre de suffrages exprimés : 55

<u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2026

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 42 Contre : 13 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

<u>36 - Créances irrecouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes</u>

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.
Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE.- Je voulais juste répondre à Monsieur GENDRAUD.

M. LE MAIRE.- Nous sommes passés sur ce rapport, nous avons voté, vous avez pu poser vos questions. On vous a apporté les réponses. Vous n'êtes pas sur ce rapport. Nous passons désormais au point n 37.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et, admet ces produits en non-valeur, accepte ces abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - SEM aktya - rapport des élus mandataires - 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - SEM Micropolis - rapport des élus administrateurs - 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Régime indemnitaire : Mise à jour des corps de l'état de référence pour les emplois fonctionnels administratifs de direction et les administrateurs territoriaux

M. LE MAIRE.- Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE.- Merci au moins de me donner la parole à un moment donné.

M. LE MAIRE.- Je vous la donne à chaque fois.

M. JEANVOINE.- Si je peux au moins réagir aux propos de Monsieur GENDRAUD, puisque j'ai le droit de répondre à ce qui a été dit.

M. LE MAIRE.- Je vais vous le dire très clairement. Parlez-vous du rapport n 39 ?

M. JEANVOINE.- J'en parlerai à la fin de mon intervention si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE.- Non, mais parlez-vous du rapport n° 39 ?

M. JEANVOINE.- Je vais en parler à la fin…

M. LE MAIRE.- Si vous ne parlez pas du rapport n° 39, vous n'aurez pas la parole. On reste sur les rapports. Sur le rapport n° 39, sur les régimes indemnitaires, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour des corps de référence pour le régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction et des administrateurs territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi de Rédacteur et à la suppression d'un emploi de Conseiller Territorial des Activités Physiques et sportives au sein de la Direction des Sports

M. LE MAIRE.- Monsieur JEANVOINE. Souhaitez-vous intervenir sur le rapport 40 ?

M. JEANVOINE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

M. JEANVOINE.- Merci, Monsieur le Maire.
J'aimerais d'abord répondre à Monsieur GENDRAUD et j'en viendrai ensuite au rapport 40.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'il faut arrêter. La provocation a ses limites.

M. JEANVOINE.- Il n'y a aucune provocation.

M. LE MAIRE.- Sur le rapport n° 40, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
- **approuve la suppression d'un emploi de conseiller des activités physiques et sportives au sein de la Direction des Sports,**
- **approuve la création d'un emploi de rédacteur au sein de la Direction des Sports,**
- **approuve la création d'un emploi d'attaché territorial au sein du pôle Pilotage,**
- **approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et suppressions intervenant sur le budget principal,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du CCAS de Besançon

M. LE MAIRE.- Ce rapport est retiré du Conseil Municipal dans la mesure où un agent a été reclassé sur ce poste.

Ce rapport est retiré.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.
Dont acte.

42 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA. Souhaitez-vous intervenir sur le rapport n° 42 ? Il y a d'abord une présentation par Manon MONNIER. Je vous céderai la parole par la suite.

Mme MONNIER.- Merci, Monsieur le Maire.
Mes chers collègues, la question des violences faites aux femmes dépasse les clivages politiques et les querelles partisanes. C'est une cause mondiale, une urgence absolue. Selon l'OMS, près d'une femme sur trois dans le monde subit des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. Notre responsabilité d'élu n'est pas de faire de la politique spectacle. Notre seule mission, c'est de protéger, car ces violences ont de multiples facettes, physiques, psychologiques, financières. Face à cela, notre réponse se doit d'être concrète, pragmatique, rapide et aux côtés de ceux qui agissent sur le terrain chaque jour. C'est le sens de notre soutien aux 13 salariés et bénévoles de l'association Solidarité Femmes que je veux ici saluer. Ainsi, je vous propose de voter une enveloppe globale de 7 350 €

répondant à 100 % de leurs demandes pour financer directement ce qu'elles font au quotidien : d'une part, le Lieu d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation à hauteur de 4 350 €, d'autre part, l'accueil de jour à hauteur de 3 000 €.

Le Lieu d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation est un dispositif d'écoute téléphonique et d'accompagnement sur rendez-vous, qui a épaulé 298 femmes l'an dernier, soit en hausse de 15 %. L'accueil de jour est un refuge physique, gratuit et anonyme, situé à la Maison des Femmes, où 408 femmes et 45 enfants ont trouvé un abri l'an dernier. Notre action doit protéger l'ensemble des victimes, les femmes, mais aussi les enfants qui subissent de plein fouet ces situations d'urgence. La politique que nous voulons mener ne se limite pas au soutien des associations de terrain, parce que pousser la porte d'un commissariat est un acte de courage immense. La Ville finance déjà la présence d'une assistante sociale au sein du commissariat.
Mes chers collègues, votons des actes concrets et une protection réelle de toutes ces femmes et leurs enfants. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Manon. Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Je voulais revenir sur votre intervention dans la presse, sur les échanges en cours que vous avez engagés avec la Préfecture. Vous avez annoncé la possibilité d'installer des assistantes sociales au commissariat, financées par la Ville. Pour préciser sur l'accompagnement des femmes victimes de violences au moment du dépôt de plainte, pouvez-vous nous indiquer comment vous voyez ce dispositif dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en lien avec l'aide de la Ville donnée et attribuée à l'association France Victimes 25 au titre de l'année 2026 ? Ce dispositif viendra-t-il en plus des aides attribuées ? Dans ce cas-là, comment construirez-vous la coordination de ces dispositifs avec notamment la Brigade Territoriale Mobile dédiée aux violences intrafamiliales ?

M. LE MAIRE.- Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Maire.
Madame MONNIER, nous saluons la volonté d'accompagner Solidarité Femmes dans ces lieux d'accueil à destination des femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants lorsqu'elles en ont. C'est une nécessité absolue dans notre société où une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Nous tenons à rappeler que les associations féministes locales et nationales sont en première ligne depuis des années et nous saluons leur engagement. Elles manquent malheureusement cruellement de moyens pour mener à bien leurs missions et nous nous tenons à leurs côtés, comme nous le prévoyons dans notre programme municipal.

Monsieur FAGAUT, vous parlez d'une intervenante sociale au sein du commissariat, ce qui est une bonne initiative. Sur cette base, nous vous suggérons d'aller plus loin en intégrant une formation obligatoire de tous les policiers municipaux à l'accueil des victimes et à la détection des violences. Nous vous proposons aussi qu'une campagne municipale de sensibilisation ait lieu dans les médias et les lieux publics pour briser le silence et pour responsabiliser les auteurs. Pour rappel, 9 victimes sur 10 de viols ou de tentatives de viols connaissent leur agresseur. Cette prévention doit donc aussi avoir lieu dans les écoles, car il est très important d'éduquer au consentement dès le plus jeune âge et à l'égalité des genres.

Je conclurai en disant que la répression seule ne suffira pas à faire reculer les violences sexistes et sexuelles. C'est pourquoi nous vous soumettons aujourd'hui ces propositions municipales de prévention, d'éducation et d'accompagnement des victimes pour briser les mécanismes de domination à la racine et garantir une protection réelle pour toutes et tous.

M. LE MAIRE.- Merci à vous. Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Je profite également de ce rapport pour saluer l'association Solidarité Femmes et les différentes associations qui œuvrent au niveau de la Maison des Femmes, de toutes les soignantes et les soignants au CHU qui, chaque jour, accompagnent également tous les enjeux liés à la santé des femmes et des enfants. Je salue également l'Intersyndicale féministe de Besançon qui propose depuis des semaines que nous nous réunissions le lundi soir devant le tribunal. Ces moments sont assez touchants dans le sens où l'on entend ce cri collectif, ce cri qui se déploie dans

tous les départements de France, face à notre demande de loi intégrale. Oui, vous avez bien présenté ce rapport avec une subvention et je ne peux être que d'accord avec vous. C'est la continuité aussi d'un travail débuté bien avant nous. Nous sommes aussi là à nous battre, notamment en tant que femmes, mais aussi avec des hommes présents, et fort heureusement, et nous les appelons encore plus à se mobiliser, bien souvent aussi pour les générations futures.

L'histoire des féministes nous montre aussi que nous ne verrons pas forcément tout l'aboutissement des combats que nous menons aujourd'hui. Nous savons aussi par ailleurs que dans l'histoire féministe, les choses ne sont jamais acquises. Nous avons donc besoin de cette loi intégrale, nous avons besoin d'argent. Nous parlons aujourd'hui d'une subvention qui reste relativement modeste à l'échelle de notre Ville, et encore plus modeste à l'échelle des 3 Md€ que nous demandons dans l'engagement du Gouvernement pour cette loi intégrale. En effet, c'est structurel, et je crois que vous l'avez bien dit. Nous sommes d'accord sur cette analyse selon laquelle les violences sont structurelles. Nous connaissons tous des personnes victimes de violences sexuelles, des femmes, des enfants. Nous ne pouvons plus être de dans un déni qui nous a beaucoup trop envahis et pour lequel nous n'avons pas pu prendre suffisamment conscience des enjeux.

Là aussi, j'ai envie de revenir sur cette question qui vous tient tant à cœur sur la sécurité, la tranquillité que vous mettez souvent en avant. C'est une question, là aussi, de protection. Quels moyens et quelles politiques, liés à l'égalité femmes-hommes allez-vous porter ? En effet, cette politique ne se résume pas à cette subvention qui est un aspect technique. D'ailleurs, vous avez dit un peu maladroitement que vous aviez répondu à 100 % à la demande de l'association. Non, l'association a bien d'autres besoins, puisque les femmes et les enfants victimes de violences ont des besoins immenses, et nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'y répondre. Derrière tout cela, comme évoqué par ma camarade juste avant, c'est un modèle dominant, patriarcal, et ce n'est pas une fatalité. C'est ce que j'ai également envie de transmettre. Je le sens très bien le lundi dans ces temps de rassemblement et j'espère que les gens de cette assemblée viendront encore plus fortement le lundi soir devant le tribunal pour demander cette loi intégrale.

Que demandent les habitantes et les habitants ? Ils demandent que l'impunité s'arrête. Stop à l'impunité ! Mais pour cela, il faut aussi bien sûr donner des moyens à la justice. Tout cela est lié. Je vois que des personnes dans l'assemblée semblent un peu offusquées par mon propos. Si les habitantes et les habitants de Besançon viennent devant le tribunal pour réclamer aussi des moyens et pour que notre justice, notre service public aient les moyens de faire leur travail, nous ne pouvons pas fermer les yeux et j'espère que nous serons encore plus nombreux lundi prochain.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas vraiment à qui ou à quoi vous faites référence, mais peu importe, en disant que certaines personnes sont offusquées dans cette assemblée. Je n'ai rien vu transpirer de cette manière au sein de l'assemblée. Je trouve cela déplacé et c'est jeter du discrédit sur certains élus alors que tout le monde était très attentif à votre endroit.

Pour répondre à l'ensemble de vos questions, aujourd'hui, l'idée est de passer à deux intervenants sociaux en commissariat. C'est tout frais, cela date de la fin de semaine dernière avec la Préfecture. Nous nous devons également de travailler dans le cadre des contrats locaux mis en place aujourd'hui avec le travail que nous engageons avec la Préfecture pour renforcer, améliorer, réorienter certains dispositifs. Manon MONNIER y travaillera. Emmanuelle HUOT CUSENIER, dont le sujet fait aussi partie de sa délégation, y travaillera. Nous y travaillerons tous unanimement dans cette démarche et ce sera voté très rapidement ici, au sein de ce Conseil Municipal une fois que tout sera validé, en lien avec la Préfecture sur le sujet. Voilà les réponses que je peux vous apporter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant le rapport n° 42 ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'attribution d'une subvention de 4 350 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif LAEO,**
- **approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre de son accueil de jour.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Congrès - Troisième répartition de l'année 2026

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (1), Sophie PESEUX (1), Esther SZWARC (1) et Séverine VÉZIÈS (1) et M. Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- **4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR Santé**
- **2 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – CEROU**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

44 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

45 - CSP Casino municipal : changement d'actionnariat indirect de la STTM

M. LE MAIRE.- Madame CHASSAGNE, sur le casino JOA.

Mme CHASSAGNE.- Merci. Je me demande si je ne me suis pas trompée de rapport. Je souhaitais intervenir sur la composition par rapport à l'enveloppe du Casino sur le soutien aux acteurs culturels. Pouvez-vous nous préciser comment cette enveloppe a été répartie, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais me tourner vers Anne-Rachel SCHERTZ qui suit le dossier concernant le Casino.

Mme SCHERTZ.- Concernant le Casino, une enveloppe de 332 000 € a été distribuée cette année de la façon suivante : 105 000 € pour le Festival international de musique, 30 000 € pour Les 2 Scènes, 100 000 € pour la Rodia et 85 000 € pour le Festival Du Bitume et des Plumes. Ces chiffres sont à peu près identiques à ceux de 2024, sauf pour Les 2 Scènes qui ont obtenu une enveloppe qui ne leur avait pas été distribuée en 2024.

M. LE MAIRE.- Voilà pour les réponses suite à vos questions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois une opposition. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 1 contre, le Conseil Municipal donne son accord sur cette évolution de l'actionnariat indirect de la STTM, en application de l'article 13.2.3 du contrat de concession de service public.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 54 Contre : 1 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°2 à la convention de partenariat

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **attribue une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2026,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention « Au Marché de créatrices et créateurs » Année 2026

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 000 € à l'association Marché des créatrices et des créateurs, assortie d'une aide en nature pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Animations Commerciales - Attribution d'une subvention à RECIDEV pour l'organisation de son marché de Noël solidaire 2026

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 16 000 € à RECIDEV pour l'organisation du marché solidaire de noël.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Animations commerciales et artisanales - Mise à disposition de chalets pour l'organisation d'un marché de noël square Saint Amour

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.
Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je l'avais évoqué dans mon intervention sur la décision modificative. Avec plusieurs collègues, nous avions posé des questions en commission précisément sur ce qui avait été demandé à l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon), sur la demande voulue par la Ville sur l'articulation avec les autres animations sur cette période de Noël. Nous n'avons pas obtenu de réponse, même pire, puisque l'on nous a répondu : « On ne connaît même pas le contenu de l'AMI. » Avez-vous les réponses aujourd'hui ? Nous votons ce soir une mise à disposition. Pouvez-vous nous dire comment les choses vont se passer et comment cela s'articule avec l'ensemble des autres animations sur le temps de Noël, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- C'est sûr que ce sera différent de ce que nous avons connu jusqu'à maintenant.
Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- J'avais également posé une question en commission pour connaître le montant total des aides 2026 à l'OCAB et pour savoir quelle était son évolution par rapport à 2025. Depuis lors, a-t-on la réponse ? Pouvons-nous avoir une réponse sans remarque désagréable, comme vous venez de le faire avec Monsieur POULIN ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je continuerai à le dire et ce n'est pas désagréable lorsque je dis que ce sera différent que ce que nous avons connu jusqu'à maintenant. Je peux le dire. Si vous imaginez ce type de

propos comme étant désagréable, c'est qu'il y a vraiment un problème aujourd'hui. Pourra-t-on continuer à se parler ? Je vous dis que ce sera différent de ce que nous avons connu jusqu'à maintenant. Cela aurait été désagréable si j'avais dit « ce n'est pas bien compliqué » dans le prolongement de ma réponse.
Monsieur BOUZAT.

M. BOUZAT.- Merci, Monsieur le Maire.
Je vais faire une réponse absolument pas désagréable, mais factuelle. Le soutien à l'OCAB est voté chaque année par l'assemblée délibérante ici présente. Il a été voté l'année dernière pour l'année 2026. C'est très clair et formel, le soutien est à hauteur de 70 000 € pour le fonctionnement de l'association, 40 000 € pour les Samedis piétons, 10 000 € pour l'organisation des Instants Gourmands et 39 000 € pour les Bezac KDO et la promotion du commerce notamment de centre-ville. À cela s'ajoutent une aide technique de 24 000 € principalement sur les transports et une aide au loyer de 9 724 €, l'OCAB étant hébergé dans les locaux en face de la Mairie. Voilà pour le montant du soutien voté par l'assemblée précédente.

S'agissant de l'AMI proposé pour le square Saint-Amour, c'est tout à fait clair, nous avons eu la réponse quant à la proposition établie par l'OCAB qui va s'inscrire dans un programme global de Noël. Cela ne sera pas communiqué aujourd'hui — Monsieur ALEM avait posé la question —, mais vous l'aurez en temps voulu, au moment le plus opportun. Cette animation portera sur des produits d'excellence. Il y aura 6 ou 7 chalets sur le square Saint-Amour, qui porteront sur des produits du terroir franc-comtois, des chocolatiers, des confiseurs, de l'épicerie fine, etc. Les exposants seront sélectionnés par l'OCAB, en accord avec la collectivité. Le budget de cette action est en cours de finalisation. Nous ne pouvons donc pas encore en parler, car nous sommes en attente de quelques précisions et il reste un peu d'huile à mettre dans les rouages. Néanmoins, cela se fera très prochainement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Patrick. Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Je vais être également extrêmement agréable, comme souvent. Je vais tout de même poser la question, même sans obtenir de réponse. À quoi ressemblera ce marché de Noël ? En effet, nous n'avons aucune information en tant que membres du Conseil Municipal alors que nous sommes à trois mois de ce marché. Cela commence donc à interroger sur la manière dont vous associez l'ensemble des élus du Conseil Municipal sur ce type d'action qui est, a priori, l'un de vos marqueurs, ce que vous avez suffisamment martelé durant la campagne et durant le début de ce mandat pour que l'on puisse le dire. Nous aimerions donc avoir les éléments tant en termes financiers qu'en termes d'actions, puisque nous avons voté quasiment à chaque Conseil Municipal sur des éléments concernant ce marché de Noël. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments précis chiffrés ou globaux sur cette question ni d'informations sur les projets globaux. Or, c'est un événement important, cela l'a toujours été et, si j'ai bien compris, vous souhaitez en faire un événement encore plus important. C'est donc important pour nous, et je pense que c'est également le cas pour de nombreuses Bisontines et de nombreux Bisontins.

En tant qu'élus au suffrage universel, comme l'ensemble des membres de cette assemblée, nous avons le droit d'avoir un certain nombre d'éléments. En tout cas, nous n'avons pas moins de droit que d'autres élus. J'aime bien lire L'Est Républicain, mais attendre de lire la presse pour avoir les éléments peut être parfois complexe. Comme je l'avais dit précédemment, et je vais le répéter, je retiens qu'en termes de stratégie globale et de projet global, vous voulez faire l'inverse de la majorité précédente, ce que vous dites systématiquement. Nous n'avons pas la même manière de voir les choses et je n'ai aucune difficulté avec cela, mais cela ne fait pas un projet global. Sur le marché de Noël, c'est la même chose. Nous ne voyons pas cette stratégie globale. Nous aimerions bien la connaître et aller au-delà du principe de « on fait l'inverse de la majorité précédente ». J'espère que j'ai été agréable.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Monsieur BOUZAT, je vous remercie pour les quelques chiffres que vous nous avez donnés. Je suis désolée, je vais essayer d'être agréable, mais pour autant, je ne suis pas satisfaite de cette réponse, puisqu'elle n'est que partielle. La question que j'ai posée en commission concernait la somme totale

des aides de l'OCAB sur 2026 par rapport au montant de 2025. J'ai fait un rapide calcul, nous sommes à 192 724 €. Ce montant intègre-t-il toutes les mesures votées depuis le mois de mars ? Si oui, pourrions-nous avoir un comparatif ? Est-ce plus, moins ou équivalent à l'aide totale délivrée en 2025 ? Merci.

M. LE MAIRE.- Pour répondre à tout le monde et sur la question de Madame VÉZIÈS, il y a 2 000 € d'écart entre 2025 et 2026 sur l'OCAB. La différence est sur l'aide technique où il y a 26 000 € en 2026, contre 24 000 € en 2025. Vous êtes ainsi satisfaite.

Monsieur ALEM, vous nous permettrez de finaliser la construction de ce programme de Noël qui sera vraiment différent de ce que nous avons pu connaître ici à Besançon. Vous vous doutez bien que cela ne se construit pas en quatre mois là où d'autres grandes villes construisent leur marché de Noël d'une année sur l'autre. Nous sommes aux affaires depuis le mois d'avril. Serge COUËSMES et Patrick BOUZAT sont dans ma démarche. Vous nous laissez également le privilège de pouvoir communiquer sur ces éléments en temps et en heure, comme vous l'a indiqué Patrick BOUZAT.

Concernant le rapport n° 49, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'attribution d'une subvention en nature à l'OCAB d'une valeur de 6 000 € pour le marché de noël des produits d'excellence 2026,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

<u>50 - SEM Loge.GBM rapport de l'élu mandataire - 2025</u>

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Merci, Monsieur le Maire.
La présentation de ce rapport annuel de Loge.GBM nous permet, dans un premier de temps, de remercier les travailleurs et les travailleuses du secteur du logement social public, qui sont en première ligne dans cette mission fondamentale. Au passage, je pense que nous pouvons être fiers que Loge.GBM ait un revenu fiscal de référence des ménages accueillis plus bas que bien d'autres organismes HLM, car c'est le signe que Loge.GBM protège en priorité les personnes les plus fragiles. C'est d'ailleurs un public de plus en plus fragile, ce que mentionne le rapport. Il est fragilisé par les politiques néolibérales menées depuis des décennies, qui touchent de plus en plus de monde. En effet, 1,2 million de personnes en plus vivent sous le seuil de pauvreté sur les 9 dernières années, 5 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en France, et évidemment, Besançon ne fait pas abstraction de tout cela. Le rapport mentionne également une hausse des loyers de 5,5 %, pour une moyenne nationale de +3,5 % sur le parc social restant, et une hausse des charges est pointée par le bilan de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social à l'échelle nationale.

Pour revenir sur Loge.GBM, en plus d'un public précarisé et fragilisé, les Offices HLM n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années et décennies. Pour faire un retour rapide, la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 les a obligés et les oblige encore à vendre petit à petit une partie de leur parc. Nous en avons d'ailleurs fait la démonstration lors du dernier Conseil Municipal. Les plans de l'ANRU ont conduit à des centaines, voire des milliers de destructions à Besançon, et cela sans reconstruction suffisante par la suite. Il y a eu enfin la baisse des APL en 2017, et avec elle, la baisse d'une partie des recettes des Offices HLM. Plus généralement, dans le Doubs, on constate une baisse d'un millier de logements sociaux environ depuis 2019, alors que 6 900 personnes attendent une place en HLM sur le territoire du Grand Besançon aujourd'hui.
Monsieur FAGAUT, vous héritez en partie d'une situation assez compliquée, il faut le dire, avec des dynamiques nationales qui semblent contraindre le logement social à se rapprocher du fonctionnement des bailleurs privés dans leur façon de faire, d'accompagner les personnes et dans leurs objectifs de rentabilité. Vous avez pris une décision forte, celle d'ajouter une nouvelle médaille

de Président à votre chemise, celle de Président de Loge.GBM. C'est donc légitimement que nous vous demandons quelle vision vous portez sur cette gouvernance. Comment allez-vous maintenir entre le service public rendu par Loge.GBM et la compression des moyens alloués à ses missions, le tout avec un public de plus en plus fragilisé ? Quelle sera votre politique pour rendre le logement social accessible ? Que comptez-vous améliorer ? Bref, quel horizon pouvez-vous nous montrer afin que, dans un an, nous votions votre premier rapport en tant que Président de Loge.GBM ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il aurait été bien que vous puissiez échanger au sein du groupe de l'opposition, puisque vous avez des représentants qui siègent au sein de Loge.GBM. Monsieur GHEZALI était d'ailleurs présent hier soir au Conseil d'Administration. D'où la répartition des postes et des rôles, pour qu'après, les informations circulent. Effectivement, nous héritons d'une situation au sein de Loge.GBM, qui n'est pas simple, qui est complexe, tant sur la gouvernance que sur différents éléments aujourd'hui à développer au sein de Loge.GBM. Je pense que vous devez en avoir conscience.

Monsieur MELLION, ce n'est pas une nouvelle médaille, c'est une volonté politique forte de ma part. La différence est là. Lorsque le maire-président prend la présidence de Loge.GBM, ce n'est pas pour accrocher une médaille, mais c'est bien pour faire fortement avancer les choses. Je pense que les éléments de langage que vous avez utilisés ne sont pas tout à fait conformes. Ensuite, nous savons très bien qu'il y a des problèmes d'insalubrité tant dans les bâtiments qu'à leurs abords. C'est pour cette raison que, le 6 octobre prochain, je réunirai les Directeurs des autres bailleurs sociaux, Loge.GBM, Habitat 25 et Néolia, notamment sur le quartier de Planoise, pour aborder cette situation, ce qui ne s'est jamais fait auparavant — et je tiens à le signaler en tant que tel — sur l'insalubrité, avec une réunion précise entre les Directeurs et le Président. Par la suite, il faudra retrouver cette proximité, dont nous avons besoin, dont les locataires ont vraiment besoin. En effet, aujourd'hui, lorsque vous avez un gardien pour 600 logements, il devient assez complexe de retrouver de la proximité lorsque vous êtes locataire.

Bien sûr, il y a le phénomène de la sécurité que nous ne pouvons pas nier, les squats, les interventions ou les présences dans les halls d'immeuble. C'est une évidence. Nous avons travaillé également avec le Préfet que je remercie et qui est engagé sur la démarche pour l'expulsion, la loi Narcotrafic permettant d'expulser des bailleurs qui ne répondent pas aujourd'hui au cadre légal dans le cadre de leur habitation. Monsieur le Préfet a ainsi déjà ordonné des expulsions en la matière, et le tribunal y travaille par la suite, le parquet étant saisi ensuite de l'affaire. Il y a également, ce qui rejoint la proximité, la qualité et la rapidité des réponses que nous devons apporter aux locataires. Je vous donne un chiffre de tête. Ne retenez pas ce chiffre, je fais peut-être une erreur, mais aujourd'hui, un locataire au sein de Loge.GBM appelle en moyenne 27 fois par an le standard de Loge.GBM, soit quasiment une semaine sur deux pour un problème, quel qu'il soit, ce qui est énorme, avec un délai de réponse extrêmement long. Il faut donc revoir l'ensemble de ces process.

De plus, nous n'échapperons pas non plus à une politique d'acquisition pour permettre aux locataires de rentrer dans un dispositif pour devenir primo-propriétaires, primo-accédants à certains logements pour, derrière, permettre aussi à Loge.GBM de développer une stratégie immobilière sur les 10 autres quartiers et sur la ville de Besançon. En tout cas, telle est la trajectoire que je souhaite donner. Je ne sais pas si Abdel GHEZALI dira le contraire, mais je crois que c'est ce que j'ai annoncé hier soir au sein de Loge.GBM. J'ajoute que cette trajectoire est une urgence, une nécessité. Ce n'est donc pas une nouvelle médaille, mais une volonté politique forte que de prendre la présidence là où il y avait des problèmes, de pouvoir mettre les mains dans le cambouis et engager la démarche au sein de Loge.GBM.
Sur ce rapport n° 50, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 de l'élu mandataire de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - Convention de coordination Police Municipale et Police Nationale (PM/PN)

M. LE MAIRE.- Madame WANLIN.

Mme WANLIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite intervenir sur la question de l'armement de notre police municipale, qui nous est aujourd'hui soumise dans le cadre de la reconduction de l'actuelle convention de coordination avec la police nationale. Je veux être très claire dès le départ. La question de l'armement de la police municipale mérite d'être posée et débattue. Ce n'est pas une question que l'on peut évacuer, mais ce n'est pas non plus une question sur laquelle nous pouvons nous prononcer sans disposer de l'ensemble des éléments nécessaires. C'est précisément là que se situe mon interrogation. On nous demande aujourd'hui de valider l'introduction de cette décision d'armement dans la reconduction d'une convention existante, alors même qu'une nouvelle convention de coordination — et nous le savons — est en cours de préparation. Je ne comprends donc pas pourquoi nous devrions prendre cette décision maintenant dans le cadre de l'ancienne convention, alors qu'un nouveau cadre de coopération entre notre police municipale et la police nationale est justement en train d'être élaboré.

Si la municipalité considère aujourd'hui que l'armement létal de la police municipale est nécessaire, cette question devrait, à mon sens, être pleinement intégrée à la réflexion sur la nouvelle convention. Cela permettrait d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation de notre police municipale, de ses missions, de ses moyens et de son articulation avec les forces de sécurité de l'État, d'autant que nous ne disposons aujourd'hui que de très peu d'information sur les conditions concrètes de mise en œuvre de cet armement. Que nous demande-t-on exactement de voter ? Combien d'agents seraient concernés ? Tous les policiers municipaux seraient-ils armés, ou seulement certains ? Dans quelles circonstances et pour quelles missions ces armes pourraient-elles être portées ? Quelles formations seront dispensées aux agents ? Quelles seront les règles de stockage et de sécurisation des armes ? Quelles consignes seront données aux policiers municipaux ? Comment cette nouvelle capacité d'intervention sera-t-elle articulée avec la police municipale ? Enfin, quel sera le coût pour la collectivité ? Je veux parler du coût global, pas des morceaux de coût que l'on nous a annoncés tout à l'heure.

Ce sont, me semble-t-il, des questions parfaitement légitimes lorsqu'une commune envisage de confier à ses policiers municipaux une arme susceptible de faire usage de la force létale. Le Code de la Sécurité Intérieure prévoit d'ailleurs un cadre précis. Le port d'une arme par un policier municipal suppose notamment une demande motivée du Maire et l'existence d'une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'État. Le cadre réglementaire prévoit également des règles concernant les conditions du port et de l'utilisation des armes, leur conservation ainsi que la formation des agents. Nous ne sommes donc pas face à une simple modification administrative de notre convention, mais face à une évolution importante des missions et des moyens de notre police municipale qui mérite, à mon sens et à notre sens, un débat complet et transparent. Je ne souhaite pas que l'on oppose artificiellement les élus entre eux, ceux qui seraient pour la sécurité et ceux qui seraient contre l'armement. Ce n'est pas le sujet. Nous sommes tous attachés à la sécurité de nos concitoyens et à la sécurité des policiers municipaux eux-mêmes. Mais précisément parce que cette question est importante, nous devons prendre le temps d'en examiner toutes les conséquences et de connaître précisément le dispositif qui serait mis en place. C'est pourquoi je considère qu'il serait plus cohérent de ne pas introduire aujourd'hui cette décision dans la reconduction de l'ancienne convention.

Rien ne justifie que nous traitions dans l'urgence et par simple reconduction d'une convention ancienne une évolution aussi substantielle du fonctionnement de notre police municipale, alors même qu'une nouvelle convention est en préparation. Nous demandons donc que cette délibération soit dissociée de la reconduction de la convention actuelle et que l'armement fasse l'objet d'une présentation et d'un débat spécifique dans le cadre de la nouvelle convention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Merci, Monsieur le Maire.
Ce rapport qui nous a été présenté concerne la constitution d'une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, ce que nous jugeons évidemment nécessaire, il n'y a pas de problème. Pour remettre les choses dans leur contexte, il nous a été exposé que la précédente convention avait expiré et qu'il fallait très rapidement en reconduire une, soit. Là où l'on peut

s'étonner, en revanche, c'est dans l'argumentaire qui nous est apporté pour justifier de reprendre exactement la même convention que précédemment, étant donné le caractère impérieux et urgent de la chose, et de préciser tout de même un détail, un ajustement de dernière minute : l'armement létal par des pistolets semi-automatiques de la police municipale. Comprenez bien, vous ne pouvez pas nous vendre le timing urgent de la constitution d'une convention entre la police municipale et la police nationale, et, dans le même temps, nous préciser qu'il faut donner des armes létales à la police municipale qui, jusque-là, n'a jamais eu besoin d'elles. Si vous êtes pressés, soit. Prenez le temps de reconduire la précédente convention et d'en réécrire une nouvelle.

Vous précisez : « En parallèle, des échanges sont engagés avec les signataires de la convention afin d'aboutir à une convention nouvelle, partagée, réévaluée en fonction des objectifs ». Je reprends les deux premiers mots : « en parallèle ». Ce n'est pas « en parallèle » que l'on engage des échanges sur les objectifs de cette convention. C'est « en amont ». Vous proposez d'acter l'armement létal de la police municipale de façon urgente et désordonnée.

Enfin, pour aller plus loin, j'ai une question potentiellement importante sur laquelle j'attends des précisions de votre part, Monsieur REYES. C'est sur la légalité de cette nouvelle convention, puisqu'effectivement, c'est une nouvelle convention. Je dis bien « nouvelle », car vous précisez dans le rapport que c'est une « simple révision ». Or, comme vous le savez, il est impossible de réviser un contrat caduc, et c'est le sens de l'article 1213 du Code Civil. C'est donc bien une nouvelle convention entre police municipale et police nationale. En ce sens, nous voulons comprendre comment une nouvelle convention a pu voir le jour si rapidement, alors que toute nouvelle convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État est soumise à la réalisation d'un diagnostic préalable des problèmes de sûreté et de sécurité auxquels est confronté le territoire en vertu de l'article L.512-6 du Code de Sécurité Intérieure. Cet article précise d'ailleurs explicitement la prise en compte, dans le diagnostic, des modalités d'équipement et d'armement. Or, nous n'avons reçu aucunement un diagnostic préalable.

Finalement, nous ne sommes pas ici en mesure de voter ce rapport de façon libre et éclairée. Si ce diagnostic a été réalisé, il aurait dû être communiqué aux élus au moins en commission, ce qui n'a pas été le cas. Monsieur FAGAUT, vous nous avez dit d'ailleurs, à propos de tous les diagnostics : « Tout vous sera présenté dans les détails ». Là, nous n'avons aucun détail, nous n'avons absolument rien. Dans ce cas, nous nous retrouverions dans l'obligation de vous demander de retirer ce rapport de l'ordre du jour dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité de le voter de façon éclairée en tant qu'élus. La deuxième possibilité serait que ce diagnostic n'ait pas été fait. Dans ce cas, il vous serait impossible de nous proposer une nouvelle condition, qui plus est, alors qu'elle acte l'armement létal de la police municipale. On vous demanderait alors de ne pas la soumettre à l'ordre du jour, auquel cas nous engagerions des recours contre cette délibération et absolument tous les actes qui en découleraient. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Pour aller dans le sens de ce qui a été dit, mais en allant plus sur des questions de fond sur le principal changement qu'entraîne cette convention de coordination, à savoir l'armement de la police municipale, cette convention permet, à notre sens, d'entamer un véritable débat de fond sur la place que l'on veut donner à la police municipale dans notre ville. Ce débat est extrêmement important, car, derrière ce document de coordination, se pose une question à notre sens essentielle, voire existentielle : quelle police municipale voulons-nous ? Est-ce, comme c'est le choix que vous semblez faire, une police qui chercherait à reproduire la police nationale, à s'armer toujours davantage, et surtout à intervenir sur des missions qui relèvent plus ou moins de l'État, ou une police municipale de proximité, police dont on se désole toujours de la suppression presque 20 ans après, une police municipale présente dans les quartiers, connue des habitants, utile au quotidien et dans une stratégie de prévention et d'apaisement ? Pour notre part, notre position est claire. La police municipale ne doit pas être une police nationale bis, une police qui remplacerait la police nationale. Pour nous, les mairies et les communes n'ont pas vocation à se substituer à l'État dans les missions régaliennes. Ces missions spécifiques nécessitent des mains spécifiques qui sont celles de la police nationale, le renseignement, le pouvoir judiciaire, la capacité d'enquête et la présence territoriale. Nous attendons toujours d'ailleurs la venue d'un certain nombre de policiers nationaux, tel que c'était prévu, un deuxième commissariat, etc. De nombreuses promesses ont été faites, mais, pour l'instant, nous attendons toujours qu'elles soient tenues.

À notre sens, il y a un risque majeur que ce désengagement de l'État, qui est même une stratégie développée depuis une dizaine d'années, en particulier au ministère de l'Intérieur, amène les communes à compenser sur leur propre budget les insuffisances de la police nationale. Cette logique finit par accentuer les inégalités entre les territoires. En clair, plus une commune est riche, plus elle peut financer une sécurité publique et une sûreté publique de qualité. Plus une commune est pauvre, moins elle a les capacités de financer cette politique de sûreté et de sécurité. Nous savons tous que les problématiques de tranquillité publique et de sécurité sont malheureusement plus importantes dans les communes où la population est la plus fragile. Nous nous retrouvons donc dans une situation où plus on est en situation de fragilité, plus on rencontre de difficultés et moins on a les capacités de les régler. C'est un cercle vicieux. Face à cela, la seule réponse est l'équité républicaine et l'équité territoriale. La promesse de la République qui est que la France doit être une et indivisible n'est pas juste une phrase, ce sont des mots clairs qui doivent avoir des conséquences concrètes. Pour nous, on refuse cette logique. On considère que, bien entendu, la sécurité est un droit commun et fondamental. Or, pour nous, cela ne peut pas dépendre des ressources financières de la commune ou du choix politique d'un Maire. Ce n'est pas le Maire qui doit décider de la politique de sécurité et de sûreté au niveau d'une ville, mais c'est une politique nationale.

De notre point de vue, l'État doit assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité, de justice, de lutte contre les trafics, et surtout, de présence républicaine sur l'ensemble du territoire, car là où la République recule, les trafics et toutes les différentes problématiques que l'on peut rencontrer progressent. C'est la première difficulté que nous voyons. Bien entendu, la police municipale doit avoir un rôle, et elle a un rôle totalement essentiel, mais ce rôle doit être clairement défini et il ne doit pas consister à remplacer ou imiter la police nationale. Bien au contraire, cette police municipale doit avoir un rôle complémentaire. Elle doit être une police de proximité qui doit connaître les habitants, ce que doit être une police municipale, c'est-à-dire une police de la Ville, une police des habitants, une police connue par les habitants et qui connaît les habitants, avec la question du dialogue, de l'orientation, du respect des règles communes, de savoir orienter en étant au plus près des difficultés quotidiennes, des conflits d'usage du quotidien, des nuisances et des problèmes de voisinage, des incivilités, des dégradations, du stationnement, de la circulation, des situations de tensions… Bref, toutes ces situations et ces problématiques de tranquillité publique qui pourrissent la vie quotidienne des habitants de l'ensemble de la ville, en particulier dans les quartiers populaires. Elle doit donc agir avant que les situations ne dégénèrent.

C'est pour cette raison que nous défendons une police municipale formée à ces missions spécifiques. Telle est la conception de la tranquillité publique que nous défendons. C'est pour cette raison que nous sommes opposés à l'armement létal de la police municipale. Je répète que la seule réponse que j'ai obtenue pour l'instant est que l'armement de la police municipale va coûter 50 000 €. Ne va-t-il vraiment coûter que 50 000 € ? C'est la seule réponse que vous avez donnée. Ce montant me semble être extrêmement sous-estimé. Vous allez peut-être me donner une autre réponse, mais pour l'instant, c'est la seule que j'ai obtenue. Par ailleurs, j'ai des questions extrêmement concrètes. À quoi servira l'armement de la police municipale pour lutter contre les réseaux de trafic de drogue ? À rien. À quoi va servir l'armement de la police municipale pour lutter contre les violences intrafamiliales ? À rien. À quoi va servir l'armement de la police municipale pour lutter contre de nombreuses difficultés ? À rien. Pourquoi armer la police municipale ? Donnez-nous vos arguments, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. L'avenant à la convention entre la police municipale et la police nationale que vous proposez est loin d'être anodin, mais je ne vais pas répéter ce que mes collègues vous ont dit. Vous souhaitez armer la police municipale de Besançon avant même de faire connaître votre politique globale de sécurité et de tranquillité publique, ce qui a déjà été dit aussi. Aujourd'hui, nos sociétés s'arment sans cesse, mais ne désarment pas les auteurs de trafic de stupéfiants, des violences faites aux femmes et aux enfants, ni des agressions. Face à ces fléaux, notre groupe politique défend une politique forte, ferme, rigoureuse, axée sur la prévention. Aucun mal ne s'éradique sans s'attaquer à ses causes profondes. En France, la consommation de produits dangereux augmente, les violences subies par les femmes et les enfants atteignent des niveaux inouïs, et les attaques discriminatoires explosent. Pourtant, les gouvernements successifs n'investissent pas à la hauteur des enjeux, entre coupes budgétaires passées et rétropédalages financiers récents. La police nationale, la Justice, la

Santé, la Protection Civile, les moyens des pompiers, les services de l'État alertent sur le désarroi et leurs conditions de travail dégradées.
J'imagine que vous avez entendu, comme moi, que le manque de moyens aujourd'hui réduit la police à agir dans la réaction plutôt que dans l'action. Où en sommes-nous des effectifs de la police nationale à Besançon ? Sur la cohérence de votre proposition, vous entraînez Besançon dans une politique sans aucune évaluation préalable, un principe dont vous vous revendiquez pourtant. Lorsqu'en commission, j'ai rappelé que les villes les plus armées n'éradiquent pas les violences, votre adjoint a répondu que les statistiques du ministère de l'Intérieur ne reflètent pas la réalité du terrain. Vous rejoignez ainsi les élus qui arment leur police municipale aveuglément, cédant au dogmatisme. Cette mesure relève d'une volonté de compenser le désengagement des fonctions régaliennes de l'État. Pourtant, Monsieur le Maire, vous défendiez le principe selon lequel les collectivités ne doivent pas épuiser leurs moyens ni pallier les carences nationales. Notre société nécessite des investissements massifs dans la santé mentale, la justice sociale, l'éducation, le sport, la culture et l'accompagnement des vulnérabilités, véritables piliers de la tranquillité publique et de la sécurité. Nous voterons contre l'armement de la police municipale et soutiendrons les revendications des services publics d'État qui veulent rester dignes. À ce titre, nous avions avancé avec l'État sur le projet d'un nouveau commissariat adapté, avec un site identifié et un accompagnement évalué à 600 000 €. J'espère que ce travail aboutira rapidement à Besançon, car nous avons besoin d'une police nationale forte, une police nationale qui intervient, une police nationale qui travaille bien. Merci.

M. LE MAIRE.- Je crois que la police nationale aujourd'hui travaille très bien et nous travaillons très bien avec elle. Les échanges que je peux avoir avec Monsieur le DIPN (Directeur Interdépartementale de la Police Nationale) sont d'une telle fluidité qu'en fin de compte, c'est plutôt intéressant pour le territoire entre police municipale et police nationale. Je reviendrai sur certains éléments et points. Auparavant, je cède la parole à Fabrice TAILLARD et à Jean-Pascal REYES.

M. TAILLARD.- Merci, Monsieur le Maire.
Pour repréciser les choses, car il semblerait que Monsieur ALEM ne suive pas toujours tous les dossiers, et très loin de là, les 50 000 € sont uniquement sur 2026, ce qui a bien été précisé lors du vote du budget au mois d'avril dernier.

M. LE MAIRE.- Monsieur REYES.

M. REYES.- Nous allons essayer de répondre à tous, les uns après les autres. J'ai entendu parler de défaillance, de démission en matière de mission régalienne de la police nationale. J'ai entendu aussi parler de missions de la police municipale. Nous allons donc peut-être préciser quelques éléments. Sur les missions de la police municipale, jusqu'à preuve du contraire, elle doit assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique. Les missions régaliennes de l'État regardent la police nationale. Nous n'avons pas l'intention d'aborder, d'être des supplétifs, mais d'être juste complémentaires de la police nationale, ce qui n'est pas nouveau. Lorsque l'on soumet des policiers municipaux aux mêmes menaces que des policiers nationaux, on les équipe de la même manière. Certains parlent du terrain et d'autres sont sur le terrain. Lorsqu'un équipage part sur une mission, lorsqu'il arrive sur site, très souvent — et cela ne concerne pas uniquement la police municipale, cela concerne aussi la police nationale —, les faits ne sont absolument pas les mêmes, c'est-à-dire que partant d'un différend de voisinage, on peut très bien arriver sur une agression violente, voire sur un crime. De toute façon, on ne peut pas demander à la police municipale, aux policiers municipaux, de faire de la proximité, d'aller au contact sans leur donner tous les moyens de rentrer chez eux le soir. C'est une chose évidente.

Concernant les interventions, aujourd'hui, les policiers municipaux sont, à plus de 80 %, primo-intervenants sur place, ce qui est également à prendre en compte. La police nationale arrive dans un deuxième temps. Bien évidemment, je ne dis pas que la police nationale ne fait rien, elle a moult saisines, et bien évidemment, elle ne peut pas non plus, comme la police municipale, être partout.

Madame VIGNOT, par rapport à la plus-value de l'armement ou aux villes soi-disant « sécure », mais très équipées en armement, voire en vidéoprotection, vous avez dit que l'Adjoint à la Sécurité avait avancé le fait que les statistiques ne reflètent pas la réalité. Bien sûr, et je vous l'ai déjà expliqué. Lors de l'avant-dernier Conseil Municipal, je vous avais expliqué que ces statistiques, ces études sur lesquelles tout le monde se gausse pour se reposer sont nourries par le SSMI (Service de Statistiques du Ministère de l'Intérieur) qui se nourrit lui-même des statistiques de la police nationale en zone

police et de la Gendarmerie Nationale en zone gendarmerie. Vous omettez volontairement de prendre en compte l'action des policiers municipaux. C'est comme si vous vouliez évaluer votre médecin en prenant en compte le nombre d'entrées aux urgences et sans prendre en compte le nombre d'hospitalisations qu'il a évitées. Je regrette, la police municipale, en l'occurrence celle de Besançon, a procédé à plus de 200 interpellations sur signalement du Centre de Supervision Urbaine (CSU). Nous sommes à nouveau entre la police municipale, l'armement et la vidéoprotection. Tout est globalisé. C'est une réalité. Expliquez aux victimes que ces 200 interpellations ne servent à rien ! Or, ce n'est pas pris en compte dans les fameuses statistiques dont je vous ai parlé. Je confirme, et vous avez raison de le redire, qu'elles ne sont pas prises en compte. Pour être objectif, il faut tout prendre en compte et tout passer « à la moulinette ».

L'action de la police municipale concerne simplement les différends de voisinage, dont les coups et blessures volontaires seront avortés de par son intervention. C'est une réalité que nous ne pouvons pas omettre. Si l'on est intéressé par la sécurité, on ne peut pas mettre sur le bas-côté l'action des policiers municipaux. Ils sont aujourd'hui environ 30 000, dont 60 % ont une arme à feu. L'armement létal, c'est un bien grand mot, mais je vous rappelle qu'un couteau peut-être une arme létale. On parle ici d'armes à feu.

Concernant le stand de tir de Saint-Vit, Monsieur GHEZALI, au-delà du passage des experts et de ceux qui donnent les agréments, rien qu'au-delà de ce pan technique, rien que le fait de la formation professionnelle sur l'armement des policiers municipaux, ce sont entre 6 ou 8 semaines. Dans les structures de Saint-Vit, sachant qu'elles sont utilisées quotidiennement, ce n'est pas envisageable. C'est simplement pour vous donner un élément de réponse concernant votre propos. Je parle au-delà du pan technique.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Je voudrais revenir sur vos propos. Vous avez cité l'article 2212-2 de Légifrance concernant les missions principales de la police municipale. Vous avez parlé de primo-arrivants. Lorsque l'on est primo-arrivant, on n'est pas nécessairement primo-intervenant sur les actions de police municipale sur notre territoire, notamment en lien avec ce que vous venez de citer dans l'article selon les missions de la police municipale telles qu'elles sont construites. Vous avez parlé des urgences, d'hospitalisations. Au-delà des urgences et de l'hospitalisation, il y a aussi la prévention. C'est peut-être là que nous sommes différents, que nous n'évoquons pas les choses de la même manière et que nous ne construisons pas les choses de la même manière. Avant d'arriver aux urgences, en ce qui nous concerne, pour 1 € investi dans la sécurité, nous considérons qu'il est peut-être nécessaire, en tout cas pour notre groupe, d'investir 1 € dans la prévention comme nous l'avions proposé en début de campagne. Or, à aucun moment dans cette convention ni dans aucune délibération en parallèle, est évoqué un quelconque volet préventif, volet préventif qui, pourtant, fait aussi partie de la police municipale. Par conséquent, on fait de l'armement de la police municipale un des marqueurs forts de votre politique de sécurité, ce que l'on peut entendre.

Notre groupe avait d'ailleurs évoqué des mesures similaires en soirée, mais en aucun cas pour l'armement de toute la police municipale, puisqu'armer toute la police municipale ne peut pas tenir lieu, en tout cas en ce qui nous concerne, des seules politiques de tranquillité publique. La sécurité, ce n'est pas simplement intervenir lorsque le problème est installé, c'est aussi empêcher qu'il s'installe, ce qui suppose une présence humaine, de la médiation, du travail avec les familles, la lutte contre les addictions, la prévention auprès des jeunes et une véritable présence sur les quartiers. Ce qui est dommage, à travers ce rapport, mais encore une fois, à travers une délibération complémentaire, c'est que cela n'apparaît pas. Nous avions proposé des choses, vous avez supprimé des médiateurs de rue, ce que nous pouvons entendre même si ce n'est pas notre manière de voir les choses. On parlait de proximité, la proximité de ces agents sur le territoire nous semblant aussi nécessaire, d'une unité spécialisée, etc. Bref, toutes ces mesures ne se limitent pas à l'armement de la police municipale et elles ne sont pas abordées dans la convention.

D'ailleurs, on le voit petit à petit, délibération après délibération. Il y a certaines choses que je n'arrive pas tout à fait à suivre dans la délibération, puisqu'on parle de 4 postes supplémentaires par rapport à la convention, il est indiqué 69 postes au lieu de 65. On en avait mis 10 dans la dernière délibération modificative, au départ pour 200 000 €, et ensuite, on a augmenté de plusieurs centaines de milliers d'euros. Alors que l'on parle de l'armement, que vous parlez de la convention, que vous faites un

avenant, on ne parle pas non plus de délibération modificative dans laquelle on va parler du stockage des armes ou de l'investissement, ce que l'on voit également pour le rapport suivant. En effet, je pourrais dire la même chose sur les caméras de vidéosurveillance. En tout cas, certains éléments n'apparaissent pas dans les délibérations modificatives, alors qu'ils sont liés à ce que vous mettrez dans la convention. Concernant les horaires, vous parlez de 22h ou de 23h sur la nouvelle convention. On avait parlé de brigade mixte. Ce sujet avait été abordé lors d'un précédent Conseil Municipal. Vous l'avez remis dans la délibération, et en même temps, la réponse qui avait été donnée par le chef de la Police sur ce sujet, était qu'il préférait des brigades en duo.

M. LE MAIRE.- Avez-vous terminé ? Monsieur LEUBA, ce qui est dérangeant est que nous n'allons pas refaire les Conseils Municipaux à chaque fois. Soit vous suivez les rapports et les DM, et vous voyez ce qui est installé, soit il y a un problème de travail et nous devons systématiquement vous redonner les éléments par la suite. En effet, vous parlez des armoires et des locaux de la police municipale. Or, ce sujet a déjà été évoqué lors de la DM 1, voire dans le budget, si je ne dis pas de bêtise. Nous n'allons pas vous redonner systématiquement les éléments. Soit vous suivez et dont acte, soit il y a un problème de travail de votre côté, ce qui n'est pas de mon ressort. Sur différents éléments à porter à votre connaissance, nous ne serons jamais d'accord sur le sujet malgré nos débats et nous échanges. De notre côté, nous voulons sécuriser notre territoire. L'armement est un outil. Le déploiement des caméras de vidéoprotection que nous verrons dans le rapport suivant est aussi un outil. L'augmentation du nombre de policiers municipaux est un outil. La partie prévention est un outil. La partie sensibilisation est un outil. Tout cela s'inscrit dans une globalité.

Vous êtes impatient d'avoir notre projet de mandat. Si mes souvenirs sont bons, et je me tourne vers les anciens qui siégeaient avec moi, je ne suis pas certain d'avoir vu, dans le mandat précédent, qu'un projet de mandat nous a été présenté pour 2020-2026, ce que nous allons faire. Nous vous présenterons un vrai projet de mandat, acté, posé. Vous verrez ce qu'il en est. Je rappelle que, pour une grosse majorité, vous avez positionné le budget 2026 et que nous n'avons pas la main sur tout pour pouvoir le réorienter. Pour 2027, ce sera différent. Il y a environ 27 000 policiers municipaux en France. Aujourd'hui, plus de 60 % des policiers municipaux sont armés, contre 35 % il y a 10 ou 12 ans, sauf quelques communes qui désarment aujourd'hui leur police municipale. En tout cas, cela fait un appel d'air pour qu'elle puisse venir sur le territoire bisontin et nous accueillons les policiers à bras ouverts. Je vais le dire sans opposer les uns aux autres, mais notre approche politique et technique avec Jean-Pascal REYES est complètement différente de celle de l'ancien Adjoint à la Tranquillité Publique. Elle est diamétralement opposée, ce qui est une certitude et vous ne pourrez pas nous l'opposer. Nous avons des policiers municipaux qui sont des agents de la collectivité, dont nous avons la responsabilité.

Je vous l'avais dit en ces temps, Madame VIGNOT, s'il arrive un drame sur le territoire bisontin et que vous n'avez pas donné les éléments et les outils à nos policiers municipaux pour pouvoir agir, vous en serez la première responsable. Aujourd'hui, et Jean-Pascal REYES l'a dit très clairement, je veux aussi que les policiers municipaux puissent rentrer chez eux le soir, comme tous les agents de la collectivité. Ces femmes et ces hommes font un travail remarquable et ils sont vulnérables sur le territoire pour la simple et bonne raison qu'ils portent un uniforme. Nous nous devons aujourd'hui de pouvoir leur donner les outils, en tant que primo-arrivants, de pouvoir intervenir le cas échéant. Ils sont en pleine complémentarité avec les policiers nationaux. Ils ne sont pas là pour être des supplétifs, comme l'a dit très clairement Jean-Pascal REYES.

Vous avez vanté, en ces temps, les brigades mixtes. Vous avez votre responsabilité en jeu dans les brigades mixtes, c'est-à-dire que vous mettez un policier national armé avec un policier municipal non armé. S'il arrive quelque chose de dangereux, quel sera le réflexe du policer national ? De protéger son collègue à côté de lui et de ne pas intervenir sur la voie publique pour protéger les habitants ou sur une situation. Cela vous avait valu des mots à vous et à l'un de vos adjoints, à l'époque où l'ex-DIPN était venu ici, armé, dans l'exercice de ses fonctions. Je me souviens très bien de ce qui était arrivé à Monsieur BERTAGNOLI. Mal lui en avait pris d'intervenir sur l'armement de ce policier national DIPN en service, en exercice, qui était venu armé au sein du Conseil Municipal. Je crois qu'à l'époque, si je ne dis pas de bêtise, il vous avait même parlé du drame qui s'était produit à Nanterre. À Nanterre, s'il y avait eu des policiers municipaux armés à l'entrée du Conseil Municipal, il n'y aurait pas eu ce drame et tous ces morts.

Nos policiers municipaux sont des cibles et aujourd'hui face à des délinquants sans foi ni loi. Nous mettons tout en œuvre pour leur donner les moyens d'agir et heureusement, aujourd'hui, nous avons la main de le faire. C'est de notre responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos policiers municipaux, ne vous en déplaise, mais c'est ainsi. Cette convention de coordination entre la police municipale et la police nationale est pour nous permettre de former des policiers municipaux et de les armer. Je rappelle au demeurant que la convention de partenariat entre les forces de sécurité de l'État, la police municipale et nous est arrivée à échéance en 2021, et échue en 2024. Madame VIGNOT, cela fait deux ans que vous n'avez rien mis en place. Cela fait deux ans que vous n'avez rien travaillé avec la police nationale. Je suis désolé, mais nous reprenons les choses et nous les installons. Vous pouvez faire des mimiques, dire « ouais » ou « hum » autant que vous voulez, mais aujourd'hui, nous sommes pragmatiques dans notre approche.

Vous m'avez fait sourire lorsque vous avez demandé quelle était notre politique globale en matière de sécurité. Je résume la vôtre en deux mots : laxisme et laisser-faire. Telle a été votre politique globale en matière de sécurité. Nous ne sommes pas dans cette démarche. Les Bisontines et les Bisontins quels qu'ils soient, qu'ils aient voté pour nous ou non, peu importe, quelle que soit leur religion, veulent vivre sereinement, dans une ville paisible, sécurisée. Ils veulent pouvoir sortir le soir sans avoir peur d'être agressés. Vous le savez, vous l'avez vu sur les réseaux, ce sera effectif au 1er octobre prochain : l'éclairage public fait partie aussi des mesures sécuritaires. Madame CHASSAGNE et Madame MAGNIN-FEYSOT parlaient tout à l'heure de l'accompagnement des femmes victimes de violences et autres. Lorsqu'une femme descend d'un bus dans un quartier complètement inéclairé, pensez-vous qu'elle se sente en sécurité ? Croyez-vous qu'elle ne soit pas en danger, les voitures pouvant rouler rapidement ? Nous voulons redonner cette sérénité et cette tranquillité. Lorsque nous parlons d'une ville apaisée, c'est ce que nous portons aujourd'hui.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Maire.
Je voulais simplement mentionner qu'effectivement, avec cette nouvelle convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, nous réaffirmons une volonté politique en matière de sécurité. Je crois que parmi les Bisontines et les Bisontins, personne ne nous reprochera d'avoir une volonté politique en matière de sécurité. J'ai entendu un certain nombre de propos avec lesquels finalement, nous ne sommes pas véritablement en désaccord. J'ai entendu parler d'une volonté d'être présent dans les quartiers. Oui, nous avons la volonté que la police municipale soit très présente dans les quartiers, même au-delà de ce qu'elle était lors du mandat précédent. J'ai entendu parler de la volonté d'être complémentaire à la police nationale. Notre Adjoint serait complètement « à côté de la plaque » s'il voulait faire les mêmes missions que la police nationale. À quoi servirait-il de mobiliser des effectifs pour faire la même chose que ce que fait une autre force de sécurité ? Ce serait idiot. Évidemment que la police municipale ne doit pas faire les mêmes missions que la police nationale. Elle n'a d'ailleurs pas les mêmes prérogatives dans les codes, et heureusement. Par exemple, la police municipale n'a pas le droit d'enquête, et elle n'enquêtera jamais.

J'utilise ce quadriptyque : prévention, éducation, responsabilisation et répression. Déjà aujourd'hui, l'immense majorité des missions des policiers municipaux ou nationaux concerne la prévention. Lorsqu'ils circulent dans nos quartiers, ils ne courent pas après les délinquants ou les trafiquants 100 % de leur temps. Ils sont au contact de la population, ils répondent aux questions, ils rassurent. Monsieur LEUBA, votre proposition est, de mon point de vue, très largement satisfaite. Monsieur le Maire a très bien rappelé que nous avons également le devoir de leur donner les moyens de se protéger. Dans l'immense majorité des cas, ils sont primo-arrivants. Je vous garantis que lorsqu'il se passe quelque chose de grave, si l'individu en face est armé et prêt à tirer, il ne va pas lire l'écusson sur l'épaule du policier, il ne va pas regarder si c'est un policier national ou municipal, et il va tirer. Je souhaite que nos policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux, puissent se défendre. Je souhaite que nous leur donnions les moyens de se défendre. En les armant, nous assurons non seulement le fait qu'ils vont continuer à être des primo-arrivants, mais aussi que dans des situations extrêmement graves, ils puissent être les primo-intervenants. Imaginez le désarroi d'une victime qui voit des policiers municipaux arriver et qu'ils n'aient pas les outils nécessaires pour intervenir.

Il y a un désaccord, je l'entends. Je comprends aussi que certains élus ne souhaitent pas armer la police municipale. Ce n'est pas mon avis, puisque j'ai même déposé un texte de loi pour inverser la logique, pour faire en sorte que ce ne soit pas par défaut et que le Maire puisse dire « je ne souhaite pas que ma police municipale soit armée ». Néanmoins, avec l'ensemble de cette majorité, nous

considérons que l'armement est un outil indispensable pour les policiers nationaux, comme pour les policiers municipaux.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire. Je serai d'accord avec vous sur un point. Nous avons un profond désaccord politique quant aux outils à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Je vous le redis, vous n'avez pas le monopole de la sécurité. Vous dites que c'est un outil parmi tant d'autres, mais comprenez notre inquiétude. Depuis six mois, nous voyons beaucoup d'outils sécuritaires et nous n'avons pas vu grand-chose d'autre comme outil pour assurer la tranquillité publique des Bisontins et des Bisontines. Nous ne partageons donc pas cette vision et ce n'est pas ce soir que vous réussirez à nous convaincre.

Je voudrais revenir sur les propos de Martin MELLION. Je voudrais laisser de côté l'aspect politique, puisque nous ne serons pas d'accord, et aller sur l'aspect juridique. Vous l'avez redit très justement. Cette convention a été échue en 2024. Il ne s'agit donc pas de reconduire une convention et de modifier juste un élément. Il s'agit d'une nouvelle convention, car on ne peut pas renouveler une convention caduque juridiquement. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Code de Sécurité Intérieure dans son article L.512-6 qui dit : « La convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État précise, après réalisation d'un diagnostic préalable des problématiques de sûreté et de sécurité auxquelles est confronté le territoire. » Nous vous reposons la question. Ce diagnostic préalable obligatoire avant toute nouvelle convention a-t-il été fait ? Si oui, pourquoi ne l'avons-nous pas eu ? S'il n'a pas été fait, force est de constater que cette nouvelle convention ne peut pas être votée ce soir, puisqu'étant en contradiction avec cet article L.512-6 du Code de Sécurité Intérieure. Peut-on avoir des réponses sur ces aspects ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Pour faire suite à vos remarques, il me semble que je suis les dossiers municipaux. Dans les questions que j'ai posées, et les Bisontins pourront aller voir que dans une première délibération, vous aviez parlé de 200 000 € investis en termes RH pour 10 postes de policiers municipaux. Ils verront, dans le Conseil Municipal suivant, une modification dans votre DM. On passe à 584 000 €, on parle de nouveau de 10 policiers municipaux. Dans votre programme, vous parlez également d'un hôtel de police, sur lequel nous avons posé plusieurs questions depuis le début du mandat et sur lequel nous n'avons toujours pas de réponse aujourd'hui. Il me semble que ces questions peuvent engager des frais d'investissement, que cela peut être important. Comme nous l'avons dit, lorsque l'on parle de l'armement de la police municipale, pourquoi ne pas armer toute la police municipale ? Monsieur REYES l'a dit. La problématique est aussi une problématique de formation, de présence sur le terrain, car nécessairement, un policier municipal armé devra se former régulièrement et passer plusieurs semaines par an pour s'exercer au cas où il arrive quelque chose. Cela va donc engager des problématiques RH, moins de présence sur le terrain, et nécessairement, dans les propositions que nous avions faites, je revenais simplement sur ce point, car nous ne sommes pas d'accord sur cette mesure.

Enfin, je n'ai toujours pas la réponse, mais je me suis peut-être mal exprimé. Même s'il n'y a pas eu de reconduction de convention, il ne s'est pas rien passé. Vous avez vu qu'à Besançon, la police municipale a continué à agir seule et en complément de la police nationale. Il y a donc une continuité de service. Ne nous affolons pas sur la convention qui sera signée. Je dis simplement que, dans la convention de 2021, que je viens de relire, vous avez le chiffre de 65 agents et dans la nouvelle convention, il y a 69 agents. C'est juste pour mon éclairage et pour que l'on m'explique. Je n'ai pas posé la question lors des précédents Conseils Municipaux, mais pourquoi 65 agents dans la précédente et 69 maintenant, alors que vous parlez de 10 policiers municipaux supplémentaires cette année ? C'est juste une question pour avoir un éclairage.

M. LE MAIRE.- M. ALEM.

M. ALEM.- Je voudrais évoquer deux éléments. D'abord, j'ai une pensée, puisque vous en avez parlé, pour mes camarades communistes à Nanterre, victimes de cette tuerie en 2002. Je ne pense pas qu'il soit de bon ton de les utiliser dans ce type de débat. Il vaut mieux rester sur des arguments de fond plutôt que de faire rentrer du pathos. Cela me gêne et ayant côtoyé des gens qui les font fortement

connus, je pense que ce ne serait pas la meilleure chose à faire. Néanmoins, je mets cela de côté. Deuxièmement, Monsieur TAILLARD, ne vous inquiétez pas, j'avais compris. J'avais posé une question à laquelle vous n'avez toujours pas répondu. Vous pouvez chercher à faire des faux-semblants ou vous cacher, mais je la repose. Quel sera le coût pluriannuel, total, global de l'armement de la police municipale ? Pour l'instant, le seul chiffre que vous avez donné est 50 000 €. Je l'avais vu, ne vous inquiétez pas. Cela étant, nous n'avons toujours pas de chiffres globaux. Vous ne me donnez toujours pas de réponse. Contrairement à ce que vous dites de manière mielleuse et assez fortement malveillante, nous travaillons nos dossiers.

Pour revenir sur les questions de fond, effectivement, il y a un désaccord de fond sur cette question de l'armement de la police municipale. Il y a au moins un élément sur lequel nous avons un peu avancé : le seul argument qui a été avancé et qui peut s'entendre concerne la question de la protection des policiers municipaux. Dans tous vos autres arguments, dans aucun propos vous ne dites que l'armement de la police municipale pourrait permettre de régler ces problèmes de trafics de drogue, de violences intrafamiliales ou même de délinquance. En tout cas, rien n'a été dit et rien ne le montre dans les études.

Monsieur le Maire, je crois que vous l'avez dit, nous sommes passés de 35 à 65 % de policiers municipaux armés actuellement en France en une quinzaine d'années. Nous ne contestons pas ce fait, mais c'est lié aux propos précédents quant au désengagement de l'État qui cherche à municipaliser certaines activités de sécurité. C'est une logique contre laquelle nous nous opposons. C'est dans cette optique, et vous vérifierez. Là où les communes ont pris des compétences fortes sur les questions de sécurité, il y a eu un désengagement progressif de l'État. Cette doctrine est mise en avant par le ministère de l'Intérieur. Lisez les documents, lisez l'ensemble des éléments stratégiques mis en place au niveau national dans les différents cabinets sur ces questions. Cela existe, ce n'est pas nous qui l'inventons. Le choix qui est fait ici amènera à terme, si la logique reste la même, à un désengagement de la police nationale. Cela pose question et nous, en tant que républicains pleins et entiers, attachés aux valeurs de la République et à cette idée de la première constitution de la République, nous sommes complètement opposés à cet élément, puisque nous considérons que l'élément fondamental est l'équité territoriale. Or, par qui est garantie cette équité territoriale ? Elle est garantie par l'État, avec ses missions régaliennes.

Comme l'a dit Monsieur CROIZIER, la police municipale n'a pas certaines missions. S'il y a un recul ou un désengagement de l'État lié à cet armement de la police municipale et à d'autres missions, cela entraînera un recul des éléments de sécurité sur certaines communes, en particulier les communes les plus fragiles. C'est de cet élément que nous parlons. Je vais terminer sur un élément qui, à mon sens, est important. C'est la question de la protection des policiers municipaux. Il faut être clair sur un point. Actuellement, les policiers municipaux sont armés même si ce ne sont pas des armes létales. Personne ne peut dire qu'ils ne sont pas armés aujourd'hui. Considérer qu'ils sont envoyés en mission les mains dans les poches, ce n'est pas dire la réalité des choses. Ensuite, si je n'ai pas bien compris, vous me préciserez les choses, mais si j'ai bien compris, l'idée est d'armer les policiers municipaux avec le même style d'arme que les policiers nationaux, c'est-à-dire une arme de poing semi-automatique. Si l'on regarde les choses posément, le fusil de base des personnes et le plus utilisé par les trafiquants de drogue est l'AK-47 ou la kalachnikov, comme l'avait dit Monsieur REYES lors d'un précédent Conseil Municipal. La portée de tir de cette dernière est de 200 à 300 m. Le pistolet de base de la police nationale a une portée de tir de 50 m. Les policiers municipaux, comme nationaux, sont donc en danger face à ces personnes. Ce n'est pas en les armant d'une arme de poing que cela les protégera.

La logique pourrait être celle qui existe dans d'autres pays, par exemple en Grande-Bretagne, c'est-à-dire concentrer l'armement, le mettre entre les mains d'un nombre restreint de policiers justement bien formés pour qu'ils puissent intervenir face à ce genre de délinquants.

M. LE MAIRE.- Monsieur REYES.

M. REYES.- Monsieur ALEM, je vais ajouter quelques éléments complémentaires. La police municipale armée, comme bien d'autres, dans le cas de flagrance d'un crime ou d'un délit, est tenue d'intervenir. Elle n'est pas pour prendre la fuite, pour quitter un quartier lorsqu'il y a des coups de feu ou des détonations. C'est la première des choses. Je vois que vous avez varié avec votre AK-47, parce que la dernière fois que nous avions échangé sur le sujet, vous étiez sur la technicité sur la

vitesse de l'ogive. Ce n'était plus une question de distance, mais une question de vitesse d'ogive, et que le pistolet semi-automatique, face à cela, n'avait guère de chance. Je vous avais rappelé, et je vous rappelle ce soir, qu'au Bataclan, des policiers sont intervenus avec un Sig Sauer 9 mm et ils ont abattu le premier des terroristes. Là, vous n'en parlez pas, mais vous ne pouvez pas évaluer le nombre des victimes sauvées grâce à un pistolet semi-automatique. En revanche, comme je vous l'avais précisé, la vitesse de l'ogive est de 350 m/s, contre 800 m/s pour l'AK-47, je vous l'accorde.

M. LE MAIRE.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je ne vais pas répéter tout ce qu'ont dit mes collègues, mais vous avez évoqué l'éclairage des quartiers. Vous faites une corrélation entre le fait que plus c'est éteint, plus il y aurait d'insécurité. Toutes les études, même celles en cours, montrent l'inverse. Il y a même eu des interventions régulières dans de nombreux villages autour de Besançon, 57 villages le font et la gendarmerie vient expliquer que c'est l'inverse. Il est notamment extrêmement intéressant d'éteindre le soir, pas seulement pour faire des économies d'énergie, mais parce que cela réduit significativement la vitesse des véhicules qui augmente la nuit. Toutes les études le démontrent. Une étude est en cours au ministère de l'Intérieur. Tout à l'heure, vous nous avez expliqué que vous alliez faire votre programme, rien que votre programme, tout votre programme coûte que coûte, quels que soient les faits présentés, quelles que soient les études scientifiques. Là, nous vous démontrons un certain nombre de choses et vous persistez dans vos propositions. Nous avons entendu que vous étiez là — un de vos adjoints l'a dit — pour les commerçants qui vous soutenaient, pour les gens qui vous ont soutenus. Nous voyons que vous persistez dans cette veine, mais à un moment donné, dites aussi lorsque les choses sont réellement posées. En matière de corrélation sur l'éclairage public et la sécurité, scientifiquement, cela n'est pas fait. J'entends que vous vouliez absolument revenir sur tout ce que nous avons fait, mais, en la matière, il n'y aura pas plus de sécurité après que vous aurez pris cette mesure.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas forcément revenir sur tout ce qui a été fait, plutôt sur tout ce qui n'a pas été fait. Je vous propose que nous puissions terminer ce débat. Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Concernant les questions de Madame VÉZIÈS et la convention, si vous voulez faire un recours, vous aurez bien sûr toute la disposition de pouvoir le faire, vous n'en serez pas à votre premier coup d'essai. Monsieur LEUBA, lorsque vous disiez que la convention n'avait pas changé le fonctionnement de la police municipale, si vous avez suivi ce qui s'est passé lors du mandat précédent, il y a eu une forte hémorragie au sein de la police municipale. Il y a eu aussi un gros manque de reconnaissance des policiers municipaux. Je pense qu'en renforçant cette convention, en la travaillant, en donnant les moyens nécessaires aux policiers municipaux pour agir, ce sera aussi gage de qualité pour notre territoire. Aujourd'hui, 69 postes sont ouverts, vous avez 63 policiers municipaux sur ces 69 postes ouverts. Comme précisé, 7 policiers municipaux ont été recrutés depuis le mois d'avril. Là où cela n'était pas possible auparavant, c'est possible aujourd'hui. Voilà les éléments à porter à votre connaissance.

Nous sommes arrivés au bout des échanges et du débat. Cela fait plus d'une heure que nous sommes sur le sujet. À un moment donné, nous pouvons couper les débats. Je pense que tout le monde a eu la liberté de s'exprimer. Nous avons largement débattu sur le sujet. Il y a des règles, mais j'estime qu'aujourd'hui, nous nous sommes largement exprimés.
Je vais vous donner la parole, Monsieur MELLION, ne vous inquiétez pas. Soyez court et concis, car il reste d'autres sujets à traiter par la suite.

M. MELLION.- Merci. Je vous ai posé cette question et vous ne pouvez pas nous répondre : « Vous n'avez qu'à faire un recours. » C'est une vraie question que je vous pose, car s'il n'y a pas eu de diagnostic ou si nous n'avons pas eu le rapport, nous ne pouvons pas voter. En tant qu'élus, nous n'avons pas eu les informations. J'aimerais bien voir le diagnostic, le lire, etc., pour en prendre conscience et pour pouvoir voter en mon âme et conscience. C'est pour cette raison que j'aimerais une réponse. Si tel est le cas, ce n'est pas grave, nous ne sommes pas pressés. Il y a des juristes à Besançon, nous pouvons reporter cette convention au prochain Conseil Municipal. Il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Très bien. En tout cas, c'est une vraie réponse que je vous ai donnée. Si la convention est présentée ce soir, c'est parce que nous avons les éléments concernant la Préfecture et le DIPN pour pouvoir la signer en l'état. Après, charge à vous, de faire, ou non, un recours sur le sujet.

Je mets le rapport n° 51 aux voix, ce qui nous permettra de voir comment les uns et les autres se positionnent sur la sécurité des Bisontines et des Bisontins. Y a-t-il des oppositions ? Ce rapport est approuvé à la majorité. Merci à vous. Les Bisontins pourront vraiment analyser les éléments.

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :
- **approuve la convention à intervenir entre la Police Nationale et la Police Municipale,**
- **autorise M le Maire, ou son représentant, à signer cette convention**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 41 Contre : 13 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52 - Optimisation et déploiement du dispositif de vidéoprotection

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Maire.
Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance. Soyons clairs, la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes est une préoccupation légitime et nous la partageons. Justement parce que nous prenons cette question au sérieux, nous devons nous poser une question simple : la multiplication des caméras est-elle réellement la meilleure réponse aux problèmes que rencontrent nos habitants ? Nous ne le pensons pas. Une caméra ne dialogue pas avec un jeune en décrochage, elle n'accompagne pas une personne confrontée à une addiction, elle ne lutte contre pas contre l'isolement, elle ne remplace ni la prévention, ni les services publics, ni la présence humaine dans les quartiers. Avant de multiplier les équipements, il faut donc pouvoir démontrer leur nécessité, leur efficacité et leur proportionnalité. Or, ce soir nous n'avons pas les éléments qui permettent de le faire. Une politique de sécurité sérieuse commence par un diagnostic. Qu'en est-il en l'espèce ? Où est l'analyse d'impacts que vous avez réalisée sur ce nouveau projet ? Quelle finalité est invoquée pour chaque nouvel emplacement ? Sur quelles données de délinquance localisée ces choix reposent-ils ?

Nous demandons également à connaître les arrêtés préfectoraux couvrant le parc actuel et celui envisagé, ainsi que leur date de validité. Vous nous proposez par ailleurs de moderniser le parc avec des caméras dômes PTZ et panoramiques à 360°. Ces équipements ont des capacités supérieures à certains matériels existants. Nous voulons savoir si ces nouvelles capacités ont été déclarées, si leur remplacement constitue une modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation. Et surtout, ces caméras embarquent-elles des fonctions d'analyse automatisée ? Si oui, comment vous assurerez-vous de leur désactivation, comme le prévoit la loi ? Cette question n'est pas rhétorique. Le Conseil d'État a rappelé en janvier 2026 que le cadre général de la vidéosurveillance ne permet pas à lui seul une analyse algorithmique systématique et automatisée des images de la voie publique.

Chers collègues, il faut regarder cette décision avec un peu de hauteur, c'est-à-dire au regard des débats sécuritaires nationaux, mais aussi internationaux qui sont plus qu'inquiétants. La loi RIPOST promulguée en août 2026 élargit, dans certains cadres précisément définis, le recours aux technologies de surveillance et au traitement algorithmique. C'est dans ce contexte que nous devons être particulièrement vigilants. Nous assistons à une obsession croissante pour les données et les technologies de surveillance. Aux États-Unis, TRUMP et MUSK incarnent une vision extrêmement poussée de la place de la technologie, de la donnée et du pouvoir de contrôle dans la société. C'est ce que nous dénonçons lorsque nous parlons de « techno-fascisme », une société dans laquelle la technologie, les données et les dispositifs de surveillance peuvent devenir des instruments toujours plus puissants de contrôle social et politique. Ce terme volontairement fort permet de comprendre l'utilisation qui peut être faite de ces technologies en des mains peu recommandables. Ce terme doit nous servir à poser une question essentielle : jusqu'où sommes-nous prêts à aller dans la surveillance de l'espace public au nom de la sécurité ?

Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, nous vous demandons de nous dire précisément quelles sont les capacités de ces nouvelles caméras, quelles fonctions sont activées ou désactivées et quelles garanties empêchent leur utilisation en dehors du cadre légal, car nous ne devons pas seulement penser aux outils que nous installons aujourd'hui, mais aussi à ce qu'ils permettront demain. C'est précisément parce que nous défendons les libertés publiques que nous devons être extrêmement

prudents lorsque nous installons durablement des technologies de surveillance dans l'espace public. Enfin, nous demandons la transparence sur le coût total de cette opération (investissement, maintenance, logiciel, stockage, protection des données, renouvellement des équipements et personnel nécessaire au visionnage). Ces coûts globaux représentent une dépense durable et chaque euro consacré à ce dispositif ne peut pas être consacré à d'autres politiques publiques. Notre alternative est claire : présente humaine, prévention et accompagnement. La sécurité ne peut pas être réduite à une accumulation de technologies. Nous ne refusons pas le débat sur la sécurité, nous demandons qu'il ait réellement lieu.

Monsieur le Maire, notre demande est simple. Permettez-nous de délibérer avec toutes les informations nécessaires, car c'est le devoir d'un élu et votre devoir de nous les fournir. Présentez-nous le diagnostic préalable, les données justifiant les implantations, l'analyse d'impacts, les autorisations préfectorales, les caractéristiques précises des équipements et leur coût complet. Ce weekend, des centaines de millions de Français vont se mobiliser contre ce qu'ils considèrent comme une dérive sécuritaire de notre pays. À Besançon, des organisations se mobilisent également contre l'orientation sécuritaire de cette nouvelle municipalité. La France Insoumise sera à leurs côtés et nous mènerons ce combat politique, et lorsque cela sera nécessaire, ce combat juridique, jusqu'au bout et sans relâche. Néanmoins, notre demande ce soir tient en quelques mots : retirez ce rapport incomplet, donnez-nous les informations nécessaires, démontrez-nous que les procédures ont été respectées et permettez au Conseil Municipal de délibérer en connaissance de cause. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est bien connu, Madame VÉZIÈS. D'ailleurs, je me retourne vers les services et la Direction Générale qui est derrière moi. C'est bien connu, les services techniques au sein de cette collectivité font n'importe quoi. Vous pointez clairement du doigt l'incapacité des services techniques et de la Direction Générale en remettant en cause le rapport de ce soir. Dont acte. C'est votre positionnement, mais je pense que les services apprécieront vos propos. Encore une fois, j'entends les menaces sous-jacentes de recours. Très bien, cela vous incombe.
Voulez-vous reprendre la parole ?

Mme VÉZIÈS.- Oui. Je veux reprendre la parole, car je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est une nouvelle pirouette pour éviter de répondre. Je pense que les services ont très bien compris le sens de mon intervention. C'est problématique pour un élu et pour un maire de les prendre en otage pour répondre à une élue d'opposition. Mes questions ne relèvent pas des services techniques, mais elles relèvent de décisions politiques. Nous vous demandons un certain nombre d'éléments pour, en tant qu'élus d'opposition, pouvoir délibérer en connaissance de cause. C'est le droit le plus fondamental d'un élu. Or, vous nous donnez un rapport qui ne présente pas suffisamment d'informations, et vous avez fait le choix de donner ce rapport sans qu'il y ait ces informations-là. Ces informations existent certainement. Il ne s'agit pas de remettre en cause les services, mais toujours est-il que c'est de votre responsabilité en tant que Maire et en tant que personne qui préside cette assemblée, qui définit l'ordre du jour, et non celle des services, de nous fournir les informations dont nous avons besoin politiquement pour nous prononcer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame VÉZIÈS, je vous rappelle qu'il y a des commissions et qu'elles servent aussi à ces temps-là. Plutôt que d'alourdir un Conseil Municipal, vous avez toute latitude de pouvoir poser ces questions au sein des commissions sans aucun problème.
Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Nous sommes d'accord, il y a des commissions, mais lorsqu'il y a des questions, il faut des réponses en face. Lorsqu'il n'y a pas de réponse, nous nous retrouvons à devoir poser les mêmes questions au Conseil Municipal et nous n'avons toujours pas les réponses. Dont acte.

Sur ce rapport, sur la question de la vidéosurveillance, ce débat doit être sérieux. Il doit avant tout se fonder sur des faits, pas sur ce que l'on pense ou sur des on-dit. À notre sens, c'est à partir des faits, de ce qui existe réellement que nous pouvons faire des éléments politiques. Notre position n'a jamais été de refuser par principe la vidéosurveillance. Durant le précédent mandat, nous avons augmenté légèrement le nombre de caméras de vidéosurveillance sur la ville de Besançon. Nous considérons que sous un contrôle strict, avec un besoin défini dans un cadre précis, avec un objectif précis, une stratégie précise, une caméra de vidéosurveillance peut être utile. Bien entendu, il y a un certain nombre de crimes et de délits, dont la résolution peut être aidée par une caméra de vidéosurveillance.

Il n'y a donc aucune difficulté par rapport à cela. En revanche, le problème dans le choix que vous faites — et c'est là où l'on peut le qualifier de dogmatique et d'unilatéral — c'est lorsque vous décidez d'ajouter toutes ces caméras supplémentaires. Quelle est la plus-value de cet ajout ? Je connais la réponse que vous allez m'apporter. Vous allez me dire « on va mettre des caméras là où il n'y en avait pas. » Il y a 183 caméras dans Besançon et à certains endroits, il n'y a pas de caméra. OK. Mais pourquoi à ces endroits et pas à d'autres ? Qu'est-ce qui préside à ces choix ? Si vous décidez de les mettre là, qu'est-ce qui vous permet de savoir qu'en les positionnant à cet emplacement, cela vous permettra d'avoir une efficacité qui vaut l'investissement tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissement ?

Nous n'avons pas de réponse à ces questions et nous n'avons aucun élément à ce niveau-là. Je veux essayer de retirer les éléments selon lesquels les gens de gauche ne s'intéresseraient pas aux questions de sécurité. Prenons comme exemple la Cour des Comptes. Les personnes de la Cour des Comptes ne sont pas considérées comme étant gauchistes ou bolcheviks, avec le couteau entre les dents. La Cour des Comptes a fait une étude très précise en se basant sur des métadonnées pour montrer qu'il n'y a aucune corrélation globale entre la présence, l'augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance et la baisse de la délinquance et de la criminalité. Certains peuvent rigoler, mais au lieu de rigoler, c'est bien d'apporter des arguments. Quels éléments vous permettent à l'instant T de justifier que ces caméras supplémentaires permettront de réduire la délinquance et la criminalité ? La réponse est : il n'y en a aucun, à part des « on nous a dit ceci ou cela ». Quels éléments objectivés vous permettent de tenir de tels propos ? On n'en a pas. On peut débattre sur le sujet de ces caméras supplémentaires. Pourquoi pas ? Si l'on est simplement dans l'idée que la technologie permettra de régler les problématiques, c'est une pensée magique qui va considérer qu'en donnant aux uns des armes, aux autres des caméras de vidéosurveillance, cela résoudra tout.

Pourquoi ne pas, à terme, mettre de l'IA ? C'est une idée que j'ai entendue, mais l'IA amènera à d'autres dérives et ne réussira pas à régler ces problématiques. Bien entendu, il faut utiliser l'ensemble des outils existants et nous n'y sommes pas opposés. En revanche, votre manière d'opérer, de chercher à utiliser ce type d'outil nous paraît totalement dogmatique et c'est prendre les choses à l'envers plutôt que de chercher à avoir une politique globale. Cela nous gêne et c'est pour cette raison qu'à notre sens, nous ne pouvons pas voter pour ce type de délibération sans une démonstration préalable de l'intérêt réel des nouvelles caméras que vous allez mettre en place, pour les Bisontines et les Bisontins. Pour nous, c'est un élément important. Je ne reviens pas sur le sujet, car Monsieur TAILLARD répondra peut-être que je ne sais pas lire les dossiers. Cela dit, quel est le coût global de vos projets d'extension du nombre de caméras de vidéosurveillance, tant en termes de fonctionnement, d'investissement, en lien avec le CSU qu'il faudra adapter à l'agrandissement du parc de caméras de vidéosurveillance ? Il n'y a pas de réponse. Je ne sais peut-être pas lire, mais vous ne nous donnez pas de réponse.

M. LE MAIRE.- Monsieur REYES.

M. REYES.- Monsieur ALEM, sérieusement, d'abord, à propos des lieux d'implantation de caméras et non pas de vidéosurveillance, car je ne suis pas en zone d'activité commerciale à Chateaufarine où c'est de la vidéoprotection — je suis désolé, mais cela s'appelle ainsi —, pensez-vous c'est place du Marché que nous avons collationné les informations des uns et des autres pour déterminer les sites ? Je vais vous le dire. Il y a un croisement sérieux entre le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, le Directeur de la Police Municipale de Besançon et moi-même. Par rapport à quoi ? Aux faits commis. C'est avec ce croisement de données que nous déterminons les points les plus pertinents. Nous ne sommes pas bloqués là-dessus. On peut évaluer la vidéoprotection. Si la caméra n'apporte pas de plus-value, comme vous le dites et parce que ce soir, je n'entends que ce mot, il n'y a pas de problème, nous la déplaçons, et nous renforçons le maillage, c'est-à-dire là où les zones ne sont pas couvertes.

M. LE MAIRE.- Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Je ne reviens pas sur les débats concernant la vidéosurveillance et la vidéoprotection, qui sont des débats sémantiques. Je retiens que vous avez dit qu'un bilan sera fait sur ces questions des caméras de vidéosurveillance, sur leur utilité ou non, et j'espère que ce bilan sera public, que nous aurons accès à l'ensemble des données qui nous permettront véritablement d'avoir tous les éléments

pour objectiver vos propos, ce qui est très intéressant. À partir de là, nous pourrons débattre, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Merci. Pour compléter ce qui vient d'être dit, le déploiement systématique que vous prônez a comme fonction, nous le savons bien, de faire croire à la population que ces caméras seraient vraiment la possibilité de rendre « sécure » un certain nombre de points. Je trouve cela bien dommage, car c'est vendre une illusion. Nous le savons tous, lorsqu'il y a eu besoin de caméras, nous les avons mises en place, nous en avons ajouté 7 pour les lignes de fuite lorsqu'il était question d'envisager celles qui ont été installées. Il est important de dire qu'il n'y a pas de dogmatisme derrière tout cela, il y a des réalités, et nous constatons que les choix que vous faites consistent à privilégier la technique à l'humain, à la présence humaine. Je ne vais pas répéter les propos des uns et des autres quant à l'importance d'accompagner les personnes, mais il s'agit plutôt de s'intéresser à la vulnérabilité des populations, dont certaines aujourd'hui sont entraînées dans des questions de trafics. Nous savons combien il est important de déployer plus de moyens que ce que nous avons fait jusqu'à présent en France.

Nous avons eu des tirs sous les caméras. Pour les points de deal, les livraisons aux yeux de tout le monde, les caméras peuvent être d'utilité probatoire, comme le dit le Procureur lorsqu'il fait le point sur l'activité de la justice. Néanmoins, nous constatons que c'est loin d'être efficace en termes de dissuasion. Il ne faut donc pas vendre cette question de dissuasion. Si nous prenons, par exemple, des dealers et que les habitants les revoient quelques semaines ou mois plus tard sur les mêmes secteurs, c'est que nous n'aurons pas réglé le problème. Que l'on n'accuse pas la justice. Les prisons regorgent de personnes entassées dans des conditions indignes d'une société qui se revendique à vouloir être ferme tout en donnant toutes les chances au retour à une vie respectueuse. On sait très bien que l'on n'est absolument pas à la hauteur. Je le dis, car on constate de nouveau une multiplication des points de deal et je suis effarée d'entendre que l'on abandonnerait ce que toute la communauté de soins et d'accompagnement des personnes victimes d'addiction souhaitait expérimenter sur notre territoire. Je fais la relation, car je parle d'humains avant de parler de caméras, ce qui est essentiel pour moi. Combien d'habitants demandent à ne plus tomber sur personnes qui se piquent ou sur leur matériel ? Je n'ai pas rencontré de citoyens qui y étaient opposés. Ils désiraient ne pas avoir le lieu fixe, si c'était un lieu fixe à côté de chez eux, on voit bien la logique.

Pour autant, ils sont sûrs qu'il est nécessaire d'avoir un lieu d'accueil de ces personnes. C'est de l'humain qu'on a besoin pour régler les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. J'ai entendu dire que vous abandonneriez par principe ou par dogmatisme, je ne sais pas, le principe d'une halte soins addictions alors même que nous avions mené une étude d'opportunité et de faisabilité avec l'Agence Régionale de Santé, avec les magistrats des différents ministères.

M. LE MAIRE.- Quel est le rapport avec les caméras ? Vous êtes en dehors du sujet.

Mme VIGNOT.- Non !

M. LE MAIRE.- Si ! Vous avez dérivé sur la halte soins addictions, ex-salle de shoot. Cela n'a rien à voir avec la vidéoprotection. Revenez sur le sujet de ce soir.

Mme VIGNOT.- Je parle de sécurité.

M. LE MAIRE.- Arrêtez, Madame VIGNOT. Vous ne parlez pas de sécurité, vous parlez de la halte soins addictions en dérivant sur le sujet de la salle de shoot. Esther SZWARC vous apportera des éléments très concrets de réponse.

Mme VIGNOT.- Savez-vous combien de fois vous serez intervenu sur mes propos ?

M. LE MAIRE.- Parce qu'à chaque fois, vous êtes en dehors du sujet ou des rapports. Je vais même aller plus loin, car je viens de lire l'article à paraître demain matin dans L'Est Républicain, dans lequel vous auriez soi-disant demandé la parole.

Mme VIGNOT.- Oui, j'ai demandé la parole.

M. LE MAIRE.- À quel moment avez-vous demandé la parole ?

Mme VIGNOT.- J'ai appuyé très sérieusement.

M. LE MAIRE.- À quel moment l'ai-je vu ? Dans l'article de L'Est Républicain à paraître demain, dans un billet, je vous aurais coupé la parole et vous vous en offusquez alors que je ne vous ai même pas vu la demander.

Mme VIGNOT.- Non, je n'ai pas dit que vous aviez coupé la parole. J'ai demandé la parole.

M. LE MAIRE.- Il est indiqué que je vous ai coupé la parole. Il va falloir aussi être juste sur vos propos, ou alors c'est Monsieur GEORGES, qui est au fond de la salle, qui a mal rédigé vos propos.

Mme VIGNOT.- Puis-je parler ?

M. LE MAIRE.- Non, vous allez m'écouter.

Mme VIGNOT.- Je ne sais pas. Au nom de quoi ?

M. LE MAIRE.- Vous allez m'écouter, car aujourd'hui, je dirige cette séance.

Mme VIGNOT.- Non, vous ne respectez pas le règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Vous ne dirigez plus la séance depuis quatre mois. C'est fini, Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Vous ne respectez pas le règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Le règlement intérieur dit très clairement que si un élu sort du sujet du rapport, il n'y a pas d'intention. Vous nous parlez de la halte soins addictions. Ce n'est donc pas le sujet. Nous avons compris que vous étiez favorable à la halte soins addictions. Nous n'y sommes plus favorables. Esther SZWARC va vous apporter des réponses sur le sujet. Mais de grâce, n'essayez pas de me ou de nous faire porter des intentions qui ne sont pas les nôtres à partir du moment où à chaque fois, vous dérivez des rapports pour faire des cavaliers qui n'ont rien à voir avec le sujet. Cela n'a rien à voir. Nous parlons de la vidéoprotection.

Mme VIGNOT.- Puis-je reprendre la parole ?

M. LE MAIRE.- Vous allez terminer votre propos très rapidement, mais ne venez pas sur les haltes soins addictions, car ce n'est pas le sujet.

Mme VIGNOT.- Vous savez que les règles ne disent pas que vous devez ou non me dire ce que je dois dire sur la sécurité. Vous parlez d'un outil soi-disant de sécurisation, et nous sommes en train de vous expliquer que nous voulons des accompagnements humains. Nous vous disons que la dignité, c'est d'accompagner les personnes prises dans l'engrenage de l'addiction et qui alimentent l'insécurité sur notre territoire. Si vous ne pouvez pas voir le lien entre ces problèmes d'addiction et de stupéfiants, la sécurité et la surveillance, je suis atterrée et j'ai peur. Vous me faites peur, car cela veut dire que vous ne connaissez pas l'ensemble des interactions. Je reviendrai sur la halte soins addictions, mais avant, je reviens sur le fait que je n'ai pas lu le billet…

M. LE MAIRE.- Vous êtes arrivé au bout du temps, Madame VIGNOT. Le chrono est arrêté, stop. Lorsqu'il y aura le sujet sur la halte soins addictions, vous pourrez vous exprimer très librement. Ce n'est pas le sujet de ce soir. Nous sommes sur le sujet de la vidéoprotection. Pour reprendre des éléments, et nous clôturerons le débat et je soumettrai le rapport aux voix, on ne va pas se battre pour deux caméras aujourd'hui. J'ai les chiffres très précis de ce qui s'est passé dans l'ancien mandat. Nous sommes à 183 caméras, Monsieur ALEM a raison, dont 5 ont été installées durant le dernier mandat.

Mme VIGNOT.- 7 !

M. LE MAIRE.- On ne va pas chipoter pour deux caméras. Je vais même plus loin que ce que disait Monsieur ALEM. C'est extrêmement léger, je vous l'accorde. Vous avez dit « léger », mais c'est extrêmement léger sur le sujet. Aujourd'hui, nous avons des zones de fuite qui ne sont absolument pas couvertes. Nous nous devons donc de mettre en œuvre les caméras pour les couvrir. Je regarde Anne FALGA, car nous avons échangé et travaillé sur le sujet très fortement ensemble. Nous avons un territoire qui regorge d'industries fortement engagées sur le volet bijouterie, joaillerie, métaux précieux, etc. Nous nous devons de sécuriser ces zones. Lors de la dernière attaque sur Losange, les délinquants sont partis par un endroit qui n'était pas couvert par les caméras. Ce n'était pas dans votre ADN, je vous l'accorde. Votre ancienne adjointe ne voulait pas en entendre parler. Ce n'est pas notre cas. Ce sont 30 caméras qui seront installées là. Je vous donne le budget. Si l'on arrondit, nous sommes à 400 000 €.

Par ailleurs, quelque chose ne s'est jamais produit à Besançon : le ministère de l'Intérieur nous apporte 200 000 €, car nous sommes allés les chercher. Lorsque Madame VÉZIÈS me dit « Monsieur FAGAUT, j'espère que vous faites le VRP de votre territoire et de la Ville de Besançon », j'ai fait le VRP de mon territoire et je suis allé les chercher, et lorsque nous sommes allés les chercher par la suite, le ministère de l'Intérieur a appelé directement les services de la Ville pour dire « on a l'enveloppe, on vous l'envoie », ce que n'avaient jamais vu les services. Dont acte. C'est ainsi. C'est une autre méthode, un autre fonctionnement. Aujourd'hui, cela fait partie de notre programme et vous n'allez pas nous reprocher d'appliquer notre programme. Nous avons été élus pour cela. Nous allons donc le mettre en œuvre, ne vous en déplaise.

Vous dites qu'il faut privilégier l'humain. Nous validons des policiers municipaux qui ne sont pas forcément sur le tout répressif, comme certains voudraient le faire croire ici. Vous votez contre. Vous votez également contre l'armement, les caméras de vidéoprotection vous votez contre. La sécurité n'est pas votre sujet. C'est vrai, Madame VÉZIÈS, nous n'avons pas le monopole de la sécurité, mais heureusement que nous en avons les clés aujourd'hui, car si c'était vous, quel drame ce serait ! Derrière tout cela, nous continuerons à déployer des caméras de vidéoprotection. Nous aurons le débat autant de fois que vous le voudrez ici, car il y en aura d'autres. Je le dis pour vous y préparer. Par ailleurs, j'ai fait reprendre les différents articles sortis dernièrement. Le 13 septembre, vol d'un vélo électrique quartier Battant : l'exploitation rapide des caméras de la Ville permet de retrouver la scène du vol et d'identifier les deux auteurs présumés. Le 4 septembre, agression d'une femme de 90 ans et vol de son collier : l'exploitation des caméras permet aux policiers d'identifier un suspect, puis de l'interpeler à son domicile. Le 17 juillet, agression sexuelle rue de la Préfecture : grâce au signalement de la victime et aux caméras de vidéosurveillance et de protection de la Ville, les policiers parviennent à localiser et interpeler le suspect moins de 2h après les faits. J'en ai comme cela toute une ribambelle grâce aux caméras de vidéoprotection.

Oui, les caméras de vidéoprotection ne vont pas forcément régler la sécurité en tant que telle, mais lorsque vous échangez avec Monsieur le Procureur, il dit : « Partout où je vais, j'incite les collectivités à déployer les caméras de vidéoprotection, parce que derrière, elles sont d'une utilité exemplaire sur la résolution d'un certain nombre de phénomènes. » Je n'oublie pas non plus de raconter que les caméras de vidéoprotection sécurisent aussi les agents. Lorsque nos agents vont sur des interventions, grâce à ces caméras, derrière, on peut suivre les interpellations. Elles ont donc toute leur utilité, vous n'en avez quasiment pas déployé sur le dernier mandat. Ce n'est pas à la hauteur d'une ville comme Besançon. Comme l'a dit très justement Jean-Pascal REYES, comme nous sommes des « demeurés », car vous nous avez souvent été considérés comme tels… Je rappelle les propos de Madame VIGNOT par le passé, comme quoi il fallait que j'aille me faire soigner. Je tiens à le rappeler ici. Si quelqu'un avait besoin d'un psy, c'était moi, il fallait que j'aille me faire soigner. J'en déduis certaines choses et du respect que vous avez à l'égard des personnes en face de vous. En attendant, sur les caméras, bien sûr, nous sommes des « demeurés », car nous les avons mises au doigt mouillé. Nous nous sommes retrouvés un matin en disant : « Une caméra ici, ce serait beau. Mettons-en une et ce que nous dit le DIPN ne vaut pas le coup, cela ne sert à rien », et derrière, nous n'allons pas l'écouter.

Pour qui nous prenez-vous ? Nous prenez-vous pour des gens qui derrière ne travaillent pas les sujets, ne savent pas ce qu'ils font et ne savent pas où ils vont ? Je suis désolé, c'est complètement différent et à l'opposé de votre philosophie, ce que je vous accorde. Vous n'êtes pas dans la volonté de sécuriser le territoire bisontin. Je vous l'accorde. Pour nous, ce n'est pas le sujet. Cela vous déplaît, je suis désolé de vous le dire. Il est 1h, si cette séance doit durer encore 2h, elle durera

encore 2h, mais derrière, c'est ainsi, et aujourd'hui, c'est une politique que nous portons fièrement, que nous continuerons, et que les Bisontines et les Bisontins attendent.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- **adopte ce plan de modernisation et de déploiement du dispositif de vidéoprotection raccordé au Centre de supervision urbain municipal,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'État et la Région pour l'obtention de subventions pour le déploiement de ce projet.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 41 Contre : 13 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

53 - Contrat de concession de service public - Gestion d'accueils de loisirs sans hébergement et de projets d'animation enfance / jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **prend acte du rapport 2025 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation enfance / jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public 2021-2025,**
- **renonce à l'ajustement de la participation Ville, soit 3 707 €.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'aides

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 9 975 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

M. LE MAIRE.- Nous terminons avec une question orale qui n'appelle pas de débat, comme le veut le règlement. Madame MAGNIN-FEYSOT, je vous laisse lire la question orale.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Monsieur le Maire,
Au titre de la compétence communale qui vous est confiée dans le chapitre II du Code Électoral et de la loi du 27 juin 2023, les élu.es insoumis.es et citoyen.nes vous interpellent sur la gestion des listes électorales.

Dans le cadre de ces missions… Je vous remercie d'attendre la fin de la question avant de remballer vos affaires…

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas la maîtresse des lieux !

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Non. En revanche, je suis en train de parler. Il faut donc avoir un minimum de respect. Je vais parler de démocratie. Je vois que cela vous intéresse beaucoup.

M. LE MAIRE.- Arrêtez, s'il vous plaît ! Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Dans notre pays, il y a 10 millions de personnes qui sont mal inscrites ou non inscrites sur les listes électorales. Monsieur CROIZIER n'est pas non plus intéressé par l'abstention. Or, l'abstention et l'exclusion électorale constituent un défi majeur pour notre démocratie. Chaque citoyen.ne non inscrit.e ou mal inscrit.e est un.e citoyen.ne privé.e de sa voix. Bien souvent, ce sont celles et ceux qui souffrent le plus. De plus, lors de chaque élection, beaucoup s'aperçoivent le jour du vote qu'ils et elles ne peuvent pas participer au scrutin suite à leur radiation des listes électorales ou à leur mal-inscription. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une démocratie dans laquelle une grande partie de la population ne peut pas prendre part à la décision politique et ne peut pas choisir dans quelle ville, dans quelle société elle et il veut vivre. Plus il y aura de personnes inscrites sur les listes, plus la représentativité de nos institutions sera légitime et plus notre démocratie sera vivante et inclusive.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que le plus de citoyen.nes de Besançon puissent prendre part aux différents scrutins électoraux. C'est pourquoi, nous aimerions connaître les mesures concrètes, telles que la communication et des actions de terrain, que vous comptez engager pour organiser et financer ces campagnes d'inscription sur les listes électorales. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre très rapidement. La date limite des inscriptions pour le premier tour des élections présidentielles est le 12 mars 2027. Le nombre d'inscrits sur les listes aujourd'hui est légèrement supérieur à 68 000. On ne vous a pas attendus pour agir, puisque c'est une obligation légale depuis 2019. La Ville de Besançon est donc engagée dans ce qui est réglementaire.

Merci à vous, bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 01h05

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir de mémoire, la démocratie participative, la lutte contre les discriminations, Correspondant défense,
Didier GENDRAUD

Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT

Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement